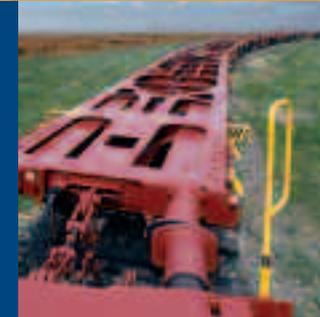


# rapport annuel

l'expérience de la location opérationnelle

2005





## Historique

- 1855** Création de la Compagnie de Touage de la Basse Seine et de l'Oise.
- 1898** Création de TOUAX (sous le nom de SGTR, société de touage et de remorquage), société née de la fusion de la Compagnie de Touage de la Basse Seine et de l'Oise et de la Société de Touage et de Remorquage de l'Oise : TOUAX possédait alors 14 toueurs et 31 remorqueurs.
- 1906** Cotation au Marché Comptant de la Bourse de Paris le 17 mai.
- 1926** Acquisitions significatives et prises de participations minoritaires dans de nombreuses sociétés (Compagnie fluviale du midi sur la Garonne, Société de Traction de la Meuse et de la Marne).
- 1946** Augmentation de capital pour financer la restauration du matériel.
- 1954** Premiers investissements dans l'activité wagons.
- 1973** Lancement de l'activité constructions modulaires.
- 1974** Lancement de l'activité conteneurs maritimes.
- 1981** Développement international avec la création de TOUAX Corporation aux États-Unis d'Amérique.
- 1985** Acquisition de la société de gestion de conteneurs maritimes Gold Container Corporation.
- 1995** Démarrage du financement par titrisation et décision d'augmenter les programmes de gestion de matériels pour investisseurs.
- 1999** Admission sur le Second Marché de la Bourse de Paris.
- 2001** Création de la filiale TOUAX RAIL Ltd à Dublin pour le développement de l'activité wagons.
- 2002** Intégration du segment NextPrime d'EURONEXT.
- 2005** Rachat de 100 % de l'activité wagons.

# Le mot des gérants

« Notre groupe poursuit sa croissance dans ses activités de location opérationnelle de conteneurs maritimes, de constructions modulaires, de barges fluviales et de wagons de fret, soutenue par une tendance à l'externalisation chez nos clients. Le Groupe, résolument tourné à l'international (90% de son chiffre d'affaires est réalisé à l'étranger), bénéficie des performances de l'économie mondiale (hausse de +3% en 2005) et de la croissance continue du commerce international en volume (+7% en 2005 – source ONU). Le résultat net part du Groupe progresse de 28,5% en 2005.

L'activité conteneurs maritimes continue de profiter de la progression des échanges mondiaux.

L'activité constructions modulaires a renoué avec la croissance notamment aux États-Unis (Floride et Georgie), en Pologne et en Espagne.

L'activité barges fluviales a profité d'une activité soutenue sur le Mississippi et sur le Danube.



La libéralisation du fret ferroviaire en Europe permet à l'activité de location de wagons de continuer sa progression avec de nouveaux investissements.

L'année 2006 présente une conjoncture mondiale favorable à nos activités. La récente augmentation de capital (novembre 2005) a permis au Groupe d'augmenter ses actifs en propre, de financer sa croissance et de racheter 100% de l'activité de location de wagons. Ces investissements auront un effet relatif significatif avec un résultat net attendu en hausse de plus de 30% en 2006.

Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel du Groupe pour le service de qualité offert à nos clients ce qui permet de nous positionner comme l'un des principaux acteurs mondiaux de la location opérationnelle dans chacune de nos quatre activités. »

**Fabrice et Raphaël WALEWSKI**

*Gérants*

# l'expérience de la location opérationnelle

TOUAX est une société de services aux entreprises, spécialisée dans la location opérationnelle.

Le Groupe TOUAX a multiplié par 1,8 son chiffre d'affaires depuis 5 ans, réalisant 222 millions d'euros de revenus d'exploitation en 2005 dont 90 % à l'étranger.

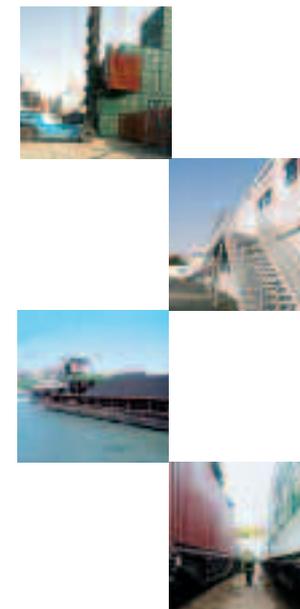
Le Groupe développe la location de 4 types de matériels mobiles et standardisés, possédant une longue durée de vie (15 à 40 ans) :

- ➔ les conteneurs maritimes avec un parc d'environ 290 000 TEU (*Twenty Foot Equivalent Unit* : unité physique de conteneurs en équivalent vingt pieds) sont répartis dans le monde entier et permettent au Groupe d'être second en Europe Continentale et 10<sup>e</sup> mondial (source : *Containerisation International ; Market analysis : container leasing market 2005*),
- ➔ les constructions modulaires à usage de bureaux, écoles, hôpitaux, cantonnements de chantier sont utilisées par les industries, les collectivités territoriales et le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics. TOUAX est le 3<sup>e</sup> loueur européen et le 6<sup>e</sup> mondial avec un parc de près de 22 000 unités présent en Europe et aux USA (source : TOUAX),
- ➔ les barges fluviales destinées à la location et au transport de vrac sec en Europe et aux États-Unis. Le Groupe est un des acteurs principaux en Europe avec 173 unités représentant une cale (capacité de transport) d'environ 380 000 tonnes (source : TOUAX),
- ➔ les wagons destinés aux transports de marchandises pour les réseaux de chemin de fer et les grands groupes industriels en Europe et aux États-Unis. Le Groupe gère un parc de 3 100 wagons - plateformes.

TOUAX intervient sur un marché porteur ; les entreprises externalisent de plus en plus leurs actifs non stratégiques et ont recours à la location qui permet d'offrir :

- ➔ des contrats flexibles de courte ou de longue durée,
- ➔ l'absence d'investissement pour le locataire,
- ➔ une sous-traitance de la maintenance,
- ➔ une rapidité de mise à disposition.

Au 31 décembre 2005, le Groupe gère 687 millions d'euros de matériels pour son propre compte et pour celui d'investisseurs institutionnels ou privés.



# sommaire

---



Conteneurs maritimes

4



Constructions modulaires

5



Barges fluviales

6



Wagons de fret

7



Organigramme

8



Chiffres clés

10



Vie du titre

11



Sommaire général

13



# Conteneurs maritimes

Voies maritimes

Commerce international

Standardisation

Parc récent

**14** bureaux et agents répartis en Asie, Europe, Amérique du Nord et du Sud, en Australie et en Inde

**3,8** ans : âge moyen de la flotte

**Un service qui se développe avec la mondialisation des échanges et qui répond au besoin de flexibilité des compagnies maritimes.**

## Un marché en forte croissance

Le conteneur est un matériel logistique standardisé au plan mondial, qui s'adapte idéalement à tous les modes de transports maritimes, fluviaux, ou terrestres. Il a révolutionné les transports internationaux depuis le début des années 1970, et a connu une très forte croissance liée à la mondialisation des échanges et du commerce international.

Le Groupe TOUAX via sa filiale américaine Gold Container Corporation a vu sa flotte augmenter en dix ans de près de 260 000 TEU (288 904 TEU fin 2005 comparé à 26 456 TEU en 1996).

La société est aujourd'hui le 10<sup>e</sup> loueur au niveau mondial et le second en Europe continentale (source : *Containerisation International ; Market analysis : Container leasing market 2005*).

## Le service TOUAX

Le Groupe s'est spécialisé dans le conteneur sec standard (20 pieds ou 40 pieds de long) qui peut se louer indifféremment à l'ensemble des compagnies maritimes mondiales.

Sa flotte est constamment renouvelée et possède ainsi un âge moyen inférieur à 4 ans.

Gold Container Corporation propose une famille très étendue de contrats :

- location opérationnelle de courte durée (contrat renouvelable annuellement de type « *Master lease* »),
- location opérationnelle de longue durée (3 à 7 ans) avec ou sans option d'achat, location-vente, (ces contrats représentent 82 % de la flotte gérée par Gold Container Corp),
- programme de « *sale and lease back* » et de location-vente.

Gold Container Corp. travaille avec plus de 100 compagnies maritimes dans le monde dont 23 des 25 premières, et compte parmi ses clients les sociétés Maersk Lines, Evergreen, Mediterranean Shipping Company, CMA - CGM, China Shipping, etc.

## Implantation

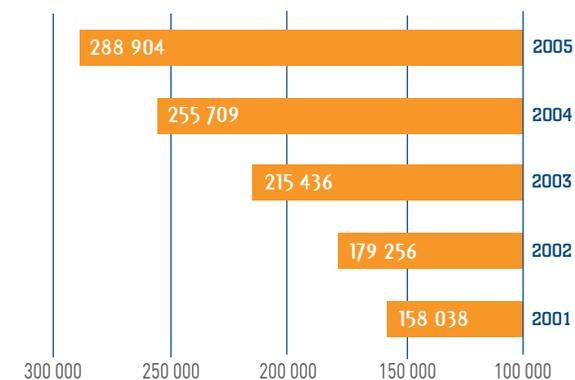
Le Groupe est implanté au plan international à travers un réseau de 4 bureaux (Paris, Miami, Hong Kong, Singapour), de 8 agences réparties en Asie, en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Australie et en Inde, et est en liaison avec environ 150 dépôts situés dans les principales zones portuaires mondiales, offrant ainsi une couverture globale à l'ensemble de ses clients. TOUAX a mis en place depuis 2001 un système informatique centralisé accessible via Internet.

Ses clients peuvent ainsi connaître à tout moment la situation des conteneurs loués, leurs spécificités techniques, les disponibilités de conteneurs à louer dans le monde entier, et des informations facilitant toutes les opérations de prise en charge ou de restitution de conteneurs ([www.gold-container.com](http://www.gold-container.com)).

Le Groupe souhaite atteindre avant 2010 une flotte de 500 000 TEU pour répondre à la demande de ses principaux clients, et conforter ainsi sa place parmi les 10 premiers loueurs mondiaux de conteneurs maritimes.



Flotte gérée par le groupe



# Constructions modulaires



## Un service flexible pour une clientèle diversifiée.

Le Groupe propose la location et la vente de constructions modulaires pour les industries, les collectivités territoriales et le secteur du Bâtiment-Travaux Publics (BTP).

Fin 2005, TOUAX exploite un parc de 21 820 matériels, le situant à la 3<sup>e</sup> place en Europe et à la 6<sup>e</sup> place dans le monde (source : TOUAX).

## Des avantages reconnus

Les constructions modulaires TOUAX offrent :

- ➔ un avantage économique, étant moins chères que les constructions traditionnelles,
- ➔ une mise à disposition rapide de l'espace de travail ,
- ➔ une flexibilité des agencements permettant d'agrandir ou de transformer l'espace modulaire à moindre coût.
- ➔ une esthétique, un confort et une sécurité des équipements permettant un espace ergonomique comme lieu de travail.



## Une clientèle diversifiée

Les principaux clients sont des entreprises du secteur industriel, des collectivités territoriales et des entreprises du BTP. TOUAX réalise des bureaux ainsi que des cantonnements de chantier, des hôpitaux, des laboratoires, des écoles ou d'autres équipements collectifs. Des milliers de clients sont fidèles aux constructions TOUAX dont ST microelectronics, British Petroleum, Sanofi, Bouygues, Hochtief, FCC, Institut de santé de Madrid, Conseils régionaux, etc.

## Développement d'un réseau d'agences en Europe et aux USA

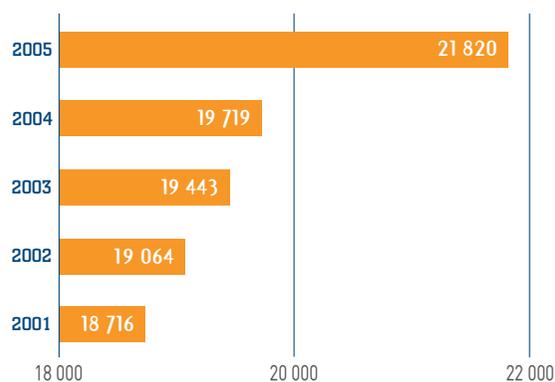
Le Groupe opère sur une zone géographique de plus en plus large.

TOUAX compte huit agences en France. Le Groupe est également présent en Allemagne (Hambourg/Kiel, Rostock, Berlin, Francfort), aux Pays-Bas à Moerdijk, en Belgique à Louvain, en Espagne à Madrid et à Barcelone, en Pologne à Gdansk, Poznan, Varsovie et Cracovie, et aux États-Unis en Floride (Orlando, Fort Myers, Tampa) et en Georgie (Atlanta).

Le Groupe prévoit de continuer son développement sur toute l'Europe et le Sud Est des États-Unis pour les prochaines années.

Bureaux  
Salles de classe  
Hôpitaux  
Locaux collectifs  
3<sup>e</sup> position en Europe  
6<sup>e</sup> position dans le monde

Parc géré par le groupe





# Barges fluviales

Écologique

Compétitif

Location

Transport

**173** barges,  
automoteurs  
et pousseurs

**1<sup>re</sup>** place  
en Europe  
pour les barges  
vrac sec

**Un service qui se développe grâce à ses atouts économiques et écologiques.**

Le transport fluvial reste le mode de transport intérieur le plus compétitif, le moins coûteux pour la collectivité, le plus écologique et contribue à désencombrer les réseaux routiers.

Les clients ont recours à TOUAX pour externaliser une partie de leur flotte en propriété ou pour sous-traiter leurs transports fluviaux.

## Une forte notoriété de service auprès des industries et opérateurs de transport

Le Groupe assure deux types de services :

- ➔ le transport et l'affrètement (40 % des matériels), principalement sur l'axe Rhin/Danube,
- ➔ la location de barges (60 % des matériels), principalement en France et aux USA.

Au 31 décembre 2005, le Groupe TOUAX gérait une flotte de 173 barges, automoteurs et pousseurs (dont 133 barges) se situant à la 1<sup>re</sup> place en Europe pour les barges de vrac sec, avec 379 463 tonnes de cale de transport (capacité quotidienne) (source : TOUAX).

Les barges naviguent principalement sous le sigle commercial « TAF » ou « EUROTAF ».

TOUAX travaille pour le compte de grands groupes industriels et opérateurs de transport tels que Cargill, Dreyfus, Lafarge, Electrabel, CFT, etc. pour le transport de charbon, de céréales, de minerais et de tout type de produits pondéreux secs.

## Une présence internationale unique

Le Groupe tire parti d'une large présence géographique :

**En France** (Seine, Rhône), TOUAX loue des barges transportant du charbon, des céréales, des engrais, du ciment, des matériaux de construction, ainsi que des colis volumineux.

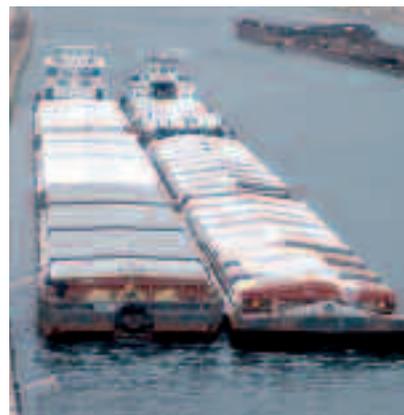
**Aux Pays-Bas** (Rhin, Meuse, Moselle et Main), le Groupe loue des barges, transporte et stocke des phosphates, de l'engrais, du charbon, des minerais et ferrailles.

Le Groupe assure par ailleurs la liaison fluviale entre Rotterdam et de nombreux ports au Benelux, en France, en Allemagne et en Suisse pour le transport de conteneurs.

**En Roumanie** (Danube), le Groupe transporte et stocke des céréales, du ciment, de l'acier, du charbon et des minerais sur le réseau Rhin - Main - Danube qui s'étend sur 2 500 km, traversant 7 pays. TOUAX est l'un des principaux opérateurs à être implanté sur ce marché.

**Aux États-Unis** (Mississippi), TOUAX loue ses barges pour le transport de céréales, de bobines d'acier, d'engrais et de ciment.

**En Amérique du Sud**, TOUAX a cédé son matériel et a pour objectif à moyen terme de se repositionner sur la location opérationnelle et la location-vente de barges auprès des principaux opérateurs locaux exploitant sur les fleuves Parana - Paraguay.



# Wagons de fret



Service aux industries et aux réseaux de chemin de fer.

## Reprise des investissements et développement de la location

Au XIX<sup>e</sup> siècle les chemins de fer ont permis d'accélérer et d'améliorer les échanges commerciaux sur le plan international. Le transport ferroviaire était le mode de transport prédominant jusqu'en 1930. Longtemps concurrencé par le transport routier, le transport ferroviaire retrouve aujourd'hui une place prépondérante. Les pouvoirs publics se tournent davantage vers ce type de transport pour des motifs économiques et écologiques. La vétusté du parc de wagons (dont l'âge est estimé à près de 30 ans en Europe) nécessite un important effort d'investissement qui sera effectué à la fois par les opérateurs et les loueurs.

## Le service TOUAX

### En Europe

Fort de sa position de leader européen sur le marché de la location de conteneurs, TOUAX s'est spécialisé sur le segment des wagons intermodaux pour le transport de conteneurs maritimes et de caisses mobiles routières, et fait ainsi bénéficier ses clients de sa forte connaissance du marché.

Les wagons proposés par le Groupe (principalement des wagons plats intermodaux de type 45', 60', 90' et 106') peuvent circuler librement sur l'ensemble du continent européen (incluant la Grande Bretagne pour certains types de wagons mais excluant l'Espagne et la Russie).

TOUAX s'est assuré une chaîne de production de wagons neufs en continu offrant ainsi des délais courts de livraison, et propose aussi des locations ou ventes de wagons rénovés provenant d'Europe de l'Est.

### Aux États-Unis

TOUAX a créé un joint-venture avec la société Chicago Freight Car Leasing (CFCL - TOUAX).



Ce partenaire exploite plus de 7 000 wagons trémies pour le transport de produits pondéreux (sables, ciment, céréales, etc.).

Aussi bien en Europe qu'aux États-Unis, TOUAX Rail propose un large éventail de contrats :

- ➔ location opérationnelle flexible (1 à 7 ans) pour les wagons d'occasion rénovés,
- ➔ location opérationnelle de moyenne et longue durée (3 à 7 ans) pour les wagons neufs,
- ➔ location-vente,
- ➔ programme de « *sale and lease back* ».

Tous ces contrats peuvent être signés en « *Full Lease* », ce qui signifie que les loyers incluent les prestations d'entretien et de maintenance des wagons. TOUAX a signé de nombreux partenariats avec des ateliers ferroviaires afin d'assurer localement le suivi technique des wagons et de fournir un service rapide et efficace.

Le Groupe travaille aujourd'hui avec les principaux opérateurs ferroviaires publics ou privés en Europe ou aux États-Unis, ainsi que les grands groupes industriels qui utilisent ce mode de transport.

## Implantation et perspectives

TOUAX offre aujourd'hui ses services en Europe et aux USA au travers d'un réseau de quatre bureaux situés à Dublin (Irlande), Paris (France), Constanza (Roumanie), et Chicago (États-Unis).

TOUAX va poursuivre ses achats de wagons neufs pour répondre à la demande grandissante de ses clients, et va continuer le développement de son implantation européenne en direction des opérateurs ferroviaires publics ou privés.

Location flexible

Porte-conteneurs

Trémies

Ferroutage

2<sup>e</sup> loueur européen de wagons intermodaux

4 bureaux répartis en Europe/USA



## Conteneurs maritimes

**FRANCE**  
(Paris)

Zone Europe / Afrique  
(bureau administratif)

**CHINE**  
(Hong-Kong, Shanghai)  
Zone Asie du Nord

**ÉTATS-UNIS**  
(Miami)  
Zone Amériques

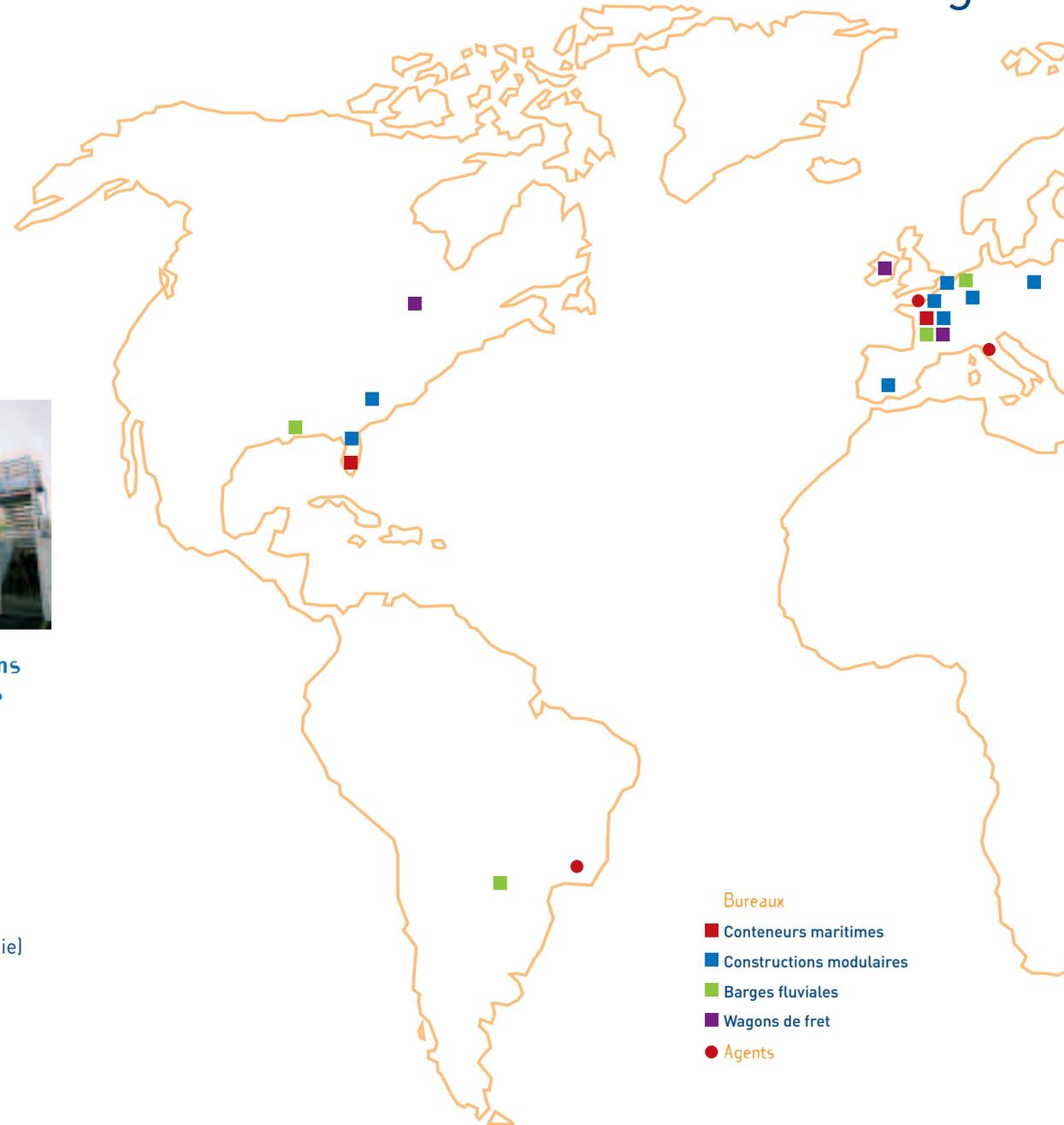
**SINGAPOUR**  
Zone Asie du Sud

**AGENTS**  
AFRIQUE du SUD. Durban  
AUSTRALIE. Melbourne  
BELGIQUE. Anvers  
BRÉSIL. Sao Polo  
CORÉE du SUD. Séoul  
INDE. Bombay  
ITALIE. Gènes  
JAPON. Tokyo  
TAÏWAN. Taïpei



## Constructions modulaires

**FRANCE**  
**ALLEMAGNE**  
**BELGIQUE**  
**ESPAGNE**  
**ÉTATS-UNIS**  
(Floride & Georgie)  
**PAYS-BAS**  
**POLOGNE**



# gramme



## Barges fluviales

**FRANCE**  
Seine, Rhône,  
Meuse, Moselle

**PAYS-BAS**  
Rhin, Main

**ROUMANIE**  
Danube

**ÉTATS-UNIS**  
Mississippi

**AMÉRIQUE DU SUD**  
Parana, Paraguay



## Wagons de fret

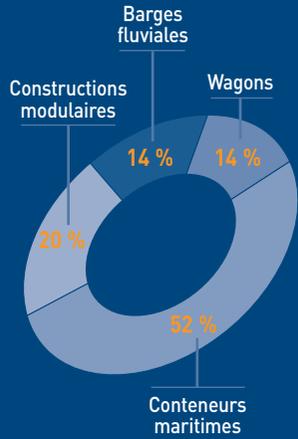
**FRANCE**  
(bureau technique)

**IRLANDE**  
(Zone Europe Occidentale)

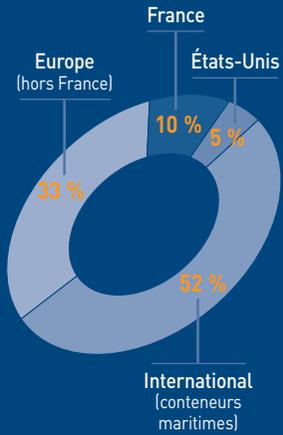
**ÉTATS-UNIS**  
(Zone Amérique du Nord)

**ROUMANIE**  
(Zone Europe de l'Est)

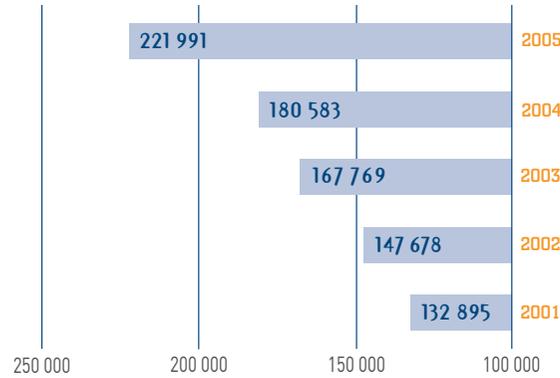
## Répartition par activité du chiffre d'affaires



## Répartition géographique du chiffre d'affaires\*

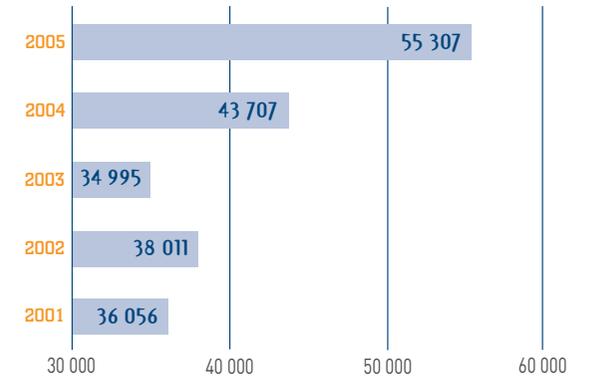


## Chiffre d'affaires consolidé (milliers d'euros)

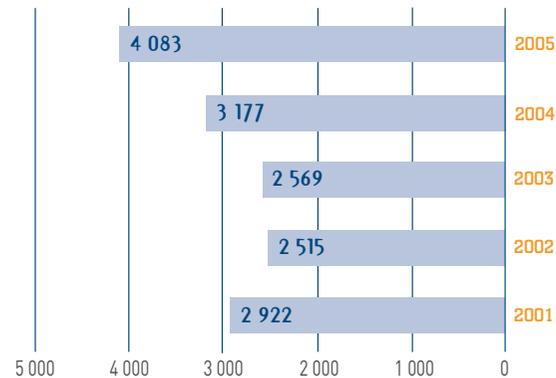


## Chiffres clés

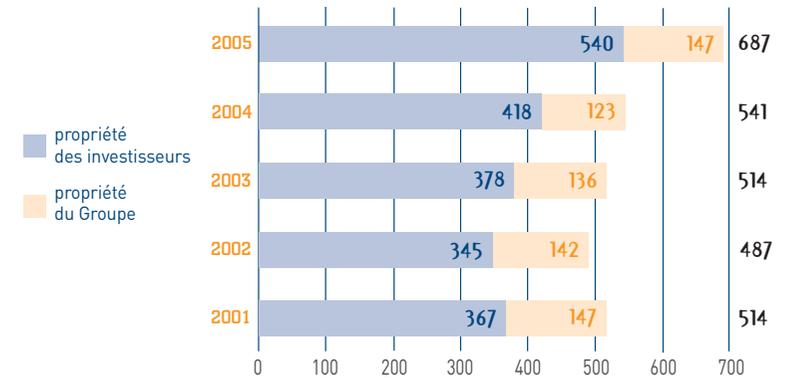
### Résultat d'exploitation consolidé avant distribution aux investisseurs (milliers d'euros)



### Résultat net consolidé part du Groupe (milliers d'euros)



### Répartition des actifs gérés (milliers d'euros)

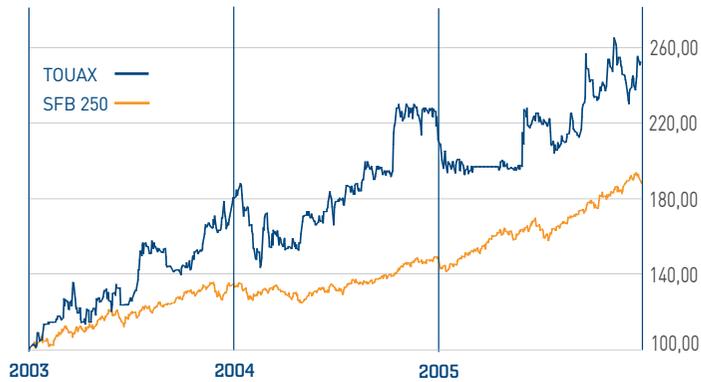


Plus de la moitié des actifs gérés est valorisée en dollar américain. Depuis deux ans la baisse du dollar a pour conséquence de modérer la progression de la valeur en euros du parc géré.

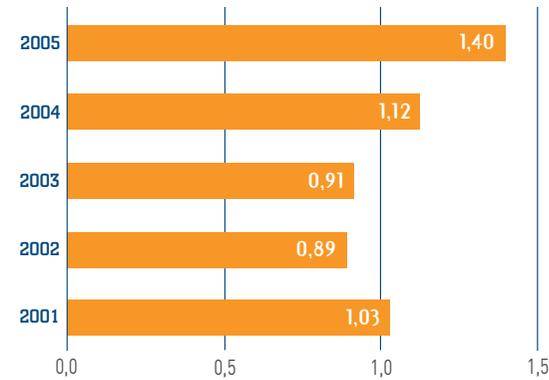
\* Les secteurs géographiques correspondent à l'implantation des sociétés du Groupe à l'exception de l'activité containers maritimes qui reflète la localisation des actifs par nature internationale. Pour mémoire l'activité containers maritimes est gérée par une filiale américaine.

# Vie du titre

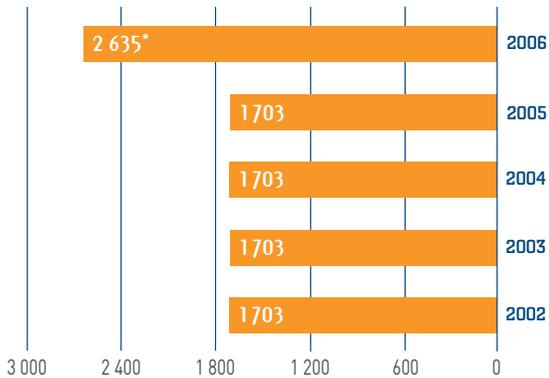
Évolution du titre (cours base 100 au 14.04.03) sur 3 ans



Résultat net par action (euro)

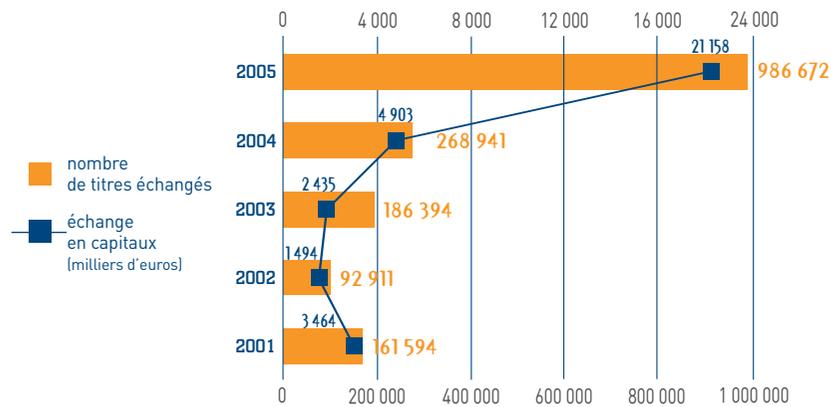


Dividende mis en distribution (milliers d'euros)



\* sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale du 28 juin 2006.

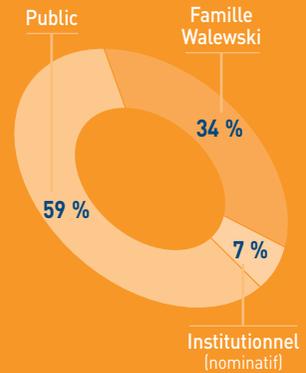
Évolution des échanges sur 5 ans



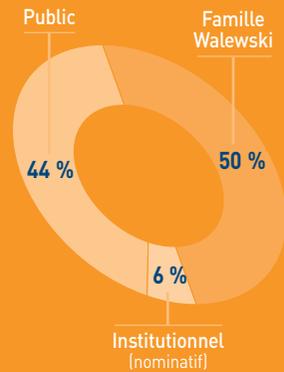
## Calendrier prévisionnel des communications financières à venir

Annonce du CA 1<sup>er</sup> trimestre 2006 : **15 mai 2006** ■ Annonce CA 2<sup>e</sup> trimestre 2006 : **semaine du 14 août 2006** ■ AG (assemblée générale des actionnaires) : **28 juin 2006**  
 ■ Paiement des dividendes 2005 : **7 juillet 2006** ■ Annonce et Présentation des résultats semestriels 2006 : **29 septembre 2006** ■ Annonce du CA 3<sup>e</sup> trimestre 2006 : **semaine du 13 novembre 2006** ■ Annonce du CA 4<sup>e</sup> trimestre 2006 : **semaine du 12 février 2007** ■ Annonce et Présentation des résultats 2006 : **semaine du 26 mars 2007**.

Répartition des titres au 31 décembre 2005



Répartition des droits de vote au 31 décembre 2005





# Sommaire général

<b>Personnes responsables</b>			
Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	14	Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	35
Déclaration des personnes responsables du document de référence	14	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements d'investissements	35
<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>		<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>	
Coordonnées des contrôleurs légaux des comptes	15	<b>Informations sur les tendances</b>	
Changement des contrôleurs légaux	15	Principales tendances jusqu'à la date du document d'enregistrement	36
<b>Informations financières sélectionnées</b>		Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement pour l'exercice en cours.	36
Informations financières historiques sélectionnées	16	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	37
Informations financières sélectionnées des périodes intermédiaires	16	Principales hypothèses	38
<b>Facteurs de risque</b>		Rapport des commissaires aux comptes – éléments prévisionnels	39
Facteurs de dépendance	17	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance</b>	39
Facteurs de risque	17	<b>Rémunérations et avantages</b>	40
Risque juridique – litiges	19	Rémunération des mandataires sociaux	40
Risques industriels et liés à l'environnement	20	Retraite et autres avantages	41
Assurance – couverture des risques	22	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	40
<b>Informations concernant l'émetteur</b>		<b>Salariés</b>	
Histoire et évolution de la société	24	Répartition de l'effectif	41
Investissements	24	Participations et stock-options	41
<b>Aperçu des activités</b>	28	Politique sociale	41
<b>Organigramme</b>		Participation des salariés dans le capital	41
Organigramme du Groupe	29	<b>Principaux actionnaires</b>	42
Relations mères filles	30	<b>Opérations avec des apparentés</b>	45
<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>		<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
Immobilisations corporelles et incorporelles	34	Comptes consolidés	46
Politique environnementale	34	Comptes sociaux	110
<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>		<b>Commissariat aux comptes</b>	
Situation financière	35	Politique de distribution des dividendes	141
Résultat d'exploitation	35	Procédures judiciaires et d'arbitrage	141
<b>Trésorerie et capitaux</b>		Changement significatif de la situation financière ou commerciale	141
Capitaux du Groupe	35	<b>Informations complémentaires</b>	
Flux de trésorerie	35	Capital social	142
Conditions d'emprunt et structure de financement	35	Données boursières	143
		Dispositions statutaires	145
		<b>Contrats importants</b>	147
		<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	147
		<b>Documents accessibles au public</b>	147
		<b>Informations sur les participations</b>	147
		<b>Rapport des gérants</b>	
		Rapport de gestion	148
		Rapport sur les stocks options	157
		Rapport sur le contrat de liquidité	157
		<b>Rapport du Conseil de Surveillance et du Président du Conseil de Surveillance</b>	
		Rapport du Conseil de Surveillance	159
		Rapport du Président du Conseil de Surveillance	160
		Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	168
		<b>Communiqués de Presse récents</b>	
		Communiqué de presse du 27 janvier 2006	169
		Communiqué de presse du 13 février 2006	169
		Communiqué de presse du 15 mai 2006	170
		<b>Projet des résolutions</b>	171
		<b>GLOSSAIRE</b>	177

# Personnes responsables

## Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence

Fabrice et Raphaël Walewski, gérants

## Déclaration des personnes responsables du document de référence

Nous attestons, avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Le 9 juin 2006

Fabrice et Raphaël Walewski  
Gérants

# Contrôleurs légaux des comptes

## Coordonnées des contrôleurs légaux des comptes

	Date de première nomination	Échéance du mandat
<b>Titulaires</b>		
<b>DELOITTE &amp; Associés</b> Représenté par M. Bertrand de Florival 185, Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine	6 juin 2000, renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2005	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire réunie en 2011 et chargée de statuer sur les comptes de l'exercice 2010.
<b>LEGUIDE NAIM &amp; Associés</b> Représenté par M. Paul Naïm 21, rue Clément Marot 75008 Paris	29 juillet 1986, renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2004	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire réunie en 2010 et chargée de statuer sur les comptes de l'exercice 2009.
<b>Suppléants</b>		
<b>B.E.A.S.</b> 7-9 Villa Houssay 92200 Neuilly sur Seine	6 juin 2000, renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2005.	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire réunie en 2011 et chargée de statuer sur les comptes de l'exercice 2010.
<b>Serge LEGUIDE</b> 21, rue Clément Marot 75008 Paris	29 juillet 1986, renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2004 comme suppléant du cabinet LEGUIDE NAIM & Associés	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire réunie en 2010 et chargée de statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

## Changement des contrôleurs légaux

Aucun changement n'est intervenu durant la période couverte.

# Informations financières sélectionnées

## Informations financières historiques sélectionnées

### Chiffres clés du compte de résultat

(en milliers d'euros)	2005	2004
Chiffre d'affaires locatif	127 968	110 267
Ventes de matériels	93 925	70 227
Chiffre d'affaires	221 991	180 583
Résultat d'exploitation avant distribution aux investisseurs	55 307	43 707
Résultat d'exploitation après distribution aux investisseurs	8 626	6 845
Résultat net consolidé part du Groupe	4 083	3 177
Résultat par action (euro)	1,40	1,12

### Chiffres clés du bilan

(en milliers d'euros)	2005	2004
Total de l'actif	206 290	179 606
Total actif non courant	122 509	92 233
Capitaux propres – part du Groupe	56 390	33 868
Intérêts minoritaires	(167)	146
Dividende net par action y compris distribution exceptionnelle (euro)	0,6	0,6

Il est à noter qu'aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice.

Les informations financières historiques sélectionnées sont complétées par le rapport de gestion paragraphe 26 page 173.

### Informations financières sélectionnées des périodes intermédiaires

Non applicable.

# Facteurs de risque

Ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par TOUAX, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de TOUAX, ou le cours de ses actions.

## Facteurs de dépendance

Le Groupe n'est pas dans une situation de dépendance significative à l'égard d'un titulaire de brevet ou de licence, de contrats d'approvisionnement, industriels, commerciaux ou financiers, de procédés nouveaux de fabrication et de fournisseurs ou d'autorités publiques.

La location est une activité récurrente et stable. Elle présente en conséquence un chiffre d'affaires locatif peu volatil. Les secteurs d'activité sont distincts, les clients et les fournisseurs de chaque activité sont différents. Les activités utilisent des matériels à faible technologie qui peuvent être facilement construits. Le Groupe possède, dans chacune de ses activités, une clientèle et des fournisseurs diversifiés et n'est pas dans une situation significative de dépendance à l'égard d'un de ses clients ou de ses fournisseurs.

La gestion pour compte de tiers est également une activité récurrente. Cependant la conclusion de nouveaux programmes de gestion et donc de ventes de matériels ou de cessions d'actifs peut subir des variations importantes d'un trimestre à un autre ou d'une année à une autre. Pour minimiser le risque de dépendance vis-à-vis des investisseurs, le Groupe cherche à augmenter et diversifier le nombre d'investisseurs avec lesquels il travaille. Il est à noter cependant que 61,5% du chiffre d'affaires de ventes de matériels a été réalisé auprès d'un seul investisseur en 2005. En d'autres termes, le Groupe a conclu plusieurs nouveaux programmes de ges-

tion en 2005 dont le plus significatif représente 61,5% des ventes de matériels.

## Facteurs de risque

### Risque de marché

Le Groupe ne possède aucune position ouverte sur les marchés dérivés et n'a utilisé aucun instrument financier spéculatif qui aurait pu l'exposer significativement à des risques financiers.

Les flux financiers du Groupe ne sont ainsi exposés qu'aux variations de taux et de change dans la limite de ses encours en devises et de ses emprunts auprès d'établissements financiers.

Les risques de taux et de change sont suivis à travers un reporting mensuel effectué par les filiales auprès du département de Trésorerie Groupe, ce reporting inclut les prêts consentis par des établissements externes ainsi que les prêts conclus entre les filiales du Groupe. Ces informations sont vérifiées, analysées, consolidées et transmises au comité de direction. Des suggestions quant à la gestion des risques de taux et de change sont émises par le Département Trésorerie Groupe et les décisions sont prises par le comité de direction. Les ins-

truments bureautiques « standards » permettent de répondre de façon satisfaisante aux besoins du Groupe pour le suivi de ces risques.

Par ailleurs, les engagements hors bilan sont recensés régulièrement et notamment à la mise en place de chaque nouvel emprunt, permettant ainsi d'assurer l'exhaustivité de l'information.

### Risque de liquidité

L'absence de corrélation de durée entre les actifs et les passifs sous-jacents génère un risque de liquidité.

En d'autres termes lorsque les actifs sont à plus long terme que les passifs, il existe un risque théorique de liquidité en cas d'impossibilité de vendre des actifs pour faire face aux échéances ou aux remboursements anticipés de lignes bancaires. Pour analyser ce risque, il faut comparer l'endettement brut du Groupe à ses actifs immobilisés nets et sa trésorerie, puis analyser les échéances de remboursement par rapport aux ressources d'autofinancement. L'endettement du Groupe, présenté en détail dans l'annexe aux comptes consolidés peut se résumer de la façon suivante :

	Montant au bilan	Répartition	Taux moyen	Part en taux variable
Crédit court terme	32,2 M€	35 %	3,59 %	100 %
Crédit moyen et long terme	59,2 M€	65 %	5,10 %	57 %
<b>TOTAL</b>	<b>91,4 M€</b>	<b>100 %</b>	<b>4,57 %</b>	<b>75 %</b>

## Facteurs de risque

Face à cette dette, le Groupe possède 103 millions d'euros d'actif net immobilisé et 26 millions d'euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement. Les échéances de l'endettement sont les suivantes (en million d'euros) :

	Total	2006	2007	2008	2009	2010	+ 5 ans
Crédit court terme	32,2	26,9	3,9	0,2	0,2	0,2	0,8
Crédit moyen et long terme	59,2	16,3	8,6	7,5	6,4	12,2	8,2
<b>TOTAL</b>	<b>91,4</b>	<b>43,2</b>	<b>12,5</b>	<b>7,7</b>	<b>6,6</b>	<b>12,4</b>	<b>9</b>

D'une façon générale, le risque de liquidité est limité du fait de la capacité du Groupe à vendre ou à refinancer ses actifs. Le Groupe exploite en effet des actifs standardisés et à faible technologie qui possèdent des valeurs résiduelles relativement élevées dans un marché assez liquide.

Les ressources d'autofinancement du Groupe (égales à la capacité d'autofinancement augmentée des prix de cession des actifs) se sont élevées en moyenne à 32 millions d'euros sur les trois dernières années et de 38 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ces ressources couvrent la majeure partie des échéances maximales théoriques sur 2006. De plus, le Groupe possède à ce jour plus de 70 millions d'euros de lignes bancaires disponibles. Enfin, les échéances pour le crédit court terme sont théoriques car elles partent du principe qu'aucune ligne ne sera renouvelée, ce qui est fortement improbable.

Les clauses de défauts (« covenants ») sont détaillées dans l'annexe des comptes consolidés note 22 page 81. Le Groupe a respecté l'ensemble de ses ratios financiers au 31 décembre 2005.

Dans le cadre des opérations de titrisation évoquées dans l'annexe des comptes consolidés note 27

page 84, le Groupe TOUAX a mis en place des dépôts de garantie et donné en nantissements des matériels. Dans le cas où le rendement des matériels appartenant aux Trusts ne permettait pas aux Trusts d'atteindre leurs rentabilités escomptées, les Trusts ont la possibilité de ponctionner les dépôts de

garantie versés par le Groupe. Il n'existe aucun risque résiduel de liquidité sur les opérations de titrisation. En effet, d'une part le risque du Groupe TOUAX est limité au montant de ces dépôts de garantie et d'autre part les dépôts de garantie correspondent à des comptes bancaires sur lesquels les sommes en garantie ont été versées par le Groupe.

### Risque de taux

Le risque de taux est corrélé à la baisse des taux pour les emprunts à taux fixe et la hausse des taux pour les emprunts à taux variable. L'exposition aux variations de taux d'intérêt est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Une variation des taux court terme de 1 % augmenterait le montant global des frais financiers du Groupe de 16 % (sur la base des frais financiers acquittés en 2005). Cette sensibilité s'explique par une répartition de l'endettement en faveur du taux variable (75 % de la totalité de l'endettement) et par le niveau encore bas des taux court terme. Néanmoins ce risque est limité grâce à la forte corrélation entre le taux locatif facturé à nos clients et le taux d'inflation.

En 2003, le département trésorerie du Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt afin de réduire cette sensibilité à la remontée des taux court terme. Ces quatre swaps de taux d'intérêt, trois concernant des prêts libellés en euros et le quatrième sur une dette en dollar, permettent ainsi de réduire la sensibilité du Groupe à la hausse des taux d'intérêt de 16 % à 13 %. Sans prendre en compte l'impact de ces produits dérivés de taux, la répartition de l'endettement est de 75 % pour la dette à taux variable et 25 % pour la dette à taux fixe, avec ces opérations la dette à taux fixe représente 36 % de l'endettement global et 64 % pour la dette à taux variable.

### Risque de change

L'exposition du Groupe aux variations des cours de change est principalement concentrée sur l'évolution du dollar américain. Les autres devises étrangères ne sont pas significatives. Les résultats du Groupe évoluent avec une corrélation positive au dollar américain. Il est estimé pour le Groupe qu'une variation du taux moyen annuel du dollar américain de 10 % à la baisse aurait généré en 2005 un impact estimé de 3 % à la baisse sur le résultat d'exploitation après distribution aux investisseurs.

Les activités portant sur les constructions modulaires sont libellées principalement en euro. Les activités barges fluviales et wagons sont principalement en euro en Europe et en dollar américain aux États-Unis. L'activité de location et vente de conteneurs maritimes est internationale et est principalement libellée en dollar américain. Les produits sont intégralement facturés en dollar américain, les charges sont en majorité libellées en dollar américain, le reste étant facturé dans environ 25 devises internationales, les conteneurs pouvant être restitués dans 25 pays différents. À la date de clôture de l'exercice 2005, le Groupe possède à son bilan des créances d'exploitation

libellées en dollar américain estimées à 19,3 millions de dollars et des dettes d'exploitation estimées à 29,3 millions de dollars.

Le solde net des actifs et passifs d'exploitation s'élève à 10 millions de dollars. Dans l'hypothèse d'une baisse de 1 pourcent du dollar américain comparé à l'euro, un gain estimé à 84 milliers d'euros serait constaté.

Concernant les actifs et les passifs à long terme, la politique du Groupe est de corréliser les actifs immobilisés en dollar américain avec des emprunts libellés en dollar américain pour ne pas être exposé à un risque de change. Le Groupe possède néanmoins un emprunt libellé en euro pour un sous-jacent en dollar américain mais dont le montant résiduel n'est plus significatif.

Ainsi qu'il a été précisé précédemment, le Groupe dispose d'un service de Trésorerie chargé du suivi et de la gestion des risques de marché.

### Risque sur actions

Le risque sur actions correspond à une variation défavorable du prix des titres de capital détenus.

La stratégie d'investissement du Groupe correspond à des placements de trésorerie excédentaire dans des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières monétaires pour une courte durée. Le Groupe n'effectue pas d'opérations sur les marchés financiers d'actions.

Le portefeuille d'actions du Groupe est le suivant :

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM	Portefeuille d'actions propres
Valeur comptable au 31.12.2005	757 k€	105 k€
Valeur de marché au 31.12.2005	788 k€	112 k€
Gains éventuels	31 k€	7 k€

La sensibilité du résultat à une baisse de 10% des cours n'est pas significative, le portefeuille d'action n'étant pas significatif, les principaux placements étant effectués dans des produits monétaires.

### Risque juridique - litiges

Lorsque la société fait face à un litige, une provision comptable est constituée lorsqu'une charge est probable conformément à l'article L 123-20 alinéa 3 du Code de commerce. Il est à noter par ailleurs qu'aucun litige ou arbitrage n'est susceptible d'avoir à ce jour, et n'a pas eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière du Groupe, son activité, son résultat ou sur le Groupe lui-même.

Il n'existe pas d'autres litiges et arbitrages significatifs que ceux mentionnés dans les paragraphes suivants.

#### ■ Conteneurs maritimes

Suite à la faillite en 2001 d'un client de l'activité conteneurs maritimes, le Groupe avait reçu des indemnités d'assurance (1,4 million de dollars) en remboursement d'une partie du préjudice subi. Les assureurs estiment que le Groupe a été indemnisé par d'autres tiers pour ce préjudice. Sur la base d'une clause de subrogation, les assureurs réclament le remboursement des indemnités perçues. Le Groupe conteste cette réclamation. Les indemnités reçues d'autres tiers couvrent des risques qui n'étaient pas couverts par l'assureur. Ces indemnités ne peuvent ainsi pas être prises en compte dans le cadre de la

clause de subrogation. Par ailleurs, un décompte précis remis aux assureurs indique que les indemnités d'assurance et celles payées par d'autres tiers ne couvrent pas la totalité des sinistres. Le Groupe estime donc qu'aucun solde positif n'est redistribuable. Aucune provision n'est constatée en conséquence dans les comptes du Groupe. Une action en justice a été introduite par les assureurs et leurs avocats. Aucune date de procès n'a encore été fixée.

#### ■ Constructions modulaires

Les constructions modulaires sont soumises à des normes réglementaires de constructions et de sécurité (Code du travail par exemple). Le changement de ces normes impliquerait des coûts de mise en conformité auxquels le Groupe devrait faire face. Cette mise en conformité impacterait cependant l'ensemble des acteurs de la construction modulaire et permettrait de réviser en partie les prix locatifs.

Certains investisseurs du GIE Module Finance I ont demandé aux membres du GIE et à son arrangeur financier une expertise pour comprendre la situation actuelle du GIE, sans impact estimé pour le Groupe.

#### ■ Barges fluviales

La circulation des barges fluviales sur un fleuve est soumise à la réglementation fluviale du pays auquel appartient le fleuve ou lorsque le fleuve traverse plusieurs pays, à une commission composée de membres des pays concernés.

Outre les formalités administratives liées aux autorisations de naviguer, certains pays (États-Unis notamment) considèrent le fleuve comme un secteur de « défense stratégique » et soumettent les compagnies étrangères à des autorisations spéciales. Ces autorisations sont sujettes à modifications par décision politique.

La réglementation peut aussi évoluer notamment en matière de sécurité, en imposant de nouvelles caractéristiques techniques aux bateaux. Ces mesures peuvent entraîner des frais importants de mise à niveau, voir rendre obsolètes certaines unités (exemple : obligation de double fond pour les pétroliers). Le Groupe est à ce jour uniquement impliqué dans le transport de vrac sec, secteur moins affecté par les nouvelles réglementations en matière de transport.

Suite à la restitution en France en 2003 d'un convoi en location composé d'un pousseur et de deux barges, le Groupe a demandé au client la remise en état des navires. Cette remise en état étant contestée par le client, des procédures ont été engagées par et contre TOUAX pour la résolution de ce litige. Aucun montant ne peut être évoqué par souci de confidentialité.

Au Pays-Bas le Groupe possède une créance de 0,5 million d'euros suite à la résolution d'un litige avec un client. Aucune somme n'a à ce jour été encaissée. Aucun montant n'est reconnu dans les comptes du Groupe.

Suite à la guerre du Kosovo, du fait de l'embargo y faisant suite et des bombardements des ponts sur le Danube, le Groupe a subi un préjudice important en Roumanie. Le Groupe mène actuellement des actions en justice en remboursement des préjudices subis. Les montants significatifs demandés ne peuvent être évoqués pour des raisons de confidentialité.

## ■ Wagons

Aucun litige significatif n'est connu à ce jour pour l'activité wagons.

## Risques industriels et liés à l'environnement

### Risque économique

#### ■ Conteneurs maritimes

Le marché de la location de conteneurs maritimes est très concurrentiel avec de nombreuses compagnies de location, usines de fabrication, organismes de financement, etc. Le risque économique correspond au risque de perte de clientèle générée par le défaut d'atouts concurrentiels. Le Groupe TOUAX considère par la qualité de sa clientèle (actuellement 23 des 25 premiers armateurs internationaux sont clients du Groupe) qu'il fournit des prestations de haute qualité à des prix compétitifs et qu'il possède ainsi des atouts significatifs face à la concurrence.

La qualité de la clientèle de TOUAX limite par ailleurs les risques d'insolvabilité. Le Groupe se fonde sur un contact quotidien avec sa clientèle et un système de reporting hebdomadaire d'analyse de son portefeuille client afin de mettre en place les actions préventives ou correctrices nécessaires.

#### ■ Constructions modulaires

L'activité constructions modulaires du Groupe porte principalement sur trois marchés distincts : bâtiment – travaux publics, industrie et collectivités locales.

Le marché du bâtiment – travaux publics (BTP) possède des règles rigides fixées par les grandes entreprises du BTP. Ces entreprises imposent leurs conditions et leurs prix locatifs (contrats cadres). Elles appliquent des pénalités lors de l'absence de respect de ces règles. La demande en constructions modulaires est étroitement liée au marché de la construction classique. Pour limiter ces risques, le Groupe s'est d'une part diversifié auprès des industries et des collectivités territoriales, d'autre part applique les mêmes règles à ses propres fournisseurs, leur transférant ainsi une partie des risques.

Le marché des collectivités territoriales est réglementé (appel d'offres, procédures strictes, etc.). Ce marché dépend étroitement des politiques gouvernementales et des budgets des collectivités territoriales. La demande des collectivités territoriales en constructions modulaires porte principalement sur la réalisation de salles de classe, de crèches et l'extension de centres hospitaliers. Le risque de contraction du marché est limité par la durée des contrats de location excédant généralement une année. De plus, le Groupe estime que la demande des collectivités territoriales continuera de progresser.

Le marché des industries dépend étroitement des investissements industriels. La demande de constructions modulaires est corrélée à la disponibilité et au coût des surfaces de bureaux et donc à la situation de l'emploi. Le faible coût de la construction modulaire comparé au coût de la construction classique permet d'envisager une progression de la demande de la même façon que pour les collectivités territoriales.

La mesure du risque est analysée par pays sur la base d'un reporting mensuel de suivi du portefeuille client.

#### ■ Wagons

La croissance de l'activité de location de wagons de fret dépend de la dérégulation des opérateurs ferroviaires. Le Groupe estime que les États européens continueront dans le sens de la dérégulation et de la privatisation, ce qui augmentera la compétitivité du transport ferroviaire et les volumes transportés.

### Risque géopolitique

#### ■ Conteneurs maritimes

La demande de conteneurs dépend du niveau de la croissance économique mondiale et du commerce international. Cette demande fluctue par ailleurs en fonction de l'évolution du trafic conteneurisé et des volumes disponibles de transport. Le risque géopoliti-

tique correspond au risque de récession cyclique et au risque protectionniste des pays (tarifs douaniers, restrictions des importations, mesures de régulations gouvernementales, etc.). Le Groupe estime cependant être faiblement exposé au risque géopolitique, plus de 80% de ses contrats de location portant sur des durées moyennes de trois à cinq ans avec des taux locatifs non révisables. La gestion du risque est réalisée à partir de l'analyse de la répartition des contrats de location de longue durée et de courte durée.

#### ■ Barges fluviales

Pour les fleuves traversant plusieurs pays (Danube), il existe un risque concernant le droit de passage (taxe) qu'accorde le pays aux unités utilisant la portion du fleuve qui appartient à ce pays.

#### Risque politique

##### ■ Barges fluviales

Une des principales marchandises transportées en Europe par voie fluviale est le charbon. Le transport de charbon est lié au choix des politiques énergétiques des pays utilisant le transport fluvial. Un pays européen concerné qui viendrait à modifier ses choix en matière d'approvisionnement énergétique en diminuant sensiblement la part de l'énergie thermique au profit d'autres formes d'énergies comme le nucléaire, l'hydraulique, l'éolien ou de toute autre forme pourrait entraîner une surcapacité de cale dans le transport fluvial et donc une baisse significative du fret. Pour limiter ce risque, le Groupe a l'objectif de se développer dans la location de barges fluviales et il s'est diversifié dans les matières transportées (métaux, engrais, céréales, ciments, déchets, etc.).

##### ■ Wagons

Le Groupe estime que compte tenu du vieillissement du parc de wagons de fret, un renouvellement

important du parc des wagons de fret est nécessaire et que ce renouvellement se fera avec le concours des loueurs. Le marché de location de wagons dépendra des politiques gouvernementales (ferroutage, relance des investissements structurels, etc.).

#### Risque environnemental

##### ■ Conteneurs maritimes

Dans certains pays, aux États-Unis notamment, le propriétaire de conteneurs peut être responsable des dommages environnementaux causés lors du déchargement des marchandises. Le Groupe a contracté et oblige ses clients à contracter des assurances pour se couvrir contre ce risque. Aucun litige significatif passé ou en cours n'existe sur le risque environnemental, le Groupe n'exploitant notamment pas de conteneurs citernes.

Le Groupe estime par ailleurs que les autres activités ne sont pas soumises à des risques environnementaux significatifs.

#### Risque de gestion

Une part significative de la flotte de conteneurs, de constructions modulaires et de wagons gérée par le Groupe appartient à des investisseurs tiers ou des véhicules financiers (sociétés ad hoc) détenus par des investisseurs institutionnels. Des contrats de gestion régissent les relations entre chaque investisseur et le Groupe. Aucun revenu minimum n'est garanti par le Groupe et, sous certaines conditions, les investisseurs peuvent mettre fin à un contrat de gestion et demander le transfert des actifs à un autre gestionnaire.

TOUAX a limité le risque de rupture des contrats de gestion en diversifiant le nombre d'investisseurs. Un état synthétique du parc en gestion est réalisé mensuellement. À ce jour, aucun investisseur n'a retiré au Groupe la gestion de ces matériels et ce, sur les vingt dernières années.

La constitution de véhicules financiers (sociétés ad hoc) a entraîné la constitution par le Groupe de dépôts de garantie. Les véhicules financiers ont la possibilité de ponctionner ces dépôts de garantie dans la mesure où les rentabilités des programmes d'investissement sont insuffisantes. Les dépôts de garantie sont reconstitués si les rentabilités s'améliorent. À ce jour et selon les prévisions de rentabilité réalisées, le Groupe estime ne posséder aucun risque non provisionné de perte de dépôts de garantie. Ce risque est suivi à travers une évaluation semestrielle des distributions aux investisseurs et un suivi quotidien des taux d'utilisation et des revenus unitaires journaliers (« per diem »).

Les clauses de résiliation des contrats de gestion varient en fonction des programmes.

Les principales clauses de résiliation sont liées :

- à l'inexécution grave d'une obligation du gestionnaire (par exemple la preuve d'une gestion discriminatoire),
- à la faillite de TOUAX en tant que gestionnaire ou sa dissolution,
- au non versement par TOUAX des revenus collectés et dus à ses différents investisseurs,
- au changement de l'actionnaire majoritaire.

Dans seulement certains cas particuliers (notamment les titrisations), une résiliation peut être causée par une mauvaise performance d'un investissement dont la gestion aurait été confiée à TOUAX.

#### Risque d'approvisionnement

Le Groupe n'est pas producteur. En d'autres termes, le Groupe achète les matériels qu'il met en location. Le Groupe peut ainsi se trouver dans la situation de ne pas pouvoir acheter rapidement de nouveaux matériels lorsque les usines de production n'ont plus d'espaces de commandes disponibles. Ce risque est

d'une part limité dans le temps et d'autre part n'impacte que la croissance du Groupe, et non les matériels déjà en location.

## ■ Constructions modulaires

La responsabilité du Groupe peut être engagée en cas de défaillance d'un sous-traitant, dans la limite de la couverture des assurances. La responsabilité du Groupe n'a jamais à ce jour été significativement engagée.

## ■ Barges fluviales

Le marché du fuel peut affecter la compétitivité du transport fluvial soit par une pénurie soit par l'augmentation du prix du pétrole. Le Groupe n'utilise pas d'instrument de couverture des prix du pétrole. Pour limiter ce risque, le Groupe a indexé la majorité de ses contrats de transport à l'évolution du prix des produits pétroliers.

## Risque climatique

### ■ Barges fluviales

La navigation fluviale est dépendante des conditions climatiques : précipitations, sécheresse, glace. En cas de pluie abondante sur certains fleuves, le niveau des eaux augmente et abaisse le tirant d'air (sous les ponts), limitant ou interdisant du même coup le passage des unités fluviales. Le phénomène de la sécheresse entraîne une baisse du niveau des eaux, ce qui oblige à un chargement moindre des unités voire à une impossibilité de naviguer. Des hivers très rigoureux peuvent impliquer une immobilisation totale des unités jusqu'à la fonte des glaces.

Les mauvaises conditions climatiques peuvent aussi avoir un impact sur les récoltes de céréales d'un pays ou d'une région. L'impact peut être qualitatif ou quantitatif voire les deux à la fois. Une mauvaise qualité de grain ou une baisse du volume

de la production affaiblira les ventes à l'export entraînant du même coup une baisse des niveaux de fret. Les différentes implantations géographiques du Groupe permettent de limiter ces risques. Par ailleurs, sur le Danube, le Groupe se focalise sur les parties des bassins (comme les canaux) moins soumis aux aléas climatiques.

## ■ Wagons

Le principal risque climatique pour le Groupe est l'immersion d'un wagon du fait d'inondations. Cette immersion générera des coûts supplémentaires de réparation et d'entretien dans la limite de la couverture des assurances.

## Risque de positionnement et de perte des conteneurs

Les conteneurs sont parfois restitués par les locataires dans des zones pour lesquelles la demande de conteneurs est faible (États-Unis notamment). Pour se couvrir contre ce risque le Groupe d'une part, applique des « pénalités » (drop off charge) lors de la restitution des conteneurs dans des zones à faible demande et d'autre part s'est engagé dans le développement d'un département de vente de conteneurs d'occasion afin de diminuer les stocks sur les zones à faible demande. Les stocks de conteneurs sur dépôts sont suivis quotidiennement et analysés mensuellement. Par ailleurs, les conteneurs peuvent aussi être perdus ou détériorés. Le Groupe facture alors à ses clients des valeurs de remplacement qui sont préalablement acceptées dans chaque contrat de location et dont le montant est toujours supérieur à la valeur nette comptable des actifs. En cas de faillite d'un client, le risque de perte totale n'est pas couvert. En revanche, l'ensemble des dommages ou pertes liés à une catastrophe naturelle est couvert soit par les assurances du client soit par les assurances des dépôts.

## Risque technique et qualitatif des constructions modulaires

Les constructions modulaires peuvent être soumises à des obsolescences techniques résultant d'une évolution qualitative des matériels concurrents ou à une demande évolutive de la part des clients (changement des goûts). La recherche de matériaux qualitatifs génère des coûts supplémentaires. Le Groupe investit dans des matériels de haute qualité en avance sur les normes existantes et les produits concurrents lui permettant de minimiser les coûts supplémentaires des nouveaux matériaux.

## Risque de sous-traitance des wagons

Les risques de sous-traitance correspondent principalement aux problèmes générés par les déraillements et les grèves des opérateurs ferroviaires. En cas de déraillement le risque du Groupe est limité à sa part de responsabilité et à la couverture des assurances. En cas de grève, seuls les wagons en cours de livraison sont impactés, les wagons loués continuent d'être facturés aux clients dans des conditions normales.

## Assurance – couverture des risques

Le Groupe poursuit une politique systématique de couverture de ses actifs corporels et de ses risques généraux ; le Groupe possède trois types de polices d'assurance : l'assurance du matériel, la responsabilité civile d'exploitation et la responsabilité civile des mandataires sociaux.

Le risque de perte ou de détérioration des actifs corporels des activités constructions modulaires et barges fluviales est couvert par l'assurance du matériel. L'assurance des actifs corporels de l'activité conteneurs maritimes et de l'activité wagons est déléguée aux clients et fournisseurs (dépôts) du Groupe conformément aux pratiques courantes du métier.

Les pertes d'exploitation survenues à la suite de pertes ou de détériorations d'actifs corporels sont couvertes par l'assurance corporelle.

Il n'y a pas de société d'assurance captive.

L'assurance responsabilité civile de la société mère TOUAX SCA couvre les dommages corporels relevant de son exploitation. Les filiales du Groupe possèdent individuellement une assurance responsabilité civile.

L'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux couvre les dirigeants de droit et de fait qui veraient leurs responsabilités engagées pour une faute professionnelle commise dans le cadre d'une activité de direction, de gestion ou de supervision exercée avec ou sans mandat ou délégation de pouvoir.

L'activité conteneurs maritimes possède une assurance responsabilité civile. Le matériel est assuré directement par les clients et les dépôts conformément aux normes de la profession.

L'assurance constructions modulaires garantit la valeur des matériels de façon générale et particulièrement lorsque ceux-ci sont sur des dépôts ou loués et lorsque le client a omis de contracter une assurance pendant la durée de location. Cette assurance couvre notamment les risques d'explosion, feu, ouragan, tempête, collision, dégâts des eaux, chute, vol, etc.

L'assurance barges fluviales garantit les dommages, pertes, recours de tiers et les dépenses résultant de tout accident de navigation, d'explosion, d'incendie ou de tout événement de force majeure et plus précisément les avaries consécutives au dysfonctionnement des organes de propulsion et de direction, les bris de machine, les dommages électriques, les voies d'eau, les dommages survenus par mauvais arrimage ou mauvais chargements, les risques de stationnement, les domma-

ges aux ouvrages d'art, les risques de pollution, les frais d'enquête, d'expertise, de procédures et d'avocats. L'assurance comprend une responsabilité civile contractuelle vis-à-vis des barges confiées appartenant à des tiers, une couverture de la responsabilité du transporteur telle que définie par les lois et réglementations, et une couverture des marchandises transportées. Les couvertures et le montant des garanties sont fonction des navires et des bassins d'exploitation. Il est à noter par ailleurs que les risques de guerre sont couverts pour les unités exploitées sur le Danube.

L'activité wagons possède une assurance responsabilité civile. Le matériel est assuré directement par les clients et les dépôts conformément aux normes de la profession.

# Informations concernant l'émetteur

## Histoire et évolution de la société

### Raison sociale et nom commercial

TOUAX SCA  
SGTR – CITE – CMTE – TAF – SLM  
TOUAGE INVESTISSEMENT réunies

### Lieu et numéro d'enregistrement

#### Siège social et administratif

Tour Arago – 5, rue Bellini  
92806 Puteaux – La Défense cedex – France  
Tél. : 01 46 96 18 00

### Identification

Registre du commerce et des sociétés :  
Nanterre B 305 729 352  
Numéro Siret : 305 729 352 00099  
APE : 741 J  
Côté à Paris – Eurolist compartiment C  
Euronext Paris – segment Next Prime  
Code ISIN : FR0000033003  
Reuters TETR. PA – Bloomberg TOUPFP equity

### Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1898 et prendra fin le 31 décembre 2104.

### Forme juridique et législation

#### Forme juridique de la société

Société en commandite par actions

#### Exercice social

L'exercice social de TOUAX SCA commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### Capital social

Depuis le 6 février 2006, le capital de la société est constitué de 3 885 519 actions d'une valeur nominale de 8 €.

Le capital a été entièrement libéré.

### Législation de la société

La société en commandite par actions est régie par le Code de Commerce, le décret du 23 mars 1967 et les textes subséquents sur les sociétés commerciales.

### Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents relatifs à TOUAX SCA peuvent être consultés au siège social de la société.

### Politique d'information

Outre le rapport annuel et les publications dans le bulletin d'annonces légales obligatoires (BALO), la société diffuse une lettre semestrielle d'activité contenant une analyse sectorielle du chiffre d'affaires et les faits marquants du semestre.

Une convention de communication financière a été signée avec la société ACTUS FINANCE – 11, rue Quentin Bauchart – 75 008 – Paris – FRANCE.

Les rapports annuels, les communiqués de presse et les lettres semestrielles sont disponibles en français et en anglais sur le site internet ([www.touax.com](http://www.touax.com)).

Les nouvelles d'importance significative susceptibles d'avoir un impact sur le cours font l'objet d'une diffusion systématique par la presse.

### Responsables de l'information financière

TOUAX SCA  
Raphaël WALEWSKI  
Tour Arago, 5 rue Bellini  
92806 Puteaux – La Défense – France

Tél. : + 33 1 46 96 18 00  
Fax : + 33 1 46 96 18 18  
e-mail : [touax@touax.com](mailto:touax@touax.com)

### ACTUS

Sébastien BERRET  
11, rue Quentin Bauchart  
75008 Paris – France

Tél. : + 33 1 53 67 36 74  
Fax : + 33 1 53 67 36 37  
e-mail : [sberret@actus.fr](mailto:sberret@actus.fr)

### Rappel historique

*Cf.* paragraphe rappel historique en deuxième page de couverture.

## Investissements

### Principaux investissements

Le Groupe a pour activité la location opérationnelle de matériels mobiles et standardisés, les conteneurs maritimes, les constructions modulaires, les barges fluviales et les wagons. Il est nécessaire d'investir dans ces matériels pour les mettre en location. Le Groupe possède par ailleurs une activité transverse, la gestion pour compte de tiers. Ainsi 80% des actifs gérés par le Groupe sont financés par des investisseurs et donnés en gestion au Groupe dans le cadre de contrat de gestion. La politique de croissance du Groupe s'articule donc à travers la signature de nouveaux contrats de location de matériels auprès de ses clients nécessitant des investissements nouveaux qui sont réalisés par des investisseurs tiers au sein des programmes de gestion, soit par le Groupe au travers de ses propres moyens de financement.

La politique d'investissement du Groupe est de financer les actifs en propriété dans le respect du ratio d'endettement financier net sur fonds propres de 1 pour 1. Le Groupe finance par ailleurs des actifs destinés à être cédés à des investisseurs dans la mesure

du ratio d'endettement financier net sur fonds propres de 2 pour 1. Les actifs destinés à être cédés sont financés en totalité par dettes financières. En résumé, la politique d'investissement du Groupe est ainsi de limiter le ratio d'endettement financier net sur fonds propres à 2 pour 1 pour financer les actifs sur son bilan dont une partie est destinée à être cédée.

La cession d'actif à des investisseurs fait partie de la stratégie du Groupe et permet de financer la crois-

sance sans recours à l'endettement. La croissance du Groupe permet de réaliser des économies d'échelle et ainsi d'augmenter la marge.

Le Groupe n'a pas recours à des outils de financement de son actif circulant tel que cession Daily, affacturage, titrisation ou cession de créances, etc. Il est à noter que les contrats de location sont classifiés en contrat de location financement dès lors que le Groupe bénéficie des avantages et des risques

inhérents à la propriété. Par exemple, l'existence d'une clause de transfert automatique de propriété, l'existence d'une option d'achat d'une valeur très inférieure à une valeur de marché, l'équivalence de durée entre le bail et la vie du bien ou entre la valeur actualisée des paiements futurs au titre du bail et la valeur du bien sont des éléments qui conduisent généralement à considérer les contrats de location comme des contrats de location financement.

<b>Investissements nets au cours des exercices</b> (en milliers d'euros)	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Investissements incorporels nets	99	28
Investissements corporels nets	21 083	(12 285)
Investissements financiers nets	381	(576)

<b>Total Investissements nets</b>	<b>21 563</b>	<b>(12 833)</b>
-----------------------------------	---------------	-----------------

<b>Répartition par activité des investissements nets</b> (en milliers d'euros)	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Conteneurs maritimes	(1 414)	(530)
Constructions modulaires	10 284	(11 638)
Barges fluviales	7 434	(1 037)
Wagons	4 725	319
Divers	534	53

<b>Total</b>	<b>21 563</b>	<b>(12 833)</b>
--------------	---------------	-----------------

<b>Modalités de financement des investissements nets</b> (en milliers d'euros)	<b>2005</b>	<b>2004</b>
Trésorerie / emprunts	21 265	2 314
Crédit bail	6 694	(250)
Contrat de gestion avec des investisseurs tiers	(6 396)	(14 897)

<b>Total</b>	<b>21 563</b>	<b>(12 833)</b>
--------------	---------------	-----------------

# Informations concernant l'émetteur

## Principaux investissements en cours

### Principaux investissements réalisés pendant l'année 2005

(en milliers)	Devise	Pays	Investissement	Ventes de matériels neufs dans le cadre des programmes de gestion	Désinvestissements	Investissements nets
Conteneurs	USD	International	\$9 007	(8 373)	(2 392)	(1 759)
<b>TOTAL CONTENEURS</b>			<b>7 240 €</b>	<b>(6 731)</b>	<b>(1 923)</b>	<b>(1 414)</b>
Fluvial	EUR	Europe	2 128 €		(1 875)	253 €
Fluvial	USD	USA	\$11 500		(2 568)	\$8 932
<b>TOTAL FLUVIAL</b>			<b>11 372 €</b>	<b>0</b>	<b>(3 939)</b>	<b>7 433 €</b>
Modules	EUR	France	13 138 €	(3 651)	(6 293)	3 194 €
Modules	EUR	Belgique	202 €		(52)	150 €
Modules	EUR	Allemagne	1 400 €		(223)	1 177 €
Modules	EUR	Pologne	2 953 €		(40)	2 913 €
Modules	EUR	Espagne	762 €		0	762 €
<b>Sous total Europe</b>			<b>18 455 €</b>	<b>(3 651)</b>	<b>(6 608)</b>	<b>8 196 €</b>
Modules	USD	USA	\$2 665		(66)	\$2 599
<b>TOTAL MODULES</b>			<b>20 597 €</b>	<b>(3 651)</b>	<b>(6 661)</b>	<b>10 285 €</b>
Wagons	EUR	Europe	23 683 €	(18 686)	(273)	4 724 €
	USD	USA	\$7 850	(7 850)		
<b>TOTAL WAGONS</b>			<b>29 993 €</b>	<b>(24 996)€</b>	<b>(273)€</b>	<b>4 724 €</b>
Divers			1 061 €		(527)	534 €
<b>TOTAL DIVERS</b>			<b>1 061 €</b>	<b>0 €</b>	<b>(527)€</b>	<b>534 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>70 264 €</b>	<b>(35 378)</b>	<b>(13 323)€</b>	<b>21 562 €</b>
	Taux moyen EUR/USD		1,244			

Les investissements conservés sur le bilan du Groupe ont été financés par les lignes de crédits disponibles.

## Principaux investissements réalisés au 31 mars 2006

(en milliers)	Devise	Pays	Investissement	Désinvestissements	Investissements nets	Commandes en cours au 31.03.2006
Conteneurs	USD	International	\$581	\$(251)	\$330	\$42 460
<b>TOTAL CONTENEURS</b>			<b>483 €</b>	<b>(209)€</b>	<b>275 €</b>	<b>35 324 €</b>
Fluvial	EUR	Europe	313 €	(526)€	(213)€	780 €
Fluvial	USD	USA			\$0	\$0
<b>TOTAL FLUVIAL</b>			<b>313 €</b>	<b>(526)€</b>	<b>(213)€</b>	<b>780 €</b>
Modules	EUR	France	5 010 €	(2 080)€	2 930 €	2 950 €
Modules	EUR	Belgique	14 €	(39)€	(25)€	- €
Modules	EUR	Pays Bas	7 €		7 €	
Modules	EUR	Allemagne	367 €	(19)€	348€	2 510 €
Modules	EUR	Pologne	1 175 €	(3)€	1 172 €	3 043 €
Modules	EUR	Espagne	100 €	0 €	100 €	143 €
<b>Sous total Europe</b>			<b>6 673 €</b>	<b>(2 141)€</b>	<b>4 532 €</b>	<b>8 646 €</b>
Modules	USD	USA	\$704	\$(104)	\$600	\$1 035
<b>TOTAL MODULES</b>			<b>7 259 €</b>	<b>(2 228)€</b>	<b>5 031 €</b>	<b>9 507 €</b>
Wagons	EUR	Europe	24 €		24 €	5 501 €
	USD	USA				
<b>TOTAL WAGONS</b>			<b>24 €</b>	<b>0€</b>	<b>24 €</b>	<b>5 501 €</b>
Divers			43 €	(5)€	38 €	0 €
<b>TOTAL DIVERS</b>			<b>43 €</b>	<b>(5)€</b>	<b>38 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>8 122 €</b>	<b>(2 967)€</b>	<b>5 155 €</b>	<b>51 113 €</b>
Taux moyen EUR/USD			1,202			

Les investissements conservés sur le bilan du Groupe ont été financés par les lignes de crédits disponibles.

### Engagements fermes d'investissements

Les commandes et investissements fermes au 31 décembre 2005 s'élève à 21,7 millions d'euros dont 0,3 million d'euros de conteneurs maritimes, 4,5 millions d'euros de constructions modulaires, 6,1 millions d'euros de barges fluviales et 10,8 millions d'euros de wagons.

# Aperçu des activités

Le Groupe TOUAX est un loueur opérationnel de matériels mobiles standardisés ; les conteneurs maritimes, les constructions modulaires, les barges fluviales et les wagons de fret. Le Groupe gère ses propres matériels et gère des matériels pour le compte d'investisseurs tiers. Le Groupe, à travers ses quatre activités, possède l'activité transverse de gestion pour compte de tiers. Cette activité de gestion commence par l'achat de matériels par le Groupe, puis la constitution d'un portefeuille de matériels en location, ensuite la cession de ces matériels à des investisseurs et enfin la gestion de ce portefeuille pour le compte des investisseurs. Le Groupe réalise de ce fait des marges de location (matériels en propre), de syndication (achat puis vente de matériels à des investisseurs), des marges de gestion (matériels en gestion) et des marges de négoce (achat puis vente de matériels à des clients).

Le chiffre d'affaires locatif comptabilisé correspond au chiffre d'affaires locatif de l'ensemble des matériels gérés par le Groupe, matériels en propre ou matériels en gestion. Le Groupe agit effectivement en tant que principal et non en tant qu'agent. De la même façon les charges opérationnelles comptabilisées correspondent à l'ensemble des matériels gérés.

La marge de gestion correspond au chiffre d'affaires locatif des matériels en gestion diminué des charges opérationnelles de ces matériels et diminué de la distribution aux investisseurs de leurs revenus. Cette marge de gestion est équivalente à la commission de gestion du Groupe.

La marge de syndication correspond selon les activités soit à la marge sur ventes (ventes diminuées des coûts d'achat des ventes), soit aux plus values de cession.

Dans les conteneurs maritimes, le Groupe réalise des marges de syndication et des marges de gestion

et location. La constitution et la syndication de portefeuille de conteneurs maritimes sont rapides (6 mois en moyenne). Les marges de syndication sont enregistrées en ventes / coût d'achat des ventes.

Dans les constructions modulaires, le Groupe réalise des marges de syndication, des marges de gestion et de location et des marges de négoce. Le Groupe achète et vend des constructions modulaires à ses clients et enregistre des marges de négoce (ventes / coût d'achat des ventes). Le Groupe par ailleurs investit dans du matériel locatif. La constitution de portefeuille de constructions modulaires et sa syndication prennent plus d'une année en moyenne. Les marges de syndication sont alors enregistrées en plus values de cession.

Dans les barges fluviales, le Groupe réalise des activités de transport (sur le Rhin et le Danube) et des activités de location (sur le Mississippi, la Seine et le Rhône).

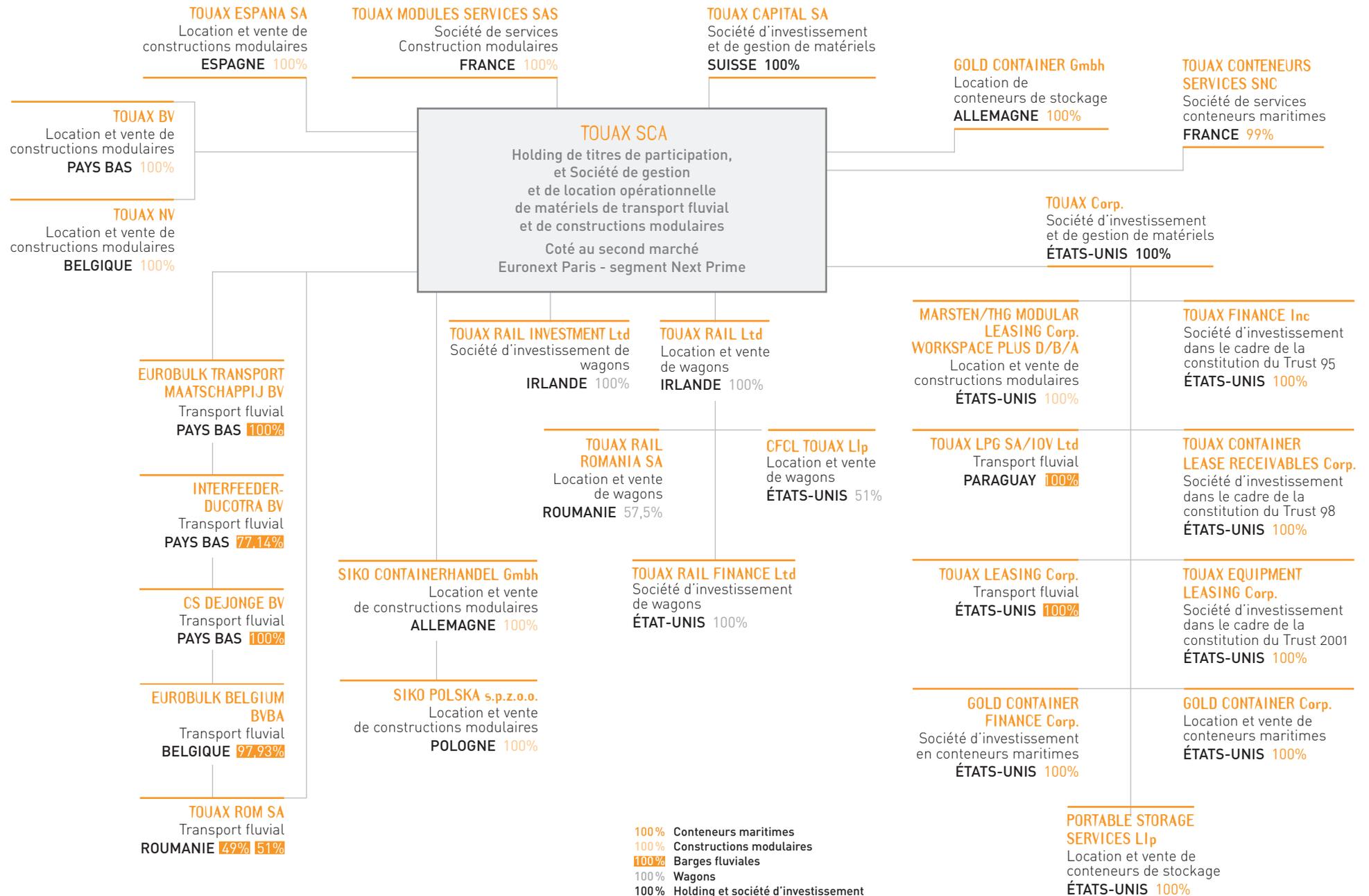
Dans les wagons de fret, le Groupe réalise des marges de syndication, des marges de gestion et location et des marges de négoce. La constitution et la syndication de portefeuille de wagons de fret et sa syndication sont rapides (6 mois en moyenne). Les marges de syndication sont enregistrées en ventes / coût d'achat des ventes. Il existe par ailleurs des marges de négoce aussi enregistrées en ventes / coût d'achat des ventes.

Les plus values réalisées sur les valeurs résiduelles des actifs du Groupe sont toujours enregistrées en plus values de cession.

Les activités et les marchés sont détaillés en pages 4 à 11 du présent document.

La répartition des revenus par type d'activité et par zone géographique est détaillée dans l'annexe des comptes consolidés note 3 page 65.

# Organigramme



# Organigramme

## Relations mères filles

La société TOUAX SCA est une holding opérationnelle. À ce titre, la société TOUAX SCA enregistre les participations dans ses filiales françaises et étrangères et possède une activité économique propre de location et vente de conteneurs maritimes, de constructions modulaires et de barges fluviales sur le territoire français.

Il n'existe pas de dépendance fonctionnelle entre les sociétés du Groupe.

Chaque filiale détient ses propres actifs destinés à la location et la vente. La société TOUAX SCA a acquis au cours de l'année 2005 les 49% des actions déte-

nues par la société Almafina dans sa filiale TOUAX RAIL Ltd. La participation de TOUAX SCA s'élève désormais à 100%.

La liste des filiales est présentée dans les comptes consolidés note 2.2 page 63.

Les fonctions des dirigeants de la société TOUAX SCA dans les filiales du Groupe sont mentionnées dans le rapport du président du Conseil de surveillance page 160. La présentation économique du Groupe est faite dans le chapitre « L'expérience de la location opérationnelle » page 2.

Aucun risque significatif provenant de l'existence d'influences notables d'actionnaires minoritaires

sur des filiales du Groupe n'est à relever pour la structure financière du Groupe, notamment relatif à la localisation et l'adossement des actifs, de la trésorerie et des dettes financières du fait de l'existence d'accords organisant un contrôle conjoint.

À notre connaissance, il n'existe ni de restrictions aux remontées de trésorerie des filiales vers la société mère ni de restrictions à l'utilisation de la trésorerie à l'exception des filiales en contrôle conjoint.

La description chiffrée des relations significatives mère filiales (autres que les conventions réglementées) est la suivante :

## Liste des opérations intragroupes courantes conclues à des conditions normales relevant de l'article L.225-39 du Code de commerce :

Prestations données à	Assurance	Informatique et frais de gestion	Négoce	Avances financières	Location de matériel	Mise à disposition de personnel
EUROBULK TRANSPORTMAATSCHAPPIJ BV				ns		
GOLD CONTAINER CORP		182				1 936
SIKO CONTAINERHANDEL GmbH				147		
SIKO POLSKA sp.z.o.o.			257	ns	ns	
TOUAX BV				ns	ns	
TOUAX CAPITAL SA				689		
TOUAX CONTENEURS SERVICES SNC	ns	ns				
TOUAX CORP				138		
TOUAX ESPANA SA					ns	
TOUAX MODULES SERVICES SAS	ns	ns				
TOUAX NV				ns		
TOUAX ROM SA	123				528	
TOUAX RAIL Ltd	ns			ns		397
TOUAX RAIL ROMANIA SA				ns		
INTERFEEDER-DUCOTRA BV		ns				ns

Prestations reçues de	Avances financières	Location de matériel	Télécoms	Gasoil	Transports	Réparations	Honoraires	Frais de déplacements	Mise à disposition de personnel
EUROBULK TRANSPORT MAATSCHAPPIJ BV	ns		ns		ns		ns		
GOLD CONTAINER CORP		1 409				ns			
SIKO CONTAINERHANDEL GmbH						ns	ns		
TOUAX BV	135	ns				ns			
TOUAX CAPITAL SA	238		ns						
TOUAX CONTENEURS SERVICES SNC									1 307
TOUAX CORP									
TOUAX ESPANA SA	ns								
TOUAX MODULES SERVICES SAS		508		ns		ns			4 261
TOUAX NV								ns	
TOUAX ROM SA					ns				
TOUAX RAIL Ltd									
TOUAX RAIL ROMANIA SA									

# Organigramme

Les cautions et autres engagements donnés sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Etablissements financiers bénéficiaires de la garantie	Montant garanties accordées sur exercice antérieur et toujours en vigueur	Montant garanties accordées exercice 2001	Montant garanties accordées exercice 2002	Montant garanties accordées exercice 2003	Montant garanties accordées exercice 2004	Montant garanties accordées exercice 2005	Encours des crédit ou garanties accordées (capital restant dû hors intérêts)
Filiales concernées								
GOLD CONT FINANCE	Fortis banque					\$2 500		\$167
SIKO POLSKA	Fortis Poland					9 000 zł		7 455 zł
SIKO	Fortis Lease					225 €		198 €
WORKSPACE	South Trust	\$359						\$254
	Unimat			\$4 283				\$2 672
	Bank of America						\$3 018	\$3 018
TOUAX ESPAÑA	Ing Lease		1 522 €					499 €
	Fortis Espagne				1 500 €		411 €	1 180 €
	BBVA				250 €		300 €	310 €
	Banesto					175 €		38 €
TOUAX BV	KBC Lease				867 €			622 €
TOUAX NV	KBC Lease		716 €		187 €			508 €
	KBC Vendor Lease		744 €	250 €				219 €
Interfeeder Ducotra	Rabobank				600 €			582 €
EUROBULK	Rabobank	454 €			5 068 €			4 199 €
TOUAX MODULES SERVICE	Bail Ecureuil		3 089 €					1 511 €
TOUAX RAIL	Fortis Lease			4 093 €				2 105
	Slibail			3 113 €				2 526
TOUAX Leasing Corp	Bank of America Leasing & Capital						\$11 500	\$11 500
GOLD Container corporation	ABN Amro			\$250				0
	Unimat	3 644 €						16 544 €
	Capital Equipement Finance	\$2 183						\$1 486
	Nordea	\$8 000						\$739
TOUAX Corp	Crédit Lyonnais					\$3 500		0
<b>Total Euros</b>		<b>13 034</b>	<b>6 071</b>	<b>11 298</b>	<b>8 472</b>	<b>7 817</b>	<b>13 016</b>	<b>33 259</b>
<b>Total général des garanties autorisées</b>								<b>59 710</b>

Les principales filiales de TOUAX SCA sont détaillées dans le tableau des filiales et participation dans l'annexe des comptes sociaux.

Le Groupe possède une filiale significative, la société GOLD Container corporation, société de droit américain. Les chiffres clés de cette société sont présentés dans le tableau suivant :

(\$ '000)	2005	2004	Variation
Actif immobilisé net	7 520	8 806	(1 286)
Capitaux propres	18 913	15 728	3 185
Dettes financières	2 245	3 559	(1 314)
Chiffre d'affaires	150 026	127 647	22 379
Résultat d'exploitation avant distribution aux investisseurs	52 646	44 665	7 981
Résultat d'exploitation après distribution aux investisseurs	4 470	5 389	(919)
Résultat net	3 684	3 538	146

La société GOLD container corporation a distribué un dividende de 0,5 million de dollar à sa mère TOUAX Corp. Cette distribution compensée par le résultat de l'exercice explique principalement la variation des capitaux propres. La baisse des dettes financières correspond aux amortissements des emprunts.

La hausse significative du chiffre d'affaires et des résultats s'explique par la progression des ventes et du chiffre d'affaires locatif liés à la réalisation de nouveaux programmes de gestion.

Il est à noter par ailleurs les points significatifs suivants pour les autres filiales du Groupe :

TOUAX BV est une holding opérationnelle néerlandaise de l'activité constructions modulaires avec sa filiale belge TOUAX NV.

Eurobulk Transport Maatschappij BV est une holding opérationnelle néerlandaise de l'activité barges flu-

viales avec ses filiales néerlandaises Interfeeder-Ducotra BV et CS de jonge BV, sa filiale belge Eurobulk Belgium BVBA, et sa filiale roumaine TOUAX Rom SA.

Siko Containerhandel GmbH est une holding opérationnelle allemande de l'activité constructions modulaires avec sa filiale polonaise Siko Polska sp.z.o.o.

TOUAX Corp est une holding américaine regroupant les sociétés immatriculées aux États-Unis, et notamment Gold Container Corp (conteneurs maritimes), Marsten THG modular leasing corp Workspace plus D/B/A (constructions modulaires) et TOUAX Leasing Corp (barges fluviales).

TOUAX Rail Ltd est une holding opérationnelle irlandaise de l'activité wagons avec sa filiale irlandaise TOUAX Rail Finance Ltd, sa filiale américaine CFCL TOUAX Llp et sa filiale roumaine TOUAX Rail Romania SA.

# Propriétés immobilières, usines et équipements

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Le Groupe est un loueur opérationnel de matériels mobiles standardisés. Le Groupe possède à ce jour peu d'immobilisations incorporelles (114 milliers d'euros). Les immobilisations corporelles sont par contre significatives (103,5 millions d'euros) et représentent les matériels appartenant au Groupe qui sont mis en location (conteneurs maritimes, constructions modulaires, barges fluviales et wagons de fret).

Le détail des immobilisations corporelles et incorporelles est mentionné dans l'annexe des comptes consolidés note 13 page 75 et note 14 page 76.

## Politique environnementale

Les risques environnementaux susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou sur les résultats de la société ne sont pas significatifs, le Groupe exerçant principalement une activité de services. En conséquence, aucune dépense significative n'a été engagée au titre des domaines suivant (classification Eurostat) :

- protection de l'air ambiant et du climat,
- gestion des eaux usées,
- gestion des déchets,
- protection et assainissement des sols, des eaux souterraines et des eaux de surface,
- lutte contre le bruit et les vibrations,
- protection de la biodiversité et du paysage,
- protection contre les rayonnements,
- recherche et développement,
- autres activités de protection de l'environnement.

La politique environnementale du Groupe s'articule autour de trois axes principaux.

## Une gestion rigoureuse des terrains

Utilisateur de plates-formes de stockage, le Groupe a mis en place une gestion des terrains respectueuse de l'environnement :

- une analyse systématique des terres par carottage lors de l'achat d'un terrain,
- une approche des collectivités territoriales pour permettre une meilleure insertion des activités dans l'environnement existant,
- un aménagement soucieux du respect des législations en vigueur quant aux eaux pluviales et usées (avec notamment des séparateurs d'eaux et d'hydrocarbures),
- le choix d'une architecture simple et harmonisée avec l'environnement,
- des plantations d'espaces verts incluant les espèces locales identifiées.

## L'identification et la maîtrise des substances utilisées

Lors des travaux de maintenance, le Groupe est parfois amené à utiliser des produits du type peinture, solvants, acide, etc. Une démarche, corrélative à celle mise en place en matière de prévention des risques, permet d'identifier les composants des produits utilisés.

Cette identification a ainsi amélioré les conditions de stockage mais surtout le tri et l'évacuation des déchets et contenants. Chaque site sous-traite dans le cadre de contrats spécifiques avec des sociétés extérieures habilitées et reconnues le traitement des déchets.

Les départements wagons et barges fluviales par ailleurs contribuent, pour leur part, à l'environnement en respectant les règlements existants en matière de nettoyage des contenants.

La rationalisation des méthodes de travail et la prévention des risques ont ainsi permis de prendre plus spécifiquement conscience de la gestion des déchets.

## L'optimisation des véhicules de transport

Le Groupe optimise la gestion de son parc de camions et en conséquence favorise le respect de l'environnement en réduisant les émanations de carbone dans l'atmosphère.

Les moyens mis en place pour ce faire sont :

- contrôle régulier des véhicules de transport, chariots élévateurs, wagons, pousseurs et automoteurs,
- sous-traitance des transports à des sociétés disposant de véhicules très récents,
- rationalisation des transports livraison/restitution afin de limiter les déplacements inutiles.

D'une façon générale le maintien en bon état des actifs du Groupe contribue au respect de l'environnement.

# Examen de la situation financière

## Situation financière

L'examen de la situation financière est présenté dans le rapport de gestion page 148.

## Résultat d'exploitation

L'examen du résultat d'exploitation est présenté dans le rapport de gestion page 148.

# Trésorerie et capitaux

## Capitaux du Groupe

Les ressources financières et la trésorerie du Groupe sont détaillées dans l'annexe des comptes consolidés note 20 page 79 et note 22 page 81 avec des précisions sur les risques de liquidité page 17 et sur les risques de taux page 18.

## Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie du Groupe sont détaillés et expliqués dans le tableau de flux de trésorerie dans les comptes consolidés page 50 et suivants.

## Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions d'emprunts et la structure de financement sont détaillées dans l'annexe des comptes consolidés note 22 page 81 avec des précisions sur les risques de liquidité page 17 et sur les risques de taux page 18.

Le groupe utilise pour se financer une large palette d'instruments de financement :

- les lignes spot (364 jours) et de découvert sont utilisés pour les besoins ponctuels de financement de BFR et de préfinancement d'actifs (permettent de constituer des portefeuilles d'actifs de montants significatifs avant le financement à long terme ou la cession à des investissements tiers) ;
- les lignes revolving tirables par billet sont utilisées pour le préfinancement des actifs ;
- les lignes moyen long terme sont utilisées pour le préfinancement des actifs gardés sur le bilan du Groupe ;
- les lignes de crédit bail sont également utilisées pour le financement des actifs gardés sur le bilan du Groupe.

## Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

À notre connaissance, il n'existe ni de restrictions aux remontées de trésorerie des filiales vers la société mère ni de restrictions à l'utilisation de la trésorerie du Groupe.

## Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements d'investissements

Les sources de financement sont détaillées dans les engagements fermes d'investissement page 24.

# Recherche et développement, brevets et licences

Le Groupe n'a pas d'activité de recherche et de développement.

# Informations sur les tendances

## Principales tendances jusqu'à la date du document d'enregistrement

Les principales tendances sont détaillées dans le rapport de gestion page 148.

## Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement pour l'exercice en cours

L'économie mondiale affiche de bonnes perspectives. La croissance mondiale devrait atteindre 4,9% en 2006 selon les estimations du Fonds Monétaire International publiées le 19 avril 2006. Les États-Unis, la Chine, L'Inde et la Russie sont les principaux moteurs de cette expansion. Le Japon et l'Europe se redressent. Ce dynamisme reste toutefois menacé, à terme, par l'accumulation de lourds déficits publics et commerciaux. Les risques de dégradation de l'environnement international sont nombreux ; augmen-

tation des prix du pétrole néfaste pour la croissance et potentiellement génératrice de tensions inflationnistes, hausse des taux d'intérêts et volatilité des taux de change, épidémie de grippe aviaire.

L'excès des capacités de production mondiale se réduit et le prix des matières premières augmente. Le fort taux d'emploi aux États-Unis et au Japon pourrait aboutir à des revalorisations de salaires. Les taux d'intérêts à long terme pourraient se tendre pour maintenir des anticipations d'inflation à des niveaux bas. Les remontées de taux en Europe et au Japon risquent d'affecter les flux de capitaux mondiaux à la recherche de rendements.

Le risque majeur noté par le FMI est le déséquilibre des balances publiques et commerciales. La réduction du déficit commercial américain passera par un rééquilibrage significatif de la demande dans tous les pays ainsi que par une nouvelle dépréciation substantielle du dollar américain et une appréciation des monnaies des pays en situation d'excédent.

# Prévisions ou estimations du bénéfice

Ce chapitre contient des indications sur les objectifs du Groupe pour l'exercice 2006. Le Groupe met en garde les investisseurs potentiels sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Les investisseurs sont invités à prendre en considération le fait que certains risques décrits page 17 puissent avoir une incidence sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

S'appuyant sur la poursuite de la croissance mondiale et des échanges internationaux tels que décrits page 36 et sur les nouveaux investissements suite aux augmentations de capital de novembre 2005 et de janvier 2006, l'objectif du Groupe pour l'exercice 2006 est la croissance du résultat net de plus de 30 %.

## Principales hypothèses

La récente augmentation de capital (novembre 2005) a permis au Groupe d'augmenter ses actifs détenus en propre, de financer sa croissance et de racheter 100 % de l'activité de location de wagons.

Les hypothèses principales sont les suivantes :

✚ La croissance du marché du trafic conteneurisé est estimée à 10 % (source : Clarkson Research Studies March 2006 & Containerisation International 2005). Sur ces bases, l'objectif du Groupe est de réaliser 75 millions de dollars d'investissement pour compte de tiers en conteneurs maritimes, 10 millions d'euros pour compte propre et de continuer de bénéficier des économies d'échelle.

✚ L'activité constructions modulaires présente une progression soutenue en Espagne et en Pologne, et un redressement en France, en Allemagne et au Benelux (source TOUAX) pour les matériels neufs. Aux États-Unis les perspectives de développement des ventes aux collectivités territoriales sont positives. Le Groupe a pour objectif de réaliser près de 20 millions d'investissements pour compte propre.

✚ L'activité barges fluviales peut dépendre de facteurs externes comme les conditions climatiques et le prix du pétrole. Les hypothèses ne tiennent pas compte de ces facteurs externes pouvant pénaliser les résultats. Il n'est pas prévu par ailleurs de croissance significative des flottes en 2006.

✚ Grâce à l'augmentation de capital réalisée en novembre 2005, Le Groupe est de nouveau propriétaire de 100 % de l'activité wagons en novembre 2005. L'intégration globale de 100 % de l'activité générera automatiquement une hausse des résultats du Groupe en 2006. Par ailleurs, l'objectif de progression des flottes de wagons s'élève à 40 millions d'euros dont 10 millions d'euros en propre.

# Prévisions ou estimations du bénéfice

## Rapport des commissaires aux comptes – éléments prévisionnels

À l'attention de Messieurs Fabrice et Raphaël Walewski,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société TOUAX incluses dans la partie intitulée « Prévisions ou estimations de son bénéfice » du document de référence daté du 9 juin 2006.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du règlement (CE) n° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société TOUAX. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

À notre avis :

- ➔ Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- ➔ La base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société TOUAX.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

LEGUIDE NAÏM & ASSOCIES

Paul NAÏM



DELOITTE & ASSOCIES

Bertrand de FLORIVAL



# Organes d'administration, de direction et de surveillance

Les organes d'administration, de direction et de surveillance sont présentés dans le rapport du président du Conseil de Surveillance page 160.

## Rémunérations et avantages

### Rémunération des mandataires sociaux

La société met à la disposition des gérants le matériel nécessaire à leur activité (voitures, téléphones portables, ordinateurs, etc.).

La rémunération des gérants est statutaire depuis la transformation de TOUAX en société en commandite par actions et toute évolution est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Préalablement à la transformation, La rémunération des mandataires sociaux était définie par le comité des rémunérations en fonction des objectifs que le comité leur a assignés et des résultats du Groupe.

Les règles de répartition des jetons de présence sont précisées dans le rapport du Président du Conseil de surveillance page 162.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune prime d'arrivée ou de départ.

### En 2005

(en milliers d'euros)		Salaires, primes et tout avantage en nature			TOTAL
Nom	Fonction	Éléments fixes	Éléments variables	Jetons de présence	
Serge Beaucamps	membre du CS			7,2	7,2
Jérôme Bethze	membre du CS			7,2	7,2
Thomas Haythe	membre du CS			5,1	5,1
Jean Louis Leclercq	membre du CS			7,2	7,2
Philippe Reille	membre du CS			6,7	6,7
Hugo Vanderpooten (ALMAFIN)	membre du CS			2,4	2,4
Alexandre Walewski	président du CS		198,6	7,2	205,8
Fabrice Walewski	gérant	103,6	105,4	7,8	216,8
Raphaël Walewski	gérant	103,6	96,2	6,3	206,1

# Rémunérations et avantages

## En 2004

(en milliers d'euros)		Salaires, primes et tout avantage en nature			
Nom	Éléments Fonction	Éléments fixes	Jetons de variables	présence	TOTAL
Serge Beaucamps	Administrateur			7,5	7,5
Jérôme Bethbeze	Administrateur			1,3	1,3
Thomas Haythe	Administrateur			7,5	7,5
Jean Louis Leclercq	Administrateur			5,5	5,5
Philippe Reille	Administrateur			6,9	6,9
Hugo Vanderpooten (ALMAFIN)	Administrateur			5,5	5,5
Alexandre Walewski	Administrateur		200,0	6,9	206,9
Fabrice Walewski	Directeur Général Délégué (coprésident), administrateur	92,8	66,9	15,1	174,8
Raphaël Walewski	Président Directeur Général (coprésident), administrateur	92,8	65,2	13,7	171,7

### Retraite et autres avantages

Les gérants bénéficient d'un contrat d'indemnité de fin de carrière (article 82).

La prime annuelle des contrats d'indemnités de fin de carrière dont bénéficient les gérants s'élève à 7 milliers d'euros pour les deux contrats.

## Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Le fonctionnement des organes d'administration et de direction est présenté dans le rapport du président du Conseil de surveillance page 160.

# Salariés

## Répartition de l'effectif

La répartition géographique et par activité de l'effectif au 31 décembre 2005 est la suivante :

	Conteneurs maritimes	Constructions modulaires	Barges fluviales	Wagons	Services centraux	Total
Europe	22	131	119	7	25	304
Asie	3					3
Etats-Unis	2	35			1	38
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>166</b>	<b>119</b>	<b>7</b>	<b>26</b>	<b>345</b>

## Participations et stock-options

Les options de souscription ou d'achat d'actions et les bons de souscription d'actions consenties par TOUAX SCA sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés note 21 page 80.

## Politique sociale

Le Groupe a mis en place trois types d'actions en matière sociale afin de répondre aux nécessités engendrées par son développement.

Un dialogue social quotidien et pragmatique avec l'ensemble des intervenants permet :

- ➔ d'optimiser les relations sociales,
- ➔ de répondre plus efficacement aux besoins exprimés,
- ➔ de s'adapter plus rapidement aux évolutions tout en harmonisant les pratiques de gestion du personnel.

Cette approche favorise plus aisément l'anticipation des changements à venir tant conjoncturels que structurels.

Ce dialogue se fait dans le respect des droits de chacune des parties concernées et dans une optique d'ouverture et de transparence. Les décisions et actions issues de ce dialogue permanent sont appliquées avec éthique.

Cette démarche assure le fondement de la réussite de l'ensemble des actions menées par le Groupe en matière de ressources humaines. Le développement des compétences et la mobilité interne sont devenus deux des pivots de la gestion des ressources humaines. Le développement des compétences est une stratégie qui suppose la prise en compte des attentes individuelles des salariés, de leurs compétences d'origine et des besoins actuels et futurs du Groupe.

La mise au point concertée de plans de formation individuelle répond à ces différents besoins et apparaît aujourd'hui comme l'un des moteurs internes du développement des compétences des salariés.

Les plans de formation individuelle favorisent à la fois l'épanouissement des salariés mais également la mobilité interne au sein du Groupe qui est devenue, ces deux dernières années, une réalité active de la gestion du personnel.

Cette politique participe à améliorer la motivation de l'ensemble des salariés et s'inscrit désormais dans la culture d'entreprise de TOUAX.

Une politique active en matière de sécurité est suivie afin de respecter les obligations légales et réglementaires, mais également en terme de prévention en matière de risques au travail.

Cette politique suppose un accroissement des procédures de travail. Pour obtenir des résultats, le

Groupe a fait procéder à un audit en matière de sécurité et a mis en place un plan d'action préventif dont les points essentiels sont :

- ➔ la sensibilisation de l'ensemble des collègues salariés à la prévention des risques dans le travail,
- ➔ une formation régulière sur la sécurité et le secourisme,
- ➔ la diffusion de livrets pédagogiques sur la prévention et la sécurité,
- ➔ le suivi et le contrôle des préconisations par la mise en place de réunions bimensuelles sur les différents sites,
- ➔ un système de reporting interne.

Cette politique est pratique et quotidienne, et génère une plus-value humaine qui impacte de façon positive le processus qualité et l'image commerciale du Groupe.

## Participation des salariés dans le capital

La société ne publie pas de bilan social.

Il n'existe pas de plan d'intéressement du personnel. Cependant, certaines catégories de personnel (cadres, agents commerciaux) bénéficient de primes annuelles sur les performances établies sur une base individuelle ou de stock-options.

# Principaux actionnaires

## Répartition du capital et des droits de vote

Il n'existe pas de catégorie d'actions ou de titres non représentatifs du capital. Il n'y a pas d'auto-contrôle (détention de titres de TOUAX SCA par ses filiales). L'auto-détention (détention de titres de TOUAX SCA par TOUAX SCA) n'est pas significative (cf. paragraphe actions auto-détenues).

Au 31 décembre 2005	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Alexandre COLONNA WALEWSKI	440 701	856 179	11,71 %	17,10 %
Fabrice COLONNA WALEWSKI	419 562	830 087	11,14 %	16,58 %
Raphaël COLONNA WALEWSKI	407 402	813 970	10,82 %	16,26 %
FCP Simbad Actions France	278 942	278 942	7,41 %	5,57 %
Public	2 218 312	2 226 354	58,92 %	44,48 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 764 919</b>	<b>5 005 532</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Au 31 décembre 2004	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Alexandre COLONNA WALEWSKI	415 478	830 956	14,64 %	20,37 %
Fabrice COLONNA WALEWSKI	410 526	821 051	14,46 %	20,13 %
Raphaël COLONNA WALEWSKI	406 985	813 970	14,34 %	19,95 %
ALMAFIN	175 999	175 999	6,20 %	4,31 %
Public	1 429 139	1 437 432	50,36 %	35,24 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 838 127</b>	<b>4 079 408</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Au 31 décembre 2003	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Alexandre COLONNA WALEWSKI	415 485	830 970	14,64 %	20,51 %
Fabrice COLONNA WALEWSKI	410 526	804 616	14,46 %	19,86 %
Raphaël COLONNA WALEWSKI	406 985	801 076	14,34 %	19,78 %
ALMAFIN	175 999	175 999	6,20 %	4,34 %
Public	1 429 132	1 438 276	50,35 %	35,50 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 838 127</b>	<b>4 050 937</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessus, TOUAX SCA est contrôlé par la famille Colonna Walewski. Les titres appartenant à Fabrice Colonna Walewski et à Raphaël Colonna Walewski ont été divisés en usufruit et nue-propiété. La nue-propiété appartient à Fabrice Colonna

Walewski et Raphaël Colonna Walewski. L'usufruit appartient à Alexandre Colonna Walewski. L'usufruitier conserve les droits de vote de l'assemblée générale ordinaire. Le nu propriétaire conserve les droits de vote de l'assemblée générale extraordinaire. Ainsi, Alexandre Colonna

Walewski possède 50 % des droits de vote de l'assemblée générale ordinaire. Il est à noter que du fait de la division en usufruit et nue-propiété, Alexandre, Fabrice et Raphaël Colonna Walewski agissent de concert.

Actionnaires	Répartition des actions par nature			Nombre de droits de vote			% en AGO		% en AGE	
	Nombre d'actions	en pleine propriété	en nue propriété	Total	droits de vote simple	droits de vote double	en capital	en droits de vote	en capital	en droits de vote
Alexandre Colonna Walewski	440 701	440 701		856 179	25 223	415 478	32,63	48,58	11,71	17,10
Fabrice Colonna Walewski	419 562	25 672	393 890	830 087	9 037	410 525	0,68	0,85	11,14	16,58
Raphaël Colonna Walewski	407 402	13 095	393 890	813 970		406 985	0,35	0,52	10,82	16,26
<b>Total groupe majoritaire</b>	<b>1 267 665</b>	<b>479 468</b>	<b>787 780</b>	<b>2 500 236</b>	<b>34 260</b>	<b>1 232 988</b>	<b>33,66</b>	<b>49,95</b>	<b>33,67</b>	<b>49,95</b>
Auto détention	4 793	4 793					0,13		0,13	
FCP Simbad Actions France	278 942	278 942		278 942	278 942		7,41	5,57	7,41	5,57
France Public	2 213 519	2 213 519		2 226 354	2 211 104	7 625	58,79	44,48	58,79	44,48
<b>TOTAL</b>	<b>3 764 919</b>	<b>2 976 722</b>	<b>787 780</b>	<b>5 005 532</b>	<b>2 524 306</b>	<b>1 240 613</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

L'existence d'administrateurs indépendants à ce jour, et la mise en place d'un conseil de Surveillance dans le cadre de la transformation de la société en société en commandite par actions permettent de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive. Le conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion et fait un rapport sur la conduite des affaires sociales et sur les comptes de l'exercice à l'assemblée générale.

#### Actionnaires au porteur détenant plus de 5 %

Par courrier du 2 décembre 2005, la Société Générale Asset Management a déclaré que la SICAV

Sogeactions Opportunités France (ex. SG France Opportunités), dont elle assure la gestion, a franchi en hausse, le 28 novembre 2005, le seuil de 5 % des droits de vote de la société TOUAX et détient 278 942 actions TOUAX représentant autant de droit de vote, soit 7,41 % du capital et 5,57 % des droits de vote, suite à l'exercice de bons de souscription d'actions attribués gratuitement par la société TOUAX à ses actionnaires.

Par courrier du 9 février 2006, la Société Générale a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 3 février 2006, par suite de la souscription d'actions TOUAX par sa filiale Salvepar dans le cadre d'une

augmentation de capital réservée, le seuil de 5 % du capital de la société TOUAX et détenir à titre indirect par l'intermédiaire de sa filiale Salvepar 246 928 actions représentant autant de droit de vote, soit 6,355 % du capital et 4,815 % des droits de vote.

Par courrier du 15 février 2006, la Société Générale Asset Management a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 février 2006, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société TOUAX et ne plus détenir aucun titre TOUAX, suite au transfert des actifs de la SICAV Sogeactions Opportunités France consécutif à la fusion absorption de cette SICAV par le FCP Simbad Actions France.

# Principaux actionnaires

Par courrier du 15 février 2006, la Société Générale Asset Management a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 février 2006, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la société TOUAX et détenir 288 942 actions TOUAX, représentant autant de droit de vote, soit 7,436% du capital et 5,634% des droits de vote, suite à la fusion absorption de la SICAV Sogeaactions Opportunités France par le FCP Simbad Actions France géré par la SGAM.

Par courrier du 6 mars 2006, la Société Générale Asset Management a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 mars 2006, le seuil de 5% des droits de vote de la société TOUAX et détenir 253 942 actions TOUAX, représentant autant de droit de vote, soit 6,536% du capital et 4,952% des droits de vote, suite à une cession d'actions sur le marché.

Par courrier du 24 mars 2006, la Société Générale a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 mars 2006, le seuil de 5% des droits de vote de la société TOUAX et détenir directement et indirectement, par le biais des sociétés Salvepar, Société Générale et SG option Europe, 261 166 actions TOUAX, représentant autant de droit de vote, soit 6,72% du capital et 5,09% des droits de vote, suite à une acquisition d'actions sur le marché.

Par courrier du 6 avril 2006, la Société Générale a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mars 2006, le seuil de 5% des droits de vote de la société TOUAX et détenir directement et indirectement, par le biais des sociétés Salvepar, Société Générale et SG option Europe, 251 928 actions TOUAX, représentant autant de droit de vote, soit 6,484% du capital et 4,913% des droits de vote, suite à une cession d'actions sur le marché.

Il en résulte que :

➔ la Société Générale Asset Management détenait, le 3 mars 2006, par le biais des fonds qu'elle gère, 253 942 actions TOUAX, représentant autant de droit

de vote, soit 6,536% du capital et 4,952% des droits de vote;

➔ la Société Générale détenait, le 31 mars 2006, directement et indirectement par le biais des sociétés Salvepar, Société Générale et SG option Europe, 251 928 actions TOUAX, représentant autant de droit de vote, soit 6,484% du capital et 4,913% des droits de vote.

## Droits de vote double

Un droit de vote double est conféré aux actions détenues sous la forme nominative depuis cinq ans au moins par un même actionnaire. Par ailleurs, les actions gratuites attribuées en raison d'actions anciennes assorties d'un droit de vote double bénéficient d'un droit de vote double. Cette disposition a été prise lors de l'assemblée générale mixte du 25 juin 1998.

## Limitation des droits de vote

Les actions de la société ne sont assorties d'aucune limitation des droits de vote à l'exception des cas prévus par la loi.

## Plan d'actionnariat salarié

La société TOUAX SCA n'a aucun plan d'actionnariat salarié.

## Ventilation des titres

Au 31 décembre 2005, 34,39% des titres TOUAX SCA sont nominatifs, le solde étant des actions aux porteurs. 35,4% des titres nominatifs sont détenus par des non-résidents.

## Nombre d'actionnaires

La société ne demande pas régulièrement d'étude sur les Titres aux Porteurs Identifiables (TPI) et ne connaît donc pas le nombre exact d'actionnaires. La

dernière étude TPI a été réalisée en septembre 1999 et recensait 919 actionnaires. Lors de la dernière assemblée générale mixte (30 juin 2005), le président du Conseil d'administration a reçu 10 pouvoirs et 13 actionnaires étaient présents.

## Divers – Pacte d'actionnaires

En vue de bénéficier du régime de la loi Dutreil, Messieurs Alexandre, Fabrice et Raphaël Walewski ont annoncé la signature d'un pacte d'actionnaire en date du 16 mars 2006. Au titre de ce pacte, les signataires se sont engagés à conserver pour une durée initiale de deux ans, 1 203 258 actions représentant 30,97% du capital et 45,26% des droits de vote de la société. L'engagement se poursuivra ensuite par tacite reconduction de mois en mois.

Il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel que celui exposé dans l'annexe des comptes consolidés note 21 page 80.

### Actions auto détenues

Au 31 décembre 2005, la société détenait 4 793 de ses propres actions. Ces actions ont été acquises suite au programme de rachat visé par l'AMF le 9 juin 2005 sous le n° 05-526 en vue de :

→ la régularisation du cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique en contre tendance ;

→ leur annulation, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire ultérieure ;

→ Consentir des options d'achats d'actions à des salariés ou des dirigeants du Groupe TOUAX.

Le tableau de déclaration synthétique se présente de la façon suivante :

#### Déclaration par TOUAX SCA des opérations réalisées sur ses propres titres du 9 juin 2005 au 31 mars 2006

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,18%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	6 875
Valeur comptable du portefeuille	166 421,80
Valeur de marché du portefeuille	170 312,50

Seul l'objectif de régularisation du cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique en contre tendance a été suivi.

Les titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

### Contrat de liquidité

Un contrat d'animation a été conclu entre TOUAX SCA et AUREL LEVEN le 22 janvier 2003. Un syndicat de liquidité a été constitué afin d'effectuer des opérations visant à faciliter la cotation du titre TOUAX,

sa liquidité, l'animation du marché et la diffusion du capital de la société TOUAX.

Un contrat d'animation a été conclu entre TOUAX SCA et GILBERT DUPONT le 17 octobre 2005. Un compte de liquidité a été constitué pour réaliser des transactions en vue de favoriser leur liquidité et régulariser la cotation du titre TOUAX.

### Gestion des titres – actionnaires nominatifs purs et administrés

CICO Titres assure le service des titres de TOUAX SCA. Le service des titres consiste à tenir la liste des nominatifs purs et administrés et à prendre en charge toutes les formalités consécutives à la vie des titres. Pour tout renseignement à ce sujet il est possible de contacter CICO Titres – 4, rue des Chauffours – 95 014 Cergy-Pontoise.

## Opérations avec des apparentés

Il n'existe pas d'opérations conclues par le Groupe avec des parties apparentées.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## Comptes consolidés

Les comptes consolidés de la société TOUAX SCA sont présentés selon les normes internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS).

### Compte de résultat consolidé, présenté par fonction au 31 décembre

note n°	(en milliers d'euros)	2005	2004 <sup>(1) (2)</sup>
	Chiffre d'affaires locatif	127 968	110 267
	Ventes de matériel	93 926	70 227
	Commissions	98	89
<b>4</b>	<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>221 992</b>	<b>180 583</b>
<b>5</b>	Plus values de cession	2 836	4 547
	<b>Produits des activités</b>	<b>224 828</b>	<b>185 130</b>
	Coût d'achat des ventes	(88 177)	(65 135)
	Dépenses opérationnelles des activités	(59 200)	(57 118)
	Frais généraux, commerciaux et administratifs des activités	(10 974)	(10 314)
	Frais centraux	(3 647)	(3 061)
	<b>MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (EBITDA)</b>	<b>62 830</b>	<b>49 502</b>
<b>9</b>	Dotation aux amortissements & provisions	(7 523)	(5 795)
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DISTRIBUTION AUX INVESTISSEURS</b>	<b>55 307</b>	<b>43 707</b>
<b>10</b>	Distribution nette aux investisseurs	(46 681)	(36 862)
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS DISTRIBUTION AUX INVESTISSEURS</b>	<b>8 626</b>	<b>6 845</b>
	Produits financiers	1 651	1 228
	Charges financières	(4 319)	(4 945)
<b>11</b>	<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(2 668)</b>	<b>(3 717)</b>
	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>5 958</b>	<b>3 128</b>
<b>12</b>	Impôt sur les bénéfices	(2 318)	(337)
	<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>3 640</b>	<b>2 791</b>
	Résultat des activités abandonnées	0	0
	<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE</b>	<b>3 640</b>	<b>2 791</b>
	Part des intérêts minoritaires	442	386
	<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE</b>	<b>4 082</b>	<b>3 177</b>
	<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION</b>	<b>1,40</b>	<b>1,12</b>
	<b>RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION</b>	<b>1,40</b>	<b>1,09</b>

## Compte de résultat consolidé, présenté par nature au 31 décembre

note n°	(en milliers d'euros)	2005	2004 <sup>(1) (2)</sup>
4	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	221 992	180 583
5	Plus values de cession	2 836	4 547
	<b>Produits des activités</b>	<b>224 828</b>	<b>185 130</b>
6	Achats et autres charges externes	(147 802)	(124 372)
7	Charges de personnel	(14 643)	(11 550)
8	Autres produits & charges opérationnels	549	(681)
	<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>62 931</b>	<b>48 527</b>
	Dotation nette aux provisions d'exploitation	(101)	975
	<b>MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (EBITDA)</b>	<b>62 830</b>	<b>49 502</b>
9	Dotation aux amortissements & aux provisions	(7 523)	(5 795)
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DISTRIBUTION AUX INVESTISSEURS</b>	<b>55 307</b>	<b>43 707</b>
10	Distributions nettes aux investisseurs	(46 681)	(36 862)
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS DISTRIBUTION AUX INVESTISSEURS</b>	<b>8 626</b>	<b>6 845</b>
	Produits financiers	1 651	1 228
	Charges financières	(4 319)	(4 945)
11	<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(2 668)</b>	<b>(3 717)</b>
	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>5 958</b>	<b>3 128</b>
12	Impôt sur les bénéfices	(2 318)	(337)
	<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>3 640</b>	<b>2 791</b>
	Résultat des activités abandonnées	0	0
	<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE</b>	<b>3 640</b>	<b>2 791</b>
	Part des intérêts minoritaires	442	386
	<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE</b>	<b>4 082</b>	<b>3 177</b>
	<b>Résultat net par action</b>	<b>1,40</b>	<b>1,12</b>
	<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>1,40</b>	<b>1,09</b>

(1) Le compte de résultat IFRS de l'exercice 2004 est extrait de la note « Impact des normes internationales (IFRS) » – partie intégrante du document de référence du Groupe au titre de l'exercice 2004. Les hypothèses et principes retenus pour l'établissement du compte de résultat IFRS 2004 ont été décrits dans cette note. Un tableau de réconciliation et des commentaires sont fournis pour expliquer les incidences du passage aux IFRS sur le compte de résultat du 31 décembre 2004 dans la note 28 impact des normes IFRS. Ces éléments sont repris dans l'annexe des comptes consolidés note 28 page 97.

(2) Conformément aux dispositions transitoires spécifiques prévues par les normes IAS 32 « Présentation des instruments financiers », IAS 39 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers » et IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe TOUAX a choisi de ne pas appliquer les normes IFRS sur les instruments financiers pour l'établissement des comptes de résultat 2004, mais de maintenir la comptabilisation selon les normes françaises. Les normes IFRS sur les instruments financiers ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 : les différences entre les référentiels IFRS et français sont décrites dans l'annexe des comptes consolidés note 1.17.1 page 58 et chiffrées dans le tableau de variation des capitaux propres.

Le résultat d'exploitation après distribution aux investisseurs correspond au résultat opérationnel tel que défini par le CNC. Le résultat financier est détaillé dans la note 11 qui précise le montant des produits financiers correspondant aux produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, des frais financiers correspondant au coût de l'endettement financier brut, le total frais financiers nets correspondant au coût de l'endettement financier net. Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments « en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents » (cf. § 5.5.5 CNC 2004-R02). Ces éléments sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés note 8 page 71.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## Bilan consolidé au 31 décembre

note n°	(en milliers d'euros)	2005	2004 <sup>(1)</sup>
<b>ACTIF</b>			
13	Goodwill	7 142	2 644
	Immobilisations incorporelles nettes	114	51
14	Immobilisations corporelles nettes	103 547	74 046
15	Actifs financiers à long terme	8 335	11 128
16	Autres actifs non courants	1 199	1 116
26	Impôts différés actifs	2 174	3 248
<b>Total actifs non courants</b>		<b>122 509</b>	<b>92 233</b>
17	Stocks et en-cours	10 536	13 033
18	Clients et comptes rattachés	35 251	28 094
19	Autres actifs courants	11 924	14 092
20	Trésorerie et équivalents	26 071	32 154
<b>Total actifs courants</b>		<b>83 782</b>	<b>87 373</b>
Actifs destinés à être cédés		0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>206 291</b>	<b>179 606</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital social		30 119	22 705
Réserves		22 188	7 986
Résultat de l'exercice, part du groupe		4 082	3 177
<b>Capitaux propres du groupe</b>		<b>56 389</b>	<b>33 868</b>
Intérêts minoritaires		(167)	146
21	<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>	<b>56 222</b>	<b>34 014</b>
22	Emprunts et dettes financières	48 132	42 391
26	Impôts différés passifs	1 196	729
	Indemnités de départ en retraite et assimilés	151	153
23	Autres passifs long terme	5 291	8 155
<b>Total passifs non courants</b>		<b>54 769</b>	<b>51 428</b>
Provisions pour risques et charges		215	267
22	Emprunts et concours bancaires courants	43 315	30 271
24	Dettes fournisseurs	24 369	35 776
25	Autres dettes	27 401	27 850
<b>Total passifs courants</b>		<b>95 300</b>	<b>94 164</b>
Passifs destinés à être cédés		0	0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>206 291</b>	<b>179 606</b>

(1) Le bilan consolidé du 31 décembre 2004 en normes IFRS est extrait de la note « Impact des normes internationales (IFRS) », partie intégrante du document de référence du Groupe au titre de l'exercice 2004. Les hypothèses et principes retenus pour l'établissement du bilan IFRS du 31 décembre 2004 sont décrits dans la note 29 impact des normes IFRS, de même que les explications nécessaires à la compréhension des écarts par rapport au bilan consolidé du 31 décembre 2004 publié en normes françaises. Ces éléments sont repris dans l'annexe des comptes consolidés note 28 page 97. Il est rappelé que, conformément aux dispositions transitoires spécifiques prévues par les normes IAS 32 « Présentation des instruments financiers », IAS 39 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers » et IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe TOUAX a choisi de ne pas appliquer les normes IFRS sur les instruments financiers pour l'établissement des données comparatives 2004, mais de maintenir la comptabilisation et la présentation des instruments financiers selon les normes françaises. Les normes IFRS sur les instruments financiers ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005. Les différences entre les référentiels IFRS et français sont décrites dans l'annexe des comptes consolidés note 1.17.1 page 58 et chiffrées dans le tableau de variation des capitaux propres.

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Réserves variation de juste valeurs des instruments financiers dérivés (SWAPS)	Résultat net de la période	Total capitaux propres du groupe	Part intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>2 838 137</b>	<b>22 705</b>	<b>3 144</b>	<b>7 364</b>			<b>33 213</b>	<b>684</b>	<b>33 897</b>
Dividendes versés				(1 710)			(1 710)		
Ecart de conversion				(484)			(484)		
Variation du périmètre et divers				(297)			(297)		
Résultat 2004						3 177	3 177		
Titres d'autocontrôle				(31)			(31)		
<b>Situation au 31 décembre 2004</b>	<b>2 838 137</b>	<b>22 705</b>	<b>3 144</b>	<b>4 842</b>	<b>0</b>	<b>3 177</b>	<b>33 868</b>	<b>146</b>	<b>34 014</b>
Incidence de la première application de IAS 32/39				(348)	(97)		(445)		
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>2 838 137</b>	<b>22 705</b>	<b>3 144</b>	<b>4 494</b>	<b>(97)</b>	<b>3 177</b>	<b>33 423</b>	<b>146</b>	<b>33 568</b>
Augmentation de capital	926 792	7 414	10 675				18 089		
variation de juste valeur des instruments financiers dérivés					49		49		
Résultat net 2004				3 177		(3 177)	0		
Dividendes versés				(1 703)		0	(1 703)		
Résultat 2005				0		4 082	4 082		
Écart de conversion				2 496		0	2 496		
Variation du périmètre et divers				25			25		
Titres d'autocontrôle				(73)			(73)		
<b>Situation au 31 décembre 2005</b>	<b>3 764 929</b>	<b>30 119</b>	<b>13 818</b>	<b>8 416</b>	<b>(47)</b>	<b>4 083</b>	<b>56 389</b>	<b>(167)</b>	<b>56 222</b>

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre

(en milliers d'euros)	2005	2004
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	3 641	2 791
Dotation aux amortissements	7 524	5 670
Dotations nettes aux provisions (à l'exclusion de celles liées aux actifs courants)	1 598	713
Plus & moins values de cessions	(2 836)	(4 547)
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net &amp; impôt</b>	<b>9 927</b>	<b>4 627</b>
Coût de l'endettement financier net	3 249	3 297
Charge d'impôt courant	407	294
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net &amp; impôt</b>	<b>13 583</b>	<b>8 218</b>
Impôts versés	(407)	(294)
<b>A Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité</b>	<b>(15 554)</b>	<b>(661)</b>
<b>I – FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>(2 378)</b>	<b>7 263</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(54 851)	(19 159)
Variation nette des immobilisations financières	(381)	569
Produits de cessions des actifs	28 450	28 014
<b>B Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Investissement</b>	<b>3 488</b>	<b>976</b>
Trésorerie à la clôture des filiales entrée ou sortie du périmètre	0	6
Incidence des variations de périmètre	(8 454)	
<b>II – FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(31 748)</b>	<b>10 406</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Variation nette des dettes financières	9 305	(4 859)
Augmentation nette des capitaux propres	18 014	0
Coût de l'endettement financier net	(3 249)	(3 298)
Distribution de dividendes	(1 703)	(1 710)
<b>III – FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>22 367</b>	<b>(9 867)</b>
Incidence des variations des cours des devises	2 305	(1 361)
<b>IV – FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE CHANGE</b>	<b>2 305</b>	<b>(1 361)</b>

<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I) + (II) + (III) + (IV)</b>		<b>(9 454)</b>	<b>6 441</b>
<b>Analyse de la variation de trésorerie</b>			
Trésorerie en début d'exercice		29 590	23 149
<b>TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>20 136</b>	<b>29 590</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>		<b>(9 454)</b>	<b>6 441</b>
(en milliers d'euros)		<b>2005</b>	<b>2004</b>
<b>A</b>	<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité</b>		
	Stocks et en-cours	6 923	(9 455)
	Variation des clients et comptes rattachés	2 752	(7 981)
	Autres actif courants	2 396	(5 938)
	Dettes fournisseurs	(17 383)	10 237
	Autres dettes	(10 242)	12 476
	<b>Variation du BFR d'Exploitation</b>	<b>(15 554)</b>	<b>(661)</b>
<b>B</b>	<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Investissement</b>		
	Créances / Immobilisations & Comptes Rattachés	804	497
	Dettes / Immobilisations & Comptes Rattachés	2 684	479
	<b>Variation du BFR d'Investissement</b>	<b>3 488</b>	<b>976</b>

Au 31 décembre 2005, les sorties de trésorerie générées par les activités opérationnelles s'élèvent à 2,4 millions d'euros en hausse de 9,6 millions d'euros comparé au 31 décembre 2004. Cette hausse est principalement liée à la hausse de la variation du besoin en fonds de roulement de 14,9 millions d'euros détaillé dans le tableau ci-dessus. La hausse du besoin en fonds de roulement s'explique principalement par le paiement des fournisseurs de matériels (usines de production de conteneurs maritimes notamment), l'encaissement des ventes de ces matériels étant principalement enregistré l'année précédente.

Les sorties de trésorerie liée aux opérations d'investissements s'élèvent à 31,7 millions d'euros en

hausse de 42,2 millions d'euros comparé au 31 décembre 2004. Ce besoin de financement s'explique principalement par un montant d'investissement supérieur de 35,7 millions d'euros en 2005 (54,9 millions d'euros) comparé à 2004 (19,2 millions d'euros) et par une moindre hausse des encaissements de produits de cessions d'actifs de 0,5 million d'euros. Le rachat des actions du groupe TOUAX Rail à une incidence de -8,5 millions d'euros sur le flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement.

Les entrées de trésorerie liées aux opérations de financement s'élèvent à 22,4 millions d'euros en hausse de 32,2 millions d'euros comparé à 2004. Cette hausse correspond à de nouvelles lignes de

financement contractées en 2005 et à l'augmentation de capital de la maison mère TOUAX SCA réalisée au cours du deuxième semestre 2005.

Les flux de trésorerie liés aux variations de change augmentent de 3,7 millions d'euros en 2005 comparé à 2004 principalement suite à la hausse du dollar.

Les opérations d'investissement de 31,7 millions d'euros et les sorties de trésorerie générée par les activités opérationnelles pour 2,4 millions d'euros ont été financées par les flux de financement pour 22,4 millions d'euros, les flux liés au change pour 2,3 millions d'euros et la trésorerie pour 9,5 millions d'euros.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## Annexe aux comptes consolidés

### note 1. Principes et méthodes comptables

#### note 1.1. Bases de préparation et de présentation des comptes annuels du 31 décembre 2005

En application du règlement n° 1606/2002 de la Commission Européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union Européenne, TOUAX SCA publie ses états financiers consolidés de l'exercice 2005 dans le référentiel IFRS («International Financial Reporting Standards») émis par l'IASB («International Accounting Standards Board») et applicable au 31 décembre 2005, telles qu'approuvées par les Règlements Européens de la Commission Européenne à la date du 31 décembre 2005.

La norme IFRS 1 prévoit des exemptions possibles au principe d'application rétrospective des IFRS à la date de transition. Le Groupe TOUAX a décidé d'utiliser les exemptions suivantes :

➔ Regroupements d'entreprise : la norme IFRS 3 n'a pas été appliquée rétrospectivement à des regroupements d'entreprise passés.

➔ Montant cumulé des différences de conversion : le montant cumulé des différences de conversion pour toutes les activités à l'étranger est réputé nul à la date de transition des IFRS.

Les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture, de clôture et sur les résultats de l'exercice 2004, sont détaillés dans la note «Impact des normes internationales» incluse dans le document de référence du Groupe TOUAX déposé le 3 juin 2005 sous le numéro D 05-820 et rappelé dans l'annexe des comptes consolidés note 28 page 97. Aucune modification significative n'est à prendre en compte

à ce jour sur les données ainsi publiées qui sont reprises pour l'information comparative présentée dans le présent rapport financier. Il est toutefois rappelé que conformément aux dispositions transitoires prévues par IFRS 1 «Première adoption des IFRS» et par les normes IAS 32 et 39 relatives à la présentation, la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, le Groupe TOUAX a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'information comparative de 2004 n'inclut donc pas l'incidence de ces normes dont les principales conséquences sont décrites dans l'annexe des comptes consolidés note 1.17.1 page 58.

Il est à noter par ailleurs que les comptes des exercices 2004 et 2003 sont présentés en normes françaises dans le document de référence du Groupe TOUAX déposé le 3 juin 2005 sous le numéro D 05-820.

Les comptes annuels du 31 décembre 2005 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil de Gérance de TOUAX SCA le 29 mars 2006 et présentés au Conseil de Surveillance le même jour.

#### note 1.2. Principes généraux d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur (cf. § note 1.17.2).

#### note 1.3. Recours à des estimations

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estima-

tions. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment les immobilisations corporelles, les goodwill, les actifs financiers, les instruments financiers dérivés, les stocks et en-cours, les provisions pour risques et charges et les impôts différés.

#### note 1.4. Méthodes de consolidation

Les comptes annuels du Groupe comprennent les comptes de TOUAX SCA et de ses filiales couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005.

Les sociétés contrôlées majoritairement par TOUAX SCA sont consolidées par intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Les entités créées pour la titrisation d'actifs ne sont pas retenues dans la consolidation, car elles ne constituent pas des entités ad hoc contrôlées au sens de SIC 12 «Consolidation – Entités ad hoc» (Cf. annexe des comptes consolidés note 1.6 page 53).

La liste des sociétés retenues dans la consolidation figure ci-après dans l'annexe des comptes consolidés note 2 page 62.

Les transactions commerciales et financières entre les sociétés consolidées sont éliminées, ainsi que les profits internes non réalisés.

Les sociétés dont le contrôle est exercé conjointement par TOUAX SCA et un autre partenaire associé sont consolidées par intégration proportionnelle.

## note 1.5. Conversion des monnaies étrangères

### note 1.5.1. Conversion des états financiers en devises des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement la monnaie locale. Lorsque la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie tierce, la monnaie de fonctionnement est cette monnaie tierce.

Les comptes des sociétés étrangères du Groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle. Les comptes des sociétés étrangères sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe (euro) de la manière suivante :

- ➔ les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ;
- ➔ les capitaux propres, maintenus au cours historique, sont convertis au cours de clôture ;
- ➔ les comptes de résultat et flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- ➔ les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans une réserve de conversion incluse dans les capitaux propres consolidés.

Les goodwill dégagés lors d'une acquisition de société étrangère sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise. Ils sont par la suite convertis, au cours de clôture, dans la monnaie de présentation du Groupe. Les différences résultant de cette conversion sont comptabilisées dans les capitaux propres consolidés.

Conformément à l'option autorisée par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe a choisi de reclasser au poste « Réserves de consolidation », les « Réserves de conversion » accumulées au

1<sup>er</sup> janvier 2004 résultant du mécanisme de conversion des comptes des filiales étrangères.

Lors de la cession d'une filiale étrangère, les écarts de change accumulés au compte « Réserves de conversion » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont recyclés en compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

### note 1.5.2. Conversion des transactions en devises

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle, aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis aux cours de change à la date de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion (gains et pertes latents) sont comptabilisés en résultat financier.

Les différences de change relatives à un élément monétaire qui, en substance, fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites dans les capitaux propres (dans le poste « Réserves de conversion ») jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net.

### note 1.6. Comptabilisation des opérations de titrisation d'actifs

Des opérations de titrisation d'actifs ont été réalisées dans l'activité « Conteneurs maritimes » par la création des trusts CLR 95, TCLRT 98 et TLR 2001, et dans l'activité « Constructions modulaires » par la constitution du GIE Modul Finance I.

Ces opérations de titrisation ont permis au Groupe d'accroître sa capacité de loueur opérationnel, en faisant appel à des investisseurs extérieurs qui se portent acquéreurs des actifs nécessaires aux activités de location et de services du Groupe, et en assurent le financement.

Chacune de ces opérations de titrisation a été analysée de manière détaillée et en substance au regard de l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc » (cf. ci-après). Aucune d'entre elles n'aboutit au contrôle d'une entité ad hoc. En conséquence, les Trusts et le GIE Modul Finance I ne sont pas consolidés par le groupe TOUAX.

Ces opérations et leurs incidences sur les comptes sont décrites dans les notes de l'annexe (cf. annexe des comptes consolidés note 27.6 page 89, note 27.7 page 91, note 27.8 page 92 et note 27.9 page 95).

#### ■ Analyse des opérations de titrisation d'actifs

SIC 12 prévoit dans son paragraphe 10 : « *En plus des situations décrites dans IAS 27.13, les circonstances suivantes peuvent, par exemple, indiquer une relation dans laquelle une entité contrôle une entité ad hoc et doit en conséquence consolider l'entité ad hoc (des commentaires supplémentaires sont donnés dans l'Annexe de la présente Interprétation) :*

(a) *en substance, les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de l'entité selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entité obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;*

(b) *en substance, l'entité a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme « de pilotage automatique », l'entité a délégué ces pouvoirs de décision ;*

(c) *en substance, l'entité a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou*

(d) *en substance, l'entité conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités. »*

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les prestations de services ou de gestion d'actifs fournies par le Groupe ont été conclues dans le cadre d'entités préexistantes et non constituées aux seules fins opérationnelles spécifiques du Groupe. Le Groupe ne dispose pas des pouvoirs de décision sur les entités concernées ou sur leurs actifs. Le Groupe ne dispose pas de droits aboutissant à lui conférer la majorité des avantages économiques des dites entités ou à lui transférer la majorité des risques liés aux activités ou aux actifs de titrisation. Une information complète sur ces opérations est fournie en annexe (cf. annexe des comptes consolidés note 27.6 page 89, note 27.7 page 91, note 27.8 page 92 et note 27.9 page 95).

## note 1.6.1. GIE Modul Finance I

a) Les services fournis par le Groupe TOUAX dans le cadre de l'activité du GIE n'auraient pas nécessairement existé si ce GIE n'avait pas été constitué. En d'autres termes, le GIE n'a pas été constitué pour les besoins opérationnels spécifiques du Groupe. Le GIE Modul Finance I est considéré comme un simple investisseur en matériel auquel le Groupe fournit une prestation de gestion d'actifs comme à ses autres investisseurs.

b) Le Groupe n'a pas le pouvoir de décision ou de gestion sur le GIE Modul Finance I. Il n'a pas par exemple le pouvoir de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer à leur modification.

c) Les avantages financiers dont le Groupe bénéficie pour le GIE Modul Finance I se limitent à la valeur nette de la commission de démarrage et des commissions de gestion des matériels appartenant au GIE. Ces avantages ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Par ailleurs, le Groupe ne bénéficie pas de droit sur la propriété des matériels à la liquidation du GIE.

d) Dans le cas où le rendement des matériels appartenant au GIE ne permettrait pas au GIE d'atteindre

sa rentabilité escomptée, le GIE a la possibilité de ponctionner les dépôts de garantie versés par le Groupe. Le Groupe ne garantit aucun loyer fixe. Le Groupe ne garantit pas la rentabilité du GIE. Comme pour le Trust 1995 détaillé dans les paragraphes suivants, les risques financiers du Groupe relatifs au GIE Modul Finance I sont limités aux dépôts de garantie, prêts et autres avances tels qu'ils sont présentés dans l'annexe des comptes consolidés note 27.6 page 89. Ces dépôts de garantie sont intégralement provisionnés dans les comptes du Groupe. Ces risques ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Il existe aussi des risques opérationnels liés aux conséquences de défauts du GIE pouvant engendrer la perte de gestion du parc de constructions modulaires appartenant au GIE.

En conséquence, le Groupe n'exerçant pas de contrôle sur le GIE au sens de SIC 12, le GIE Modul Finance I ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

## note 1.6.2. Trust CLR 95

a) Le Trust 1995 n'existe pas pour les besoins opérationnels spécifiques du Groupe. Les prestations de gestion d'actifs du Trust 1995 n'auraient pas été fournies par le Groupe si le Trust 1995 n'avait pas été constitué. Le Trust 1995 est pour le Groupe un simple investisseur en matériel parmi d'autres.

b) Le Groupe n'a pas le pouvoir de décision ou de gestion sur le Trust 1995. Il n'a pas le pouvoir de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer à leur modification. Le Groupe ne pouvait pas par exemple s'opposer formellement à la décision prise par le Trust 1995 de céder l'intégralité de ses actifs.

c) Les avantages financiers dont le Groupe a bénéficié pour le Trust 1995 se limitent à la valeur nette de la commission de démarrage et des commissions de gestion des matériels appartenant au Trust 1995.

Ces avantages ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Par ailleurs, le Groupe ne bénéficiait pas de droit sur la propriété des matériels lors de la vente de ces matériels. Le Groupe n'a pas racheté les matériels du Trust 1995.

d) Dans le cas où le rendement des matériels appartenant au Trust 1995 ne permettait pas au Trust 1995 d'atteindre sa rentabilité escomptée, le Trust avait la possibilité de ponctionner les dépôts de garantie versés par le Groupe. Le Trust étant techniquement en défaut, celui-ci a ponctionné l'intégralité des dépôts de garantie versés par le Groupe et qui ont été provisionnés. Le Groupe n'a garanti aucun loyer fixe. Le Groupe n'a pas garanti la rentabilité du Trust 1995. Le Groupe était propriétaire de 10 % de «l'equity» du Trust 1995. Les risques du Groupe se sont limités aux dépôts de garantie et à sa part dans «l'equity» tels qu'ils sont présentés dans l'annexe des comptes consolidés note 27.7 page 91. Ces risques ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Le Groupe n'a subi aucune perte complémentaire autre que les éléments mentionnés ci-dessus lors de l'arrêt anticipé du Trust 1995 et malgré le fait que le Trust était en défaut.

En conséquence, le Groupe n'exerçant pas de contrôle sur le Trust 1995 au sens de SIC 12, le Trust 1995 ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

## note 1.6.3. Trust TCLRT 98

a) Les prestations de service fournies par le Groupe dans le cadre de la gestion des actifs du Trust 1998 n'auraient pas existé si le Trust 1998 n'avait pas été constitué. Le Trust 1998 n'est qu'un investisseur en matériel parmi d'autres.

b) Le Groupe n'a pas le pouvoir de décision ou de gestion sur le Trust 1998. Il n'a pas le pouvoir de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer à leur modification. Le Groupe a par exemple

demandé l'autorisation au Trust 1998 de céder certains de leurs matériels «au fil de l'eau». Le Trust n'ayant pas donné son autorisation, le Groupe n'a pas le droit de procéder à ces cessions.

c) Les avantages financiers dont le Groupe bénéficie pour le Trust 1998 se limitent à la valeur nette de la commission de démarrage et des commissions de gestion des matériels appartenant au Trust 1998. Ces avantages ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Par ailleurs, le Groupe ne bénéficie pas de droit sur la propriété des matériels lors de la vente de ces matériels.

d) Dans le cas où le rendement des matériels appartenant au Trust 1998 ne permettrait pas au Trust 1998 d'atteindre sa rentabilité escomptée, le Trust a la possibilité de ponctionner les dépôts de garantie versés par le Groupe. Le Groupe ne garantit aucun loyer fixe. Le Groupe ne garantit pas la rentabilité du Trust 1998. Comme pour le Trust 1995, les risques du Groupe relatifs au Trust 1998 sont limités aux dépôts de garantie et autres avances tels qu'ils sont présentés dans l'annexe des comptes consolidés note 27.8 page 92. Ces dépôts de garantie et autres avances sont en partie provisionnés dans les compte du Groupe. Ces risques ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Il est à noter par ailleurs que contrairement au Trust 1995, le Groupe ne possède pas une part de «l'equity» du Trust 1998. En conséquence, le Groupe n'exerçant pas de contrôle sur le Trust 1998 au sens de SIC 12, le Trust 1998 ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

#### note 1.6.4. Trust TLR 2001

a) Le Groupe n'aurait pas fourni les prestations de service qui existent dans le cadre de l'activité du Trust 2001 si ce Trust n'avait pas été constitué. Le Trust 2001 n'est qu'un investisseur en matériel parmi d'autres.

b) Le Groupe n'a pas le pouvoir de décision ou de gestion sur le Trust 2001. Il n'a pas par exemple le pouvoir de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer à leur modification.

c) Les avantages financiers dont le Groupe bénéficie pour le Trust 2001 se limitent à la valeur nette de la commission de démarrage et des commissions de gestion des matériels appartenant au Trust 2001. Ces avantages ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Contrairement aux autres titrisations d'actifs, le Groupe possède une option d'achat sur les matériels lors de la liquidation du Trust 2001. Cette option d'achat est à une valeur de marché et n'est pas suffisamment attractive pour que le Groupe ait la certitude de racheter les matériels à la liquidation du Trust 2001. À ce jour, Le Groupe n'envisage pas de racheter les matériels du Trust 2001.

d) Dans le cas où le rendement des matériels appartenant au Trust 2001 ne permettrait pas au Trust 2001 d'atteindre sa rentabilité escomptée, le Trust a la possibilité de ponctionner les dépôts de garantie versés par le Groupe. Le Groupe ne garantit aucun loyer fixe. Le Groupe ne garantit pas la rentabilité du Trust 2001. Comme pour le Trust 1995, les risques du Groupe relatifs au Trust 2001 sont limités aux réserves de liquidité telles qu'elles sont présentées dans l'annexe des comptes consolidés note 27.9 page 95. Ces risques ne sont pas significatifs comparés à la valeur des matériels. Il est à noter par ailleurs que contrairement au Trust 1995, le Groupe ne possède pas une part de «l'equity» du Trust 2001. En conséquence, le Groupe n'exerçant pas de contrôle sur le Trust 2001 au sens de SIC 12, le Trust 2001 ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

#### note 1.7. Goodwill

Les goodwill représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs diminuée des

passifs des sociétés acquises à la date de prise de contrôle.

L'affectation initiale peut être revue sur un délai de douze mois.

Conformément à IFRS 3 «Regroupements d'entreprises», les goodwill ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36 «Dépréciation d'actifs», ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (en général l'entité juridique) à laquelle est affecté ou rattaché le goodwill est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. annexe des comptes consolidés note 1.10 page 56). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur une ligne spécifique.

Conformément aux mesures transitoires autorisées par IFRS 1 «Première adoption des IFRS», les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwill comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

#### note 1.8. Immobilisations incorporelles

Les amortissements des logiciels informatiques qui figurent dans les immobilisations incorporelles sont calculés linéairement sur une durée de 3 ans.

#### note 1.9. Immobilisations corporelles

##### note 1.9.1. Évaluation au coût net d'amortissements et de dépréciation

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'une acquisition de société, les immobilisations corporelles

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les plus-values provenant de cessions intragroupe et les réévaluations du fait de fusions et d'apports partiels d'actifs sont éliminées dans les comptes consolidés. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 – Dépréciation d'actifs (cf. annexe des comptes consolidés note 1.10 page 56).

Les coûts des emprunts servant à financer les actifs sur une longue période de mise en service ou de fabrication ne sont pas incorporés dans le coût d'entrée des immobilisations : ils sont comptabilisés en charges de période.

## note 1.9.2. Approche par composants

IAS 16 « Immobilisations corporelles » requiert d'identifier les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité inférieure à celle de l'immobilisation principale, afin qu'ils soient amortis sur leur durée d'utilité propre.

L'approche par composants s'applique particulièrement à l'activité « Barges fluviales ». Le prix d'acquisition des pousseurs est décomposé entre coque et motorisation, afin d'amortir les moteurs sur une durée d'utilité ne dépassant pas en général dix ans.

## note 1.9.3. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité des immobilisations. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité des matériels acquis neufs s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- ➔ Conteneurs maritimes (de type « sec »).....15 ans
- ➔ Constructions modulaires .....20 ans
- ➔ Transport fluvial (barges et pousseurs).....30 ans
- ➔ Wagons.....30 ans

Les conteneurs maritimes sont amortis avec une valeur résiduelle de 15% conformément aux normes de la profession.

Les constructions modulaires aux États-Unis sont amorties sur 20 ans sur la base d'une valeur résiduelle de 50% conformément aux usages américains.

Les matériels acquis d'occasion sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité résiduelle.

Les valeurs résiduelles retenues sont conformes à l'historique du Groupe. Aucune valeur résiduelle n'est retenue pour les wagons.

Les durées d'utilité des barges d'occasion sont fonction des conditions historiques d'utilisation des barges et des matériaux transportés (certains matériaux étant plus corrosifs que d'autres). La durée de chaque barge achetée d'occasion est estimée en fonction de la date de construction de la barge, des conditions historiques d'utilisation et des matériaux transportés. Ces durées d'utilité correspondent à une durée de vie totale n'excédant pas 36 ans.

## note 1.10. Perte de valeur des immobilisations

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur internes ou externes, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, à savoir les goodwill dans le cas du Groupe.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur recouvrable de ces unités est le plus souvent

déterminée par rapport à leur valeur d'utilité, soit à partir des flux futurs nets de trésorerie actualisés tenant compte des hypothèses économiques et des budgets d'exploitation prévisionnels validés par la Direction.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Lorsqu'une UGT contient un goodwill, la perte de valeur réduit en général en priorité le goodwill, avant qu'une dépréciation ne soit constatée le cas échéant sur les autres immobilisations de l'UGT.

Toutefois, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment de l'UGT à laquelle ils sont rattachés.

Dans le Groupe, les UGT sont à l'exception de TOUAX SCA et de TOUAX Rom SA, constituées par les filiales consolidées qui exercent leurs activités dans un seul secteur d'activité du Groupe au sens de IAS 14 (cf. annexe des comptes consolidés note 1.21 page 61) et sur des zones géographiques distinctes des autres filiales.

La société consolidante TOUAX SCA réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires dans les « Constructions modulaires ». Elle a également une activité de location fluviale directement et par la filiale TOUAX Rom SA. En cas de test de dépréciation à effectuer, le suivi analytique permet d'isoler les flux des différentes activités et actifs correspondants.

## note 1.11. Contrats de location

Du fait de ses activités de loueur opérationnel (vis-à-vis de ses clients) et dans le cadre des biens administrés dans le cadre des contrats de pools avec des investisseurs (cf. § note 1.6, § note 1.19.1, et § note 1.19.2), le Groupe est amené à conclure de nom-

breux contrats de location, aussi bien en tant que bailleur ou preneur.

Par ailleurs, le Groupe gère en son nom propre un certain nombre d'actifs.

Les contrats de gestion conclus entre le Groupe et les investisseurs n'ont pas les caractéristiques de contrats de location – financement selon les critères de IAS 17. Les sommes payées aux investisseurs sont comptabilisées dans les revenus nets distribués aux investisseurs (cf. annexe des comptes consolidés note 1.19.7 page 61).

Les contrats de location conclus avec les clients sont analysés au regard des critères d'IAS 17. Ils correspondent à des contrats de location simple, tant pour ceux (la majorité) qui sont des contrats de location opérationnelle de courte ou de longue durée que pour certains contrats de location-vente refinancés par des établissements bancaires dont les clauses prémunissent le Groupe des risques inhérents aux matériels ou à la défaillance des clients (clauses de non-recours en faveur du Groupe). Les revenus locatifs (cf. annexe des comptes consolidés note 1.19.2 page 60) sont comptabilisés en produits de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens gérés en nom propre par le Groupe sont enregistrés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont financés au moyen de contrats de location-financement transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Ils sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué au commencement du contrat ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un

taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif. Les actifs objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe (cf. annexe des comptes consolidés note 1.9 page 55). Ils sont testés pour dépréciation conformément à IAS 36 «Dépréciation d'actifs» (cf. annexe des comptes consolidés note 1.10 page 56).

Les biens pris en location par le Groupe (siège social, bâtiments administratifs, matériels) pour lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

#### **note 1.12. Stocks**

Les stocks comprennent essentiellement des biens achetés destinés à la revente dans le cadre de l'activité «Conteneurs maritimes», et pour une moindre part dans les activités «Constructions modulaires» et «Wagons».

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

#### **note 1.13. Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable qu'une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les litiges et contentieux (sociaux, techniques, fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

#### **note 1.14. Engagements de retraite et assimilés**

Les engagements de retraite correspondent pour le Groupe aux seules indemnités de fin de carrière des salariés des sociétés françaises. Le Groupe n'est engagé dans aucun autre régime à prestations définies significatif ni dans aucun régime à cotisations définies.

Les engagements de retraite des sociétés françaises sont évalués et comptabilisés conformément à IAS 19 «Avantages du personnel».

#### **note 1.15. Passifs long terme non courants**

Dans l'activité «Conteneurs maritimes», les commissions de démarrage perçues par le Groupe sur les premières ventes de containers aux Trusts TCLRT 98 et TLR 2001 ont servi à constituer des dépôts de garantie et réserves de liquidité qui ne seront récupérables qu'en fin de vie des Trusts. Ces dépôts et réserves sont destinés notamment à permettre aux Trusts de couvrir leurs échéances de dettes dans le cas où les revenus nets distribués par le Groupe aux Trusts se révéleraient insuffisants (cf. annexe des comptes consolidés note 1.6 page 53, note 27.6 page 89, note 27.7 page 91, note 27.8 page 92 et note 27.9 page 95).

Les avantages économiques liés aux commissions de démarrage ne deviendront probables qu'à la date à laquelle le Groupe sera en mesure de récupérer les dépôts de garantie et les réserves de liquidité. Dans ces conditions et conformément à IAS 18 «Produits», les commissions de démarrage perçues, liés à ces dépôts de garantie et réserves de liquidité, sont diffé-

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

rées et comptabilisées dans les passifs non courants long terme jusqu'à la récupération probable de ces dépôts et réserves de liquidité.

Dans l'activité «Constructions modulaires», le même traitement s'applique pour les produits prélevés à la constitution du GIE Modul Finance I sur des ventes de modules, pour la constitution de dépôts de garantie et de comptes d'avances remboursables affectés en garantie de remboursement des dettes du GIE. Les produits de ventes de modules, à hauteur des actifs financiers constitués en garantie du GIE sont différés dans les passifs non courants long terme et ne seront comptabilisés en résultat qu'à la date où les avantages économiques qui y sont liés deviendront probables pour le Groupe (cf. annexe des comptes consolidés note 1.6 page 53, note 27.6 page 89, note 27.7 page 91, note 27.8 page 92 et note 27.9 page 95).

Les commissions différées sont actualisées aux mêmes taux et à la même échéance que les actifs financiers sous-jacents (cf. annexe des comptes consolidés note 1.17.2 page 58).

Lorsqu'il apparaît qu'une part des dépôts et réserves ne sera pas récupérable (notamment lorsque les revenus nets distribués sont insuffisants), cette part est dépréciée dans les comptes du Groupe. En conséquence, les commissions de démarrage différées, liées à ces dépôts et réserves, sont annulées et reprises en résultat (cf. note 15 page 77).

## note 1.16. Titres d'auto contrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

## note 1.17. Instruments financiers

### note 1.17.1. Incidences de la première application des normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et les passifs financiers ainsi que les instruments dérivés.

Conformément aux dispositions transitoires contenues dans IFRS 1 «Première adoption des IFRS», IAS 32 «Présentation des instruments financiers» et IAS 39 «Comptabilisation et évaluation des instruments financiers», le Groupe a choisi de n'appliquer les normes IAS 32 et 39 qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'information comparative de 2004 n'inclut donc pas l'incidence de ces normes.

La première application des normes IAS 32 et 39 au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et dans les comptes annuels du 31 décembre 2005 a des incidences limitées :

- les variations de juste valeur de contrats de swaps de taux d'intérêts sur des emprunts du Groupe ont été évaluées et comptabilisées (cf. annexe des comptes consolidés note 1.17.4 page 59) ;
- les actifs financiers à long terme (prêts et créances, dépôts de garantie et réserves de liquidité constitués au démarrage des Trusts TCLRT 98, TLR 2001 et du GIE Modul Finance I (cf. annexe des comptes consolidés note 27.6 page 89, note 27.7 page 91, note 27.8 page 92 et note 27.9 page 95) sont actualisés aux taux d'obligations d'État de même échéance.
- les passifs à long terme non courants correspondant à des produits différés et prélevés en vue de la constitution des dépôts de garantie et réserves de liquidité des Trusts TCLRT 98, TLR 2001 et du GIE Modul Finance I sont actualisés aux mêmes taux (cf. annexe des comptes consolidés note 1.6 page 53, note 1.15 page 57, note 27.6 page 89, note 27.7 page 91, note 27.8 page 92 et note 27.9 page 95).

Les incidences de l'application des normes IAS 32 et 39 au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2005 sont chiffrées dans le tableau de variation des capitaux propres.

### note 1.17.2. Actifs financiers

Les actifs financiers du Groupe comprennent :

- des actifs financiers non courants : des cautions et dépôts de garantie pour l'essentiel, liés à la constitution des Trusts TCLRT 98, TLR 2001 et du GIE Modul Finance I (cf. annexe des comptes consolidés note 1.6 page 53, note 1.15 page 57, note 27.6 page 89 note 27.7 page 91, note 27.8 page 92 et note 27.9 page 95), des titres de participation de sociétés non consolidées, des commissions à recevoir du GIE Modul Finance I ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Lors des arrêtés comptables, les actifs financiers sont évalués conformément à leur classification selon IAS 39.

#### ■ Actifs financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont soumises à aucun test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

#### ■ Prêts et créances

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les prêts long terme ;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Ces actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### ■ Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, à échéance fixée, que l'entreprise a l'intention et la capacité de garder jusqu'à l'échéance, autres que des créances et des prêts et autres que les actifs financiers désignés par l'entreprise dans les deux autres catégories (évalués en juste valeur par le résultat, disponibles à la vente).

Dans le Groupe, les actifs concernés sont principalement les dépôts de garantie et cautions.

Ces actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### ■ Actifs disponibles à la vente

Dans le Groupe, ne rentrent dans cette catégorie que les titres de participation de sociétés non consolidées. Il s'agit en général de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet d'un test de dépréciation lors de l'arrêté des comptes consolidés.

#### ■ Test de dépréciation des actifs financiers

Les actifs évalués au coût amorti et les actifs disponibles à la vente doivent faire l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation s'il existe un indicateur de perte de valeur.

Pour les actifs évalués au coût amorti, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie, déterminés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. Les flux de trésorerie attendus des actifs court terme ne sont pas actualisés.

#### note 1.17.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie » du bilan est constitué des liquidités en compte courant bancaire et des parts d'OPCVM de trésorerie mobilisables à court terme.

Le bouclage de trésorerie du tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie ci-dessus, nette des découverts et des concours bancaires courants.

#### note 1.17.4. Passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts bancaires portant intérêts et des instruments dérivés.

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts produisant intérêts sont initialement enregistrés au coût historique diminué des coûts de transaction associés.

À la clôture, les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### note 1.17.5. Exposition du Groupe aux risques de change – Instruments financiers dérivés

TOUAX SCA et ses filiales n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers dérivés en couverture de leurs opérations commerciales en devises étrangères. Le Groupe estime en effet que les risques de change encourus sont faibles, les activités opérationnelles étant organisées de sorte que les actifs et passifs, les revenus et les dépenses d'une même activité soient libellés dans la même devise.

Le Groupe refinance ses opérations principalement par des emprunts à taux variable et utilise des instruments dérivés de taux pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Ainsi, les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité testée selon les critères de IAS 39. À défaut, elles sont comptabilisées directement dans le résultat financier.

#### note 1.18. Impôts sur les bénéfices

Des impôts différés sont comptabilisés sans actualisation selon la méthode du report variable sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Ainsi est rattachée à chaque période la charge fiscale qui lui incombe, compte tenu notamment des décalages temporaires qui peuvent exister entre la date d'enregistrement de certains produits et charges et celle de leur incidence fiscale effective.

Les impôts différés actifs résultant de ces différences temporaires ou des pertes fiscales reportables ne sont maintenus que dans la mesure où les sociétés ou groupes de sociétés intégrées fiscalement ont une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années suivantes.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition connus à la date de clôture des comptes.

Au bilan, les actifs et passifs d'impôt se rapportant à une même entité fiscale (par exemple groupe d'intégration fiscale) sont présentés de façon compensée.

L'impôt différé et exigible est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

## note 1.19. Produits et charges des activités

### note 1.19.1. Produits des activités : les différentes composantes

Le Groupe est loueur opérationnel de matériels mobiles et standardisés qu'il détient en propre ou qu'il gère pour le compte de tiers.

Dans le cas de la gestion pour compte de tiers, le Groupe achète des matériels neufs et les cède à des investisseurs. Les investisseurs confient la gestion de leurs matériels au Groupe dans le cadre de contrat de gestion. Le Groupe loue les matériels en gestion à ses clients (cf. annexe des comptes consolidés note 1.19.2 page 60 et note 1.19.3 page 61).

Le Groupe a également des activités de négoce (achat de biens en vue de leur revente – cf. annexe des comptes consolidés note 1.19.4 page 61).

Enfin, il peut revendre à des investisseurs ou des clients tiers des matériels préalablement détenus en propre (immobilisés) et loués à des clients (cf. annexe des comptes consolidés note 1.19.5 page 61).

### note 1.19.2. Comptabilisation et reconnaissance des revenus et charges liés aux contrats de Trusts et aux contrats de gestion pour compte de tiers conclus par le Groupe

Le Groupe exploite et gère des matériels pour le compte de tiers dans le cadre de ses activités de transport fluvial et de location de barges, de location de conteneurs maritimes, de constructions modulaires et de wagons. Des pools (y compris les Trusts et le GIE décrits dans l'annexe des comptes consolidés note 1.6 page 53) sont constitués à cet effet regroupant plusieurs investisseurs dont le Groupe.

Cette organisation permet la mutualisation des revenus et des charges des équipements regroupés dans un même pool.

L'analyse en substance des contrats de gestion et de titrisation au regard des normes internationales permet de conclure que le Groupe agit en qualité de principal dans ses relations avec les investisseurs (pools, trusts ou GIE) d'une part, et avec les clients d'autre part. En effet, le Groupe a toute liberté dans le choix des clients, des producteurs et des fournisseurs avec qui il traite et dans la négociation des prix d'achat, de location et de vente des équipements gérés.

En conséquence, le Groupe enregistre dans son compte de résultat l'intégralité des flux de produits et de charges générés par les contrats. Le Groupe constate en chiffre d'affaires les revenus locatifs bruts facturés à ses clients pour tous les matériels gérés en pools. Les dépenses opérationnelles concernant tous les matériels gérés sont constatées en charges d'exploitation. Une quote-part des revenus nets est reversée aux investisseurs (cf. annexe des comptes consolidés note 1.19.7 page 61).

Les éléments et critères suivants sont pris en compte pour déterminer la qualité de « principal » du Groupe :

- IAS 18 ne précise pas les conditions ou les critères permettant d'effectuer la distinction agent ou principal. En conséquence, au regard de IAS 8, la transaction peut être examinée par référence aux US GAAP (EITF 99-19), dont les principes n'entrent pas en conflit avec le cadre de l'IASB ou d'autres normes IAS/IFRS.

- La revue des critères EITF 99-19 est détaillée dans les paragraphes suivants.

Les critères qualifiant une société de principal sont :

- *The company is the primary obligor in the arrange-*

*ment* : TOUAX SCA et ses filiales signent directement des contrats de location avec les clients. Les clients ne connaissent pas les propriétaires des matériels.

- *The company has general inventory risk* : TOUAX SCA et ses filiales supportent en premier les risques liés aux matériels. TOUAX se retourne ensuite vers les propriétaires pour se faire indemniser.

- *The company has latitude in establishing price* : TOUAX SCA et ses filiales ont toute liberté dans le choix de leurs clients et de leurs tarifs de location, sans en référer aux propriétaires des matériels.

- *The company changes the product or performs part of the service* : TOUAX SCA et ses filiales signent avec les clients des contrats identiques sans distinction des propriétaires des matériels.

- *The company has discretion in supplier selection* : TOUAX SCA et ses filiales ont le choix de leurs fournisseurs sans en référer aux propriétaires des matériels.

- *The company has physical loss inventory risk* : TOUAX SCA et ses filiales supportent en premier le risque de perte des conteneurs. TOUAX SCA se retourne ensuite contre ses clients ou ses fournisseurs pour indemniser la perte des conteneurs et reverse cette indemnité aux propriétaires des matériels.

- *The company has credit risk* : Chaque propriétaire de matériels supporte son risque de crédit. TOUAX SCA et ses filiales supportent le risque de crédit pour leur part dans les pools. TOUAX SCA et ses filiales ont la responsabilité du recouvrement. En cas de défaillance de son client, TOUAX SCA est tenu de mettre tout en œuvre pour retrouver les conteneurs des propriétaires.

Les critères qualifiant une compagnie d'agent sont :

- *The supplier (not the company) is the primary obligor in the arrangement* : Comme précisé précédemment, TOUAX SCA et ses filiales sont directement liés à

leurs clients qui ne connaissent pas les propriétaires des matériels.

- *The amount the company earned is fixed* : TOUAX SCA et ses filiales reçoivent une rémunération variable. Les loyers facturés par TOUAX SCA et ses filiales à leurs clients sont indépendants des loyers entre TOUAX SCA et les propriétaires de matériels.

- *The supplier (and not the company) has credit risk* : Chaque propriétaire de matériels supporte son risque de crédit. TOUAX SCA et ses filiales supportent le risque de crédit pour leur part dans les pools. TOUAX SCA et ses filiales ont la responsabilité du recouvrement. En cas de défaillance de son client, TOUAX SCA est tenu de mettre tout en œuvre pour retrouver les conteneurs des propriétaires.

Ces éléments ainsi que la comparaison avec des compagnies comparables (The Cronos Group notamment) permettent de conclure que TOUAX SCA agit en tant que principal. The Cronos Group est une compagnie américaine cotée aux USA très comparable à TOUAX SCA pour son activité de location de conteneurs maritimes.

#### note 1.19.3. Chiffre d'affaires locatif

Le chiffre d'affaires locatif correspond au chiffre d'affaires provenant de la location des matériels gérés pour compte de tiers ou détenus en propre par le Groupe dans les quatre secteurs d'activité du Groupe ainsi que celui provenant des prestations annexes facturées à l'occasion de la location. Il intègre par ailleurs le chiffre d'affaires de l'activité barges fluviales provenant des activités de transport, d'affrètement et de stockage.

L'évolution du chiffre d'affaires locatif est donc directement liée aux flottes et parcs de matériels gérés et détenus par le Groupe, aux tarifs de location, ainsi qu'au taux d'utilisation des matériels.

#### note 1.19.4. Ventes de matériels

Les ventes de matériels correspondent au chiffre d'affaires généré par le négoce principalement de l'activité « Constructions modulaires » et cession aux investisseurs dans les activités « Conteneurs maritimes » et « Wagons ». Les achats correspondants de matériels sont enregistrés dans les « achats et charges externes » dans la présentation du compte de résultat par nature et en « coût d'achat des ventes » dans la présentation du compte de résultat par fonction. Les matériels achetés et non encore revendus figurent dans les stocks de fin de période (cf. annexe des comptes consolidés note 1.12 page 57).

#### note 1.19.5. Plus values de cession

Dans le cas des barges fluviales et de constructions modulaires, les cessions aux investisseurs sont enregistrées en plus values de cession. En effet, ces biens sont achetés par le Groupe en tant qu'immobilisations et exploités par le Groupe pendant une durée excédant généralement douze mois avant d'être revendus aux investisseurs.

Les frais relatifs aux cessions de matériel (commissions de placement, frais juridiques, consultations fiscales, etc.) sont enregistrés dans les « achats et charges externes » dans la présentation du compte de résultat par nature et en « dépenses opérationnelles des activités » dans la présentation du compte de résultat analytique.

#### note 1.19.6. Dotation nette aux provisions d'exploitation

Ce poste enregistre principalement les dotations et reprises relatives aux provisions pour créances douteuses.

#### note 1.19.7. Distributions nettes aux investisseurs

Le chiffre d'affaires et les dépenses opérationnelles des pools d'investisseurs (cf. annexe des comptes consolidés note 1.19.2 page 60) sont décomposés ana-

lytiquement par pool et les revenus nets qui en résultent, minorés d'une commission de gestion retenue par le Groupe, sont répartis entre les investisseurs dans les pools en fonction de règles de distribution établies pour chaque programme de gestion.

La quote-part des revenus à reverser aux investisseurs tiers est constatée en distributions nettes aux investisseurs conformément aux usages de la profession des gérants de biens pour compte de tiers.

#### note 1.20. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est obtenu par différence des charges et produits avant impôt autres que ceux de nature financière et hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

L'Ebitda ("Earnings before interest, tax depreciation and amortisation") est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer la performance récurrente du Groupe. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et dépréciations des goodwill et des immobilisations qui seraient constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 (cf. annexe des comptes consolidés note 1.10 page 56).

L'excédent brut d'exploitation, à la différence de l'Ebitda, ne prend pas en compte les dotations aux provisions sur les actifs courants (par exemple les provisions pour créances douteuses).

#### note 1.21. Information sectorielle

Compte tenu de la structure fondamentale d'organisation interne et de gestion du Groupe, le premier niveau d'information sectorielle retenu selon IAS 14 « Information sectorielle » est basé sur les activités du Groupe. Le deuxième niveau d'information sectorielle est géographique.

Le Groupe a pour métier la location opérationnelle d'actifs mobiles et standardisés. Il exerce son métier

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

dans quatre activités : les conteneurs maritimes, les constructions modulaires, les barges fluviales et les wagons de fret.

*La norme IAS 14 § 9 définit les secteurs géographiques comme « une composante distincte d'une entité engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques. Les facteurs qui doivent être en compte pour identifier les secteurs géographiques sont notamment (a) la similitude du contexte économique et politique, (b) les relations entre les activités dans les différentes zones géographiques, (c) la proximité des activités, (d) les risques spécifiques associés aux activités dans une zone donnée, (e) les réglementations de contrôle des changes et (f) les risques monétaires sous-jacents ». La norme IAS 14 § 13 indique par ailleurs que « les risques et la rentabilité d'une entité sont influencés à la fois par l'implantation géographique de ses activités (i.e. l'endroit où sont basées ses unités de production ou ses activités de prestation de services) et par la localisation de ses marchés (i.e. les endroits dans lesquels elle vend ses produits ou délivre ses prestations). La définition permet d'établir les secteurs géographiques sur la base (a) de l'implantation des installations de production ou de services d'une entité et de ses autres actifs ou (b) de la localisation de ses marchés et de ses clients ».*

Les secteurs géographiques dépendent de la localisation des marchés et correspondent à la localisation des actifs.

Dans les activités constructions modulaires, barges fluviales et wagons de fret, l'implantation des services, la localisation des marchés et la localisation des clients sont identiques.

Dans l'activité conteneurs maritimes, la localisation des marchés est différente de la localisation des clients et de l'implantation des services. La localisation des marchés correspond à la localisation des actifs. Au terme de la norme IAS 14, les zones géographiques de l'activité conteneurs maritimes correspondent à la localisation des actifs. Les conteneurs maritimes sont régulièrement déplacés d'un pays à un autre dans le cadre du commerce international sur des centaines de routes commerciales. Le Groupe TOUAX n'a pas la connaissance ni le contrôle des mouvements de conteneurs en loca-

tion ou de la localisation des conteneurs en location. Sur la base des contrats de location de conteneurs en cours au 31 décembre 2005, les conteneurs peuvent toucher des ports dans plus d'une centaine de pays dans le monde. Il est de ce fait impossible de séparer les revenus ou les actifs de l'activité conteneurs maritimes par zone géographique au sens de la norme IAS 14. L'activité conteneurs maritimes est classée dans la zone internationale.

## note 2. Périmètre de consolidation

### note 2.1. Évolution du périmètre

Nombre de sociétés consolidées	2005	2004
Sociétés françaises	3	3
Sociétés étrangères	27	27
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

Les actions de TOUAX Rail Ltd détenues par Almafin représentant 49 % des droits de vote et les actions d'Almafin Rail Investment Ltd représentant 51 % des droits de vote ont été rachetées par TOUAX SCA le 30 novembre 2005. Les sociétés appartenant au groupe TOUAX Rail Ltd (TOUAX Rail Ltd, TOUAX Rail Finance Ltd, TOUAX Rail Romania SA et CFCL TOUAX Llp) et la société Almafin Rail Investment Ltd ne font plus l'objet d'un contrôle conjoint et sont en conséquence intégrées globalement depuis le 30 novembre 2005. Le pourcentage de contrôle de ces sociétés s'élève à 100 %. Pour mémoire, ces sociétés étaient

consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle jusqu'au 30 novembre 2005.

Cette acquisition a un impact sur le chiffre d'affaires de 10 977 milliers d'euros et sur le résultat de 750 milliers d'euros.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2005, le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe auraient été respectivement de 229 923 milliers d'euros et 4 586 milliers d'euros comparé à 221 992 milliers d'euros et 4 083 milliers d'euros selon les comptes consolidés.

note 2.2. Liste des sociétés consolidées en 2005

Non de la société	Adresse	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
<b>TOUAX SCA</b> Société d'investissement et holding de sociétés d'investissement et d'exploitation pour le transport et la location de matériels	Tour Arago – 5, rue Bellini 92806 PUTEAUX LA DÉFENSE cedex (FRANCE)		
<b>CFCL TOUAX LLP</b> Société d'investissement, de location et de vente de wagons	1013 Centre Road WILMINGTON, DELAWARE 19805 (USA)	51 %	IG
<b>CS DE JONGE BV</b> Société de transport fluvial	Amstelwijckweg 15 3316 BB DORDRECHT (PAYS-BAS)	100 %	IG
<b>EUROBULK BELGIUM BVBA</b> Société de transport fluvial	BC Leuven zone 2 – Interleuvenlaan – 62 Bus 10 B3001 LEUVEN (BELGIQUE)	97,9346 %	IG
<b>EUROBULK TRANSPORTMAATSCHAPPIJ BV</b> Société holding, d'investissement et de transport fluvial	Amstelwijckweg 15 3316 BB DORDRECHT (PAYS-BAS)	100 %	IG
<b>GOLD CONTAINER Corporation</b> Société d'investissement, de location et de vente de conteneurs maritimes	169E Flager street -Suite 730 MIAMI, FL 33131 (USA)	100 %	IG
<b>GOLD CONTAINER FINANCE Llc</b> Société d'investissement de conteneurs maritimes	169E Flager street -Suite 730 MIAMI, FL 33131 (USA)	100 %	IG
<b>GOLD CONTAINER GmbH</b> Société de location et de vente de constructions modulaires	Lessingstrasse 52 – Postfach 1270 21625 NEU WULMSTORF (ALLEMAGNE)	100 %	IG
<b>INTERFEEDER-DUCOTRA BV</b> Société de transport fluvial	Amstelwijckweg 15 3316 BB DORDRECHT (PAYS-BAS)	77,1359 %	IG
<b>MARSTEN/THG MODULAR LEASING Corp WORKSPACE PLUS D/B/A</b> Société d'investissement, de location et de vente de constructions modulaires	801 Douglas Avenue -Suite 207 ALTAMONTE SPRINGS, FL 32714 (USA)	100 %	IG
<b>PORTABLE STORAGE SERVICES Llc</b> Société d'investissement, de location et de vente de conteneurs de stockage	169E Flager street -Suite 731 MIAMI, FL 33131 (USA)	51 %	IG
<b>SIKO CONTAINERHANDEL GmbH</b> Société d'investissement, de location et de vente de constructions modulaires	Lessingstrasse 52 – Postfach 1270 21625 NEU WULMSTORF (ALLEMAGNE)	100 %	IG
<b>SIKO POLSKA Sp.z.o.o</b> Société d'investissement, de location et de vente de constructions modulaires	21 Limbowa St – 80-175 GDANSK (POLOGNE)	100 %	IG
<b>TOUAX BV</b> Société d'investissement, de location et de vente de constructions modulaires	Graanweg 13 (Havennr M240) 4782 PP MOERDIJK (PAYS-BAS)	100 %	IG
<b>TOUAX CAPITAL SA</b> Société d'investissement	C/0 Progressia – 18 rue Saint Pierre 1700 FRIBOURG (SUISSE)	99,99 %	IG

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Non de la société	Adresse	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
<b>TOUAX CONTAINER LEASE RECEIVABLES Corporation</b> Société d'investissement dans le cadre de la construction du Trust 98	1013 Centre Road WILMINGTON, DELAWARE 19805 (USA)	100 %	IG
<b>TOUAX CONTENEURS SERVICES SNC</b> Société de service pour l'activité conteneurs maritimes	Tour Arago – 5, rue Bellini 92806 PUTEAUX LA DÉFENSE cedex (FRANCE)	100 %	IG
<b>TOUAX Corporation</b> Société d'investissement et holding de sociétés de location et de transport de matériels	801 Douglas Avenue -Suite 207 ALTAMONTE SPRINGS, FL 32714 (USA)	100 %	IG
<b>TOUAX EQUIPMENT LEASING Corporation</b> Société d'investissement dans le cadre de la constitution du Trust 2000	1013 Centre Road WILMINGTON, DELAWARE 19805 (USA)	100 %	IG
<b>TOUAX ESPANA SA</b> Société d'investissement, de location et de vente de constructions modulaires	P.I Cobo Calleja Ctra. Villaviciosa a Pinto, Km 17800 28947 FUENLABRADA – (ESPAGNE)	100 %	IG
<b>TOUAX FINANCE Incorporated</b> Société d'investissement dans le cadre de la constitution du Trust 95	Lockerman Square, Suite L 100 – DOVER, DELAWARE 19901 – (USA)	100 %	IG
<b>TOUAX LEASING Corporation</b> Société de transport fluvial	801 Douglas Avenue -Suite 207 ALTAMONTE SPRINGS, FL 32714 (USA)	100 %	IG
<b>TOUAX LPG SA et IOV LTD</b> Société de transport fluvial	Benjamin Constant 593 ASUNCION (PARAGUAY)	100 %	IG
<b>TOUAX MODULES SERVICES SAS</b> Société de service pour l'activité constructions modulaires	Tour Arago – 5, rue Bellini 92806 PUTEAUX LA DÉFENSE cedex (FRANCE)	100 %	IG
<b>TOUAX NV</b> Société d'investissement, de location et de vente de constructions modulaires	Staatsbaan 4 C/1 bus 4 3210 LUBBEEK (BELGIQUE)	100 %	IG
<b>TOUAX RAIL Ltd</b> Société d'investissement, de location et de vente de wagons	Bracetown Business Park CLONEE Co. Meath (IRLANDE)	100 %	IG
<b>TOUAX RAIL FINANCE Ltd</b> Société d'investissement de wagons	Bracetown Business Park CLONEE Co. Meath (IRLANDE)	100 %	IG
<b>TOUAX RAIL INVESTMENT Ltd</b> Société d'investissement de wagons	Bracetown Business Park CLONEE Co. Meath (IRLANDE)	100 %	IG
<b>TOUAX ROM SA</b> Société de transport fluvial	Cladire administrativa Mol 1S, Étage 3 CONSTANTA SUD-AGIGEA (ROUMANIE)	99,9978 %	IG
<b>TOUAX RAIL ROMANIA SA</b> Société d'investissement, de location et de vente de wagons	Cladire administrativa Mol 1S, Étage 3 CONSTANTA SUD-AGIGEA (ROUMANIE)	57,4996 %	IG

IG = intégration globale

### note 3. Information sectorielle

#### note 3.1. Compte de résultat par activité

31 décembre 2005 (en milliers d'euros)	Conteneurs maritimes	Constructions modulaires	Barges fluviales	Wagons	Divers	Non alloué	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires locatif	53 813	36 592	31 031	6 542	130		(140)	127 968
Ventes de matériels	61 072	8 686	1	24 167				93 926
Commissions	48			50				98
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>114 933</b>	<b>45 278</b>	<b>31 032</b>	<b>30 758</b>	<b>130</b>		<b>(140)</b>	<b>221 992</b>
Plus values de cession	101	1 426	475	611	223			2 836
<b>Produits des activités</b>	<b>115 034</b>	<b>46 704</b>	<b>31 507</b>	<b>31 369</b>	<b>353</b>		<b>(140)</b>	<b>224 828</b>
Coût d'achat des ventes	(58 371)	(7 118)	(1)	(22 686)				(88 177)
Dépenses opérationnelles des activités	(8 395)	(24 614)	(23 748)	(2 452)	(42)		51	(59 201)
Frais généraux, commerciaux et administratifs des activités	(3 688)	(3 987)	(2 750)	(636)	(2)		89	(10 974)
<b>MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (EBITDA)</b>	<b>44 579</b>	<b>10 985</b>	<b>5 008</b>	<b>5 595</b>	<b>310</b>			<b>66 476</b>
Dotation aux amortissements & provisions	(1 050)	(3 689)	(2 415)	(286)	(51)	(31)		(7 523)
<b>RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ avant distribution aux investisseurs</b>	<b>43 528</b>	<b>7 296</b>	<b>2 593</b>	<b>5 309</b>	<b>258</b>	<b>(31)</b>		<b>58 953</b>
Distribution nette aux investisseurs	(38 384)	(5 494)	(593)	(2 210)				(46 681)
<b>RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ après distribution aux investisseurs</b>	<b>5 144</b>	<b>1 802</b>	<b>2 000</b>	<b>3 099</b>	<b>258</b>	<b>(31)</b>		<b>12 273</b>
Frais centraux								(3 647)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION après distribution aux investisseurs</b>								<b>8 626</b>
Résultat financier								(2 668)
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>								<b>5 958</b>
Impôt sur les bénéfices								(2 318)
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>								<b>3 640</b>
Résultat des activités abandonnées								
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE</b>								<b>3 640</b>
Part des intérêts minoritaires								442
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE</b>								<b>4 082</b>

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

31 décembre 2004 (en milliers d'euros)	Conteneurs maritimes	Constructions modulaires	Barges fluviales	Wagons	Divers	Non alloué	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires locatif	45 269	31 161	29 119	4 656	116		(53)	110 266
Ventes de matériels	57 587	5 953		6 687				70 227
Commissions	52			37				89
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>102 908</b>	<b>37 114</b>	<b>29 119</b>	<b>11 379</b>	<b>116</b>		<b>(53)</b>	<b>180 583</b>
Plus values de cession	(606)	2 536	370	2 247				4 547
<b>Produits des activités</b>	<b>102 302</b>	<b>39 650</b>	<b>29 489</b>	<b>13 626</b>	<b>116</b>		<b>(53)</b>	<b>185 130</b>
Coût d'achat des ventes	(54 010)	(5 176)		(5 949)				(65 135)
Dépenses opérationnelles des activités	(7 304)	(23 413)	(23 257)	(3 139)	(50)		45	(57 119)
Frais généraux, commerciaux et administratifs des activités	(4 128)	(3 124)	(2 484)	(586)			8	(10 314)
<b>MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (EBITDA)</b>	<b>36 859</b>	<b>7 937</b>	<b>3 748</b>	<b>3 952</b>	<b>66</b>			<b>52 562</b>
Dotation aux amortissements & provisions	(291)	(3 707)	(1 530)	(158)	(53)	(56)		(5 795)
<b>RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ avant distribution aux investisseurs</b>	<b>36 569</b>	<b>4 230</b>	<b>2 218</b>	<b>3 793</b>	<b>13</b>	<b>(56)</b>		<b>46 767</b>
Distribution nette aux investisseurs	(31 314)	(4 027)	(746)	(775)				(36 862)
<b>RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ après distribution aux investisseurs</b>	<b>5 255</b>	<b>203</b>	<b>1 472</b>	<b>3 018</b>	<b>13</b>	<b>(56)</b>		<b>9 905</b>
Frais centraux								(3 061)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION après distribution aux investisseurs</b>								<b>6 845</b>
Résultat financier								(3 717)
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>								<b>3 128</b>
Impôt sur les bénéfices								(337)
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>								<b>2 791</b>
Résultat des activités abandonnées								
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE</b>								<b>2 791</b>
Part des intérêts minoritaires								386
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE</b>								<b>3 177</b>

note 3.2. Bilan par activité

31 décembre 2005 (en milliers d'euros)	Conteneurs maritimes	Constructions modulaires	Barges fluviales	Wagons	Divers	Non affecté	Total
<b>ACTIF</b>							
Écarts d'acquisition	0	304	2 284	4 554	0		7 142
Immobilisations incorporelles nettes	0	9	0	0	0	104	114
Immobilisations corporelles nettes	10 965	50 960	27 737	13 184	691	10	103 546
Actifs financiers à long terme	5 195	2 830	144	0	0	165	8 334
Autres actifs non courants	0	1 199	0	0	0		1 199
Impôts différés actifs						2 174	2 174
<b>Total actifs non courants</b>	<b>16 160</b>	<b>55 302</b>	<b>30 166</b>	<b>17 738</b>	<b>691</b>	<b>2 453</b>	<b>122 509</b>
Stocks et en-cours	3 202	3 141	72	4 120	0		10 536
Clients et comptes rattachés	13 692	9 636	6 841	5 036	46		35 251
Autres actifs courants	1 700	4 001	728	4 548	0	947	11 924
Disponibilités et valeurs mobilières de placement						26 071	26 071
<b>Total actifs courants</b>	<b>18 594</b>	<b>16 778</b>	<b>7 641</b>	<b>13 705</b>	<b>46</b>	<b>27 018</b>	<b>83 782</b>
Actifs destinés à être cédés							
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>							<b>206 291</b>
<b>PASSIF</b>							
Capital social						30 119	30 119
Réserves						22 188	22 188
Résultat de l'exercice, part du groupe						4 082	4 082
<b>Capitaux propres du groupe</b>						<b>56 390</b>	<b>56 390</b>
Intérêts minoritaires	(468)	(119)	146	274	0	0	(167)
<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>						<b>56 390</b>	<b>56 223</b>
Emprunts et dettes financières						48 132	48 132
Impôts différés passifs						1 196	1 196
Indemnités de départ en retraite et assimilés	43	57	0	0	0	52	151
Autres passifs long terme	3 431	1 860	0	0	0	0	5 291
<b>Total passifs non courants</b>	<b>3 474</b>	<b>1 917</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49 379</b>	<b>54 769</b>
Provisions pour risques et charges	0	215	0	0	0	0	215
Emprunts et concours bancaires courants						43 315	43 315
Dettes fournisseurs	9 376	6 801	4 999	2 687	0	506	24 369
Autres dettes	15 080	9 814	366	985	0	1 155	27 400
<b>Total passifs courants</b>	<b>24 456</b>	<b>16 830</b>	<b>5 365</b>	<b>3 672</b>	<b>0</b>	<b>44 976</b>	<b>95 299</b>
Passifs destinés à être cédés							
<b>TOTAL DU PASSIF</b>							<b>206 291</b>
<b>Investissements incorporels &amp; corporels de la période</b>	<b>7 415</b>	<b>28 323</b>	<b>11 203</b>	<b>7 743</b>	<b>68</b>		<b>54 752</b>
<b>Effectif par activités</b>	<b>27</b>	<b>166</b>	<b>119</b>	<b>7</b>		<b>26</b>	<b>345</b>

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

31 décembre 2004 <small>(en milliers d'euros)</small>	Conteneurs maritimes	Constructions modulaires	Barges fluviales	Wagons	Divers	Non affecté	Total
<b>ACTIF</b>							
Écarts d'acquisition		302	2 342				2 644
Autres Immobilisations incorporelles nettes		51					51
Immobilisations corporelles nettes	10 540	39 113	19 723	3 978	692		74 046
Actifs financiers à long terme	6 649	3 694	181		604		11 128
Autres actifs non courants		1 116					1 116
Impôts différés actif						3 248	3 248
<b>Total actifs non courants</b>	<b>17 189</b>	<b>44 276</b>	<b>22 246</b>	<b>3 978</b>	<b>1 296</b>	<b>3 248</b>	<b>92 233</b>
Stocks et en-cours	8 589	1 200	68	3 176			13 033
Clients et comptes rattachés	12 435	8 141	5 845	1 666	7		28 094
Autres actifs courants	1 114	1 096	1 671	5 849			14 092
Trésorerie et équivalents						32 154	32 154
<b>Total actifs courants</b>	<b>22 138</b>	<b>10 437</b>	<b>7 584</b>	<b>10 691</b>	<b>7</b>	<b>36 516</b>	<b>87 373</b>
Actifs destinés à être cédés							
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>							<b>179 606</b>
<b>PASSIF</b>							
Capital social						22 705	22 705
Réserves						7 986	7 986
Résultat de l'exercice, part du groupe						3 177	3 177
<b>Capitaux propres du groupe</b>						<b>33 868</b>	<b>33 868</b>
Intérêts minoritaires	(222)		368				146
<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>						<b>33 868</b>	<b>34 014</b>
Emprunts et dettes financières						42 391	42 391
Impôts différés passifs						729	729
Indemnités de départ en retraite et assimilés	35	52				66	153
Autres passifs long terme	4 968	3 187					8 155
<b>Total passifs non courants</b>	<b>5 003</b>	<b>3 239</b>				<b>43 186</b>	<b>51 428</b>
Provisions pour risques et charges		182	41			44	267
Emprunts et concours bancaires courants (<1an)						30 271	30 271
Dettes fournisseurs	20 842	7 146	3 601	3 543	644		35 776
Autres dettes	16 337	6 648	874	3 267		724	27 850
<b>Total passifs courants</b>	<b>37 179</b>	<b>13 976</b>	<b>4 516</b>	<b>6 810</b>	<b>644</b>	<b>31 039</b>	<b>94 164</b>
Passifs destinés à être cédés							
<b>TOTAL DU PASSIF</b>							<b>179 606</b>
<b>Investissements incorporels &amp; corporels de la période</b>	<b>9 126</b>	<b>5 428</b>	<b>5 278</b>	<b>796</b>	<b>47</b>		<b>20 675</b>
<b>Effectif par activités</b>	<b>18</b>	<b>164</b>	<b>98</b>	<b>5</b>		<b>23</b>	<b>308</b>

### note 3.3. Information géographique

(en milliers d'euros)	International	Europe	États-Unis	Total
<b>2005</b>				
Chiffre d'affaires	114 908	96 199	10 885	221 992
Investissements incorporels et corporels	708	42 654	11 489	54 851
Actifs sectoriels non courants	15 745	87 042	19 722	122 509
<b>2004</b>				
Chiffre d'affaires	102 866	70 986	6 731	180 583
Investissements incorporels et corporels	2 047	17 587	1 041	20 675
Actifs sectoriels non courants	16 591	66 132	9 510	92 233

## Notes relatives au compte de résultat

### note 4. Chiffre d'affaires

Répartition par nature (en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	Variation 2005/2004	Variation (en %)
Chiffre d'affaires locatif	127 968	110 267	17 701	16 %
Ventes de matériels	93 926	70 227	23 699	34 %
Commissions	98	89	9	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>221 992</b>	<b>180 583</b>	<b>41 409</b>	<b>23 %</b>

#### Chiffre d'affaires locatif

L'augmentation du chiffre d'affaires locatif s'explique d'une part par la hausse des flottes gérées dans les activités conteneurs maritimes, constructions modulaires et wagons, et d'autre part par la progression des taux d'utilisation et des taux locatifs dans l'activité constructions modulaires.

Il est à noter que le chiffre d'affaires locatif intègre les revenus locatifs, les revenus de transport et les revenus de prestations de service associées à la location des matériels.

#### Ventes de matériels

L'augmentation des ventes de matériels traduit la progression des ventes de conteneurs maritimes et de wagons aux investisseurs ainsi que la hausse du négoce de constructions modulaires.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 5. Plus values de cession

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
Plus values de cession	2 836	4 547
<b>TOTAL</b>	<b>2 836</b>	<b>4 547</b>

Les plus values de cession correspondent essentiellement à la conclusion de programmes de gestion pour l'activité constructions modulaires et à la cession de barges fluviales aux États-Unis.

## note 6. Achats et autres charges externes

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	Variation 2005/2004	Variation (en %)
Achats de marchandises	(88 968)	(66 038)	(22 929)	35 %
Autres services extérieurs	(58 205)	(57 880)	(325)	1 %
Impôts et taxes	(629)	(454)	(175)	39 %
<b>TOTAL</b>	<b>(147 802)</b>	<b>(124 372)</b>	<b>(23 429)</b>	<b>19 %</b>

### *Achats de marchandises*

L'augmentation des achats de marchandises est liée à la progression des ventes de matériels dans les activités conteneurs maritimes, wagons, et constructions modulaires.

### *Autres services extérieurs*

Les autres services extérieurs restent stables.

## note 7. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
Salaires & charges sociales	(14 643)	(11 550)
<b>Effectifs</b>	<b>345</b>	<b>308</b>

La variation des salaires et charges sociales s'explique par la hausse des effectifs et du salaire moyen.

### *Politique d'intéressement du personnel*

Il n'existe pas de plan d'intéressement du personnel. Cependant, certaines catégories de personnel (cadres, agents commerciaux) bénéficient de primes annuelles sur les performances établies sur une base individuelle ou de stock-options.

## note 8. Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	Variation 2005/2004	Variation (en %)
Autres produits opérationnels	3 088	925	2 163	234 %
Autres charges opérationnelles	(2 540)	(1 606)	(934)	58 %
<b>TOTAL autres charges et produits opérationnels</b>	<b>549</b>	<b>(681)</b>	<b>1 230</b>	

Les produits de gestion courante comprennent la contrepartie de la diminution des autres passifs long termes soit 2,3 millions d'euros (cf. annexe des comptes consolidés note 23 page 82).

Les charges de gestion courante intègrent la dépréciation des actifs financiers soit -2,3 millions d'euros (cf. annexe des comptes consolidés note 15 page 77).

## note 9. Dotation aux amortissements et aux provisions d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	Variation 2005/2004	Variation (en %)
Dotation aux amortissements linéaires	(5 809)	(4 505)	(1 304)	29 %
Dotation aux amortissements crédit-bail	(1 715)	(1 944)	229	- 12 %
<b>Sous total</b>	<b>(7 524)</b>	<b>(6 449)</b>	<b>(1 075)</b>	<b>17 %</b>
Autres dotations aux provisions	1	654	(653)	- 100 %
<b>TOTAL</b>	<b>(7 523)</b>	<b>(5 795)</b>	<b>(1 728)</b>	<b>30 %</b>

La hausse des dotations aux amortissements est en corrélation avec la hausse des investissements du Groupe.

Les autres dotations aux provisions enregistrent principalement des dotations aux provisions pour engagements de retraite. En 2004, la reprise des autres provisions correspondait à une reprise de provision pour clients douteux suite à la constatation en perte de la créance douteuse comptabilisée dans les dépenses opérationnelles.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 10. Distributions nettes aux investisseurs

Les distributions nettes aux investisseurs se répartissent par activité comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	Variation 2005/2004	Variation (en %)
Conteneurs maritimes	(38 384)	(31 314)	(7 070)	23 %
Constructions modulaires	(5 494)	(4 027)	(1 467)	36 %
Barges fluviales	(593)	(746)	153	-21 %
Wagons	(2 210)	(775)	(1 435)	185 %
<b>TOTAL</b>	<b>(46 681)</b>	<b>(36 862)</b>	<b>(9 819)</b>	<b>27 %</b>

La hausse des distributions nettes aux investisseurs s'explique par la progression des flottes en gestion.

### ■ Conteneurs maritimes

Le Groupe gère pour le compte de tiers une flotte de conteneurs de 256 182 TEU :

- Trust 98 et Trust 2001 (53 077 TEU),
- Programmes de gestion (203 105 TEU).

### ■ Constructions modulaires

Le Groupe gère pour le compte de tiers 12 368 constructions modulaires en France, aux États-Unis, en Allemagne et aux Pays-Bas.

### ■ Barges fluviales

Les revenus versés aux investisseurs concernent une flotte gérée aux Pays-Bas par la filiale Eurobulk Transport Maatschappij BV sous des contrats de location « bare-boat » (coque nue).

### ■ Wagons

Le Groupe gère pour le compte de tiers 2 621 wagons en Europe et aux États-Unis.

## note 11. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	Variation 2005/2004	Variation (en %)
<b>Charges et produits financiers</b>				
Produits financiers	664	145	519	358 %
Frais financiers	(3 913)	(3 461)	(452)	13 %
<b>Frais financiers nets</b>	<b>(3 249)</b>	<b>(3 316)</b>	<b>67</b>	<b>- 2 %</b>
<b>Provisions</b>				
Reprises	15	0	15	
Dotations	(34)	(532)	498	- 94 %
<b>Dotations nettes</b>	<b>(19)</b>	<b>(532)</b>	<b>513</b>	<b>- 96 %</b>
<b>Écart de change</b>				
Reprises Positif	972	1 052	(80)	- 8 %
Négatif	(372)	(921)	549	- 60 %
<b>Différence nette de change</b>	<b>600</b>	<b>131</b>	<b>469</b>	<b>358 %</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(2 668)</b>	<b>(3 717)</b>	<b>1 049</b>	<b>- 28 %</b>

Les dotations et reprises de provisions financières correspondent aux pertes et gains latents de change. Les écarts de change enregistrent les pertes et les gains réalisés de change.

La diminution de la perte financière est directement liée aux gains de change.

## note 12. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices est composé des impôts exigibles dus par les sociétés du Groupe et des impôts différés provenant des déficits fiscaux et des décalages temporaires entre les résultats comptables consolidés et les résultats fiscaux.

Le Groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale aux États-Unis, en France et en Hollande. Le groupe fiscal américain est composé des sociétés TOUAX Corp., TOUAX Leasing Corp., Gold Container Corp., Gold Container Finance Llc, Portable Storage Services Llc, Workspace Plus, TOUAX Finance Inc., TOUAX Container Lease Receivables Corp. ("Leasco 1") et TOUAX Equipment Leasing Corp. ("Leasco 2"). Le groupe fiscal français est composé des sociétés TOUAX SCA et TOUAX Modules Services SAS. La réorganisation juridique des activités au Benelux a entraîné la création de deux groupes fiscaux néerlandais : TOUAX BV d'une part, EURO-BULK Transport Maatschappij BV et CS de Jonge BV d'autre part.

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Ventilation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2005			31.12.2004		
	Exigible	Différé	Total	Exigible	Différé	Total
Europe	(408)	(428)	(836)	(291)	(45)	(336)
Etats-Unis	0	(1 503)	(1 503)	(2)	0	(2)
Autres		20	20	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>(408)</b>	<b>(1 911)</b>	<b>(2 318)</b>	<b>(293)</b>	<b>(44)</b>	<b>(337)</b>

(en milliers d'euros)	2005
Résultat net des sociétés intégrées	3 640
Impôt sur le résultat	(2 318)
<b>Résultat de l'ensemble avant impôt</b>	<b>5 958</b>
Charge d'impôt théorique à 34,33 %	(2 016)
Incidence sur l'impôt théorique des :	
Limitation des impôts différés	(736)
Différences permanentes et autres éléments	(201)
Déficits créés dans l'exercice	406
Déficits imputés dans l'exercice	237
Différences temporaires	(8)
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>(2 318)</b>

Le solde des impôts différés actifs américains non reconnu dans les comptes est estimé à 0,8 million de dollars.

Le solde des impôts différés français non reconnu dans les comptes est estimé à 2,2 millions d'euros.

## Notes relatives au bilan

### Actif

#### note 13. Goodwill

La variation des goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2005 Valeur nette	31.12.2004 Valeur nette
<b>Barges fluviales</b>		
Eurobulk Transportmaatschappij BV	221	221
CS de Jonge BV	91	91
Interfeeder-Ducotra BV	1 968	1 968
TOUAX Rom SA	4	4
TOUAX Leasing Corp	0	59
<b>Constructions modulaires</b>		
Siko Containerhandel Gmbh	288	288
Workspace Plus	16	14
<b>Wagons</b>		
TOUAX Rail Limited	4 554	
<b>TOTAL</b>	<b>7 142</b>	<b>2 644</b>

La diminution du goodwill de TOUAX Leasing Corp est consécutive à la vente des barges en exploitation aux États-Unis au cours du premier semestre 2005.

Le rachat des actions de TOUAX Rail Limited à Almafin qui détenait 49 % des droits de vote a généré un goodwill. Ce goodwill a été constaté après avoir vérifié que tous les actifs et passifs identifiables satisfont effectivement aux critères de comptabilisation décrits dans IFRS 3, et sont bien évalués à leur juste valeur. Le goodwill constaté constitue l'excédent du prix de rachat des actions TOUAX Rail Limited sur la juste valeur nette des actifs et passifs

identifiables. Cette juste valeur correspond à la valeur comptable des actifs et des passifs de TOUAX Rail Ltd.

En effet, la société TOUAX Rail Ltd a été créée en 2002. Elle a acquis une forte notoriété depuis cette date. Le goodwill reconnu représente cette notoriété.

Les actifs incorporels de la société sont constitués des contrats de gestion. Il est à noter cependant que la valeur actuelle de ces contrats n'est pas significative, la taille de la société TOUAX Rail Ltd ne permet en effet pas de bénéficier à ce jour des économies d'échelles.

Les actifs corporels (wagons) de la société TOUAX Rail Ltd ont tous été acquis depuis mai 2002. Ils sont correctement identifiés dans les comptes de la filiale. La récente date d'acquisition des wagons permet de justifier que la valeur comptable de ces actifs représente leur valeur de marché.

Des tests de dépréciation ont été effectués pour tous les goodwill. Le test a été notamment effectué pour la société Interfeeder Ducotra sur la base d'une valeur de marché. Il n'a pas relevé de perte de valeur.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 14. Immobilisations corporelles

### note 14.1. Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2005				31.12.2004
	Valeur brute	Amortissement	Plus-values	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et constructions	4 421	(782)	(189)	3 450	3 488
Matériels	131 934	(32 346)	(1 228)	98 361	68 693
Autres immobilisations corporelles	5 131	(3 459)		1 672	773
Immobilisations corporelles en cours	64			64	1 092
<b>TOTAL</b>	<b>141 550</b>	<b>(36 587)</b>	<b>(1 416)</b>	<b>103 547</b>	<b>74 046</b>

### note 14.2. Évolution par nature des valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01.01.2005	Acquisition	Cession	Variation de conversion	Divers	31.12.2005
	Terrains et constructions	4 350	5	(15)	81	
Matériels	101 348	53 661	(33 263)	4 395	5 793	131 934
Autres immobilisations corporelles	4 017	1 087	(392)	189	230	5 131
Immobilisation en cours	948				(884)	64
<b>TOTAL</b>	<b>110 663</b>	<b>54 753</b>	<b>(33 670)</b>	<b>4 665</b>	<b>5 139</b>	<b>141 550</b>

Les acquisitions concernent les conteneurs maritimes pour 7,4 millions d'euros, les constructions modulaires pour 28,3 millions d'euros, les barges fluviales pour 11,2 millions d'euros et les wagons pour 7,7 millions d'euros.

Les cessions concernent les conteneurs maritimes pour 8,7 millions d'euros, les constructions modulaires pour 18,0 millions d'euros, les barges fluviales pour 3,9 millions d'euros et les wagons pour 3,0 millions d'euros.

Les variations classées en « divers » sont principalement constituées des variations de périmètre. L'impact du rachat des 49 % du groupe TOUAX Rail Limited s'élève à 5,3 millions d'euros sur les actifs immobilisés.

Les immobilisations corporelles du Groupe sont constituées des matériels locatifs (conteneurs maritimes, constructions modulaires, barges fluviales et wagons). Les valeurs unitaires des conteneurs maritimes et des constructions modulaires n'excèdent

pas 10 000 euros. Les valeurs unitaires des wagons varient entre 10 000 euros pour les wagons d'occasion 60 pieds et 125 000 euros pour les wagons neufs intermodaux couplés (106 pieds). Les valeurs unitaires des barges fluviales varient entre 150 000 euros pour les barges achetées d'occasion (1 700 tonnes) et 600 000 euros pour les barges achetées neuves (2 800 tonnes). Il est à noter par ailleurs que les pousseurs peuvent atteindre des valeurs de plus d'un million d'euros.

## note 15. Actifs financiers à long terme

[en milliers d'euros]	31.12.2005			31.12.2004
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette
Conteneurs maritimes	7 192	(1 997)	5 195	6 649
Constructions modulaires	3 488	(658)	2 830	3 694
Barges fluviales	145	0	145	181
Wagons				
Divers	469	(304)	165	604
<b>TOTAL</b>	<b>11 294</b>	<b>(2 959)</b>	<b>8 335</b>	<b>11 128</b>

Les actifs financiers détaillés par activité s'analysent comme suit :

### ■ Conteneurs maritimes

Les immobilisations financières sont constituées des prêts, dépôts de garanties et autres réserves liés aux trusts (*cf.* annexe des comptes consolidés note 27.8 page 92 et note 27.9 page 95).

L'estimation effectuée au 31 décembre 2005 des revenus nets futurs distribués au Trust 1998 fait apparaître qu'une part des dépôts et réserves ne sera pas récupérable à la fin de vie du Trust. Cette estimation a été effectuée en tenant compte de la durée résiduelle de vie du Trust, des taux d'utilisation actuels et des taux locatifs actuels, du prix de vente actuel des conteneurs non loués et du prix de vente actualisé des conteneurs en location. Les dépôts de garantie concernant le trust 98 ont en conséquence été dépréciés de 1,4 millions d'euros. Les commissions de démarrage perçues à l'origine à hauteur de ces dépôts de garantie différées et comptabilisées en passif non courant sont reprises pour 1,4 millions d'euros. Ces éléments se compensent et sont sans incidence sur le résultat.

### ■ Constructions modulaires

Les immobilisations financières sont constituées des comptes de dépôt et d'avances consentis au GIE Modul Finance I pour 1,8 million d'euros (*cf.* annexe des comptes consolidés note 27.6 page 89).

L'estimation effectuée au 31 décembre 2005 des revenus nets futurs distribués au GIE fait apparaître qu'une part des dépôts et réserves ne sera pas récupérable à la fin de vie du GIE. Cette estimation a été effectuée en tenant compte de la durée résiduelle de vie du GIE, des taux d'utilisation actuels et des taux locatifs actuels et de l'estimation actuelle de la valeur des constructions modulaires. Les dépôts de garantie concernant le GIE Modul Finance ont été dépréciés de 0,9 millions d'euros. Les produits prélevés à l'origine sur les ventes de constructions modulaires lors de la constitution du GIE Modul Finance, différés et comptabilisés en passif non courant sont repris pour 0,9 millions d'euros. Ces éléments se compensent et sont sans incidence sur le résultat.

### ■ Divers

Les immobilisations financières diverses sont constituées pour 337 milliers d'euros par une rete-

nue en garantie d'emprunts contractés auprès du Groupement des Industries du Transport et du Tourisme (GITT) dépréciée à hauteur de 75%. Le solde correspond à des dépôts divers.

Les actifs financiers à long terme sont actualisés aux taux d'obligations d'État. Cette actualisation a entraîné au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (première application de IAS 39) une diminution de 1 354 milliers d'euros par rapport au coût historique.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 16. Autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	31.12.2005			31.12.2004
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette
Commissions différées	1 199		1 199	1 116
<b>TOTAL</b>	<b>1 199</b>	<b>0</b>	<b>1 199</b>	<b>1 116</b>

## note 17. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours enregistrent les matériels destinés à être vendus et des pièces détachées :

(en milliers d'euros)	31.12.2005			31.12.2004
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette
Matériels	9 054		9 054	12 152
Pièces détachées	1 482		1 482	880
<b>TOTAL</b>	<b>10 536</b>	<b>0</b>	<b>10 536</b>	<b>13 033</b>

## note 18. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés évoluent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2005			31.12.2004
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	38 711	(3 460)	35 251	28 094
<b>TOTAL</b>	<b>38 711</b>	<b>(3 460)</b>	<b>35 251</b>	<b>28 094</b>

La ventilation des comptes clients par activité est la suivante :

[en milliers d'euros]	Au 31.12.2005			Au 31.12.2004		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Conteneurs maritimes	16 173	(2 480)	13 693	14 371	(1 936)	12 435
Constructions modulaires	10 192	(557)	9 636	8 714	(573)	8 141
Barges fluviales	7 262	(421)	6 841	6 411	(566)	5 845
Wagons	5 036		5 036	1 666		1 666
Divers	48	(3)	46	7		7
<b>TOTAL</b>	<b>38 711</b>	<b>(3 460)</b>	<b>35 251</b>	<b>31 169</b>	<b>(3 075)</b>	<b>28 094</b>

#### note 19. Autres actifs courants

[en milliers d'euros]	31.12.2005	31.12.2004
Cessions d'immobilisations	199	936
Charges constatées d'avance	1 148	1 197
Impôts et Taxes	3 988	6 967
Autres	6 590	4 992
<b>TOTAL</b>	<b>11 924</b>	<b>14 092</b>

La situation des impôts et taxes correspond pour l'essentiel à la TVA sur les acquisitions de biens en fin de période. La rubrique «Autres» enregistre les autres créances d'exploitation.

#### note 20. Trésorerie et équivalents

[en milliers d'euros]	31.12.2005	31.12.2004
Placements à moins de trois mois	759	1 054
Comptes courants bancaires	25 312	31 100
<b>TOTAL</b>	<b>26 071</b>	<b>32 154</b>

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 21. Capitaux propres

Les capitaux propres sont détaillés dans le tableau de variation des capitaux propres.

Le 7 octobre 2005 le Conseil de gérance a constaté l'exercice de 11 001 bons de souscription en actions

autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2002. Le capital a été augmenté de 88 008 euros et la prime d'émission de 44 004 euros.

Le 28 novembre 2005 le Conseil de gérance a constaté l'augmentation de capital de 7 326 328

euros conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée extraordinaire du 30 juin 2005. La prime d'émission après imputation des dépenses inhérentes à l'opération (1 million d'euros) a été augmentée de 10 630 895 euros.

### Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par TOUAX SCA :

	Plan 2000 Options de souscription	Plan 2002 Options de souscription
Date de l'assemblée	06.06.00	24.06.02
Date du conseil d'administration	06.06.00	31.07.02
Nombre d'options consenties à l'origine	16 200	11 001
– dont aux membres du comité de direction	4 800	1 500
Nombre de bénéficiaires actuels	8	13
– dont membres du comité de direction actuel	1	2
Date d'attribution	06.06.00	31.07.02
Date de départ d'exercice	05.06.05	30.07.06
Date d'expiration	06.06.08	31.07.10
<b>Prix d'exercice</b>	<b>26,18 €</b>	<b>14,16 €</b>
Options levées depuis l'attribution	0	0
– par les membres du comité de direction	0	0
Nombre de membres du comité de direction ayant exercé des options en 2005	0	0
Options caduques depuis l'attribution	7 450	1 101
Nombre d'options restant à exercer au 31.12.2005	8 750	9 200
– dont aux membres du comité de direction actuel	2 400	2 500

Aucune option de souscription n'a été attribuée ou levée par un mandataire social ou toute autre personne en 2003, 2004 et en 2005. Le nombre d'options attribué aux dix plus gros bénéficiaires s'élève à 8 350 en 2002.

### Bons de souscription d'actions consenties par TOUAX SCA

Suite à l'exercice de 11 001 bons de souscription mentionné précédemment, il n'existe à ce jour plus aucun bon de souscription valable en circulation.

## note 22. Passifs financiers

Les passifs financiers non courants et courants correspondent aux « emprunts et dettes financières » et aux « emprunts et concours bancaires courants ».

### note 22.1. Analyse par catégorie des passifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2005			31.12.2004			Variation
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total	Totale
Emprunts à moyen terme	20 854	10 382	31 236	9 560	8 572	18 132	13 104
Engagements de location financement	22 045	5 907	27 952	18 757	5 943	24 701	3 251
Crédits renouvelables avec recours	3 813	13 394	17 206	14 075	10 476	24 551	(7 345)
Crédits renouvelables sans recours	1 420	7 649	9 069		2 265	2 265	6 804
Comptes bancaires courants		5 935	5 935		3 013	3 013	2 922
Instruments financiers (Swaps de taux d'intérêts)		49	49				49
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>48 132</b>	<b>43 315</b>	<b>91 447</b>	<b>42 391</b>	<b>30 270</b>	<b>72 662</b>	<b>18 785</b>

### note 22.2. Analyse par échéance des remboursements des emprunts à moyen terme et des engagements de location financement au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)	Emprunts à moyen terme	Engagements de location financement	Crédits renouvelables	Total au 31.12.2005
12.2006	10 430	5 907	21 043	37 380
12.2007	3 808	4 807	3 872	12 487
12.2008	3 043	4 425	245	7 713
12.2009	2 447	3 991	182	6 621
Plus de 5 ans	11 557	8 822	934	21 312
<b>TOTAL</b>	<b>31 285</b>	<b>27 952</b>	<b>26 275</b>	<b>85 512</b>

Des clauses de défaut (covenants) ont été introduites pour certains emprunts bancaires à moyen terme. Ces clauses portent sur 19 millions d'euros de dettes au 31 décembre 2005. Ces clauses per-

mettent aux établissements de crédit de demander éventuellement le remboursement anticipé du crédit si elles ne sont pas respectées. Le respect de ces clauses correspond notamment au respect de ratios

tels que les fonds propres divisés par le total bilan ou l'endettement net consolidé divisé par la situation nette consolidée. Au 31 décembre 2005, l'ensemble des clauses est respecté.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Sur le montant de 28 millions d'euros de location financement, 76 % intègrent des clauses de remboursement anticipé qui incluent des indemnités de 0 % à 5 % du capital remboursé par anticipation. Ces clauses de remboursement anticipé interviennent lorsque le Groupe décide à son initiative de rompre un contrat de location financement afin de céder les

matériels dans le cadre d'un programme de gestion en générant une marge de cession.

100 % de la dette moyen et long terme intègrent des clauses de remboursement anticipé.

De fait, 88,66 % de la dette moyen – long terme et de la dette de location financement intègrent des clauses de remboursement anticipé.

## note 22.3. Évolution de l'endettement

### Endettement financier net consolidé

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
Passifs financiers	91 447	72 662
Valeurs mobilières de placement & autres titres	759	1 084
Disponibilités	25 312	31 070
<b>Endettement financier net consolidé</b>	<b>65 376</b>	<b>40 508</b>

## note 23. Autres passifs long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
Trust 98	1 376	2 765
Trust 2001	2 055	2 202
Conteneurs maritimes	3 431	4 967
Constructions modulaires (GIE Modul Finance I)	1 860	3 188
<b>TOTAL</b>	<b>5 291</b>	<b>8 155</b>

Les passifs long terme sont actualisés et ont fait l'objet d'une reprise de 1,4 millions d'euros dans l'activité conteneurs maritimes et 0,9 millions d'euros dans l'activité constructions modulaires suite à la dépréciation des actifs financiers pour le même montant.

#### note 24. Dettes fournisseurs

[en milliers d'euros]	31.12.2005	31.12.2004
Conteneurs maritimes	9 376	20 842
Constructions modulaires	6 801	7 145
Barges fluviales	4 999	3 601
Wagons	2 687	3 543
Divers	506	645
<b>Total</b>	<b>24 369</b>	<b>35 776</b>

Les dettes fournisseurs de l'activité conteneurs maritimes sont liées aux livraisons de conteneurs dont la contrepartie se trouve en stocks.

#### note 25. Autres dettes

[en milliers d'euros]	31.12.2005	31.12.2004
Dettes sur immobilisations	3 433	730
Dettes fiscales et sociales	3 866	6 704
Dettes d'exploitation	16 932	14 555
Autres dettes	1 630	209
Sous total	25 861	22 198
Produits constatés d'avance	1 540	5 652
<b>Total</b>	<b>27 401</b>	<b>27 850</b>

Les dettes d'exploitation enregistrent principalement les revenus dus aux investisseurs des activités conteneurs maritimes et constructions modulaires (14,5 millions d'euros au 31.12.2005, 10,6 millions d'euros au 31.12.2004).

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 26. Impôts différés

31 Décembre 2005 (en milliers d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Actif	Passif
Etats-Unis	13 108	(10 943)	2 165	
Europe	3 649	(4 845)		(1 196)
Autre	9		9	
	<b>16 766</b>	<b>(15 787)</b>	<b>2 174</b>	<b>(1 196)</b>
<b>Solde Actif/Passif</b>	<b>978</b>		<b>978</b>	

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
Actif d'impôt différé	2 174	3 248
Passif d'impôt différé	(1 196)	(729)
<b>TOTAL</b>	<b>978</b>	<b>2 519</b>

## note 27. Engagements et risques

### note 27.1. Parties liées

Il n'existe pas d'opérations conclues par le Groupe avec des parties liées.

### note 27.2. Engagements et risques

La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

#### note 27.2.1. Contrats de location simple non capitalisés

(en milliers d'euros)	Total	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Location simple avec recours	26	26	0	0
Location simple sans recours contre le Groupe	39 986	6 485	26 086	7 415
<b>TOTAL</b>	<b>40 012</b>	<b>6 511</b>	<b>26 086</b>	<b>7 415</b>

Au 31 décembre 2005, les loyers futurs à verser au titre des contrats de location simple non révocables sont détaillés dans les paragraphes suivants.

*Contrats de location simple avec recours*

(en milliers d'euros)	Constructions Modulaires	Total au 31.12.2005	Valeur résiduelle
2006	26	26	40
Au-delà	0	0	199
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>239</b>
Montants pris en charges dans l'exercice	28	28	

*Contrats de location simple sans recours contre le Groupe*

(en milliers d'euros)	Conteneurs maritimes	Constructions modulaires	Wagons	Total au 31.12.2005	Valeur résiduelle
2006	3 952	9	2 524	6 485	
2007	3 952		2 524	6 476	
2008	3 952		2 524	6 476	
2009	2 168		2 524	4 692	
2010	1 698		2 524	4 222	
Au-delà	6 380		5 257	11 637	1 134
<b>TOTAL</b>	<b>22 102</b>	<b>9</b>	<b>17 877</b>	<b>39 988</b>	<b>1 134</b>
Montants pris en charges dans l'exercice	3 525	25	1 390	4 940	

Sans recours contre le Groupe : l'obligation faite au Groupe de verser les loyers aux établissements financiers est suspendue lorsque les clients sous-locataires ne respectent pas leurs propres obligations contractuelles de paiement.

note 27.2.2. Autres engagements

(en milliers d'euros)	Total	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Lettres de crédit	403			377
Garanties	5 020			7 347
Autres engagements commerciaux	21 677	21 677		
<b>TOTAL</b>	<b>27 100</b>	<b>21 677</b>	<b>0</b>	<b>7 724</b>

Les lettres de crédit et les garanties sont comptabilisées au bilan.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## Commandes fermes de matériels

Les commandes et investissements fermes au 31 décembre 2005 s'élèvent à 21,7 millions d'euros dont 0,3 million d'euros de conteneurs maritimes, 4,5 millions d'euros de constructions modulaires et 10,8 millions d'euros de wagons.

## note 27.2.3. Faits exceptionnels et litiges

Dans plusieurs pays où TOUAX SCA et ses filiales exercent leurs activités, les déclarations fiscales des exercices non prescrits peuvent faire l'objet d'une inspection par les autorités compétentes.

Pour chaque filiale du Groupe, une réunion trimestrielle est organisée sous la forme d'un Conseil d'administration ou d'un comité exécutif. Cette réunion rassemble la direction du Groupe, la direction de l'activité et les responsables opérationnels et financiers des filiales. Cette réunion permet une revue détaillée des activités des filiales et notamment le suivi des faits exceptionnels et des litiges.

Les gérants estiment qu'il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

## note 27.2.4. Couverture des risques de change et de taux

Les produits de couverture de taux mis en place en 2003 ont continué de faire effet en 2005. Compte tenu de ces couvertures, la dette à taux fixe repré-

sente 36 % de l'endettement global et la dette à taux variable 64 %. Cette répartition pourrait de nouveau être modifiée sur décision de la direction du Groupe si des événements monétaires venaient le justifier. Les swaps de taux sont mentionnés à la note 1.17.5.

## Les instruments financiers hors bilan ont les caractéristiques suivantes au 31 décembre 2005

Chiffres en milliers d'euros	Montant nominal	Taux d'intérêt		Date d'échéance	
		minimum	maximum	minimum	maximum
Swaps de taux emprunteur Taux fixe / Prêteur taux variable	7 986	3,15 %	3,85 %	1/04/08	28/12/10

## Dettes financières - risque de taux

Chiffres en milliers d'euros	Au 31 décembre 2005	
	Montant avant opérations de couverture	Montant après opérations de couverture
Euros à taux fixe	20 467	26 188
Euro à taux variable	51 008	45 287
Dollar à taux fixe	4 660	6 925
Dollar à taux variable	13 381	11 116
Autres devises à taux variable	1 931	1 931
Total dette à taux fixe	25 127	33 113
Total dette à taux variable	66 320	58 334
<b>Total dette</b>	<b>91 447</b>	<b>91 447</b>

En 2005, TOUAX SCA et ses filiales n'ont pas eu recours à l'utilisation d'instruments financiers en couverture de change. Le Groupe estime que les risques de change induits par son activité opérationnelle sont faibles. Les activités opérationnelles sont organisées de sorte que les actifs et les passifs, les

revenus et les dépenses d'une même activité soient libellés dans la même devise. Le prêt en euro qui finance des actifs en dollar et qui avait été couvert par des produits optionnels en 2003 présente un capital restant dû qui rend l'impact des variations de change non significatif au niveau du Groupe.

note 27.2.5. Sûretés réelles données

En garantie des concours financiers accordés pour le financement des actifs du Groupe en propriété (hors crédit-bail) ou des actifs en gestion, TOUAX SCA et ses filiales ont donné les sûretés suivantes (en milliers d'euros) :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005					2004
	Année d'origine	Échéance	Actif nanti	Total du poste du bilan	%	
<b>Hypothèques (barges fluviales)</b>			<b>29 859</b>	<b>39 706</b>	<b>75,20%</b>	<b>12 567</b>
	1997	2008	1 408			
	1998	2006	1 081			
	1999	2009	2 313			
	2002	2009	1 197			
	2005	2010	9 748			
	2002	2012	1 059			
	2003	2008	635			
	2003	2013	4 333			
	2003	2015	7 300			
	2005	2015	785			
<b>Hypothèques immobilières</b>	<b>1996</b>	<b>2009</b>	<b>785</b>	<b>4 350</b>	<b>18,0%</b>	<b>685</b>
<b>Nantissement d'actifs corporels</b>			<b>13 386</b>	<b>95 769</b>	<b>14,0%</b>	<b>6 013</b>
Constructions modulaires	2005	2016	2 558			
Conteneurs maritimes	2004	2012	1 982			
Wagons	2004	2016	8 846			
<b>Nantissement d'actifs financiers (Dépôts donnés en garanties)</b>			<b>7 383</b>	<b>11 294</b>	<b>65,4%</b>	<b>8 166</b>
Constructions modulaires	1997	2010	1 050			
Conteneurs maritimes	1998	2009	3 796			
	2001	2012	2 537			
<b>TOTAL</b>			<b>51 413</b>	<b>151 119</b>	<b>34,0%</b>	<b>27 431</b>

La levée des sûretés réelles données (hypothèques, nantissements et autres garanties) est conditionnée au remboursement des concours financiers accordés. Aucune autre condition particulière n'est à noter.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 27.2.6. Cautions

Les cautions sont données par la société mère en contrepartie des concours bancaires utilisés par les filiales.

(en milliers d'euros)	à - d'1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	Total
Garanties données aux banques en contrepartie des concours bancaires utilisés par les filiales	6 032	51 309	2 369	59 710

Les encours restant dus correspondants à ces engagements données aux filiales sont de 33 258 milliers d'euros fin 2005

## note 27.3. Informations complémentaires en matière de location financement (capitalisé)

(en milliers d'euros)	Terrains	Matériel de location	Total au 31.12.2005
VALEUR D'ORIGINE	1 979	46 544	48 523
Dotation aux amortissements de l'exercice		1 715	1 715
AMORTISSEMENTS CUMULÉS		8 629	8 629

(en milliers d'euros)	Redevances restant à payer			Valeur résiduelle
	Terrains	Matériel de location	Total au 31.12.2005	
2006	263	6 617	6 880	344
2007	87	5 701	5 788	112
2008	87	5 105	5 192	20
2009	87	3 645	3 732	84
Plus de 5 ans	87	7 887	7 974	928
<b>TOTAL</b>	<b>611</b>	<b>28 955</b>	<b>29 566</b>	<b>1 488</b>
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE (amortissements & frais financiers)	57	3 199	3 256	

## note 27.4. Politique d'intéressement du personnel

La société ne publie pas de bilan social.

Il n'existe pas de plan d'intéressement du personnel. Cependant, certaines catégories de personnel (cadres, agents commerciaux) bénéficient de primes annuelles sur les performances établies sur une base individuelle ou de stock-options.

#### note 27.5. Rémunération du comité de direction

Rémunération du comité de direction en 2005 ..... 586,6 K€ (4 personnes).

Les engagements de départ en retraite complémentaire du comité de direction ne sont pas significatifs. Aucun stock options n'est accordé aux mandataires sociaux. Les autres membres du comité de direction en bénéficient (cf. tableau des stocks options détaillé dans la note 21 de l'annexe des comptes consolidés p. 80).

#### note 27.6. Compléments d'information sur le GIE Modul Finance I

Le Groupe TOUAX a réalisé, en décembre 1997 et au cours de l'exercice 1998, une opération de titrisation d'actifs (asset backed securitization) en cédant un total de 7 869 constructions modulaires d'une valeur de 42 millions d'euros à un Groupement d'Intérêt Économique de droit français désigné GIE Modul Finance I. Les membres du GIE sont à l'origine des investisseurs à hauteur de 90% et le Groupe pour le solde.

L'investissement du GIE Modul Finance I a été financé de la façon suivante :

➔ émission de Titres Subordonnés Remboursables pour un total de 10,5 millions d'euros, souscrits à 90% par un investisseur institutionnel et à 10% par TOUAX SCA,

➔ souscription d'une dette senior de 32,6 millions d'euros remboursable sur 10 ans, rémunérée à Euribor 3 mois + 1,8%.

Dans le cadre d'un contrat de gestion opérationnelle, le GIE a confié au Groupe la gestion, la location et plus généralement l'exploitation des constructions modulaires. Il appartient au Groupe, en tant que commissionnaire, d'encaisser les revenus locatifs de ses clients, de payer les dépenses opérationnelles directement aux fournisseurs et d'organiser, 90 jours après la fin de chaque trimestre, le paiement du Revenu Locatif Net Distribuable au GIE Modul Finance I, le commettant.

En 1999, le GIE Modul Finance I a renégocié sa dette afin de bénéficier de conditions financières améliorées. Le contrat de gestion opérationnelle avec le Groupe a été renouvelé pour une durée de 13 ans et 6 mois. Les nouveaux engagements souscrits par le GIE Modul Finance I sont les suivants :

➔ Émission de Titres Subordonnés Remboursables pour un total de 4,5 millions d'euros, souscrits en totalité par un investisseur institutionnel.

➔ Souscription d'une dette senior de 28,2 millions d'euros, remboursable sur 10,75 ans avec une valeur résiduelle de 9,1 millions d'euros. La dette senior est rémunérée au taux Euribor 3 mois

+1,475%. La garantie de taux senior souscrite par le GIE Modul Finance I et financée par le prêt senior fixe le taux de référence maximum de la dette senior à 5%.

➔ Souscription d'une dette junior de 8,9 millions d'euros, remboursable sur 11,75 ans avec une valeur résiduelle de 2,28 millions d'euros. La dette junior est rémunérée au taux Euribor 3 mois +2,425%. La garantie de taux junior souscrite par le GIE Modul Finance I et financée par le prêt junior fixe le taux de référence maximum de la dette junior à 5%.

➔ Ouverture d'un compte de dépôt de 0,8 million d'euros alimenté par TOUAX SCA.

Le Groupe n'exerce pas de contrôle sur le GIE, au regard de l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités Ad Hoc » et de la loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière ; il ne fait donc pas partie du périmètre de consolidation.

#### Plan d'amortissement de la Dette Senior et de la Dette Junior (en milliers d'euros)

Dates	Amortissement Annuel du principal de la DETTE SENIOR	Amortissement Annuel du principal de la DETTE JUNIOR
2006	1 859	602
2007	1 981	647
2008	2 111	695
2009	2 250	746
2010		802

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et jusqu'au terme du contrat le 31 décembre 2012, le Groupe procédera à la vente des modules au mieux sur le marché de l'occasion conformément au mandat de commercialisation qui le lie avec le GIE Modul Finance I.

Le produit de la cession des matériels sera utilisé pour :

- régler la valeur résiduelle de la dette senior au 31 décembre 2009 : 9,146 millions d'euros
- régler la valeur résiduelle de la dette junior au 31 décembre 2010 : 2,286 millions d'euros
- verser aux porteurs des Titres Subordonnés Remboursables, la dernière année du contrat, un cash-flow complémentaire aux rémunérations perçues depuis le 31 mars 2001, dans la limite fixée

d'un rendement actuariel annuel des TSR de 10%. Le produit excédentaire de la cession des constructions modulaires sera alors réparti entre le Groupe et les arrangeurs de la renégociation de la dette à concurrence de 95% pour le Groupe et 5% pour les arrangeurs.

Le GIE Modul Finance I a la faculté de résilier par anticipation le contrat de gestion en cas d'absence de paiement partiel ou total d'une échéance du plan d'amortissement de la dette senior et de la dette junior, imputable à une insuffisance de Revenu Locatif Net Distribuable.

Le GIE Modul Finance I mis en défaut, les prêteurs pourraient prendre la décision de vendre les matériels ou de changer d'exploitant.

Pour éviter une éventuelle mise en défaut du GIE, le Groupe a le droit, mais non l'obligation, de lui avancer les sommes nécessaires à la couverture du plan d'amortissement de sa dette senior. Ces avances sont remboursables par versement au Groupe de l'excédent résultant de la différence entre le Revenu Locatif Net Distribuable et les échéances de la dette senior et de la dette junior des trimestres suivants, et ce prioritairement dès que le Revenu Locatif Net Distribuable est de nouveau supérieur au plan d'amortissement de la dette senior et de la dette junior.

L'exploitation des constructions modulaires du GIE Modul Finance I a les implications suivantes dans les comptes du Groupe (en milliers d'euros) :

AU NIVEAU DU COMPTE DE RÉSULTAT consolidé (en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
Chiffre d'affaires locatif net des matériels appartenant au GIE	6 019	6 094
<b>Au niveau du chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>6 019</b>	<b>6 094</b>
Forfait de dépenses opérationnelles des matériels appartenant au GIE (b)	(2 408)	(2 438)
<b>Au niveau des achats et autres charges externes consolidés</b>	<b>(2 408)</b>	<b>(2 438)</b>
Revenus locatifs nets distribuables au GIE	(2 383)	(2 417)
<b>Au niveau des revenus locatifs consolidés dus aux investisseurs</b>	<b>(2 383)</b>	<b>(2 417)</b>
<b>TOTAL (a)</b>	<b>1 228</b>	<b>1 239</b>

(a) Le total correspond aux commissions de gestion perçues par le Groupe pour la gestion des matériels appartenant au GIE.

(b) Les dépenses opérationnelles ne sont pas affectées par matériel au réel mais selon une méthode forfaitaire.

Le Groupe n'a pas d'autre engagement sur le GIE que la valeur de ses actifs telle que décrite dans le paragraphe « au niveau du bilan » ci-après.

<b>AU NIVEAU DU BILAN consolidé</b> (en milliers d'euros)	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
Dépôt de garantie	248	1 931
Prêt au GIE	1 613	1 257
<b>Au niveau des immobilisations financières consolidées</b>	<b>1 861</b>	<b>3 188</b>
Différé de paiement	1 199	1 116
<b>Au niveau des autres actifs non courants</b>	<b>1 199</b>	<b>1 116</b>
<b>Au niveau de l'ACTIF consolidé</b>	<b>3 060</b>	<b>4 304</b>
Produits différés	1 860	3 188
<b>Au niveau des autres passifs non courants</b>	<b>1 860</b>	<b>3 188</b>
Revenus locatifs nets dus au GIE (4e trimestre)	590	610
<b>Au niveau des dettes d'exploitation consolidées</b>	<b>590</b>	<b>610</b>
<b>Au niveau du PASSIF consolidé</b>	<b>2 450</b>	<b>3 798</b>

Comme indiqué dans l'annexe des comptes consolidés note 15 page 77 sur les immobilisations financières, les dépôts de garantie concernant le GIE Modul Finance ont été dépréciés de 0,9 millions d'euros. Les commissions différées lors de la constitution du GIE Modul Finance, comptabilisées en passif non courant, sont annulées en conséquence pour le même montant (0,9 million d'euros).

#### **note 27.7. Compléments d'information sur le Trust CLR 95**

La flotte du Trust 95 a été vendue à un autre investisseur avec l'arrêt des bénéfices des revenus à

compter du 1<sup>er</sup> avril 2004. Un « Termination agreement » a été signé arrêtant le contrat de gestion, entre TOUAX SCA et le Trust, fin décembre 2004. Le nouveau propriétaire a donné la gestion des anciens conteneurs du Trust 95 au Groupe TOUAX, via sa filiale Gold Container Corp. Le Trust n'est pas juridiquement dissout à ce jour.

La cessation d'activité du Trust 95 fin 2004 n'a pas eu de conséquence négative sur le Groupe compte tenu des provisions constituées précédemment sur les actifs concernés (titre de participation et dépôts de garantie).

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 27.8. Compléments d'information sur le Trust TCLRT 98

Le 16 décembre 1998, le Groupe a réalisé une deuxième opération de titrisation de conteneurs maritimes (asset backed securitization), sous la forme d'un trust enregistré au Delaware aux États-Unis et désigné "TOUAX Container Lease Receivables Trust TCLRT 98". Ce Trust a été capitalisé entièrement par des investisseurs hors Groupe (Indenture Agreement) par l'émission d'une dette senior (notes) et d'une dette subordonnée (certificates), pour financer l'achat de conteneurs maritimes pour une valeur totale de USD 40,4 millions et dont le service (exploitation et gestion) est assuré par le Groupe dans le cadre d'un contrat de gestion (Sale and Servicing Agreement) pendant une durée minimum de 10 ans.

Au terme du contrat, le Trust et les investisseurs ont le choix, soit de vendre les conteneurs, soit d'en faire poursuivre l'exploitation deux ans de plus. Pendant ces deux années, le Groupe doit rechercher un acquéreur pour les conteneurs. Le Groupe a la pos-

sibilité de faire une offre, mais le Trust est seul décisionnaire pour accepter ou refuser les conditions.

La flotte appartenant au Trust est constituée, au 31 décembre 2005, de 14 295 conteneurs (7 241 20' Dry Cargo - 5 403 40' Dry Cargo et 1 651 40' High Cube) représentant un investissement de 36,9 millions USD correspondant à 18 660 « TEU » en valeur.

Outre les 5,54 millions USD avancés par le Groupe, le Trust enregistre dans son bilan au 31.12.2005 une dette senior (notes) de USD 24,5 millions avec un taux d'intérêt fixe à 5,94% hors assurance et une dette subordonnée (certificates) pour un montant de USD 5,7 millions portant intérêt à 8,03%. L'ensemble est remboursable sur 5 ans (extension possible de 2 ans) avec les revenus nets distribués par le Groupe au Trust selon les conditions fixées dans le "Master Lease Agreement" et le "Sales and Servicing Agreement". En complément, le Trust a contracté une assurance ("Insurance and Reimbursement Agreement") pour garantir le paiement des intérêts et du principal dus par le Trust à ses investisseurs dans la dette senior ("the Note Holders").

À l'actif du Groupe figurent un dépôt de garantie pour 1,2 million de dollars, et une avance sur distribution de 0,54 million de dollars constitués par Gold Container Corp, ainsi qu'une réserve de liquidité totalisant 3,8 millions de dollars constituée par TOUAX Container Leasing Corporation (Leasco 1), l'ensemble formant un total de 5,54 millions USD. Par ailleurs, Leasco 1 a acheté 1 040 conteneurs pour une valeur initiale de USD 2 834 745 qui sont loués pour le compte du Trust et lui ont été remis en garantie.

Dans le cas où le Trust ne respecterait pas le plan d'amortissement de la dette, celui-ci est en défaut et peut prendre la décision de vendre les conteneurs ou de changer d'exploitant. Le Groupe n'a pas l'obligation de racheter le matériel et n'est pas tenu au remboursement de la dette. Le Groupe n'exerce pas de contrôle sur le Trust, au regard de l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités Ad Hoc » et de la loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière, il ne fait donc pas partie du périmètre de consolidation.

## Plan d'amortissement de la dette senior du Trust

Date	Échéances	Amortissement minimum cumulé	Solde à rembourser (en milliers de dollars)
16.12.1998	Date de closing		34 000
16.12.2001	4 <sup>e</sup> anniversaire	3 627	30 373
16.12.2004	6 <sup>e</sup> anniversaire	7 533	22 840
16.12.2006	8 <sup>e</sup> anniversaire	13 020	9 820
15.01.2009	Date de maturité		8 500

Les frais financiers doivent être obligatoirement réglés par le Trust chaque trimestre.

## Plan d'amortissement de la dette subordonnée du Trust

Date	Échéances	Amortissement minimum cumulé	Solde à rembourser (en milliers de dollars)
16.12.1998	Date de closing		6 402
16.12.2001	4 <sup>e</sup> anniversaire	521	5 881
16.12.2004	6 <sup>e</sup> anniversaire	1 098	4 782
16.12.2006	8 <sup>e</sup> anniversaire	1 929	2 853
15.01.2009	Date de maturité		2 706

Les frais financiers doivent être obligatoirement réglés par le Trust chaque trimestre.

La location des conteneurs du Trust par Gold Container a les implications suivantes dans les comptes du Groupe (en milliers d'euros) :

AU NIVEAU DU COMPTE DE RÉSULTAT consolidé (en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
Chiffre d'affaires locatif des matériels appartenant au Trust 98	3 754	3 912
Commission de démarrage du Trust <sup>(1)</sup>	0	0
<b>Au niveau du chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>3 754</b>	<b>3 912</b>
Dépenses opérationnelles des matériels appartenant au Trust <sup>(2)</sup>	(577)	(612)
Frais de constitution du Trust <sup>(3)</sup>	0	0
<b>Au niveau des achats et autres charges externes consolidés</b>	<b>(577)</b>	<b>(612)</b>
Distributions au Trust <sup>(4)</sup>	(2 850)	(2 967)
<b>Au niveau des revenus locatifs consolidés dus aux investisseurs</b>	<b>(2 850)</b>	<b>(2 967)</b>
<b>TOTAL <sup>(5)</sup></b>	<b>327</b>	<b>333</b>

(1) La commission de démarrage correspond à un forfait couvrant les frais de marquage, d'inspection et de transport des conteneurs sur leur premier lieu de mise en location. La contrepartie en charges de cette commission se trouve dans les postes dépenses opérationnelles des activités, frais généraux et frais centraux.

(2) Les dépenses opérationnelles correspondent aux frais de stockage, de maintenance et de réparation, à la rémunération du réseau d'agents et généralement à toutes les dépenses d'exploitation qui viennent contractuellement en diminution du revenu net distribuable au Trust.

(3) Les frais de constitution correspondent à la rémunération des cabinets d'avocats, des réseaux de courtiers et des intervenants en général qui assurent le montage de l'opération.

(4) Les distributions au Trust correspondent aux revenus nets dégagés par l'exploitation des conteneurs après déduction de la commission de gérance de Gold Corp. qui représente 327 milliers d'euros à décembre 2005.

(5) Le total correspond aux commissions de gestion perçues par le Groupe pour la gestion des matériels appartenant au Trust 98.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le Groupe n'a pas d'autre engagement sur le Trust que la valeur de ses actifs telle que décrite dans le paragraphe « au niveau du bilan » ci-après.

<b>AU NIVEAU DU BILAN consolidé</b> (en milliers d'euros)	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
Dépôt de garantie <sup>(6)</sup>	2 718	3 670
Avance subordonnée sur distribution <sup>(7)</sup>	0	360
Avance sur dépassement de seuil des coûts opérationnels <sup>(8)</sup>	61	53
<b>Au niveau des immobilisations financières consolidées</b>	<b>2 779</b>	<b>4 083</b>
<b>Autres créances d'exploitation <sup>(9)</sup></b>	<b>7</b>	<b>4</b>
<b>Au niveau de l'ACTIF consolidé</b>	<b>2 786</b>	<b>4 087</b>
<b>Au niveau des autres passifs financiers Long terme</b>	<b>1 817</b>	<b>2 765</b>
Revenus locatifs dus au Trust <sup>(10)</sup>	750	435
Revenus de total loss dus au Trust	28	48
Revenus des ventes de conteneurs du Trust <sup>(11)</sup>	0	20
<b>Au niveau des dettes d'exploitation consolidées</b>	<b>778</b>	<b>503</b>
<b>Au niveau du PASSIF consolidé</b>	<b>2 595</b>	<b>3 268</b>

(6) Le Groupe a constitué une lettre de crédit en faveur du Trust d'un montant de 1,2 million de dollars garanti par un dépôt placé sur un compte bancaire. Les revenus de placement de ses fonds reviennent à Gold Container Corp. La mainlevée de la lettre de crédit en principal est prévue à la fin de la durée de vie du Trust, et les intérêts sont payables trimestriellement. Le Groupe a également apporté une réserve de liquidité au Trust, pour un montant de 3 766 milliers de dollars mis à disposition sur un compte bancaire du Trust. Cette réserve de liquidité permet au Trust de couvrir ses obligations de paiement dans le cas où le revenu net distribuable s'avérerait insuffisant. Cette garantie devrait être reconstituée par le Trust lorsque la trésorerie disponible du Trust le permet après avoir respecté les échéances prévues du plan d'amortissement de la dette. La recouvrabilité de cette réserve de liquidité étant incertaine, cet actif financier a été déprécié au 31 décembre 2005 pour un montant de 1 170 milliers de dollars. Les produits différés figurant dans les autres passifs long terme des comptes consolidés ont été diminués pour ce même montant.

(7) Le Groupe a accordé au Trust une avance exceptionnelle remboursable de 520 milliers de dollars. Cette avance a été totalement dépréciée au 31 décembre 2005. Les produits différés figurant dans les autres passifs long terme ont été repris pour ce même montant.

(8) Le Groupe s'est engagé à maintenir les coûts opérationnels à un niveau inférieur à un seuil de référence fixé. Si ce niveau est dépassé, le Groupe doit avancer la différence au Trust. Ces avances deviennent remboursables lorsque la trésorerie disponible du Trust le permet après avoir respecté les échéances prévues du plan d'amortissement de la dette. Ces avances s'élèvent au 31 décembre 2005 à 72 milliers de dollars.

(9) Les autres créances d'exploitation correspondent aux paiements de frais juridiques pour le compte du Trust.

(10) Les revenus locatifs correspondent aux revenus nets restants à verser au Trust au 31 décembre de chaque année. À compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2002, le Groupe verse au Trust des acomptes mensuels sur les distributions à venir.

(11) Les revenus de ventes de conteneurs correspondent aux produits de cession des conteneurs du Trust que le Groupe aura à reverser à celui-ci dès encaissement.

**note 27.9. Compléments d'information sur le Trust TLR 2001**

Le 27 octobre 1999, le Groupe a réalisé une troisième opération de titrisation de conteneurs maritimes (asset backed securitization), sous la forme d'un Trust enregistré au Delaware aux États-Unis et nommé "TOUAX Lease Receivables Master Trust 2000-1" ci-après désigné Trust 2000. Pendant une période préalable appelée "Warehouse period" courant du 27 octobre 1999 au 31 décembre 2001, le Trust 2000 a été financé entièrement par une banque européenne qui a souscrit à l'émission d'obligations ("notes") et de certificats ("certificates") pour financer l'achat de conteneurs maritimes pour une valeur totale de USD 46,5 millions.

La clôture définitive du Trust 2000 a été réalisée en décembre 2001 grâce au refinancement des engagements de la banque qui avait souscrit les obligations et les certificats initiaux. Ce refinancement a nécessité la création d'un trust de substitution, le Trust

2001 (TLR Master Trust 2001) qui a racheté les actifs du Trust 2000. En février 2002, les créances et dettes des Trusts respectifs et du Groupe ont été soldées.

La flotte appartenant au Trust est constituée, au 31 décembre 2005, de 19 960 conteneurs (8 373 20' Dry Cargo – 5 552 40' Dry Cargo et 6 035 40' High Cube) représentant un investissement de 46,7 millions USD correspondant à 27 395 «TEU» en valeur ainsi que 148 wagons d'une valeur originelle de 8,9 millions de dollars.

Outre les 3,5 millions USD avancés par le Groupe, le Trust 2001 enregistre une dette senior ("notes") de 30,8 millions USD et des fonds propres ("equity") de 18,9 millions USD à fin décembre 2005.

Le Trust 2001 et le Groupe sont liés par des contrats de location ("Railcar Master Lease" et "Container Master Lease") pour une durée de 10 ans et 8 mois. Le Groupe distribue au Trust 2001 des loyers équivalents aux revenus nets distribuables selon les conditions fixées dans le "Master Lease Agreement".

Le Groupe, par le biais de Leasco 2 a acheté 1 733 conteneurs (4,2 millions de dollars) qui sont loués pour le compte du Trust et lui ont été remis en garantie (en vertu d'un contrat appelé "Leased Container Master Lease").

Dans certaines conditions liées au montant des loyers versées, le Trust peut prendre la décision de vendre les conteneurs ou de changer d'exploitant. Le Groupe a une option d'achat à la fin de vie des contrats de location mais n'a pas l'obligation de racheter le matériel et n'est pas tenu au remboursement de la dette. Le Groupe n'exerce pas de contrôle sur le Trust, au regard de l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités Ad Hoc » et de la loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière ; il ne fait donc pas partie du périmètre de consolidation.

La location des conteneurs du Trust par Gold Container a les implications suivantes dans les comptes du Groupe (en milliers d'euros) :

<b>AU NIVEAU DU COMPTE DE RÉSULTAT consolidé</b> (en milliers d'euros)	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
Chiffre d'affaires locatif des matériels appartenant au Trust 01	5 260	5 721
Commission de démarrage du Trust <sup>(1)</sup>	0	0
<b>Au niveau du chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>5 260</b>	<b>5 721</b>
Dépenses opérationnelles des matériels appartenant au Trust <sup>(2)</sup>	(521)	(634)
<b>Au niveau des achats et autres charges externes consolidés</b>	<b>(521)</b>	<b>(634)</b>
Distributions au Trust <sup>(3)</sup>	(4 247)	(4 573)
<b>Au niveau des revenus locatifs consolidés dus aux investisseurs</b>	<b>(4 247)</b>	<b>(4 573)</b>
<b>TOTAL <sup>(4)</sup></b>	<b>492</b>	<b>514</b>

(1) La commission correspond à un forfait couvrant les frais de marquage, d'inspection et de transport des conteneurs sur leur premier lieu de mise en location dont la contrepartie en charge se trouve dans les postes de dépenses opérationnelles des activités, frais généraux et frais centraux.

(2) Les dépenses opérationnelles correspondent aux frais de stockage et de maintenance, à la rémunération du réseau d'agents et généralement à toutes les dépenses d'exploitation qui viennent contractuellement en diminution du revenu net distribuable au Trust.

(3) Les distributions au Trust correspondent aux revenus nets dégagés par l'exploitation des conteneurs après déduction de la commission de gérance de Gold Container Corp. qui représente 492 milliers d'euros à fin décembre 2005.

(4) Le total correspond aux commissions de gestion perçues par le Groupe pour la gestion des matériels appartenant au Trust TRL 2001.

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le Groupe n'a pas d'autre engagement sur le Trust que la valeur de ses actifs telle que décrite dans le paragraphe « au niveau du bilan » ci-après.

<b>AU NIVEAU DU BILAN consolidé</b> (en milliers d'euros)	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
Réserves de liquidité <sup>(5)</sup>	2 458	2 614
Titres de participation		0
Autres créances Trust 2001 <sup>(6)</sup>	0	0
<b>Au niveau des immobilisations financières</b>	<b>2 458</b>	<b>2 614</b>
<b>Autres créances d'exploitation <sup>(7)</sup></b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Au niveau de l'ACTIF consolidé</b>	<b>2 462</b>	<b>2 618</b>
<b>Autres passif long terme</b>	<b>2 055</b>	<b>2 202</b>
Revenus locatifs dus au Trust <sup>(8)</sup>	944	185
Revenus de total loss dus au trust	48	43
Revenus de ventes de conteneurs <sup>(9)</sup>		
Autres dettes Trust 2000 <sup>(6)</sup>		
<b>Au niveau des dettes d'exploitation consolidées</b>	<b>992</b>	<b>228</b>
<b>Au niveau du PASSIF consolidé</b>	<b>3 047</b>	<b>2 430</b>

(5) Suite à la création du Trust 2001, les dépôts de garantie constitués pour le compte du Trust 2000 ont été libérés en 2002. Les dépôts de garantie constitués pour le Trust 2001 s'élevaient à 2,4 millions de dollars. Ce poste comprend également la lettre de crédit d'un montant de 475 milliers de dollars que TOUAX SCA a constituée en faveur du Trust 2001, garantie par un dépôt sur un compte bancaire, remboursable à la fin de la durée de vie du Trust.

(6) Suite à la conclusion du Trust 2001, les créances du Trust 2001 et les dettes vis-à-vis du Trust 2000 ont été entièrement soldées en février 2002.

(7) Les autres créances d'exploitation correspondent aux paiements de frais juridiques payés pour le compte du Trust.

(8) Les revenus locatifs correspondent aux revenus nets restants à verser au Trust à chaque clôture semestrielle. À compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2002, le Groupe verse au Trust des acomptes mensuels sur les distributions à venir, expliquant la diminution des revenus nets dus fin 2002.

(9) Les revenus de ventes de conteneurs correspondent aux produits de cession des conteneurs du Trust que le Groupe aura à reverser à celui-ci dès encaissement.

## **note 28. Réconciliation des éléments 2004 publiés en normes françaises et des données IFRS**

La réconciliation du bilan et des capitaux propres, du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2004 a été présentée dans le document de référence déposé le 3 juin 2005 sous le numéro D 05-820.

La présente note a pour objectif de rappeler l'information requise au titre de la transition aux IFRS, conformément aux recommandations du CESR – Committee of European Exchange Securities Regulators – et de l'AMF.

### **note 28.1. Objectif et contenu**

Les incidences chiffrées du passage aux IFRS ci-après communiquées (cf. annexe des comptes consolidés note 28.2 page 97) portent sur :

➔ l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004,

➔ les impacts sur la présentation et la valorisation des principaux agrégats du bilan au 31 décembre 2004 et du compte de résultat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004.

Les tableaux de passage ci-après ont pour objectif de mettre en évidence et d'expliquer les principaux impacts du changement de référentiel sur la situation financière du Groupe et sa performance financière.

### **note 28.2. Incidences du passage aux IFRS**

Conformément à la norme IAS 1 «Présentation des états financiers», la présentation du bilan consolidé de TOUAX respecte le classement des actifs et passifs entre éléments courants et non courants. Les soldes du bilan en normes françaises ont été reclassés selon ces critères (cf. annexe des comptes consolidés note 29.5.1 page 106).

Les différences de présentation du compte de résultat en IFRS par rapport aux normes françaises, indiquées dans l'annexe des comptes consolidés note

29.5.2 page 106, sont limitées. En effet, le Groupe TOUAX ne présentait pas de «Résultat exceptionnel» en normes françaises. Les plus et moins-values de cession de matériel étaient considérées comme des opérations de gestion courantes du fait de l'activité de loueur du Groupe et contribuaient au résultat d'exploitation dans les formats de comptes de résultat consolidés publiés par le Groupe TOUAX en normes françaises.

Les différences de modalités d'enregistrement et d'évaluation et leurs incidences sont décrites dans l'annexe des comptes consolidés note 29.5.3 page 107.

#### **note 28.2.1. Tableau de passage du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2004**

Les exceptions à l'application rétrospective utilisées pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont signalées dans l'annexe des comptes consolidés note 1.1 page 52.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le tableau de passage du bilan d'ouverture (au 1<sup>er</sup> janvier 2004) se présente de la façon suivante :

[en milliers d'euros]	Notes	Bilan consolidé en normes françaises publié au 31/12/03	Bilan consolidé en normes françaises 31/12/03 Présentation IFRS éléments courants/ non courants	Autres reclassements	Retraitements IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres	Bilan consolidé IFRS au 01/01/04
<b>ACTIF</b>						
Goodwill	1	2 649	2 649	0	0	2 649
Autres immobilisations incorporelles nettes	5	313	313	0	(242)	71
Immobilisations corporelles nettes	4,5 et 6	86 980	86 980	(144)	(1 412)	85 424
Immobilisations financières		12 071	0	0	0	0
Actifs financiers long terme		0	12 842	0	(126)	12 716
Autres actifs non courants		0	915	0	0	915
Impôts différés actif	9	0	3 562	0	0	3 562
<b>Total actif immobilisé Règ n° 99-02</b>						
<b>Total actifs non courants IFRS</b>		<b>102 013</b>	<b>107 261</b>	<b>(144)</b>	<b>(1 780)</b>	<b>105 337</b>
Stocks et en-cours		4 332	4 332	0	0	4 332
Clients et comptes rattachés		21 230	21 230	0	0	21 230
Autres créances		16 526	0	0	0	0
Autres actifs courants	5	0	11 278	0	(2 457)	8 821
Disponibilités et valeurs mobilières de placement		27 525	27 525	0	(36)	27 489
<b>Total actif circulant Règ n° 99-02</b>						
<b>Total actifs courants IFRS</b>		<b>69 613</b>	<b>64 365</b>	<b>0</b>	<b>(2 493)</b>	<b>61 872</b>
Actifs destinés à être cédés		0	0	0	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>171 626</b>	<b>171 626</b>	<b>(144)</b>	<b>(4 273)</b>	<b>167 209</b>

(en milliers d'euros)	Notes	Bilan consolidé en normes françaises publié au 31/12/03	Bilan consolidé en normes françaises 31/12/03 Présentation IFRS éléments courants/ non courants	Autres reclassements	Retraitements IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres	Bilan consolidé IFRS au 01/01/04
<b>PASSIF</b>						
Capital social		22 705	22 705	0	0	22 705
Réserves consolidées		23 329	23 329	0	(12 822)	10 507
<b>Capitaux propres – Part du groupe</b>		<b>46 034</b>	<b>46 034</b>	<b>0</b>	<b>(12 822)</b>	<b>33 212</b>
Intérêts minoritaires		725	725	0	(40)	685
<b>Total capitaux propres</b>		<b>46 759</b>	<b>46 759</b>	<b>0</b>	<b>(12 862)</b>	<b>33 897</b>
Emprunts et dettes financières		79 767	45 567	0	0	45 567
Impôts différés passif	9	0	743	0	0	743
Indemnités de départ en retraite et assimilées	8	0	77	0	62	139
Autres passifs long terme		0	144	(144)	8 527	8 527
<b>Total passifs non courants</b>		<b>N/A</b>	<b>46 531</b>	<b>(144)</b>	<b>8 589</b>	<b>54 976</b>
Provisions pour risques et charges		376	155	0	0	155
Emprunts et concours bancaires courants		0	34 200	0	0	34 200
Dettes fournisseurs		27 227	27 227	0	0	27 227
Autres dettes		17 497	16 754	0	0	16 754
<b>Total passifs courants</b>		<b>N/A</b>	<b>78 336</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78 336</b>
Passifs destinés à être cédés		0	0	0	0	0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>171 626</b>	<b>171 626</b>	<b>(144)</b>	<b>(4 273)</b>	<b>167 209</b>

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

note 28.2.2. Tableau de passage du bilan consolidé au 31 décembre 2004

Le tableau de passage du bilan au 31 décembre 2004 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Notes	Bilan consolidé en normes françaises publié au 31/12/04	Bilan consolidé en normes françaises 31/12/04 Présentation IFRS éléments courants/ non courants	Autres reclassements	Retraitements IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres	Bilan consolidé IFRS au 31/12/04
<b>ACTIF</b>						
Goodwill	1	2 410	2 410	0	233	2 643
Autres immobilisations incorporelles nettes	5	277	277	0	(226)	51
Immobilisations corporelles nettes	4,5 et 7	76 072	76 072	(144)	(1 882)	74 046
Immobilisations financières		10 557	0	0	0	0
Actifs financiers long terme		0	11 462	(225)	(109)	11 128
Autres actifs non courants		0	1 116	0	0	1 116
Impôts différés actif	9	0	2 085	0	1 163	3 248
<b>Total actif immobilisé Règ n° 99-02/ Total actifs non courants IFRS</b>		<b>89 316</b>	<b>93 422</b>	<b>(369)</b>	<b>(820)</b>	<b>92 233</b>
Stocks et en-cours		13 033	13 033	0	0	13 033
Clients et comptes rattachés		28 094	28 094	0	0	28 094
Autres créances		21 594	0	0	0	0
Autres actifs courants	5	0	17 488	(9)	(3 387)	14 092
Disponibilités et valeurs mobilières de placement		32 185	32 185	0	(31)	32 154
<b>Total actif circulant Règ n° 99-02/ Total actifs courants IFRS</b>		<b>94 906</b>	<b>90 800</b>	<b>(9)</b>	<b>(3 418)</b>	<b>87 373</b>
Actifs destinés à être cédés		0	0	0	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>184 222</b>	<b>184 222</b>	<b>(378)</b>	<b>(4 238)</b>	<b>179 606</b>

(en milliers d'euros)	Notes	Bilan consolidé en normes françaises publié au 31/12/04	Bilan consolidé en normes françaises 31/12/04 Présentation IFRS éléments courants/ non courants	Autres reclassements	Retraitements IFRS ayant une incidence sur les capitaux propres	Bilan consolidé IFRS au 31/12/04
<b>PASSIF</b>						
Capital social		22 705	22 705	0	0	22 705
Réserves consolidées		20 375	20 375	0	(12 388)	7 987
Résultat de l'exercice, part du groupe		3 217	3 217	0	(40)	3 177
<b>Capitaux propres – Part du groupe</b>		<b>46 297</b>	<b>46 297</b>	<b>0</b>	<b>(12 429)</b>	<b>33 868</b>
Intérêts minoritaires		186	186	0	(40)	146
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>46 483</b>	<b>46 483</b>	<b>0</b>	<b>(12 469)</b>	<b>34 014</b>
Emprunts et dettes financières		72 662	42 391	0	0	42 391
Impôts différés passif	9	0	729	0	0	729
Indemnités de départ en retraite et assimilées	8	0	77	0	76	153
Autres passifs long terme		0	369	(369)	8 155	8 155
<b>Total passifs non courants</b>		<b>N/A</b>	<b>43 566</b>	<b>(369)</b>	<b>8 231</b>	<b>51 428</b>
Provisions pour risques et charges		722	276	(9)	0	267
Emprunts et concours bancaires courants		0	30 271	0	0	30 271
Dettes fournisseurs		35 776	35 776	0	0	35 776
Autres dettes		28 579	27 850	0	0	27 850
<b>Total passifs courants</b>		<b>N/A</b>	<b>94 173</b>	<b>(9)</b>	<b>0</b>	<b>94 164</b>
Passifs destinés à être cédés		0	0	0	0	0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>184 222</b>	<b>184 222</b>	<b>(378)</b>	<b>(4 238)</b>	<b>179 606</b>

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

note 28.2.3. Tableau de réconciliation des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004

(en milliers d'euros)	Notes	CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE					PART MINORITAIRES 31/12/04	TOTAL ENSEMBLE CONSOLIDE 31/12/04	
		01/01/04	Résultat de l'exercice	Distribution de dividendes	Ecart de conversion	Autres			31/12/04
<b>Capitaux propres en principes comptables français</b>		<b>46 034</b>	<b>3 217</b>	<b>(1 710)</b>	<b>(947)</b>	<b>(297)</b>	<b>46 297</b>	<b>186</b>	<b>46 483</b>
<b>Immobilisations corporelles</b> Application de l'approche par composants et modification des plans d'amortissement de certaines immobilisations, dépréciation	4	(1 407)	(510)	0	41	0	(1 876)	0	(1 876)
<b>Immobilisations incorporelles et charges à étaler</b> – Extourne des charges à étaler et de certaines immobilisations incorporelles	5	(2 256)	(1 022)	0	108	0	(3 170)	0	(3 170)
<b>Produits</b> – Extourne de produits constatés en normes françaises (commissions de démarrage ne satisfaisant pas à l'ensemble des critères de reconnaissance des produits en IFRS)	7	(8 527)	(18)	0	390	0	(8 155)	0	(8 155)
<b>Indemnités de départ en retraite</b>	8	(62)	(14)	0	0	0	(76)	0	(76)
<b>Actions propres</b> – Reclassement en moins des capitaux propres		(36)	0	0		5	(31)	0	(31)
Autres		(534)	13	0	4	0	(517)	(40)	(557)
Total des ajustements IAS/IFRS avant impôt		(12 822)	(1 551)	0	543	5	(13 825)	(40)	(13 866)
Effet d'impôt différé sur les ajustements IFRS	9	0	1 274	0	(111)	0	1 163	0	1 163
<b>Goodwill</b> Annulation des dotations aux amortissements	1	0	237	0	(4)	0	233	0	233
<b>Capitaux propres en normes IFRS</b>		<b>33 212</b>	<b>3 177</b>	<b>(1 710)</b>	<b>(519)</b>	<b>(292)</b>	<b>33 868</b>	<b>146</b>	<b>34 014</b>

note 28.2.4. Tableau de passage du compte de résultat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004

Le tableau de passage du compte de résultat par nature au 31 décembre 2004 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Notes	Normes françaises	Reclassements	Ajustements IFRS	Total retraitements	IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>180 583</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>180 583</b>
Plus-values de cessions		N/A	4 547	0	4 547	4 547
<b>Produits des activités</b>		<b>N/A</b>	<b>4 547</b>		<b>4 547</b>	<b>4 547</b>
Achats et autres charges externes	5	(122 385)	0	(1 987)	(1 987)	(124 372)
Charges de personnel		(11 550)	0	0	0	(11 550)
Autres charges et produits d'exploitation		3 866	(4 547)	0	(4 547)	(681)
<b>Excedent brut d'exploitation</b>		<b>50 514</b>	<b>0</b>	<b>(1 987)</b>	<b>(1 987)</b>	<b>48 527</b>
Dotation nette aux provisions d'exploitation		975	0	0	0	975
<b>Ebitda</b>		<b>51 489</b>	<b>0</b>	<b>(1 987)</b>	<b>(1 987)</b>	<b>49 502</b>
Dotation aux amortissements et aux provisions	4 et 5	(6 237)	0	442	442	(5 795)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>45 252</b>	<b>0</b>	<b>(1 545)</b>	<b>(1 545)</b>	<b>43 707</b>
Distribution nette aux investisseurs		(36 862)	0	0	0	(36 862)
<b>Résultat d'exploitation après distribution aux investisseurs</b>		<b>8 390</b>	<b>0</b>	<b>(1 545)</b>	<b>(1 545)</b>	<b>6 845</b>
Produits financiers		1 246	0	(18)	(18)	1 228
Charges financières		(4 958)	0	13	13	(4 945)
<b>Résultat financier</b>		<b>(3 712)</b>	<b>0</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>	<b>(3 717)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>4 678</b>	<b>0</b>	<b>(1 550)</b>	<b>(1 550)</b>	<b>3 128</b>
Impôt sur les bénéfices	9	(1 611)	0	1 274	1 274	(337)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>3 067</b>	<b>0</b>	<b>(276)</b>	<b>(276)</b>	<b>2 791</b>
Amortissement des écarts d'acquisition		(236)	0	236	236	(0)
Résultat des activités abandonnées		0	0	0	0	0
<b>Résultat net consolidé de l'ensemble</b>		<b>2 831</b>	<b>0</b>	<b>(40)</b>	<b>(40)</b>	<b>2 791</b>
Part des intérêts minoritaires		386	0	0	0	386
<b>Résultat net consolidé – Part du groupe</b>		<b>3 217</b>	<b>0</b>	<b>(40)</b>	<b>(40)</b>	<b>3 177</b>
Résultat par action		1,13				1,12

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le tableau de passage du compte de résultat analytique au 31 décembre 2004 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Notes	Normes françaises	Reclassements	Ajustements IFRS	Total retraitements	IFRS
Chiffre d'affaires locatif		108 396	1 871	0	1 871	110 267
Ventes de matériels		70 227	0	0	0	70 227
Commissions		89	0	0	0	89
Revenus nets de pools extérieurs		1 871	(1 871)	0	(1 871)	0
<b>Total chiffre d'affaires</b>		<b>180 583</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>180 583</b>
Plus values de cession		N/A	4 547	0	4 547	4 547
<b>Produits des activités</b>		<b>N/A</b>	<b>4 547</b>	<b>0</b>	<b>4 547</b>	<b>4 547</b>
Coût d'achat des ventes		(65 135)	0	0	0	(65 135)
Dépenses opérationnelles des activités	5	(55 132)	0	(1 987)	(1 987)	(57 119)
Frais généraux, commerciaux et administratifs des activités		(10 314)	0	0	0	(10 314)
Plus values de cession		4 547	(4 547)	0	(4 547)	0
Frais centraux		(3 060)	0	0	0	(3 060)
<b>EBITDA</b>		<b>51 489</b>	<b>0</b>	<b>(1 987)</b>	<b>(1 987)</b>	<b>49 502</b>
Dotation aux amortissements et aux provisions	4 et 5	(6 237)	0	442	442	(5 795)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>45 252</b>	<b>0</b>	<b>(1 545)</b>	<b>(1 545)</b>	<b>43 707</b>
Distribution nette aux investisseurs		(36 862)	0	0	0	(36 862)
<b>Résultat d'exploitation après distribution aux investisseurs</b>		<b>8 390</b>	<b>0</b>	<b>(1 545)</b>	<b>(1 545)</b>	<b>6 845</b>
Produits financiers		1 246	0	(18)	(18)	1 228
Charges financières		(4 958)	0	13	13	(4 945)
<b>Résultat financier</b>		<b>(3 712)</b>	<b>0</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>	<b>(3 717)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>4 678</b>	<b>0</b>	<b>(1 550)</b>	<b>(1 550)</b>	<b>3 128</b>
Impôt sur les bénéfices	9	(1 611)	0	1 274	1 274	(337)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>3 067</b>	<b>0</b>	<b>(276)</b>	<b>(276)</b>	<b>2 791</b>
Amortissement des écarts d'acquisition		(236)	0	236	236	(0)
Résultat des activités abandonnées		0	0	0	0	0
<b>Résultat net consolidé de l'ensemble</b>		<b>2 831</b>	<b>0</b>	<b>(40)</b>	<b>(40)</b>	<b>2 791</b>
Part des intérêts minoritaires		386	0	0	0	386
<b>Résultat net consolidé – Part du groupe</b>		<b>3 217</b>	<b>0</b>	<b>(40)</b>	<b>(40)</b>	<b>3 177</b>
Résultat par action		1,13				1,12

Les incidences du passage aux IFRS sur le « résultat net de l'ensemble consolidé » (part Groupe et part des minoritaires) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004 sont les suivantes :

[en milliers d'euros]	31/12/04
<b>Résultat en normes françaises</b>	<b>3 217</b>
Retraitement des immobilisations corporelles (IAS 16)	(510)
Retraitement des immobilisations incorporelles (IAS 38) et charges à étaler	(1 022)
Retraitement des produits (IAS 18)	(18)
Retraitement des indemnités de départ en retraite (IAS 19)	(14)
Autres retraitements	13
<b>Total des retraitements IFRS avant impôt</b>	<b>(1 551)</b>
Impôts différés	1 274
Annulation dotation de l'écart d'acquisition	237
<b>Résultat IFRS</b>	<b>3 177</b>
Impact net sur le "résultat net de l'ensemble consolidé"	(40)
– Dont part du groupe	(40)
– Dont part des minoritaires	0

## note 29. Principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation appliqués par le Groupe dans le référentiel IFRS

### note 29.1. Remarques préliminaires

Sont ci-après décrits les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation appliqués par le Groupe dans le référentiel IFRS avec pour objectifs :

➔ de mettre en relief et de synthétiser les différences par rapport aux principes et méthodes appliqués par le Groupe en normes françaises (cf. Annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2004 – document de référence n° 05-820),

➔ d'informer le lecteur sur les options retenues par le Groupe, que ce soit dans le cadre des options laissées ouvertes par certaines normes IFRS ou des

aménagements spécifiques proposés par la norme IFRS 1 pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Cette note de présentation a été examinée par le conseil d'administration le 17 mai 2005. Les informations qui y figurent ont fait l'objet de diligences d'audit par les commissaires aux comptes de TOUAX qui ont émis une assurance positive sur les informations contenues dans cette publication, dans leur rapport particulier d'audit.

### note 29.2. Bases du référentiel IFRS appliqué par TOUAX

Le Groupe TOUAX a défini ses principes IFRS sur la base du référentiel IFRS voté par l'IASB et applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter

du 1<sup>er</sup> janvier 2005, telle qu'adoptée par l'Union Européenne, à l'exception de certaines dispositions de la norme IAS 39 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers ». Les principes ci-après servent de base à l'élaboration des comptes IFRS 2005, et sont par conséquent utilisés pour retraiter le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et l'information comparative du 31 décembre 2004.

Du fait de la première application des normes IFRS, le Groupe TOUAX a suivi les règles spécifiques à une première adoption comme défini par la norme IFRS 1.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 29.3. Absence d'application des normes IAS 32 et 39 dans les comptes 2004 retraités en IFRS

Conformément aux dispositions transitoires spécifiquement prévues par les normes IAS 32 «Présentation des instruments financiers», IAS 39 «Comptabilisation et évaluation des instruments financiers» et IFRS 1 «Première adoption des IFRS», le Groupe TOUAX applique les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, mais ne procède à aucun retraitement selon ces normes pour la présentation du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celle des états financiers comparatifs 2004.

En conséquence, la présentation et la comptabilisation des instruments financiers et des opérations de couverture demeurent inchangées dans les comptes consolidés 2004 retraités en IFRS, par rapport au traitement français.

L'application de ces normes concerne quatre opérations de swaps de taux d'intérêt sur les emprunts du Groupe (cf. page 18).

## note 29.4. Principes d'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et exceptions au principal général de l'application rétrospective

Conformément à la norme IFRS 1, le bilan consolidé d'ouverture en IFRS du Groupe TOUAX, établi à la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2004, permet d'obtenir une situation de départ des actifs et des passifs, enregistrés et évalués conformément aux IFRS et comme si ces normes avaient été appliquées depuis le début de la consolidation du Groupe (hors incidence instruments financiers – cf. 4.3). L'ensemble des ajustements nécessités par l'application rétrospective du référentiel IFRS est comptabilisé dans les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 conformément à IFRS 1.

Toutefois, le Groupe TOUAX a utilisé les exceptions suivantes autorisées par IFRS 1 :

➔ Sont présentées dans les «Réserves de consolidation», les «Réserves de conversion» accumulées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 lors de la conversion des comptes des activités et des filiales étrangères en application de la méthode du cours de clôture. Les réserves de conversion ainsi reclassées ne sont plus recyclées dans le résultat en cas de cession après le 1<sup>er</sup> janvier 2004 des activités ou filiales étrangères concernées.

➔ Les acquisitions et regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraités selon les dispositions de la norme IFRS 3.

Par ailleurs, en application de l'option offerte par la norme IFRS 2 «Paiements en actions» qui concerne les plans d'option et de souscription d'actions, seuls les instruments octroyés après le 7 novembre 2002 et non encore exerçables au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ont été pris en compte ; l'incidence du plan de 11 001 bons de souscription d'actions est négligeable sur les comptes du Groupe et en conséquence n'a pas donné lieu à un retraitement.

Les informations relatives aux différents plans figurent au chapitre «Informations sur le capital» du document de référence.

Enfin, l'option offerte par la norme IFRS 1 de réévaluer certaines catégories des immobilisations corporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

## note 29.5. Principes retenus par TOUAX dans les comptes IFRS : différences par rapport aux principes appliqués en référentiel français / Options IFRS / Principaux impacts

Cette analyse est effectuée par principales thématiques, et centrée sur les normes IFRS qui présentent les incidences les plus significatives sur le retraitement des comptes 2004 en IFRS.

## note 29.5.1. Présentation du bilan en IFRS

### Principes de présentation

Conformément à la norme IAS 1 «Présentation des états financiers», la présentation du bilan consolidé de TOUAX en IFRS respecte le classement des actifs et passifs entre éléments courants et non courants. Les soldes du bilan en normes françaises ont été reclassés selon ces critères.

### Principaux reclassements sur les bilans consolidés au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2004

Les principaux reclassements à l'actif concernent :

➔ la ventilation des autres créances en actifs courants et non courants selon leurs échéances (moins d'un an ou plus d'un an à la date de clôture),

➔ la présentation sur une ligne séparée du bilan, dans les actifs non courants, de l'impôt différé actif.

Les principaux reclassements au passif concernent :

➔ la ventilation des emprunts et dettes financières en passifs courants et non courants selon leurs échéances (moins d'un an ou plus d'un an à la date de clôture),

➔ la présentation sur une ligne séparée du bilan, dans les passifs non courants, de l'impôt différé passif.

## note 29.5.2. Présentation du compte de résultat en IFRS

Comme dans le format français, le Groupe TOUAX a choisi de continuer à présenter son compte de résultat consolidé en IFRS à la fois par nature et par fonction.

Compte tenu du fait que les charges et produits «exceptionnels» étaient déjà intégrés dans le résultat d'exploitation en normes françaises, la seule incidence notable du passage aux IFRS est la présentation du total «Produits des activités» qui regroupe l'ensemble des produits liés à l'activité du

Groupe au titre de son activité de loueur opérationnel, à savoir aussi bien ses revenus locatifs (constituant l'essentiel du chiffre d'affaires en normes françaises) que les plus-values réalisées sur les ventes de matériels sur les différents secteurs d'activités.

Les quotes-parts de résultat des opérations effectuées en commun avec les investisseurs sont enregistrées dans la rubrique distincte « distribution nette aux investisseurs », après le résultat d'exploitation, de la même façon que dans les comptes en règles françaises.

note 29.5.3. Principes de comptabilisation et d'évaluation

### 1 – Goodwill

Cf. annexe des comptes consolidés note 1.7 page 55.

#### Impact sur les comptes du Groupe

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les goodwill sont présentés directement pour leur montant net d'amortissements devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS, soit 2 649 milliers d'euros.

Les tests de valeur effectués au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004 conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » n'ont pas mis en évidence de perte de valeur sur les goodwill.

L'annulation de la charge d'amortissement des goodwill se traduit par un impact positif de 236 milliers d'euros sur le compte de résultat 2004 retraité en IFRS.

### 2 – Titrisations d'actifs : Trusts TCLRT 95, TCLRT 98 et TLRT 2001, GIE Modul Finance I

Cf. annexe des comptes consolidés note 1.6 page 53.

### 3 – Contrats de location

Cf. annexe des comptes consolidés note 1.11 page 56.

### 4 – Immobilisations corporelles

Cf. annexe des comptes consolidés note 1.9 page 55.

### 5 – Perte de valeur des immobilisations

Cf. annexe des comptes consolidés note 1.10 page 56.

Des tests de dépréciation ont été effectués sur certaines immobilisations corporelles (ou groupe d'immobilisations) en présence d'indices de pertes de valeurs.

#### Incidences chiffrées

Incidences IAS 16 et IAS 36 (en milliers d'euros)	Bilan au 01/01/2004	Résultat 2004	Ecart de conversion	Bilan au 31/12/2004
EUROBULK T.M. BV	(744)	(68)	0	(812)
TOUX SA	(663)	24	0	(639)
Barges fluviales	(1 407)	(44)	0	(1 451)
MARSTEN TLC. WORKSPACE	0	(466)	41	(425)
Constructions modulaires	0	(466)	41	(425)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 407)</b>	<b>(510)</b>	<b>41</b>	<b>(1 876)</b>

### 6 – Retraitement des charges à répartir et de certaines immobilisations incorporelles

#### Principes appliqués en normes françaises

En conformité avec les règles françaises, le bilan du Groupe présentait aux dates du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et du 31 décembre 2004 des charges à étaler comprenant principalement :

✚ des honoraires et des frais de constitution engagés pour la constitution et le démarrage du Trust TLRT 2001 (cf. note 2), amortis sur dix ans (respectivement 1 715 milliers d'euros et 1 363 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2004),

✚ l'activation en 2004 de dépenses de remise aux normes de modules gérés pour le compte d'investisseurs, amorties sur sept ans, soit la durée résiduelle du contrat de gestion liant le Groupe à l'investisseur. Le montant s'élevait à 1 380 milliers d'euros au 31 décembre 2004.

#### IFRS

Selon les règles IFRS, le poste « Charges à étaler » n'existe pas. Les montants comptabilisés dans cette rubrique en application des règles françaises applicables jusqu'au 31 décembre 2004 constituent des charges, à moins qu'ils ne soient éligibles aux critères de reconnaissance d'un actif en IFRS (actif incorporel, composante du coût d'acquisition d'un actif corporel, etc.).

Le montant résiduel des frais de constitution du Trust 2001 (honoraires d'avocat) a été ainsi extourné dans les comptes retraités en IFRS. Il a été estimé par ailleurs que les frais de remise aux normes de modules engagés par la société TOUX SCA en 2004 ne répondaient pas à l'ensemble des critères d'un actif et ne pouvaient de ce fait constituer un actif éligible en IFRS. D'autres montants moins significatifs ont été extournés des postes d'immobilisations incorporelles ou de charges à répartir pour des raisons similaires.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## Impact sur les comptes du Groupe

<b>Incidences IAS 38 et IAS 16</b> (en milliers d'euros)	<b>Bilan au 01/01/2004</b>	<b>Résultat 2004</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Bilan au 31/12/2004</b>
Leasco 2 - Frais de constitution	(1 715)	249	103	(1 363)
Autres	(77)		6	(72)
Containers maritimes	(1 792)	249	108	(1 435)
TOUAX SA - remise aux normes modules	(6)	(1 374)		(1 380)
Autres	(458)	103		(355)
Constructions modulaires	(464)	(1 271)	0	(1 735)
<b>TOTAL</b>	<b>(2 256)</b>	<b>(1 022)</b>	<b>108</b>	<b>(3 170)</b>

## 7 – Comptabilisation des produits

### Rappel des faits

Dans l'activité « Conteneurs maritimes », les commissions de démarrage perçues par le Groupe TOUAX sur les premières ventes de containers aux Trusts TCLRT 98 et TLR 2001 ont servi à constituer des dépôts de garantie et réserves de liquidité qui ne sont récupérables qu'en fin de vie des Trusts. Ces dépôts et réserves sont destinés notamment à permettre aux Trusts de couvrir leurs échéances de dettes dans le cas où les revenus locatifs redistribués par le Groupe TOUAX aux Trusts se révéleraient insuffisants.

### Principes appliqués en normes françaises

Les commissions de démarrage ont été enregistrées en produits lors de la réalisation des ventes de conteneurs.

### IFRS

L'analyse en substance des contrats de gestion et de titrisation a été menée afin de valider la comptabilisation

des produits et des charges en IFRS. Les principes généraux de comptabilisation des produits posés par IAS 18 « Produits », confortés par l'interprétation EITF 99-19 (US GAAP) aboutissent à considérer que le Groupe TOUAX agit en qualité de principal dans la relation le liant aux investisseurs (pools, Trusts ou GIE) d'une part, aux clients d'autre part. Le Groupe est donc fondé en IFRS, comme en normes françaises, à enregistrer dans son compte de résultat l'intégralité des flux de produits et de charges générés par les contrats.

Les règles de comptabilisation des produits selon IAS 18 « Produits » sont plus précises et plus strictes que les règles françaises. Ainsi, les avantages économiques liés aux commissions de démarrage ne deviendront probables qu'à la date à laquelle le Groupe TOUAX sera en mesure de récupérer les dépôts de garantie et les réserves de liquidité. Dans ces conditions et conformément à IAS 18, les commissions de démarrage perçues, à hauteur des dépôts de garantie et réserves de liquidité, ne constituent pas des produits. Elles doivent être dif-

férées jusqu'à la récupération probable de ces dépôts et réserves de liquidité. Les produits comptabilisés en normes françaises au début des Trusts au titre des « commissions de démarrage » – à hauteur des dépôts et réserves de liquidités – sont annulés dans les comptes IFRS et sont inscrits au passif du bilan dans un compte « autres passifs non courants ».

Dans l'activité « Constructions modulaires », le même traitement s'applique en IFRS pour les produits prélevés à la constitution du GIE Modul Finance I sur des ventes de modules, pour la constitution de dépôts de garantie et de comptes d'avances remboursables affectés en garantie de remboursement des dettes du GIE. Les produits de ventes de modules enregistrés en normes françaises au démarrage du GIE, sont extournés en IFRS, à hauteur des actifs financiers constitués en garantie du GIE et sont inscrits au passif du bilan dans un compte « autres passifs non courants ». Ils ne seront comptabilisés en résultat qu'à la date où les avantages économiques qui y sont liés deviendront probables pour le Groupe.

## Impacts sur les comptes du Groupe

<b>Incidences IAS 18</b> (en milliers d'euros)	<b>Bilan au 01/01/2004</b>	<b>Résultat 2004</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Bilan au 31/12/2004</b>
Commissions de démarrage				
Leasco 1 <sup>(1)</sup>	(2 982)		217	(2 765)
Leasco 2 <sup>(2)</sup>	(2 375)		173	(2 202)
Conteneurs maritimes	(5 357)	0	390	(4 967)
Constructions modulaires (GIE Modul Finance I) <sup>(3)</sup>	(3 170)	(18)		(3 188)
<b>TOTAL</b>	<b>(8 527)</b>	<b>(18)</b>	<b>390</b>	<b>(8 155)</b>

(1) Produits différés à hauteur de la réserve de liquidité (3,8 millions de dollars) constituée pour le Trust TCLRT 98 – cf. note 23 annexe des comptes consolidés.

(2) Produits différés à hauteur du dépôt de garantie (3 millions de dollars) constitué à la création du Trust TLRT 2001 – cf. note 23 annexe des comptes consolidés.

(3) Produits différés à hauteur du dépôt de garantie d'origine auprès du GIE – cf. note 23 annexe des comptes consolidés.

## 8 – Avantages du personnel

### Différences IFRS / normes françaises

Les travaux d'identification et de qualification des régimes de retraite et avantages assimilés n'ont pas conduit à recenser de nouvelles obligations selon la norme IAS 19 «Avantages au personnel», par rapport aux régimes identifiés en normes françaises. Les engagements recensés concernent uniquement les indemnités de fin de carrière pour les effectifs des sociétés françaises.

Dans les comptes français la provision est calculée de façon partielle. Les engagements de retraite ont été recalculés conformément aux méthodes d'évaluation de la norme IAS 19 (actualisation des engagements, application à l'ensemble des effectifs).

Comme en normes françaises, l'intégralité de la dotation de l'exercice est enregistrée dans les charges d'exploitation.

Aucun écart actuariel significatif n'a été mis en évidence sur les calculs des engagements au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

### Impacts sur les comptes du Groupe

Les impacts de la comptabilisation des engagements de retraite selon IAS 19 ne sont pas significatifs.

### 9 – Impôts différés

Les règles de reconnaissance des impôts différés selon IAS 12 diffèrent peu des règles appliquées par TOUAX dans les comptes consolidés aux normes françaises.

Les impôts différés ne sont jamais actualisés en IFRS (exemple des provisions pour indemnités de départ en retraite et assimilées).

En IFRS, les actifs et passifs d'impôt se rapportant à une même entité fiscale (par exemple groupe d'intégration fiscale) sont présentés de façon compensée au bilan. Les actifs nets d'impôts différés et les passifs nets d'impôts différés sont alors présentés sur des rubriques séparées au bilan respectivement parmi les actifs non courants et les passifs non courants.

L'ensemble des retraitements précédents pratiqués dans le cadre des IFRS a un effet négatif sur les capi-

taux propres du Groupe conduisant dans un premier temps à la constatation d'un impôt différé actif.

Pour le groupe fiscal américain (TOUAX Corp.), l'analyse des probabilités de récupération sur les bénéfiques futurs conduit à ne pas constater d'impôt différé actif complémentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La même analyse au 31 décembre 2004 conduit à comptabiliser un impôt différé actif pour 1 274 milliers d'euros.

Pour les groupes d'intégration fiscale français et hollandais, aucun impôt différé actif net supplémentaire n'a été constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004 compte tenu des faibles probabilités de récupération sur des bénéfiques futurs imposables.

### note 29.6. Niveaux d'information sectorielle retenus par le groupe TOUAX

Cf. annexe des comptes consolidés note 1.21 page 61.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## Comptes sociaux

Les comptes sociaux de la société TOUAX SCA sont présentés selon les principes comptables généralement admis en France.

note n°	Compte de Résultat au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)	2005	2004	2003
3	Chiffre d'affaires	29 533	37 321	28 335
4	Reprise de provisions et transfert de charges	719	492	940
5	Autres produits	22 367	15 962	13 322
	<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>52 619</b>	<b>53 775</b>	<b>42 597</b>
6	Autres charges d'exploitation	(45 357)	(49 933)	(37 070)
7	Impôts et taxes	(479)	(340)	(347)
8	Charges de personnel	(3 042)	(2 434)	(2 401)
9	Dotation aux amortissements	(1 914)	(1 919)	(2 760)
10	Dotation aux provisions d'exploitation	(23)	(380)	(972)
	<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(50 815)</b>	<b>(55 006)</b>	<b>(43 550)</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 804</b>	<b>(1 231)</b>	<b>(953)</b>
11	Bénéfice attribué aux opérations en commun	(3 157)	(2 820)	(2 457)
12	<b>Résultat financier</b>	<b>2 588</b>	<b>6 908</b>	<b>5 206</b>
	<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>1 235</b>	<b>2 857</b>	<b>1 796</b>
13	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
14	Impôt sur les bénéfices	(41)	0	(1)
	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 194</b>	<b>2 857</b>	<b>1 795</b>

Les notes jointes à l'Annexe font partie intégrante des états financiers de la société.

note n°	Bilan au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)	2005	2004	2003
	<b>ACTIF</b>			
15	Immobilisations incorporelles brutes	521	425	384
	Moins : amortissements cumulés	(415)	(387)	(345)
	Immobilisations incorporelles nettes	106	38	39
16	Immobilisations corporelles brutes	22 537	23 574	27 054
	Moins : amortissements cumulés	(8 146)	(10 332)	(10 197)
	Immobilisations corporelles nettes	14 391	13 242	16 857
17	Immobilisations financières	66 182	47 073	48 114
	Moins : provisions cumulées	(2 046)	(1 267)	(3 826)
	Immobilisations financières nettes	64 136	45 806	44 288
	<b>Total actif immobilisé</b>	<b>78 633</b>	<b>59 086</b>	<b>61 184</b>
	Stocks et en-cours	960	727	565
18	Clients et comptes rattachés	7 485	8 802	7 304
19	Autres créances d'exploitation	13 497	12 182	8 150
	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	3 195	2 855	2 802
	<b>Total actif circulant</b>	<b>25 137</b>	<b>24 566</b>	<b>18 821</b>
20	Comptes de régularisation	668	2 379	651
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>104 438</b>	<b>86 031</b>	<b>80 656</b>
	<b>PASSIF</b>			
	Capital social	30 119	22 705	22 705
	Réserves	15 531	5 288	5 203
	Résultat de l'exercice	1 194	2 857	1 795
	Provisions réglementées		0	0
21	<b>Capitaux propres</b>	<b>46 844</b>	<b>30 850</b>	<b>29 703</b>
	Provisions pour risques	226	537	197
	Provisions pour charges		0	0
22	<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>226</b>	<b>537</b>	<b>197</b>
23	Dettes financières	39 821	40 552	39 452
24	Dettes d'exploitation	17 179	13 883	11 013
25	Comptes de régularisation	368	209	291
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>104 438</b>	<b>86 031</b>	<b>80 656</b>

Les notes jointes à l'Annexe font partie intégrante des états financiers de la société.

## Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

<b>Tableau des soldes intermédiaires de gestion</b> (en milliers d'euros)	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Ventes de marchandises	2 778	13 735	3 482
Coût d'achat des marchandises vendues	(2 695)	(13 936)	(3 550)
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>83</b>	<b>(201)</b>	<b>(68)</b>
Production de l'exercice	26 756	23 586	24 853
Consommation en provenance des tiers	(14 278)	(14 204)	(14 599)
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>12 561</b>	<b>9 181</b>	<b>10 186</b>
Impôts, taxes & versements assimilés	(479)	(340)	(347)
Charges de personnel & assimilés	(8 610)	(7 078)	(6 979)
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 472</b>	<b>1 763</b>	<b>2 860</b>
Loyers financiers et de crédit bail	(3 545)	(3 706)	(3 823)
Reprises sur charges calculées	361	8	280
Autres produits	22 367	15 963	12 887
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 914)	(1 920)	(2 780)
Autres charges	(18 937)	(13 339)	(10 812)
Quote part de résultat sur opérations faites en commun	(3 157)	(2 820)	(2 457)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 353)</b>	<b>(4 051)</b>	<b>(3 845)</b>
Produits financiers	5 300	8 861	7 643
Charges financières	(2 712)	(1 953)	(2 002)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>1 235</b>	<b>2 857</b>	<b>1 796</b>
Produits exceptionnels	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impôts sur les bénéfices	(41)	0	(1)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 194</b>	<b>2 857</b>	<b>1 795</b>

<b>Capacité d'autofinancement</b> (en milliers d'euros)	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 472	1 763	2 860
Loyers financiers et de crédit bail	(3 545)	(3 706)	(3 823)
Autres produits d'exploitation	70	70	65
Autres charges d'exploitation	(3 450)	(2 748)	(1 868)
Produits financiers	5 080	6 054	7 300
Charges financières	(1 893)	(1 490)	(1 718)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	(41)	0	(1)
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>(307)</b>	<b>(57)</b>	<b>2 815</b>

<b>Tableau de financement (Emplois &amp; Ressources)</b> (en milliers d'euros)	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>EMPLOIS</b>			
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(1 702)	(1 710)	(1 702)
Remboursement d'apport	0	0	0
Variation nette des Immobilisations incorporelles & corporelles	0	0	0
Variation nette des Immobilisations financières	(19 123)	(4 100)	0
Diminution des capitaux propres	0	0	0
Charges à répartir	0	(1 316)	(120)
Remboursement des dettes financières	(12 129)	(6 978)	(7 930)
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>(32 954)</b>	<b>(14 104)</b>	<b>(9 752)</b>
<b>RESSOURCES</b>			
Capacité d'autofinancement de l'exercice	(307)	(57)	2 815
Variation nette des Immobilisations incorporelles & corporelles	487	2 674	8 123
Variation nette des Immobilisations financières	0	0	2 380
Charges à répartir	0	0	0
Augmentation des capitaux propres	18 090	0	0
Augmentation des dettes financières	7 500	10 296	4 820
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>25 770</b>	<b>12 913</b>	<b>18 138</b>
<b>VARIATION DU FOND DE ROULEMENT NET GLOBAL (Emploi net)</b>	<b>(7 184)</b>	<b>(1 191)</b>	<b>8 386</b>
<b>Variation du fond de roulement net global</b> (en milliers d'euros)	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Variation « exploitation »</b>			
Variation des actifs d'exploitation			
- Stocks et en-cours	233	(162)	(175)
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	(98)	(5 399)	(669)
Variation des dettes d'exploitation			
- Dettes fournisseurs & autres dettes d'exploitation	(1 068)	2 528	6 268
<b>Variation nette « exploitation »</b>	<b>(933)</b>	<b>(3 033)</b>	<b>5 424</b>
<b>Variation « Hors exploitation »</b>			
- Variation des autres débiteurs	(284)	(452)	(430)
- Variation des autres créditeurs	(2 389)	260	7 473
<b>Variation nette « hors exploitation »</b>	<b>(2 673)</b>	<b>(192)</b>	<b>7 043</b>
<b>BESOIN DE L'EXERCICE EN FONDS DE ROULEMENT</b>			
<b>DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT DANS L'EXERCICE</b>	<b>(3 606)</b>	<b>(3 225)</b>	<b>12 467</b>
<b>Variation nette « Trésorerie »</b>			
- Variation des disponibilités	319	(183)	(4 551)
- Variation des concours bancaires courants & des soldes créditeurs de banque	(3 897)	2 217	470
<b>Variation nette « Trésorerie »</b>	<b>(3 578)</b>	<b>2 034</b>	<b>(4 081)</b>
<b>VARIATION DU FOND DE ROULEMENT NET GLOBAL (EMPLOI NET)</b>	<b>(7 184)</b>	<b>(1 191)</b>	<b>8 386</b>

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## Annexe aux comptes sociaux

(sauf mention contraire, tous les chiffres sont indiqués en milliers d'euros).

### note 1. Faits significatifs et évènements post-clôture

La société TOUAX s'est transformée au cours de l'année 2005 en société en commandite par actions. La société a par ailleurs procédé à plusieurs augmentations de capital social : 88 008 euros suite à l'exercice des BSA en circulation, et 7 326 328 euros suite à un appel public à l'épargne.

Afin de limiter les divergences entre les normes françaises et les IFRS, la société TOUAX a décidé d'appliquer en 2005 la recommandation CNC n° 03-R-01 sur les engagements de retraite. L'application de cette recommandation constitue un changement de méthode. La provision pour indemnités de retraite est calculée conformément aux règles d'évaluation de la norme IAS 19. Le montant de la provision au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (65 milliers d'euros) a été comptabilisé dans les capitaux propres. La variation de la provision en 2005 (-13 milliers d'euros) est enregistrée en compte de résultat.

Les charges à répartir ne correspondent plus aux critères de reconnaissance d'un actif éligible aux nouvelles normes françaises (CRC-2002-10). À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, TOUAX SCA n'enregistre plus aucune charge à répartir. Le solde au 31 décembre 2004 comprenait des honoraires, des frais de constitution et des dépenses de remises aux normes. Ces dépenses, ne répondant pas aux nouvelles normes françaises ont été annulées et comptabilisées en moins des capitaux propres (1 468 milliers d'euros).

Il est à noter aucun évènement significatif entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes sociaux.

### note 2. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2005 sont établis conformément aux dispositions de la loi du 30 avril 1983, de son décret d'application du 29 novembre 1983 et des textes législatifs et réglementaires qui ont accompagné sa mise en place.

Les principes comptables sont détaillés dans les chapitres suivants.

#### note 2.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis linéairement sur 36 mois.

#### note 2.2. Immobilisations corporelles

L'approche par composant des immobilisations incorporelles est mise en œuvre. Le règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002, entré en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, requiert d'identifier les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'immobilisation inférieure à celle de l'immobilisation principale, afin qu'ils soient amortis sur leur durée d'utilité propre.

L'approche par composant s'applique particulièrement à l'activité « barges fluviales ». Le prix d'acquisition des pousseurs est décomposé entre coque et motorisation. Cette décomposition permet d'amortir les moteurs sur une durée d'utilité ne dépassant pas en général dix ans. Certains autres composants du coût d'acquisition sont isolés tel que les droits d'entrée payés lors de l'acquisition de barges pour l'accès à certains bassins de navigation. Un examen des conditions et des durées d'utilité des barges fluviales a par ailleurs motivé le raccourcissement des plans d'amortissement de certaines barges d'occasion afin de tenir compte des spécificités de ces barges, de leur état et de leur utilisation prévisible depuis la date d'acquisition jusqu'à la fin de leur vie économique. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

Les matériels acquis neufs sont amortis comptablement sur les durées suivantes :

➔ Barges et pousseurs – Coque.....	30 à 35 ans
➔ Barges et Pousseurs – Moteur.....	10 ans
➔ Constructions modulaires.....	20 ans
➔ Conteneurs maritimes.....	15 ans
➔ Wagons.....	30 ans

Les cessions d'actifs immobilisés, qui correspondent pour TOUAX SCA, entreprise de location, à des opérations de gestion courante, sont enregistrées dans le résultat d'exploitation.

#### note 2.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participations, établie en fonction des capitaux propres, des perspectives de développement et des plus-values latentes sur les actifs est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Cette provision est reprise lorsque la valeur d'inventaire se réapprécie.

#### note 2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La provision pour dépréciation des créances douteuses est calculée sur la base d'une méthode statistique (possibilité offerte aux entreprises depuis l'arrêt du 24 janvier 1991 de la Cour d'Appel Administrative de Paris). Elle est ajustée régulièrement en fonction de l'âge des créances.

#### note 2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

Si le cours du dernier jour de l'exercice est inférieur au prix d'achat des titres, une provision est constituée pour couvrir la moins-value latente.

Compte tenu du contrat de liquidité, les actions propres sont comptabilisées dans les valeurs mobilières de placement au coût historique (105 milliers d'euros au 31 décembre 2005). Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de clôture est inférieur à la valeur d'achat.

#### note 2.6. Provisions pour risques et charges

Les risques provisionnés sous cette rubrique se rapportent principalement à des risques sociaux, fiscaux et de change.

Le calcul des provisions pour risques et charges tient compte des dispositions du Règlement 00-06 du comité de la Réglementation Comptable relatif aux Passifs.

#### note 2.7. Opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux taux en vigueur au 31 décembre. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation ».

#### note 2.8. Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont comptabilisés selon la recommandation n° 03-R-01 du CNC. La provision pour indemnités de retraite est calculée conformément aux règles d'évaluation de la norme IAS 19. La variation de la provision est enregistrée au compte de résultat.

#### note 2.9. Intégration fiscale

TOUAX SCA a conclu une convention d'intégration fiscale avec sa filiale TOUAX Modules Services SAS.

### Notes relatives au compte de résultat

#### note 3. Chiffre d'affaires par activité

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Conteneurs maritimes	3 090	2 588	1 952
Constructions modulaires	21 230	30 045	21 896
Barges fluviales	2 070	1 969	2 127
Wagons	397	352	317
Immobilier	129	96	125
Prestations intra groupe	2 617	2 272	1 918
<b>TOTAL</b>	<b>29 533</b>	<b>37 322</b>	<b>28 335</b>

#### ■ Conteneurs maritimes

L'activité conteneurs maritimes enregistre des contrats de location opérationnelle et des contrats de location-vente ou « lease-purchase ».

Les lease-purchase correspondent à une opération tripartite entre TOUAX, un client et un organisme de crédit-bail. Cette opération correspond à un financement de matériels par la société TOUAX cédé à l'organisme de crédit-bail. TOUAX ne supporte ni ne bénéficie des risques et des résultats inhérents à la propriété.

L'augmentation du chiffre d'affaires conteneurs maritimes s'explique par la conclusion d'un nouveau contrat lease-purchase portant sur 5 150 matériels.

#### ■ Constructions modulaires

L'activité constructions modulaires correspond à la location opérationnelle pour compte propre et pour

Dans le cadre de cette convention, les gains d'intégrations fiscales éventuels sont conservés dans les sociétés qui les ont générés.

compte de tiers de matériels. Des prestations de service de montage, démontage, transport et maintenance sont associées à la location. TOUAX réalise par ailleurs des opérations de négoce.

En 2004, TOUAX a conclu un programme de gestion qui s'est concrétisé par une vente de matériels pour 10,2 millions d'euros. En 2005, les ventes réalisées dans le cadre de programme de gestion s'élèvent à 5,7 millions d'euros, en baisse comparée à 2004.

Le chiffre d'affaires locatif augmente par rapport à 2004 suite à l'augmentation du parc géré, la hausse des tarifs locatifs et des prestations de services.

#### ■ Barges fluviales

L'activité barges fluviales correspond à des contrats de location opérationnelle. L'activité est stable en 2005.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## ■ Wagons

Le chiffre d'affaires de l'activité wagons correspond à la facturation de l'assistance technique réalisée par TOUAX SCA pour le compte de sa filiale TOUAX Rail Ltd.

## ■ Prestations intragroupes

Les prestations intragroupes représentent principalement la mise à disposition de personnel administratif entre TOUAX SCA et sa filiale Gold Container Corporation.

## note 4. Reprise de provisions et transfert de charges

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Reprise de provisions			
Autres provisions pour risque	201	9	51
Clients douteux	159	0	229
<b>Total reprise de provisions</b>	<b>360</b>	<b>9</b>	<b>280</b>
Transfert de charges			
Indemnités d'assurance	80	138	92
Facturation intragroupe	118	237	350
Divers transferts de charges	161	107	218
<b>Total transfert de charges</b>	<b>359</b>	<b>482</b>	<b>660</b>
<b>Total général</b>	<b>719</b>	<b>491</b>	<b>940</b>

La reprise de provisions pour risque s'explique par la comptabilisation en perte d'avances et acomptes à des chantiers navals, et par la variation des risques sociaux et des engagements de retraite.

La reprise sur clients douteux reflète principalement l'encaissement d'une partie des créances douteuses.

Les facturations intragroupes sont majoritairement constituées de facturation des primes d'assurance à certaines filiales européennes du Groupe.

Les divers transferts de charges enregistrent essentiellement la facturation de frais à un client de l'activité fluviale.

## note 5. Autres produits

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Conteneurs maritimes	0	38	27
Wagons	0	0	51
Total Revenus nets de pools extérieurs	0	38	78
<b>Produits divers</b>	<b>22 367</b>	<b>15 924</b>	<b>13 295</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>22 367</b>	<b>15 962</b>	<b>13 373</b>

Depuis l'exercice 2002 et conformément aux recommandations de l'AMF, le Groupe reclasse par nature dans le résultat d'exploitation les opérations auparavant classées en résultat exceptionnel. Certaines de ces opérations et notamment les produits de cession

courante des matériels locatifs sont incluses dans les autres produits. Les produits divers enregistrent notamment les prix de cession des immobilisations qui s'élèvent en 2005 à 22 297 milliers d'euros.

## note 6. Autres charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Achats de Marchandises et de Matières Consommables			
Carburant et combustibles	142	170	157
Fournitures d'ateliers	648	710	954
Matériels	2 695	13 936	3 550
Divers	199	179	166
<b>Total</b>	<b>3 684</b>	<b>14 995</b>	<b>4 827</b>
Services Extérieurs			
Locations et redevances de crédit-bail	8 025	7 901	7 731
Entretien et réparations	775	1 031	1 066
Primes d'assurance	516	681	732
<b>Total</b>	<b>9 316</b>	<b>9 613</b>	<b>9 529</b>
Autres Services Extérieurs			
Personnel extérieur à l'entreprise	7 078	6 648	6 215
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 176	1 335	1 642
Publicité et publications	440	436	432
Transports de biens	3 509	2 608	2 753
Divers	1 218	956	860
<b>Total</b>	<b>13 421</b>	<b>11 983</b>	<b>11 902</b>
Autres Charges de Gestion Courante			
Créances irrécouvrables	54	132	284
Jetons de présence	61	70	69
Diverses charges de gestion	18 821	13 140	10 459
<b>Total</b>	<b>18 936</b>	<b>13 342</b>	<b>10 812</b>
<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<b>45 357</b>	<b>49 933</b>	<b>37 070</b>

### note 6.1. Achats de matériels

Les achats de marchandises sont proportionnels aux ventes de marchandises. La baisse des charges s'explique par la baisse des ventes de matériels.

### note 6.2. Locations et redevances de crédit-bail

La hausse des locations et redevances de crédit-bail s'explique par la conclusion de nouveaux contrats de financement de matériels.

### note 6.3. Personnel extérieur à l'entreprise

Le poste « personnel extérieur à l'entreprise » enregistre le coût de mise à disposition de personnel intragroupe et le personnel intérimaire.

La hausse des charges de personnel extérieur à l'entreprise s'explique principalement par la hausse des charges de mise à disposition de personnel intragroupe partiellement compensée par la baisse du personnel intérimaire.

La charge de mise à disposition de personnel intragroupe s'élève à 5 569 milliers d'euros en 2005 comparé à 4 643 milliers d'euros en 2004. La charge de personnel intérimaire s'élève à 773 milliers d'euros en 2005 comparé à 1 040 milliers d'euros en 2004.

### note 6.4. Diverses charges de gestion

Depuis l'exercice 2002 et conformément aux recommandations de l'AMF, le Groupe reclasse par nature dans le résultat d'exploitation les opérations auparavant classées en exceptionnel. Certaines de ces opérations (et notamment les charges relatives aux cessions courantes) sont incluses dans les diverses charges de gestion. Les diverses charges de gestion enregistrent notamment les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées, 18 621 milliers d'euros en 2005 comparé à 13 032 milliers d'euros en 2004.

Les diverses charges de gestion enregistrent la contrepartie des divers produits de gestion.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 7. Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Sur rémunérations	99	32	31
Taxe professionnelle et impôts fonciers	241	209	238
Autres taxes	139	99	78
<b>TOTAL</b>	<b>479</b>	<b>340</b>	<b>347</b>

## note 8. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Salaires et rémunérations	2 115	1 699	1 656
Charges sociales	927	736	745
<b>TOTAL</b>	<b>3 042</b>	<b>2 435</b>	<b>2 401</b>

La hausse des charges de personnel s'explique principalement par l'augmentation des effectifs et du salaire moyen. Au 31 décembre 2005, l'effectif de TOUAX SCA est de 31 personnes.

## note 9. Dotation aux amortissements

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
Conteneurs maritimes	0	0	0
Constructions modulaires	879	725	1 333
Barges fluviales	939	850	1 282
Wagons	0	0	0
Immobilier	51	81	53
Autres immobilisations	45	104	61
Charges à répartir	0	159	31
<b>TOTAL</b>	<b>1 914</b>	<b>1 919</b>	<b>2 760</b>

La dotation aux amortissements est stable. Elle reflète la hausse des dotations des matériels locatifs suite à de nouveaux investissements compensée par la baisse des dotations de charges à répartir.

## note 10. Dotation aux provisions d'exploitation

[en milliers d'euros]	2005	2004	2003
Autres provisions pour risque et charges		115	18
Immobilisations financières		0	20
Clients douteux	20	211	0
Autres provisions	2	53	933
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>379</b>	<b>971</b>

La baisse des dotations aux provisions d'exploitation correspond principalement à la baisse des provisions pour créances douteuses.

## note 11. Bénéfice attribué aux opérations en commun

[en milliers d'euros]	2005	2004	2003
Quote-part des résultats sur opération en commun	(3 157)	(2 820)	(2 457)
<b>TOTAL</b>	<b>(3 157)</b>	<b>(2 820)</b>	<b>(2 457)</b>

La quote-part des résultats en commun correspond aux distributions aux investisseurs des revenus nets de leurs matériels gérés par TOUAX.

TOUAX SCA gère des matériels pour le compte de tiers. Ces matériels n'appartiennent pas au Groupe. TOUAX SCA agit en tant que principal et non en tant qu'agent. TOUAX SCA a toute liberté dans le choix des clients, des producteurs et des fournisseurs avec lesquels il traite et dans la négociation des prix d'achat, de location et de vente des équipements. Les revenus locatifs de ces matériels sont enregistrés dans le chiffre d'affaires de TOUAX SCA. Les

charges opérationnelles générées par la gestion de ces matériels sont enregistrées dans les charges de TOUAX SCA. Le résultat de la gestion de ces matériels (revenus nets distribuables) est distribué aux investisseurs sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires locatif.

Les revenus nets distribuables sont versés :

➔ au GIE Modul Finance I, propriétaire des constructions modulaires, exploitées par TOUAX SCA dans le cadre d'un mandat de gestion de 13,5 ans (démar-  
rage 1999).

➔ à des investisseurs privés, propriétaires de constructions modulaires, exploitées par TOUAX SCA dans le cadre de mandats de gestion de 10 à 12 ans avec des possibilités d'extension.

Les hausses consécutives de la quote-part des résultats sur opérations en commun en 2004 et en 2005 correspondent à la conclusion de nouveaux programmes de gestion dans l'activité constructions modulaires.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 12. Résultat financier

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003
<b>DIVIDENDES et autres produits de participation</b>	<b>4 382</b>	<b>4 505</b>	<b>4 659</b>
<b>CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers	611	1 185	1 193
Produits cessions V.M.P	10	10	24
Charges financières	(1 731)	(1 533)	(1 710)
<b>FRAIS FINANCIERS NETS</b>	<b>(1 110)</b>	<b>(338)</b>	<b>(493)</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Reprises	191	2 582	321
Dotations	(796)	(257)	(225)
<b>VARIATION NETTE</b>	<b>(605)</b>	<b>2 325</b>	<b>96</b>
<b>ECARTS DE CHANGE</b>			
Positif	107	577	1 011
Négatif	(186)	(161)	(67)
<b>DIFFERENCE NETTE DE CHANGE</b>	<b>(79)</b>	<b>416</b>	<b>944</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 588</b>	<b>6 908</b>	<b>5 206</b>

### note 12.1. Dividendes et quote-part de résultat

En 2005, TOUAX SCA a reçu les dividendes ou la quote-part du résultat de ses filiales TOUAX Conteneurs Services SNC, TOUAX Capital SA, TOUAX Corporation et TOUAX Rail Ltd pour un total de 4,4 millions d'euros.

### note 12.2. Provisions

L'augmentation de la dotation correspond à une provision sur le compte de gage espèces Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche.

Lors de la constitution du GIE Modul Finance I, TOUAX a déposé une réserve de liquidité sur un compte de gage espèces. Cette réserve de liquidité est prélevée

par le GIE Modul Finance I lorsque les revenus nets générés par ses matériels sont insuffisants et ne permettent pas le remboursement de ses dettes. Le compte de réserve de liquidité est reconstitué par le GIE modul finance I dès lors que les revenus nets des matériels sont supérieurs aux obligations du GIE en terme de remboursement de dettes et paiement d'intérêts.

Les revenus nets du GIE étant inférieurs à ses obligations, le compte de réserve a été en partie prélevé. Les estimations de résultats futurs du GIE ne font pas apparaître d'excédent de revenus qui permettraient de reconstituer totalement la réserve de liquidité.

Une provision pour dépréciation a été en conséquence comptabilisée pour faire face à ce risque.

En 2004, les reprises de provision de dépréciation concernent principalement les titres de participation de la filiale Siko Containerhandel GmbH.

### note 12.3. Écart de change

En 2005, la perte nette de change est principalement liée à l'impact de la variation du dollar.

### note 13. Résultat exceptionnel

Depuis l'exercice 2002, les cessions courantes d'actifs immobilisés et les autres opérations ordinaires auparavant classées dans le résultat exceptionnel sont présentées par nature dans le résultat d'exploitation (cf. note 2 principes et méthodes comptables).

Des précisions sont fournies dans les notes note 5 «Autres produits d'exploitation» et note 6 «Autres charges d'exploitation».

### note 14. Impôts sur les bénéfices

Le résultat comptable avant impôt s'élève à 1 193 milliers d'euros. Compte tenu des réintégrations fiscales (614 milliers d'euros) et des déductions fiscales (5 639 milliers d'euros), le résultat fiscal correspond à une perte de 3 832 milliers d'euros. Les déficits reportables au 31 décembre 2005 s'élèvent à 11 535 milliers d'euros.

La charge d'impôt est limitée à l'impôt forfaitaire annuel.

## Notes relatives au bilan

### ACTIF

#### note 15. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent essentiellement de logiciels.

#### note 16. Immobilisations corporelles

##### note 16.1. Répartition des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Au 31.12.2005			31.12.2004	31.12.2004	31.12.2003
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette Pro Forma	Valeur nette Publiée	Valeur nette
Terrains et Constructions	1 704	(597)	1 107	1 189	1 189	1 270
Matériels	19 371	(6 672)	12 699	10 814	10 869	14 119
Autres immobilisations corporelles	1 398	(877)	521	159	159	190
Avances et encours	64	0	64	1 024	1 024	1 278
<b>TOTAL</b>	<b>22 537</b>	<b>(8 146)</b>	<b>14 391</b>	<b>13 186</b>	<b>13 241</b>	<b>16 857</b>

La méthode d'amortissement par composants est applicable de manière obligatoire pour l'établissement des comptes des exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les biens inscrits à l'actif du bilan ont été décomposés afin de redéfinir leurs valeurs brutes et leurs valeurs nettes comptables. Le plan d'amortissement a été reconsidéré.

Les avances concernent principalement les réparations en cours de pousseurs pour l'activité barges fluviales.

##### note 16.2. Répartition des matériels par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	Au 31.12.2005			31.12.2004	31.12.2004	31.12.2003
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette Pro Forma	Valeur nette Publiée	Valeur nette
Conteneurs maritimes	0	0	0	0	0	0
Constructions modulaires	8 919	(1 446)	7 473	4 477	4 477	6 363
Barges fluviales	10 432	(5 206)	5 226	6 337	6 392	7 756
Wagons	20	(20)	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>19 371</b>	<b>(6 672)</b>	<b>12 699</b>	<b>10 814</b>	<b>10 869</b>	<b>14 119</b>

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 16.3. Acquisitions de matériels en 2005

(en milliers d'euros)	Acquisitions
Conteneurs maritimes	6 707
Constructions modulaires	13 486
Barges fluviales	2 035
Wagons	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 228</b>

### ■ Conteneurs maritimes

L'augmentation des acquisitions de l'activité conteneurs maritimes correspond à l'investissement dans du matériel neuf dans le cadre des contrats de « lease-purchase ».

### ■ Constructions modulaires

Le montant des acquisitions de l'activité constructions modulaires correspond à des investissements dans du matériel neuf.

### ■ Barges fluviales

L'augmentation des matériels de l'activité barges fluviales correspond principalement à l'achat de barges et aux réparations de pousseurs.

## note 16.4. Cessions de matériels en 2005

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Conteneurs maritimes	6 731	(24)	6 707
Constructions modulaires	12 245	(2 536)	9 709
Barges fluviales	3 763	(1 555)	2 208
Wagons	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 739</b>	<b>(4 115)</b>	<b>18 624</b>

### ■ Conteneurs maritimes

Les cessions de l'activité conteneurs maritimes correspondent à la vente des matériels dans le cadre des contrats de « lease-purchase ».

### ■ Constructions modulaires

Les cessions de l'activité constructions modulaires correspondent à la vente de matériels à des investisseurs suite à la conclusion d'un programme de gestion.

### ■ Barges fluviales

Les cessions de l'activité barges fluviales correspondent à la vente de matériels de TOUAX SCA à certaines de ses filiales dans le cadre de la réorganisation de son activité.

## note 17. Immobilisations financières

[en milliers d'euros]	31.12.2005			31.12.2004	31.12.2003
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Participations	39 551	(981)	38 570	29 771	10 193
Prêts et créances rattachées à des participations	22 591	0	22 591	12 090	29 526
Autres prêts et immobilisations financières	4 040	(1 065)	2 975	3 945	4 569
<b>TOTAL</b>	<b>66 182</b>	<b>(2 046)</b>	<b>64 136</b>	<b>45 806</b>	<b>44 288</b>

### note 17.1. Titres de participation

[en milliers d'euros]	31.12.2005			31.12.2004	31.12.2003
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
<b>EUROPE</b>					
Conteneurs					
TOUAX Conteneurs Services SNC	1		1	1	1
Constructions modulaires					
Gold Container GmbH	930	(930)	0	0	0
Siko Containerhandel GmbH	2 945	0	2 945	2 945	653
TOUAX Espana SA	60		60	60	60
TOUAX Modules Services SAS	38		38	38	38
Barges fluviales					
TOUAX BV	4 218		4 218	4 218	21
TOUAX Rom SA	51	(51)	0	0	0
Eurobulk Transport M. BV	10 444		10 444	10 444	
Wagons					
TOUAX Rail Ltd	13 341		13 341	2 044	2 044
TOUAX Rail Investment Ltd	200		200	2 699	53
Divers					
Divers	63		63	63	63
<b>INTERNATIONAL</b>					
TOUAX Capital SA	639		639	639	639
TOUAX Corporation	6 621		6 621	6 621	6 621
<b>TOTAL</b>	<b>39 551</b>	<b>(981)</b>	<b>38 570</b>	<b>29 772</b>	<b>10 193</b>

En 2005, les mouvements sur les titres de participation enregistrent principalement le rachat de 100 % des titres TOUAX Rail Limited et des titres Almaxin Rail Investment Limited devenu TOUAX Rail Investment

Limited, le remboursement des « capital contribution » de TOUAX Rail Investment Limited et une contribution supplémentaire dans le capital de TOUAX Rail Limited.

L'évaluation des titres Eurobulk Transport Maatschappij BV sur la base des "cash flow" n'a pas révélée de perte de valeurs.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 17.2. Prêts et créances rattachés à des participations

(en milliers d'euros)	31.12.2005			31.12.2004	31.12.2003
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Eurobulk TransportMaatschappij BV	567		567		73
Gold Container Corp.			0		119
Interfeeder Ducotra BV			0		250
Siko Containerhandel GmbH	6 662		6 662	3 012	6 397
TOUAX BV			0	275	13 378
TOUAX Capital SA	6 212		6 212	6 212	6 262
TOUAX Corporation	3 187		3 187	2 485	2 377
TOUAX Espana SA			0		
TOUAX NV	235		235	85	649
TOUAX Rail Ltd	5 707		5 707		
TOUAX Rom SA			0		
TOUAX Rail Romania SA	20		20	20	20
<b>TOTAL</b>	<b>22 591</b>	<b>0</b>	<b>22 591</b>	<b>12 089</b>	<b>29 525</b>

En 2005 des prêts complémentaires ont été consentis à :

- Siko Containerhandel GmbH.....€ 3 649 664
  - Eurobulk TransportMaatschappij BV.....€ 567 029
  - TOUAX NV.....€ 150 000
  - TOUAX Corporation.....€ 702 428
  - TOUAX Rail Ltd.....€ 5 706 800
- Le remboursement enregistré en 2005 concerne :
- TOUAX BV.....€ 275 000

### note 17.3. Autres immobilisations financières

Au 31 décembre 2005, les autres immobilisations financières s'élevaient à 4 040 milliers d'euros en valeur brute. Elles se décomposent de la façon suivante :

- 2 635 milliers d'euros de dépôt de garantie et prêts au compte du GIE Modul Finance I (dont un compte de dépôt de 762 milliers d'euros et un prêt de 1 257 milliers d'euros)
- 441 milliers d'euros pour la constitution en 2002 d'un gage espèces (en contrepartie d'une lettre de garantie bancaire de 520 milliers de dollars accordée au Trust de conteneurs maritimes TLR Master Trust 2001),

- 390 milliers d'euros pour un dépôt appelé en 1996 en garantie des emprunts GITT,

- 112 milliers d'euros de contribution à l'effort de construction,

- 140 milliers d'euros pour des dépôts et cautionnements divers,

- 7 milliers d'euros d'avances permanentes faites au personnel.

Le dépôt de garantie de 762 milliers d'euros du GIE Modul Finance I a été entièrement déprécié au 31 décembre 2005.

## note 18. Ventilation des comptes clients et comptes rattachés par activité

(en milliers d'euros)	31.12.2005			31.12.2004			31.12.2003		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Constructions modulaires	5 891	(215)	5 676	5 954	(195)	5 759	6 252	(195)	6 057
Barges fluviales	857	(303)	554	646	(304)	342	720	(250)	470
Wagons	0		0	0		0	0		0
Divers	209	(3)	206	173		173	189		189
Intragroupe	1 933	(883)	1 050	3 494	(967)	2 527	1 397	(809)	588
<b>TOTAL</b>	<b>8 890</b>	<b>(1 404)</b>	<b>7 486</b>	<b>10 267</b>	<b>(1 466)</b>	<b>8 801</b>	<b>8 558</b>	<b>(1 254)</b>	<b>7 304</b>

La majorité des créances sont à moins d'un an.

## note 19. Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2005			31.12.2004			31.12.2003		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Etat et organismes sociaux	2 637	0	2 637	3 827	0	3 827	2 141	0	2 141
Revenus de pools extérieurs	237	0	237	5	0	5	13	0	13
Quote-part opérations faites en commun	334	0	334	246	0	246	217	0	217
Cessions d'immobilisations	22	0	22	329	0	329	18	0	18
Créances intragroupes	6 337	(39)	6 298	3 565	(115)	3 450	3 456	(62)	3 394
Débiteurs divers	3 968	0	3 968	4 325	0	4 325	2 367	0	2 367
<b>TOTAL</b>	<b>13 535</b>	<b>(39)</b>	<b>13 496</b>	<b>12 297</b>	<b>(115)</b>	<b>12 182</b>	<b>8 212</b>	<b>(62)</b>	<b>8 150</b>

La majorité des autres créances sont à moins d'un an.

### note 19.1. État et organismes sociaux

La diminution est essentiellement due à la baisse du poste de TVA.

### note 19.2. Quote-part des opérations faites en commun

La quote-part des opérations faites en commun correspond au cumul des résultats de la filiale TOUAX conteneurs services SNC et de la SCI Immobilière Arago 97.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 20. Compte de régularisation actif

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004 Pro Forma	31.12.2004 Publié	31.12.2003
Charges constatées d'avance	609	676	676	498
Charges à répartir	0	0	1 468	153
Ecart de conversion Actif	59	234	234	
<b>TOTAL</b>	<b>668</b>	<b>910</b>	<b>2 378</b>	<b>651</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 TOUAX SCA n'enregistre plus de charges à répartir. Le solde 2004 ne correspondant plus aux critères de reconnaissance d'un

actif éligible aux nouvelles normes françaises, ce montant a été annulé et comptabilisé en moins des capitaux propres.

## note 21. Capitaux propres

### note 21.1. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	01.01.2005	Affectation résultat 2004	Autres mouvements	31.12.2005
Capital social	22 705	0	7 414	30 119
Primes d'émission et de fusion	3 144	0	10 675	13 819
Réserve légale	875	143	0	1 018
Réserves réglementées	0	0	0	0
Report à nouveau	1 270	1 010	(1 586)	694
Résultat de l'exercice	2 856	(2 856)	1 193	1 193
<b>TOTAL</b>	<b>30 850</b>	<b>(1 703)</b>	<b>17 696</b>	<b>46 843</b>

### note 21.2. Variation du capital social

Le 7 octobre 2005 le Conseil de gérance a constaté l'exercice de 11 001 bons de souscription en actions autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2002. Le capital a été augmenté de 88 008 euros et la prime d'émission de 44 004 euros.

Le 28 novembre 2005 le Conseil de gérance a constaté l'augmentation de capital de 7 326 328 euros conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée extraordinaire du 30 juin 2005. La prime d'émission après imputation des dépenses inhérentes à l'opération a été augmentée de 10 630 895 euros.

	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominal de l'action (en €)	Montal total (en €)
Capital social au 31.12.1998	2 064 133	7,62	15 733 752
Augmentation de capital :	154 307	7,62	1 176 198
Capital social au 31.12.1999	2 218 440	7,62	16 909 950
Augmentation de capital :	146 666	7,62	1 117 954
Capital social au 31.12.2000	2 365 106	7,62	18 027 904
Augmentation de capital :	473 021	7,62	3 605 579
Capital social au 31.12.2001	2 838 127	8	22 705 016
Capital social au 31.12.2002	2 838 127	8	22 705 016
Capital social au 31.12.2003	2 838 127	8	22 705 016
Capital social au 31.12.2004	2 838 127	8	22 705 016
Capital social au 31.12.2005	3 764 919	8	30 119 352

## note 22. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Provisions au 01.01.2005	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 31.12.2005	Provisions au 31.12.2004 publié
Risque social	43	0	(43)	0	43
Risque fiscal	115	0	0	115	115
Autres risques	145	0	(145)	0	145
Ecart de conversion	234	0	(175)	59	234
Engagement retraite	65	0	(13)	52	0
<b>TOTAL</b>	<b>602</b>	<b>0</b>	<b>(376)</b>	<b>226</b>	<b>537</b>

Les provisions sont comptabilisées conformément au règlement CRC 00-06.

La comptabilisation des engagements de retraite est conforme avec la recommandation n° 03-R-01 du CNC.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 23. Dettes financières

### note 23.1. Analyse par catégorie de dettes

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Emprunts à moyen terme auprès des établissements de crédit	6 150	6 240	5 756
Avances en euros et en devises	16 645	20 168	19 755
Concours bancaires courants et intérêts courus à payer	5 049	1 173	3 385
<b>Total des emprunts</b>	<b>27 844</b>	<b>27 581</b>	<b>28 896</b>
Dépôts de garantie reçus de la clientèle	491	599	591
Dettes intragroupes	11 486	12 372	9 965
<b>Total des autres dettes</b>	<b>11 977</b>	<b>12 971</b>	<b>10 556</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 821</b>	<b>40 552</b>	<b>39 452</b>

### note 23.2. Analyse par échéance de remboursement

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
2004	0	0	2 258
2005	0	3 548	736
2006	2 893	758	758
2007	1 859	977	1 047
2008	818	537	537
2009	580	420	0
Plus de 5 ans	0	0	420
<b>TOTAL</b>	<b>6 150</b>	<b>6 240</b>	<b>5 756</b>

### note 23.3. Analyse par devise de remboursement

La dette financière est essentiellement libellée en Euros.

### note 23.4. Évolution de l'endettement

Endettement net bancaire (en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Dettes financières bancaires	27 844	27 582	28 896
Valeurs mobilières de placement	(863)	(1 084)	(111)
Disponibilités	(2 332)	(1 771)	(2 691)
<b>ENDETTEMENT NET BANCAIRE</b>	<b>24 649</b>	<b>24 727</b>	<b>26 094</b>

Endettement net (en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Endettement net bancaire	24 649	24 727	26 094
Dettes financières diverses	11 977	12 971	10 556
Dettes d'exploitation	17 179	13 883	11 013
Stocks et créances d'exploitation	(21 942)	(21 711)	(16 019)
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>31 863</b>	<b>29 870</b>	<b>31 644</b>

### note 23.5. Information sur les taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Dettes financières à taux fixe	1 079	1 322	1 634
Dettes financières à taux variable	26 765	26 260	27 262
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>27 844</b>	<b>27 582</b>	<b>28 896</b>
Taux d'intérêt moyen annuel fixe	5,27%	5,26%	5,23%
Taux d'intérêt moyen annuel variable	3,50%	3,24%	3,25%
Taux d'intérêt moyen global annuel	3,57%	3,34%	3,36%

Les intérêts des dettes à taux variable sont indexés sur des taux monétaires (EURIBOR principalement).

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 24. Dettes d'exploitation

### note 24.1. Ventilation des dettes d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Dettes fournisseurs et comptes rattachés par activité			
Constructions modulaires	3 580	4 716	3 164
Barges fluviales	159	169	199
Wagons	2	62	6
Divers	1 383	699	723
Dettes fournisseurs Intragroupes	2 566	2 295	1 912
<b>TOTAL dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>7 690</b>	<b>7 941</b>	<b>6 004</b>
Autres dettes d'exploitation			
Dettes fiscales et sociales	1 109	668	1 056
Dettes sur immobilisations	3 178	789	255
Autres dettes d'exploitation intragroupes	2 427	2 452	2 211
Dettes diverses	2 774	2 032	1 487
<b>TOTAL autres dettes d'exploitation</b>	<b>9 488</b>	<b>5 941</b>	<b>5 009</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 178</b>	<b>13 882</b>	<b>11 013</b>

### Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs augmentent parallèlement aux charges d'exploitation.

### Dettes sur immobilisations

Les dettes sur immobilisations se décomposent par activité de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Constructions modulaires	3 026	665	104
Barges fluviales	100	52	136
Wagons	0	0	0
Dettes intragroupes sur immobilisations	4	68	4
Autres	48	2	11
<b>TOTAL</b>	<b>3 178</b>	<b>787</b>	<b>255</b>

## note 25. Comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Produits constatés d'avance	368	208	17
Ecart de conversion passif	0	0	274
<b>TOTAL</b>	<b>368</b>	<b>208</b>	<b>291</b>

## note 26. Autres informations

### note 26.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2005
Cautions données en contrepartie des concours bancaires utilisés par les filiales et autres garanties	
À moins d'un an	6 032
De 1 à 5 ans	51 309
À plus de 5 ans	2 369
<b>Total Cautions</b>	<b>59 710</b>
<b>Redevances de crédit-bail restant à payer (Cf. 26.2)</b>	<b>19 726</b>
<b>Total redevances</b>	<b>19 726</b>
<b>TOTAL</b>	<b>79 436</b>

Les encours relatifs aux filiales s'élèvent à 33 258 902 euros.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## note 26.2. Engagements en crédit-bail

Les engagements en crédit-bail se détaillent de la façon suivante à la date de clôture de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	31.12.2005
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>	<b>2 131</b>	<b>29 523</b>	<b>0</b>	<b>31 654</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b> (pour information)				
– Cumul des exercices antérieurs	25	3 049	0	3 074
– Dotation de l'exercice	7	1 091	0	1 098
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>4 140</b>	<b>0</b>	<b>4 172</b>
<b>REDEVANCES PAYÉES</b> (hors TVA) (loyers en principal et intérêts)				
– Cumul des exercices antérieurs	3 033	14 251	0	17 284
– Exercice	174	3 392	0	3 566
<b>TOTAL</b>	<b>3 207</b>	<b>17 643</b>	<b>0</b>	<b>20 850</b>
<b>REDEVANCES RESTANT À PAYER</b> (hors TVA) (loyers en principal et intérêts)				
2006	310	3 790	0	4 100
2007 à 2010	347	11 261	0	11 608
Plus de 5 ans	0	3 236	0	3 236
<b>TOTAL</b>	<b>657</b>	<b>18 287</b>	<b>0</b>	<b>18 944</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>				
A un an au plus	21	0	0	21
A plus d'un an et cinq au plus	5	143	0	148
A plus de cinq ans	0	175	0	175
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>318</b>	<b>0</b>	<b>344</b>
<b>Montants pris en charge dans l'exercice</b>	<b>188</b>	<b>3 393</b>	<b>(2)</b>	<b>3 579</b>

**note 26.3. Couverture des risques de change et de taux**

La société n'a pas eu recours en 2005 à l'utilisation de nouveaux instruments financiers de change et de taux, considérant approprié la répartition de sa dette à taux variable et à taux fixe. Les quatre swaps de taux d'intérêt contractés en 2003, trois en euros et un en dollars américain, ont continué de faire effet en 2005. Les swaps internes transférant le bénéfice de ces couvertures aux filiales portant les risques,

sont également toujours en vie. L'encours de l'instrument financier de couverture concernant uniquement TOUAX SCA s'élève à 1,92 million d'euros au 31 décembre 2005.

**note 26.4. Sûretés réelles données**

En garantie de certains concours financiers apportés à la société mère et ses filiales, la société a donné les sûretés suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2005
Hypothèques fluviales	7 247
Hypothèques immobilières	191
Nantissement de Wagons	0
Nantissement de Constructions Modulaires	0
Dépôts à l'actif du bilan donnés en garantie	762
<b>TOTAL (sans prêts GIE)</b>	<b>8 200</b>

**note 26.5. Rémunération des mandataires sociaux**

Rémunération globale des mandataires sociaux en 2005 : 465,9 K€

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital et avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances par la société mère et non encore remboursés	Montant (1) des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice	Dividendes comptabilisés par la société mère au cours du dernier exercice
				Brute	Nette					
<b>GROUPE TOUAX BV</b> – 2 000 actions de 45,38 euros – Libération de 400 actions PO. Box 12 – 4780 AA MOERDIJK PAYS BAS										
	€ 4 215	€ 1 393	100	4 218	4 218	€ 0		€ 4 900	-€ 650	0
<b>GROUPE EUROBULK TRANSPORT MAATSCHAPPIJ BV</b> – 7 500 000 actions de 0,45 euros Amstelwijckweg 15 – 3316 BB Dordrecht PAYS BAS										
	€ 1 228	€ 2 181	100	10 444	10 444	€ 802		€ 26 586	-€ 500	0
<b>GOLD Container GmbH</b> – 50 actions de 511,29 euros Lessingstrasse 52 – Postfach 1270 – 21625 Neu Wulmstorf – ALLEMAGNE										
	€ 25	- € 36	100	929	0	0		0	€ 8	0
<b>SIKO Containerhandel GmbH</b> – 40 actions de 6 500,83 euros Lessingstrasse 52 – Postfach 1270 21625 Neu Wulmstorf – ALLEMAGNE										
	€ 255	€ 181	100	2 945	2 945	€ 6 662		€ 6 769	€ 122	0
<b>TOUAX CAPITAL SA</b> – 9 760 actions de 100 CHF C/O Progressia – 18, rue Saint Pierre 1700 FRIBOURG – SUISSE										
	CHF 976	CHF 1 820	99,99	639	639	€ 6 171 CHF 64		CHF 2 039	CHF 673	€ 387
<b>TOUAX ESPANA SA</b> – 1 000 actions de 60,10 euros P.I Cobocalleja – Ctra Villa Viciosa Apinto KM 17 800 – Fuentlabrada 28947 MADRID – ESPAGNE										
	€ 60	€ 1 379	100	60	60	0		€ 2 660	€ 361	0
<b>TOUAX MODULES SERVICES SAS</b> – 2 500 actions de 15,24 euros Tour Arago – 5 rue Bellini 92806 PUTEAUX – LA DEFENSE cedex FRANCE										
	€ 38	€ 55	100	38	38	0		€ 4 261	-€ 17	0
<b>TOUAX CONTENEURS SERVICES SNC</b> – 50 parts de 15,24 euros Tour Arago – 5 rue Bellini 92806 PUTEAUX – LA DEFENSE cedex FRANCE										
	€ 1	€ 46	98	1	1	0		€ 1 307	€ 82	0
<b>GROUPE TOUAX CORP.</b> – 1 000 actions de 7 000 USD 2137, Jacksonville Street – FORT MYERS FLORIDA 33916 – USA										
	150 USD	19 970 USD	100	6 621	6 621	€ 2 464 \$720		154 323 USD	3 955 USD	€ 405
<b>GROUPE TOUAX RAIL Ltd</b> Bracetown Business Park – Clonnee – Co. MEATH – IRLANDE										
	€ 1	€ 9 074	100	13 340	1 340	€ 5 727		€ 41 199	€ 2 587	€ 3 502
<b>TOUAX RAIL INVESTMENT Ltd</b> West Block – IFSC – DUBLIN 1 – IRLANDE										
	€ 1	€ 388	100	200	200	0		€ 331	€ 135	0

(1) Les cautions données au bénéfice des filiales sont présentées à la rubrique engagements hors bilan.

## Commissariat aux comptes

### Rapport des commissaires aux comptes – Comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société TOUAX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé au paragraphe 1.3 de l'annexe, la direction du groupe TOUAX est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent principalement l'évaluation des actifs à long terme (goodwill, immobilisations corporelles, créances vis-à-vis des Trusts et du GIE Modul 1) et les impôts différés actifs :

✚ Concernant les principaux actifs à long terme dont les modalités d'évaluation sont décrites dans les notes 1.6, 1.7, 1.9 et 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre par la société des tests de dépréciation de ces actifs ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes 1.6, 1.7, 1.9, 1.10, 13, 14 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

✚ S'agissant des impôts différés dont les modalités de constitution sont exposées au § 1.18 de l'annexe des comptes consolidés, nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la direction et avons revu les calculs effectués par la société, notamment concernant les prévisions de récupération de

ces actifs ; nous avons également revu le caractère approprié des informations données dans les notes 1.18, 12 et 26 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

LEGUIDE NAÏM & ASSOCIES  
Paul NAÏM

DELOITTE & ASSOCIES  
Bertrand de FLORIVAL



# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## Rapport général des commissaires aux comptes – Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TOUAX, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi

que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes relatifs à l'application de la recommandation n° 03-R-01 sur les engagements de retraite et du règlement CRC n° 2002-10 relatif à la comptabilisation des charges à répartir.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 1 de l'annexe expose les changements de méthode comptable relatifs aux engagements de retraite et aux charges à répartir. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

■ La société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent principalement l'évaluation des titres de participation et de certaines créances de l'actif immobilisé, selon les principes décrits dans les notes 2 et 17 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes

annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

LEGUIDE NAÏM & ASSOCIES  
Paul NAÏM

DELOITTE & ASSOCIES  
Bertrand de FLORIVAL



## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### 1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les administrateurs concernés par l'ensemble de ces conventions sont Messieurs Alexandre, Fabrice et Raphaël WALEWSKI.

### Conseil d'administration du 17 juin 2005

Pour la mise en place d'un contrat de gestion de conteneurs, TOUAX SCA s'est portée caution solidaire en faveur de sa filiale GOLD Container Corp. du

parfait paiement par les gestionnaires des sommes dues dans le cadre de la gestion de 1 945 TEU.

### Conseil d'administration du 30 juin 2005

TOUAX SCA s'est portée garante pour sa filiale TOUAX Rail Finance Ltd pour l'achat de 100 wagons porte-conteneurs d'un montant total de 7 302 500 euros. Cette garantie s'est éteinte le 30 octobre 2005.

À compter du second semestre de l'exercice, il a été considéré que les garanties ou cautionnements donnés par TOUAX SCA, ainsi que les avances de fonds rémunérées, en faveur des filiales détenues de façon exclusive par le Groupe, ne constituaient plus des conventions réglementées, car conclues à des conditions courantes et normales.

### 2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### A – Avances de fonds accordées par TOUAX SCA

Le montant maximum des prêts accordés aux filiales a été fixé de la façon suivante :

- **TOUAX Corporation** : 26 000 000 \$  
Solde au 31 décembre 2005 : 3 187 965 €
- **TOUAX BV** : 19 917 933 €  
Solde au 31 décembre 2005 : 0 €
- **SIKO Containerhandel GmbH** : 7 925 024 €  
Solde au 31 décembre 2005 : 6 661 751 €
- **TOUAX Rom SA** : 3 000 000 \$  
Solde au 31 décembre 2005 : 0 €

- **TOUAX Capital SA** : 6 479 083 €  
Solde au 31 décembre 2005 : 6 212 047 €  
En contrepartie, un prêt a été consenti par cette filiale à TOUAX SCA, à hauteur de 7 488 870 € (sans évolution au cours de l'exercice).
- **TOUAX España SA** : 1 524 490 €  
Solde au 31 décembre 2005 : 0 €

#### B – Cautions et engagements donnés par TOUAX SCA

TOUAX SCA a accordé sa garantie dans les opérations suivantes :

##### • TOUAX Corporation

TOUAX SCA s'est portée garante en faveur de sa filiale TOUAX Corporation pour l'obtention d'un crédit moyen terme de 3 500 000 \$ auprès du Crédit Lyonnais.

##### • EUROBULK Transport Maatschappij BV

TOUAX SCA s'est portée garante, irrévocablement et inconditionnellement, pour une durée de 10 ans, en faveur de sa filiale EUROBULK Transport Maatschappij BV sur la renégociation des contrats moyen long terme mis en place en 2000 avec la RABOBANK et les possibilités de tirage pour les investissements futurs pour un montant de 11 817 625 €.

TOUAX SCA s'est portée garante, irrévocablement et inconditionnellement, pour sa filiale EUROBULK Transport Maatschappij BV, dans le cadre d'un contrat de crédit moyen terme avec la RABOBANK d'un montant de 635 000 euros, sur une durée de 5 ans pour le financement du pousseur NERO.

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## • MARSTEN THG Leassing Corporation WORKSPACE + D/B/A

TOUAX SCA s'est portée caution en faveur de SOUTHTRUST BANK pour un montant de 359 200 \$.  
TOUAX SCA s'est portée garante auprès du crédit bailleur UNIMAT-UCABAIL, dans le cadre d'un financement de 274 constructions modulaires. Ce financement s'élève à 4 282 953,98 \$, sur une durée de 8 années à compter de 2002.

## • GOLD Container Finance Llc

TOUAX SCA a accordé sa garantie envers sa filiale GOLD Container Finance Llc au titre d'un « credit agreement » dans la limite du plus petit des montants maxima suivants : 2 500 000 \$ ou 10% du montant correspondant à la somme des valeurs comptables des « Eligible Containers ».

## • GOLD Container CORP

Les garanties données par TOUAX SCA aux établissements financiers pour le financement de conteneurs maritimes en crédit à moyen terme et en crédit-bail au bénéfice de sa filiale s'élevaient, au 31 décembre 2005, à :

- Capital equipment finance .....	1 486 071 \$
- Unileasing / Nordea .....	739 275 \$
- Unimat .....	16 544 €

TOUAX SCA s'est portée garante, pour une durée illimitée, sur une prorogation d'autorisation de découvert bancaire auprès de l'établissement financier ABN AMRO à hauteur de 250 000 \$.

Pour la mise en place d'un contrat de gestion avec la société d'investissement PERGAM, TOUAX SCA s'est porté caution solidaire pour sa filiale GOLD Container Corp. du parfait paiement par les gestionnaires des sommes dues dans le cadre de la gestion de 2 445 conteneurs maritimes, à hauteur du Revenu Net.

## • Interfeeder Ducotra BV

TOUAX SCA a accordé sa garantie en faveur de sa filiale Interfeeder-Ducotra BV, dans le cadre d'un découvert maximum de 600 000 euros auprès de l'établissement financier RABOBANK.

## • TOUAX BV

TOUAX SCA s'est portée colocataire, irrévocablement et inconditionnellement, de sa filiale TOUAX BV pour le financement de 102 constructions modulaires, pour un montant de 867 156 € auprès de l'établissement financier KBC LEASE sur une durée de 7 ans à compter de 2003.

## • SIKO Containerhandel GmbH

TOUAX SCA a accordé sa garantie en faveur de sa filiale SIKO Containerhandel GmbH pour le financement d'un camion et d'une grue d'un montant global de 224 630 euros auprès de l'établissement financier Fortis Lease.

## • TOUAX España SA

Deux contrats de crédit-bail ont été conclus en 2001 avec ING Lease Espana et ING Lease France pour de nouvelles constructions modulaires. Le montant en principal, payable trimestriellement en 24 termes, s'élève à 1 332 322 € et 189 546 €.

TOUAX SCA s'est portée garante d'une ligne de crédit consentie à hauteur de 1 500 000 euros par FORTIS BANK pour le financement de 336 constructions modulaires. Cette garantie expirera le 5 avril 2009.

TOUAX SCA s'est portée garante pour sa filiale TOUAX España, dans le cadre de la mise en place d'une ligne de découvert d'un montant de 250 000 euros accordée par Banco Bilbao Vizcaya Argentaria ainsi que d'une autorisation de découvert de la banque BANESTO à hauteur de 175 000 €.

## • TOUAX Modules Services SAS

Deux contrats de crédit-bail ont été conclus en 2001 avec GCE BAIL, pour une durée de 8 années. La valeur des constructions modulaires financées s'élève d'une part à 1 751 487 € HT et à 1 337 959 € HT d'autre part.

TOUAX SCA a demandé, dans le cadre d'une optimisation de la gestion des comptes bancaires, la fusion des échelles d'intérêts de découvert trimestrielles des comptes Crédit Lyonnais de ses deux filiales TOUAX Modules Services et TOUAX Conteneurs Services sur le compte de TOUAX SCA. L'excédent de trésorerie de ces deux filiales vient en compensation du découvert bancaire autorisé de TOUAX SCA dans le calcul des agios trimestriels du compte Crédit Lyonnais. TOUAX SCA a conclu une convention d'intégration fiscale avec sa filiale TOUAX Modules Services SAS.

## • NOGEMAT SARL

Dans le cadre de la cession de la société NOGEMAT, TOUAX SCA a accepté de se substituer à cette filiale dans ses droits et obligations au titre de la convention de gage créée lors de la constitution du GIE MODUL FINANCE 1.

## • TOUAX NV

TOUAX SCA s'est portée colocataire, irrévocablement et inconditionnellement, de sa filiale TOUAX NV pour le financement de 28 constructions modulaires, pour un montant de 187 074 € auprès de l'établissement financier KBC LEASE.

Plusieurs contrats de crédit-bail ont été conclus entre les établissements KBC LEASE et KBC VENDOR LEASE, et la filiale TOUAX NV. La valeur des matériels financés par ces différents contrats s'élève à 201 236,35 €, 426 965 €, 88 060,76 € et 743 681 €.

TOUAX SCA a accordé sa caution à KBC Vendor Lease pour le financement par crédit-bail à hauteur de 250 000 € sur une durée de 5 ans de 29 constructions modulaires.

• **TOUAX Rail Ltd**

Pour la mise en place d'un contrat de gestion, TOUAX SCA s'est porté caution solidaire en faveur de sa filiale TOUAX Rail Ltd du parfait paiement par les gestionnaires des sommes dues dans le cadre de la gestion de 74 wagons américains et 283 wagons européens en 2004, ainsi que de 125 wagons américains et 163 wagons européens en 2005, à hauteur du Revenu Net.

TOUAX SCA s'est portée garante de sa filiale TOUAX Rail Ltd pour le financement de 30 wagons d'un montant de 4 092 640 € auprès de l'établissement financier FORTIS LEASE et de 29 wagons d'un montant de 3 112 812 € auprès de LIXXBAIL en 2002.

• **TOUAX RAIL FINANCE Ltd**

TOUAX SCA a accordé sa garantie en faveur de sa filiale TOUAX Rail Finance Ltd sur un engagement d'achat portant sur 200 wagons et sur son paiement total de 13 200 000 € auprès du fournisseur TRINITY RAIL Group jusqu'à fin avril 2006.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 31 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES    LEGUIDE NAÏM & ASSOCIES  
Bertrand de FLORIVAL    Paul NAÏM



# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

## Honoraires des commissaires aux comptes

(milliers d'euros)	Deloitte & Associés				Leguide, Naïm & associés			
	Montant		%		Montant		%	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
<b>AUDIT</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	344	290			63	62		
Missions accessoires	128	79			10			
<b>Total audit</b>	<b>471</b>	<b>369</b>	<b>100 %</b>	<b>85 %</b>	<b>73</b>	<b>62</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>								
Juridique, fiscal, social		63						
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres prestations								
<b>Total autres prestations</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>0 %</b>	<b>15 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>471</b>	<b>431</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>73</b>	<b>62</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(milliers d'euros)	Autres réseaux				TOTAL			
	Montant		%		Montant		%	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
<b>AUDIT</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	12	52			419	404		
Missions accessoires					138	79		
<b>Total audit</b>	<b>12</b>	<b>52</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>557</b>	<b>483</b>	<b>100 %</b>	<b>88 %</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>								
Juridique, fiscal, social						63		
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres prestations								
<b>Total autres prestations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>0 %</b>	<b>12 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>52</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>557</b>	<b>546</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## Politique de distribution des dividendes

La société poursuit une politique régulière de distribution d'un dividende annuel variable en fonction des résultats. Il n'existe pas de règle établie de distribution telle qu'un pourcentage fixe du résultat net ou du cours de l'action.

La société ne verse pas d'acompte sur dividendes.

Les dividendes dont le paiement n'a pas été réclamé sont reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations par l'organisme distributeur à l'issue d'un délai de 5 ans.

## Historique de la politique de distribution

(en milliers d'euros)	2002	2003	2004	2005
Dividende net	0,60	0,25	0,60	0,70
Avoir fiscal	0,30	0,125		
Revenu global	0,90	0,375	0,60	0,70
<b>Nombre d'actions</b>	<b>2 838 127</b>	<b>2 838 127</b>	<b>2 838 127</b>	<b>3 764 919</b>
Dividendes	1 702 876	709 532	1 702 876	2 635 443
Remboursement d'apport				
Dividende exceptionnel		993 344		
<b>Total distribué</b>	<b>1 702 876</b>	<b>1 702 876</b>	<b>1 702 876</b>	<b>2 635 443</b>

Le dividende de 2005 est proposé par le Conseil de gérance à la prochaine assemblée prévue le 28 juin 2006.

## Procédures judiciaires et d'arbitrage

Aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) n'a pas eu et ne peut avoir d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe pour une période couvrant les douze derniers mois.

## Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

# Informations complémentaires

## Capital social

### Information historique sur le capital social au 31 décembre 2005

Date	Capital	Prime d'émission	Nombre cumulé d'actions	Nominal	Nature des Opérations
1976	3 121 200		62 424	FRF 50	Incorporation de réserves, distribution gratuite de 5 675 actions (1 action nouvelle pour 10 actions anciennes).
1978	3 433 300		68 666	FRF 50	Incorporation de réserves, distribution gratuite de 6 242 actions (1 action nouvelle pour 10 actions anciennes).
1980	4 119 950		82 399	FRF 50	Incorporation de réserves, distribution gratuite de 13 733 actions (1 action nouvelle pour 5 actions anciennes).
1986	25 324 500		253 245	FRF 100	Incorporation de réserves, distribution gratuite de 202 596 actions (4 actions nouvelles pour 1 action de FRF 100).
1990	33 766 000		337 660	FRF 100	Incorporation de réserves, distribution gratuite de 84 415 actions (1 action nouvelle pour 3 actions anciennes).
1992	45 021 300		450 213	FRF 100	Incorporation de réserves, distribution gratuite de 112 553 actions (1 action nouvelle pour 3 actions anciennes).
1992	56 276 600	3 376 590	562 766	FRF 100	Emission à FRF 130 de 112 553 actions (1 action nouvelle pour 3 actions anciennes) – Montant de l'augmentation en numéraire FRF 14 631 890.
1994	68 782 400	5 627 610	687 824	FRF 100	Emission à FRF 145 de 125 058 actions (2 actions nouvelles pour 9 actions anciennes) – Montant de l'augmentation en numéraire FRF 18 133 410.
1995	103 173 600		1 031 736	FRF 100	Incorporation de réserves, distribution gratuite de 343 912 actions (1 action nouvelle pour 2 actions anciennes).
1998	103 173 600		2 063 472	FRF 50	Division du nominal par deux.
	103 206 650		2 064 133	FRF 50	Création de 661 actions suite à la fusion avec Financière TOUAX.
1999	110 922 000	31 000 824	2 218 444	FRF 50	Emission de 154 307 actions suite à l'exercice de bons de souscription (1 action pour 5 bons de souscription).
2000	118 255 300	28 744 171	2 365 106	FRF 50	Emission de 146 666 actions suite à l'augmentation de capital réservée en faveur d'ALMAFIN.
2001	141 906 350		2 838 127	FRF 50	Attribution d'une action gratuite pour cinq anciennes.
	22 705 016		2 838 127	€ 8	Conversion du capital en euros.
2005	22 793 024	44 004	2 849 128	€ 8	Emission de 11 001 actions suite à l'exercice de 11 011 bons de souscription.
	30 119 352	10 630 896	3 764 919	€ 8	Emission de 915 791 actions suite à l'exercice de bons de souscription (3 actions pour 7 bons de souscription).

## Capital souscrit

Le capital est entièrement souscrit et libéré.

## Action non représentative du capital

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

## Composition du capital

Le capital est composé au 31 décembre de 3 764 919 actions au nominal de 8 € entièrement libérées. Suite à une augmentation de capital réservée adoptée en assemblée générale le 31 janvier 2006, le capital est composé à la date de rédaction de ce document de 3 885 519 actions au nominal de 8 € entièrement libérées, représentant 5 128 031 droits de vote.

## Capital potentiel

Les options de souscription ou d'achat d'actions et les bons de souscription d'actions consenties par TOUAX SCA sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés note 21 page 80.

## Données boursières

### Historique boursier

Le 7 mai 1906 l'action TOUAX est cotée à la bourse de Paris au marché comptant. L'action est transférée au Second Marché le 14 juin 1999. Le 2 janvier 2002, TOUAX a intégré le segment NextPrime du marché Euronext. Depuis cette date, l'action TOUAX fait partie de l'échantillon composant l'indice NextPrime. Suite à la refonte de la cote, TOUAX fait partie du compartiment C de l'Eurolist Paris.

## Le cours de l'action TOUAX

L'action TOUAX a clôturé l'année 2005 à 23,45 € en hausse de 13,83% par rapport au cours du 31 décembre 2004 (20,60 €). Le plus haut cours de

l'année a été atteint le 22 mars 2005 à 23,72 €, le plus bas le 18 avril 2005 à 19,25 €.

Au 31 décembre 2005, la capitalisation boursière du Groupe s'élève à 88,29 millions d'euros.

(en euro)	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Données consolidées</b>					
Nombre total d'actions au 31 décembre <sup>(2)</sup>	2 838 127	2 838 127	2 838 127	2 838 127	3 764 929
Dividende net par action	0,36	0,60	0,25	0,60	0,70
Avoir fiscal <sup>(1)</sup>	0,18	0,30	0,125	0,00	0,00
Dividende global par action	0,54	0,90	0,375	0,60	0,70
Remboursement d'apport / Distribution exceptionnelle par action	0,24	-	0,35	-	-
Total par action	0,78	0,90	0,725	0,60	0,7 <sup>(2)</sup>
Total mis en distribution au titre de l'exercice	1 702 876	1 702 876	1 702 876	1 702 876	2 635 443
Progression de la distribution	5%	0%	0%	0%	55%
<b>Ratios boursiers</b>					
Résultat net par action	1,03	0,89	0,91	1,12	1,4
P.E.R. <sup>(4)</sup>	17,53	13,85	16,43	18,39	16,75
Rendement global de l'action [%]	4,32	7,30	4,85	2,91	3,00 <sup>(3)</sup>
<b>Données boursières</b>					
Cours maximum de l'action	27,44	19,50	16,75	21,20	23,72
Cours minimum de l'action	14,80	11,00	9,80	14,55	19,25
Cours au 31 décembre	18,06	12,33	14,95	20,60	23,45
Capitalisation boursière (M€) au 31 décembre	51,26	34,99	42,43	58,47	88,29
Volume quotidien moyen de transactions (en K€)	13,69	5,84	9,98	18,93	94,04
Nombre quotidien moyen de titres échangés	639	364	764	1 038	4 385

(1) L'avoir fiscal est égal à 50 % du dividende net pour les actionnaires personnes physiques résidents en France.

(2) Les données de la distribution en 2005 sont établies sur la base de la proposition de la Gérance à l'assemblée générale.

(3) Le rendement global de l'action 2005 est calculé sur la base du cours au 31 décembre 2005.

(4) Ratio de capitalisation boursière/résultat net (Price Earnings Ratio).

# Informations complémentaires

## Evolution des transactions au cours des 18 derniers mois

L'action TOUAX est cotée à la Bourse de Paris, sur le segment NextPrime du marché Euronext – Eurolist compartiment C. Code ISIN FR0000033003 – Reuters TETR. PA – Bloomberg TOUPFP equity.

(en euro)	Plus haut cours	Plus bas cours	Dernier cours	Nombre de titres échangés	Montant échangé de capitaux (en milliers d'euros)
novembre 2004	19,95	18,61	19,85	19 567	381,93
décembre 2004	21,2	19,7	20,6	72 206	1 461,00
janvier 2005	23,28	19,43	23,28	48 510	1 055,08
février 2005	23,63	22,5	23,28	36 214	863,21
mars 2005	23,72	20,87	23,23	63 175	1 508,13
avril 2005	23,28	19,25	22,59	38 328	873,53
mai 2005	21,1	19,58	20,04	12 436	258,87
juin 2005	20,17	19,69	20,11	4 402	90,13
juillet 2005	-	-	-	-	-
août 2005	21,33	19,89	20,08	95 892	1 989,35
septembre 2005	23,67	19,6	21,39	369 046	7 666,40
octobre 2005	23,13	21,73	22,7	34 523	807,93
novembre 2005	22,69	20,11	21,45	239 547	5 054,94
décembre 2005	23,45	21,5	23,45	44 599	990,31
janvier 2006	26,50	23,00	24,20	73 650	1 826,09
février 2006	27,30	24,10	26,49	103 290	2 647,13
mars 2006	26,04	23,20	24,50	329 882	8 228,76
avril 2006	26,19	24,00	25,00	141 575	3 548,34

## Dispositions statutaires

### Forme (Article 1)

La société anonyme dénommée «TOUAX SGTR-CITE-SGT-CMTE-TAF-SLM Touage Investissement réunies», dont le siège social est 5 rue Bellini Tour Arago à Puteaux La Défense (92806), a été transformée en société en commandite par actions, par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2005.

Elle existe entre :

➔ D'une part, le ou les associés commandités désignés par les présents statuts, qui sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales, à savoir :

La Société Holding de Gestion et de Location, société par actions simplifiée au capital de 37 000 €, dont le siège social est 5 rue Bellini, Tour Arago, Puteaux la Défense, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, représentée par Monsieur Raphaël Colonna Walewski, né le 22 octobre 1966 à Neuilly sur Seine (92 200), demeurant 16 rue du Printemps à Paris (75 017), de nationalité française.

La Société Holding de Gestion et de Participation, société par actions simplifiée au capital de 37 000 €, dont le siège social est 5 rue Bellini, Tour Arago, Puteaux la Défense, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre représentée par Monsieur Fabrice Colonna Walewski, né le 14 octobre 1968 à Neuilly sur Seine (92 200), demeurant 46 avenue de Madrid à Neuilly sur Seine (92 200), de nationalité française.

➔ Et, d'autre part, les propriétaires des actions actuellement existantes et de celles qui pourront être créées ultérieurement, ayant la qualité de commanditaires et qui, désignés dans les présents statuts

par « les actionnaires » ou « les commanditaires », ne répondent des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports.

### Objet social (article 2)

La société a notamment pour objet en tous pays :

- l'achat, la location, le financement, la vente, l'exploitation et la maintenance de tous matériels mobiles et standardisés comprenant les conteneurs maritimes ou conteneurs de stockage, les constructions modulaires, les barges fluviales, et les wagons de fret,

- l'exploitation de services de poussage, de touage et de remorquage, de transports et d'affrètement fluviaux sur toutes voies navigables ;

- la conception, la construction, l'agencement, la réparation, l'achat, la vente, l'exploitation directe ou indirecte et la location de bâtiments et de constructions modulaires et industrialisées, et plus généralement de tous matériels industriels, mobiles et transportables,

- la prise de participation et d'exploitation de toutes affaires ou entreprises de même nature, similaire ou connexe et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions, ou achat de titres et droits sociaux, fusion, association ou autrement ;

- l'acquisition, l'obtention, la cession de tous brevets, additions et licences de brevets ou procédés quelconques ;

- la participation sous toutes formes dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, financières et commerciales mobilières ou immobilières, existantes ou à créer, en France et à l'étranger ;

- l'acquisition de l'exploitation, la construction et la mise en valeur par tous moyens de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;

- et la possibilité de réaliser généralement toutes opérations commerciales industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus énoncés et pouvant être utiles au développement des affaires de la société.

### Droits des associés sur les résultats (extrait de l'article 20)

Les droits sur les bénéfices seront répartis comme suit :

- sur les bénéfices de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il sera fait un prélèvement calculé comme indiqué dans la loi et affecté au fonds de réserve légale. Ce prélèvement effectué, il sera attribué aux associés commandités une somme égale à une quote-part du bénéfice net consolidé, part du Groupe, de la société selon la formule qui a été déterminée à la clause 15.5 des statuts.

- Le solde du bénéfice après prélèvements ci-dessus sera, au choix de l'assemblée générale statuant sur proposition de la gérance, soit distribué à toutes les actions, soit affecté à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaire, généraux ou spéciaux non productifs d'intérêts.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de toute somme prélevée sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

### Droits des commandités sur les résultats (article 15.5)

En raison de la responsabilité indéfinie leur incombant, les associés commandités ont droit à une rémunération prélevée sur les bénéfices nets après impôts

# Informations complémentaires

de la société, qu'ils partagent à parts égales. Cette rémunération sera de 3% du bénéfice net après impôt consolidé part du Groupe TOUAX à partir de l'exercice 2005. Cette rémunération sera payable en même temps que le dividende versé aux actionnaires, et à défaut, dans les soixante (60) jours de l'assemblée générale d'approbation par la société.

## **Membres du Conseil de surveillance (extrait de l'article 12 « Conseil de Surveillance »)**

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée d'un an (article 12.1).

Chaque membre du Conseil de surveillance devra être propriétaire d'au moins 250 actions de la société (article 12.2).

## **Assemblées Générales (extrait de l'article 18 « assemblées d'actionnaires commanditaires »)**

Les dispositions applicables aux assemblées d'actionnaires commanditaires sont celles prévues par la loi pour les sociétés anonymes.

Les assemblées générales sont convoquées au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation par la gérance, le Conseil de surveillance ou, à défaut par le ou les commissaires aux comptes. (article 18.2 « convocation – ordre du jour »).

Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres au porteur : le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire 3 jours avant la date de réunion de l'assemblée. (article 18.3 « admission – tenue des assemblées »).

## **Droit de vote (extrait de l'article 9 « droits attachés à chaque action »)**

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative enregistrée depuis cinq ans au moins au nom du même actionnaire.

Les droits de vote double attachés aux actions existantes préalablement à la transformation de la société en société en commandite par action sont conservés.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. (extrait de l'article 9.4)

## **Titres au porteur identifiables**

La société peut à tout moment demander à la SICOVAM l'identification des détenteurs de titres au porteur.

## **Modifications des statuts**

L'assemblée générale réunie extraordinairement le 30 juin 2005 a modifié la forme juridique de la société en transformant la société anonyme TOUAX SCA en société en commandite par actions TOUAX SCA.

Le 7 octobre 2005, 28 novembre 2005 et le 6 février 2006 les statuts ont été modifiés en son article 6 « capital social ».

## **Franchissements de seuils**

Seuls les franchissements de seuils légaux doivent être respectés.

## Contrats importants

Il n'existe pas de contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

Il n'existe pas d'autre contrat autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement importants pour l'ensemble du Groupe, à la date du document d'enregistrement.

## Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Non applicable.

## Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de TOUAX SCA, du groupe et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établis par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société. Il est à noter par ailleurs que les documents de référence incluant les états financiers et les rapports des commissaires aux comptes sont disponibles par voie électronique sur le site internet du Groupe ([www.touax.com](http://www.touax.com)).

## Informations sur les participations

La Groupe détient possède indirectement une filiale significative, la société GOLD Container Corp, société de droit américain. Les chiffres clés de cette société sont présentés page 33.

# Rapports des gérants

## Rapport de gestion

### Normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards)

Les comptes consolidés 2005 sont établis en normes IFRS conformément à la réglementation en vigueur. Les comptes consolidés 2004 ont été retraités suivant ces normes. Les différences de traitement entre les normes françaises précédemment utilisées et les normes internationales sont détaillées dans le document de référence de l'année 2004 déposé le 3 juin 2005 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-820, reprises dans l'annexe des comptes de 2005 incluse dans ce document de référence.

Les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers sont entrées en vigueur en 2005. L'application de ces normes par le Groupe a généré un impact négatif de 0,5 million d'euros sur les capitaux propres du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2005 correspondant à l'actualisation des actifs et passifs financiers (-0,4 million d'euros) et à la valorisation des swaps de taux (-0,1 million d'euros).

### Changement statutaire

La société anonyme TOUAX SCA a été transformée en société en commandite par actions par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2005.

### Évolution du périmètre

Le 1<sup>er</sup> décembre 2005, TOUAX SCA a acheté 49 % des actions de TOUAX Rail Limited à Almax NV. TOUAX SCA détient 100 % de TOUAX Rail Ltd à l'issue de cette opération. Les sociétés sont toutes intégrées globalement au 31 décembre 2005.

Cette acquisition a un impact sur le chiffre d'affaires de 10 977 milliers d'euros et sur le résultat de 750 milliers d'euros. Si l'acquisition avait été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2005, le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe auraient été respectivement de 229 923 milliers d'euros et 4 586 milliers d'euros comparé à 221 992 milliers d'euros et 4 083 milliers d'euros selon les comptes consolidés.

### Le chiffre d'affaires de l'exercice

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 222,0 millions d'euros contre 180,6 millions d'euros en 2004, et progresse de 41,4 millions d'euros (+23%). À périmètre comparable et à devises constantes le chiffre d'affaires présente une hausse de 17%.

## Analyse par activité

Revenus d'exploitation par activité (en milliers d'euros)	2005	2004	Variation	
			2005/2004	%
<b>CONTENEURS MARITIMES</b>	<b>114 933</b>	<b>102 908</b>	<b>12 025</b>	<b>12%</b>
Chiffre d'affaires locatif	53 813	45 269	8 544	19%
Ventes de matériels	61 072	57 587	3 485	6%
Divers	48	52	(4)	-8%
<b>CONSTRUCTIONS MODULAIRES</b>	<b>45 278</b>	<b>37 114</b>	<b>8 164</b>	<b>22%</b>
Chiffre d'affaires locatif	36 592	31 161	5 431	17%
Ventes de matériels	8 686	5 953	2 733	46%
<b>BARGES FLUVIALES</b>	<b>31 032</b>	<b>29 119</b>	<b>1 913</b>	<b>7%</b>
Chiffre d'affaires locatif et transport	31 031	29 119	1 912	7%
Ventes de matériels	1	0	1	ns
<b>WAGONS</b>	<b>30 758</b>	<b>11 379</b>	<b>19 379</b>	<b>170%</b>
Chiffre d'affaires locatif	6 541	4 655	1 886	41%
Ventes de matériels	24 167	6 687	17 480	261%
Divers	50	37	13	35%
<b>Autres (Divers et éliminations)</b>	<b>(10)</b>	<b>63</b>	<b>(73)</b>	<b>ns</b>
<b>TOTAL</b>	<b>221 991</b>	<b>180 583</b>	<b>41 408</b>	<b>23%</b>

## Analyse par zone géographique

Revenus d'exploitation par zone géographique (en milliers d'euros)	2005	2004	Variation	
			2005/2004	%
International	114 908	102 866	12 042	12 %
Europe	96 198	70 986	25 212	36 %
Etats-Unis	10 885	6 731	4 154	62 %
<b>TOTAL</b>	<b>221 991</b>	<b>180 583</b>	<b>41 408</b>	<b>23 %</b>

Dans les activités constructions modulaires, barges fluviales et wagons de fret, l'implantation des services, la localisation des marchés et la localisation des clients sont identiques.

L'évolution du chiffre d'affaires (+41,4 millions d'euros ; +23%) se répartit de la façon suivante :

### ■ Activité conteneurs maritimes

L'activité conteneurs maritimes progresse de 12,0 millions d'euros (+11,66% comparé à 2004). Cette progression s'explique principalement par la croissance du chiffre d'affaires locatif (+19%) suite à l'augmentation de la flotte gérée et des ventes de conteneurs à des investisseurs dans le cadre de nouveaux programmes de gestion (+6%).

### ■ Activité constructions modulaires

Le chiffre d'affaires de l'activité constructions modulaires s'élève à 45,3 millions d'euros (comparé à 37,1 millions d'euros en 2004) et présente une hausse de 22% du fait de l'amélioration des taux d'utilisation (75,2% en 2005 comparé à 73,6% en 2004) et de l'augmentation de la flotte.

### ■ Activité barges fluviales

Le chiffre d'affaires de l'activité barges fluviales a été de 31 millions d'euros comparé à 29,1 millions d'euros en 2004, soit une hausse de 6,6%. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du chiffre d'affaires locatif résultant d'un meilleur taux d'utilisation.

### ■ Activité wagons

Le chiffre d'affaires de l'activité wagons de fret s'élève à 30,8 millions d'euros en hausse de 170% comparé à 11,4 millions d'euros en 2004. Les ventes de matériel ont progressé de 17,5 millions d'euros. Le chiffre d'affaires locatif des wagons a augmenté de 42% du fait de la hausse des volumes gérés. Il est à noter par ailleurs le rachat le 1<sup>er</sup> décembre 2005 de 100% de l'activité.

## Résultats

Résultat (en milliers d'euros)	2005	2004	Variation 2005/2004
<b>CONTENEURS MARITIMES</b>			
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA)	44 579	36 859	7 719
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs	43 528	36 569	6 960
Revenus locatifs dus aux investisseurs	(38 384)	(31 314)	(7 070)
Résultat sectoriel après distribution aux investisseurs	5 144	5 255	(111)
<b>CONSTRUCTIONS MODULAIRES</b>			
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA)	10 985	7 937	3 048
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs	7 296	4 230	3 067
Revenus locatifs dus aux investisseurs	(5 494)	(4 027)	(1 467)
Résultat sectoriel après distribution aux investisseurs	1 802	203	1 600
<b>BARGES FLUVIALES</b>			
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA)	5 008	3 748	1 260
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs	2 593	2 218	375
Revenus locatifs dus aux investisseurs	(593)	(746)	153
Résultat sectoriel après distribution aux investisseurs	2 000	1 472	528
<b>WAGONS</b>			
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA)	5 595	3 952	1 643
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs	5 309	3 793	1 516
Revenus locatifs dus aux investisseurs	(2 210)	(775)	(1 435)
Résultat sectoriel après distribution aux investisseurs	3 099	3 018	81
<b>Total Groupe</b>			
Marge brute d'exploitation de l'activité (EBITDA)	66 167	52 496	13 671
Résultat sectoriel avant distribution aux investisseurs	58 726	46 810	11 916
Revenus locatifs dus aux investisseurs	(46 681)	(36 862)	(9 819)
Résultat sectoriel après distribution aux investisseurs	12 045	9 948	2 097
<b>Autres (divers, frais centraux)</b>	<b>(3 419)</b>	<b>(3 103)</b>	<b>(316)</b>
<b>Résultat d'exploitation après distributions aux investisseurs</b>	<b>8 626</b>	<b>6 845</b>	<b>1 782</b>
Résultat financier	(2 668)	(3 717)	1 049
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>5 958</b>	<b>3 127</b>	<b>2 831</b>
Impôts	(2 318)	(337)	(1 981)
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>3 640</b>	<b>2 790</b>	<b>850</b>
Intérêts minoritaires	442	387	55
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>4 082</b>	<b>3 177</b>	<b>906</b>

### ■ Activité conteneurs maritimes

L'activité conteneurs maritimes présente au 31 décembre 2006 une augmentation de sa marge brute d'exploitation (EBITDA) et de son résultat sectoriel avant distributions nettes aux investisseurs. Le résultat sectoriel après distributions nettes aux investisseurs diminue légèrement. Cette variation s'explique par une baisse des marges de vente compensée par une hausse des marges de gestion et une baisse des frais généraux de l'activité. La baisse des marges de vente provient d'un ralentissement de la demande constatée en Chine depuis avril 2005 mais qui s'est inversée en février 2006.

### ■ Activité constructions modulaires

La marge brute d'exploitation de l'activité constructions modulaires augmente de 3 millions d'euros sur 2005. Le résultat sectoriel après distributions nettes aux investisseurs est en hausse de 1,6 million d'euros. La progression des constructions modulaires correspond à une augmentation des marges de vente et de location suite à une gestion très stricte des coûts.

### ■ Activité barges fluviales

L'activité barges fluviales améliore en 2005 sa marge brute d'exploitation (+1,2 million d'euros) et son résultat sectoriel après distribution aux investisseurs (+0,5 million d'euros) par rapport à 2004. Cette amélioration s'explique principalement par une activité soutenue sur le Mississippi et sur le Danube.

### ■ Activité wagons

La marge brute d'exploitation de l'activité wagons progresse de 1,6 million d'euros. Le résultat sectoriel après distribution aux investisseurs se stabilise avec de nouveaux programmes de gestion.

### Distribution aux investisseurs

Le Groupe gère des matériels appartenant à des investisseurs. La quote-part de résultat des matériels gérés pour compte de tiers correspond à la distribution aux investisseurs.

Les distributions aux investisseurs s'élèvent à 46,7 millions d'euros (contre 36,9 millions d'euros en 2004) et se répartissent ainsi :

- 38,4 millions d'euros pour l'activité conteneurs maritimes,
- 5,5 millions d'euros pour l'activité constructions modulaires,
- 0,6 million d'euros dans l'activité barges fluviales,
- 2,2 millions d'euros pour l'activité wagons.

La hausse globale des distributions aux investisseurs s'explique par la conclusion de nouveaux programmes de gestion en 2004 et en 2005.

Il est rappelé que le chiffre d'affaires locatif inclut le chiffre d'affaires locatif pour compte de tiers et le chiffre d'affaires locatif pour compte propre. La variation du mix chiffre d'affaires locatif / chiffres d'affaires ventes ajouté à la variation du mix chiffre d'affaires locatif pour compte de tiers / chiffre d'affaires locatif pour compte propre génère la variation du taux de distribution sur le chiffre d'affaires. En d'autres termes plus le chiffre d'affaires locatif pour compte de tiers est important, plus le taux de distribution sur le chiffre d'affaires est important. La conclusion de nouveaux programmes de gestion en 2004 et en 2005 a généré une augmentation de la part de chiffre d'affaires locatif pour compte de tiers et a induit par conséquent une hausse des distributions aux investisseurs. Il est à noter que le Groupe gère 687 millions d'euros de matériels en 2005 dont 79 % appartiennent à des tiers. En 2004 le Groupe gérait 541 millions d'euros de matériels dont 77 % appartenaient à des tiers. Le taux de distribu-

tion aux investisseurs rapporté au chiffre d'affaires locatif a par conséquent augmenté en passant de 34 % en 2004 à 36,5 % en 2005. Il n'est pas pertinent de calculer le chiffre d'affaires pour compte de tiers. En effet, ce chiffre d'affaires correspond aux chiffres d'affaires réalisés par les pools de matériels dans lesquels le Groupe possède une part de matériels.

### Résultat d'exploitation après distribution aux investisseurs

Le résultat d'exploitation après distribution aux investisseurs correspond au résultat opérationnel défini par le CNC.

Le résultat d'exploitation après distribution aux investisseurs s'établit à 8,6 millions d'euros en hausse de 26 % comparé à 6,8 millions d'euros en 2004.

### Résultat financier

Le résultat financier fait apparaître une perte de 2,7 millions d'euros contre 3,7 millions d'euros en 2004.

La charge financière nette s'élève à 3,3 millions d'euros et l'impact de change est positif de 0,6 million d'euros en 2005. En 2004, La charge financière nette s'élevait à 3,3 millions d'euros et l'impact de change était négatif de 0,4 million d'euros.

L'évolution du résultat financier (+1 million d'euros) correspond principalement à l'impact positif de change suite à l'appréciation du dollar face à l'euro.

### Résultat net – part du Groupe

L'impôt enregistre une charge de 2,3 millions d'euros comparé à une charge de 0,3 million d'euros en 2004. L'impôt 2005 correspond à la part d'impôt exigible (0,4 million d'euros) et à la part d'impôt différé (1,9 million d'euros). Pour mémoire, l'impôt en 2004 enregistrait un crédit d'impôt de 1,1 million d'euros.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 4,1 millions d'euros en hausse de 28,1 % comparé au résultat de l'exercice 2004 de 3,2 millions d'euros. Le résultat net par action ressort à 1,40 euro (1,12 euro en 2004) pour une moyenne pondérée d'actions à 2 923 486 euros en 2005.

## Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé s'élève en 2005 à 206,3 millions d'euros comparé à 179,6 millions d'euros en 2004.

Le total de l'actif non courant s'élève à 122,5 millions d'euros comparé à 92,2 millions d'euros en 2004 et les capitaux propres à 56,2 millions d'euros comparé à 34 millions d'euros. La hausse des capitaux propres s'explique notamment par l'augmentation de capital de TOUAX SCA de 18,1 millions d'euros.

Le passif non courant s'élève à 54,8 millions d'euros en hausse de 3,3 millions d'euros par rapport à

2004 (51,5 millions d'euros). L'endettement financier net consolidé (après déduction des disponibilités et des valeurs mobilières de placement) s'élève à 65,4 millions d'euros en hausse de 24,9 millions d'euros comparé à 40,5 millions d'euros en 2004.

## Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de TOUAX SCA s'élève à 29,5 millions d'euros en 2005 comparé à 37,4 millions d'euros en 2004. La diminution de 21 % est générée par le ralentissement des ventes négoce (-79,8 %). Le résultat net s'élève à 1,2 million d'euros comparé à 2,9 millions d'euros en 2004. Le total du bilan de TOUAX SCA s'élève à 104,4 millions d'euros par rapport à 86 millions d'euros en 2004.

Le montant des charges non déductibles s'élève à 614 milliers d'euros. Il est constitué en grande partie des écarts de conversion actifs (234 milliers d'euros),

des provisions pour congés payés (124 milliers d'euros) et de diverses charges non déductibles telles que la contribution Organic, l'impôt forfaitaire ou les charges sur les véhicules de tourisme.

Il est à noter les changements de méthode comptable suivants :

- La provision pour indemnités de retraite en 2005 ;
- Les charges à répartir ne sont plus enregistrées en 2005.

L'impact des changements sur les capitaux propres d'ouverture et sur le compte de résultat n'est pas significatif.

## Événements récents

Le Groupe n'a connu aucun événement récent depuis la clôture de l'exercice susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière ou d'avoir une influence sur le cours de l'action.

## Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2001	2002	2003	2004	2005
<b>I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	22 705 016	22 705 016	22 705 016	22 705 016	30 119 352
b) Nombre des actions ordinaires existantes	2 838 127	2 838 127	2 838 127	2 838 127	3 764 919
<b>II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	34 614 709	31 666 393	28 335 508	37 321 936	29 533 885
b) Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	3 596 845	6 797 863	5 151 901	2 822 098	1 234 925
c) Impôts sur les bénéfices	43 873	992 859	1 022	0	41 250
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	néant	néant	néant	néant	néant
e) Résultats après impôt et charges calculées	909 524	3 133 608	1 795 505	2 856 845	1 193 675
f) Résultat distribué	1 023 829	1 702 877	1 702 876	1 702 877	2 635 443 (1)
<b>III RESULTAT PAR ACTION</b>					
a) Résultat après impôt mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,27	2,05	1,82	0,99	0,32
b) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	0,32	1,10	0,63	1,01	0,31
c) Dividende net attribué à chaque action	0,36	0,60	0,60	0,60	0,70
<b>IV PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	35	31	23	28	30
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	1 705 144	1 737 296	1 606 696	1 658 213	1 944 918
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	807 436	753 779	744 637	735 656	926 575

(1) Proposition du conseil de gérance du 29/03/2006 à l'Assemblée Générale.

# Rapports des gérants

## Activité en matière de recherche et développement

Le Groupe n'a aucune activité en matière de recherche et développement.

## Politique de distribution des dividendes

La société poursuit une politique régulière de distribution d'un dividende annuel variable en fonction des résultats. Il n'existe pas de règle établie de distribution telle qu'un pourcentage fixe du résultat net ou du cours de bourse. La société ne verse pas d'acompte sur dividendes.

Les dividendes dont le paiement n'a pas été réclamé sont versés à la Caisse des Dépôts et Consignations par l'organisme distributeurs à l'issue d'un délai de 5 ans. Un historique de la politique de distribution est présenté page 141.

## Autocontrôle

Il n'y a pas d'auto contrôle (détention de titres de TOUAX SCA par ses filiales). L'organigramme du Groupe est détaillé page 29 et la liste des filiales est

présentée dans les comptes consolidés dans la note 2.2 page 63.

## Actions auto détenues

Au 31 décembre 2005, la société détenait 4 793 de ses propres actions. Ces actions ont été acquises suite au programme de rachat visé par l'AMF le 9 juin 2005 (n° 05-526). Le détail de l'historique des mouvements des actions auto détenues par TOUAX est exposé page 45.

## Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux s'élève à 465,9 milliers d'euros en 2005. Cette dernière est détaillée page 39.

## Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Le rapport du président du conseil de surveillance précise les mandats et les fonctions des mandataires sociaux (page 160).

## Délégations en cours accordées par l'assemblée générale

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2005 a accordé aux gérants la possibilité d'augmenter le capital social à hauteur de 20 millions d'euros de nominal en une ou plusieurs augmentations du capital social, immédiate ou à terme, en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires, de bons et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Les gérants ont réalisé une augmentation de capital d'un montant de 7,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2005.

## Répartition des droits de vote

Il n'existe pas de catégorie d'actions ou de titres non représentatifs du capital. L'historique de la répartition du capital et des droits de vote est analysé page 42.

### Conventions réglementées

Les conventions réglementées sont les suivantes :

Filiales concernées (en milliers)	Etablissements financiers bénéficiaires de la garantie	Montant garanties accordées sur exercice antérieur et toujours en vigueur	Montant garanties accordées exercice 2005	Encours des crédit ou garanties accordées
GOLD Container Finance	Fortis banque	\$2 500		
TOUAX Capital				6 479 €
SIKO	Fortis Lease	225 €		6 662 €
WORKSPACE	South Trust Unimat	\$359 \$4 283		
TOUAX España	Ing Lease Fortis Espagne BBVA	1 522 € 1 500 € 250 €		
TOUAX BV	Banesto KBC Lease	175 € 867 €		0 €
TOUAX NV	KBC Lease KBC Vendor Lease	503 € 994 €		
Interfeeder Ducotra	Rabobank	600 €		
EUROBULK	Rabobank	12 452 €		
TOUAX Conteneurs Services	Crédit Lyonnais	Fusion d'échelles d'intérêt		
TOUAX Modules Services	Bail Ecureuil Crédit Lyonnais	3 089 € Fusion d'échelles d'intérêt Convention d'intégration fiscale		
TOUAX Rail	Fortis Lease Slibail	4 093 € 3 113 € Contrat de gestion de 357 wagons		
TOUAX Rail Finance	Trinity Rail	13 200 €	7 303 €	
GOLD Container corporation	ABN Amro Unimat Capital Equipement Finance Nordea	\$250 16 544 € \$1 486 \$739 contrat de gestion sur 2 445 conteneurs	Contrat de gestion de 1 945 TEU	0
TOUAX Corp	Crédit Lyonnais	\$3 500		3 188 €

## Facteurs de risque

Les risques sont détaillés dans le paragraphe facteurs de risque page 17 du document de référence.

La direction des finances, à laquelle se rattachent les services centraux de trésorerie du Groupe et d'administration des programmes de gestion, gère le risque financier.

La direction administrative et comptable a pour objectif la production des informations comptables et financières fiables, la communication de ces informations, le suivi des autres risques et notamment du risque de contrepartie, la mise en place des procédures administratives, comptables et financières, et le suivi juridique et fiscal du Groupe.

Les principaux risques correspondent aux risques suivants :

### Risques financiers

Les risques correspondent aux risques de marché (taux et change), au risque de liquidité et au risque sur actions.

### Risques juridiques

Les risques sont provisionnés dès lors qu'une charge est probable conformément à l'article L 123-20 article 3 du code du commerce.

### Risques industriels et liés à l'environnement

Ces risques correspondent notamment à des risques économiques, politiques, géopolitiques, technologiques, d'approvisionnement, de perte d'actifs, climatiques et environnementaux.

### Risque de dépendance

Le Groupe n'est pas dans une situation de dépendance significative à l'égard d'un tiers ou d'autorités publiques.

## Risque de gestion

Une part significative d'actif gérée par le Groupe appartient à des investisseurs tiers ou des véhicules financiers qui pourraient décider de changer de gestionnaire.

### Assurance – couverture des risques

Le Groupe poursuit une politique systématique de couverture de ses actifs corporels et de ses risques généraux.

### Affectation du résultat

La gérance soumet à la prochaine assemblée générale la proposition d'affectation du résultat suivante :

Résultat de l'exercice	1 193 675
Rémunération Statutaire des Commandités	-122 477
Augmenté du report à nouveau	693 928
<b>Bénéfice à répartir</b>	<b>1 765 127</b>
Affectation à la réserve légale	59 684
Distribution d'un dividende de 0,7 € à 3 764 919 actions	2 635 443
Prélèvement sur la prime d'émission	-930 000
<b>Total des bénéfices répartis</b>	<b>1 765 127</b>

## Informations environnementales et sociales

Le Groupe n'exploite aucun site industriel potentiellement dangereux, site dit classé « SEVESO ». Un site est classé « SEVESO » lorsqu'il présente un risque important pour les populations alentours en cas d'accident grave.

Le Groupe a mis en place une politique sociale pour répondre aux besoins générés par son développement. La répartition des effectifs du Groupe est décrite page 41 ainsi que sa politique sociale.

## Rapport spécial des gérants sur les options

### EXERCICE 2005

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, nous vous informons qu'il n'a été attribué aucune option de souscription ou d'achat d'actions TOUAX au cours de l'exercice 2005.

Nous vous rappelons que votre Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2000 a autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 5 ans qui a expiré le 5 juin 2005, à attribuer aux membres du personnel des sociétés du Groupe des options de souscription (11<sup>e</sup> résolution).

Dans le cadre de cette autorisation, 16 200 options de souscription, donnant chacune droit à la souscription d'une action nouvelle TOUAX, ont été attribuées le 6 juin 2000 à 15 bénéficiaires au prix de 31,80 euros par action, correspondant à 95% de la moyenne des 20 derniers cours cotés ayant précédé la date d'attribution.

Après une période d'indisponibilité de 5 ans, ces options de souscription sont exerçables depuis le 5 juin 2005 pendant une période de 3 ans qui se terminera le 6 juin 2008 inclus. Compte tenu du départ du Groupe de certains bénéficiaires et de l'ajustement du prix d'exercice consécutif à l'augmentation de capital par attribution gratuite d'action en 2001 et à l'augmentation de capital en numéraire par souscription de bons d'actions, le nombre d'options de souscription restant en circulation au 31 décembre 2005 s'élève à 8 700 pour 8 bénéficiaires, soit 0,23% du capital social à cette date, et le prix d'exercice à 26,18 euros.

Par ailleurs, 11 001 options de souscription, donnant droit chacune à la souscription d'une action nouvelle ont été attribuées le 24 juin 2002 par votre Assemblée Générale Mixte à 14 bénéficiaires au prix de 14,34 euros par actions, correspondant à la

moyenne des 20 derniers cours cotés aux 20 séances ayant précédé la date d'attribution.

Ces options d'achat ne pourront être exercées qu'après la fin d'une période d'indisponibilité de 4 ans, pendant une période de 4 ans commençant le 30 juin 2006 et se terminant le 31 juin 2010 inclus. Compte tenu du départ du Groupe de certains bénéficiaires et de l'ajustement du prix d'exercice consécutif à l'augmentation de capital en numéraire réalisé en novembre 2005, le nombre d'options d'achat en circulation au 31 décembre 2005 s'élève à 9 900 pour 13 bénéficiaires, soit 0,26% du capital social à cette date, et le prix d'exercice à 14,16 euros. Une résolution visant à déléguer à la Gérance les autorisations nécessaires pour pouvoir le cas échéant consentir des options de souscription d'actions nouvelles TOUAX, valable pour une durée de 38 mois, est soumise à l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2006 (15<sup>e</sup> résolution).

### Rapport spécial des gérants sur la réalisation des opérations d'achat autorisées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

En application de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent document constitue le

descriptif de programme de rachat qui sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2006.

#### 1. Date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le programme de rachat

Le programme de rachat sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte de TOUAX le 28 juin 2006.

#### 2. Bilan du précédent programme de rachat

Le précédent programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2005 et a fait l'objet d'une Note d'information visée par l'AMF le 9 juin 2005 sous le n° 5-526. Le programme a été mis en œuvre pour effectuer exclusivement des opérations dans le cadre de l'objectif d'animation et de liquidité du marché. Ces opérations ont été réalisées au travers de deux contrats de liquidité conclus l'un le 22 janvier 2003 avec le prestataire de service d'investissement AUREL LEVEN et l'autre le 21 novembre 2005 avec le prestataire de service d'investissement GILBERT DUPONT.

### Synthese des operations realisees par la societe sur ses propres actions du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 30 avril 2006

#### Déclaration par TOUAX SCA des opérations réalisées sur ses propres titres du 9 juin 2005 au 30 avril 2006

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,15%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 mois:	0
Nombre de titres détenus en portefeuille:	5 807
Valeur comptable du portefeuille:	144 536,73
Valeur de marché du portefeuille <sup>(1)</sup>	145 175,00

(1) Sur la base du cours de clôture au 30 avril 2006.

Tous les achats et ventes réalisés au titre du programme tels que visés ci-dessus ont été effectués dans l'objectif d'assurer l'animation du marché et la liquidité des transactions au travers de deux contrats de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

TOUAX n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

### 3. Objectif du programme de rachat

Dans le cadre du nouveau programme d'actions, les objectifs poursuivis par TOUAX seront par priorité décroissante :

- ➔ assurer l'animation du marché et la liquidité de l'action TOUAX SCA au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec deux prestataires de services d'investissement ;
- ➔ consentir des options d'achat d'actions ou attribuer gratuitement des actions au profit des salariés et des dirigeants de la société et/ou des sociétés du Groupe TOUAX ;

➔ procéder à leur annulation dans le cadre d'une autorisation ultérieure de l'assemblée générale extraordinaire.

### 4. Modalités

Les titres que TOUAX se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

L'article L. 225-209 du code de commerce précise que le montant des titres détenus ne peut excéder 10% des actions composant le capital social de la société. Le capital de TOUAX est composé au 6 février 2006 de 3 885 519 actions.

Compte tenu du nombre d'actions détenues directement par TOUAX SCA au 30 avril 2006, soit 5 807 (0,15% du capital), le nombre maximum d'actions que la société serait en droit d'acheter serait de 382 744 actions.

Le prix maximum d'achat étant de 37 euros par actions, le montant maximum du programme serait limité à 14 161 528 euros.

Par ailleurs, au regard de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant des titres détenus ne peut dépasser le montant des réserves libres. Le

montant des réserves libres (réserves autres que les réserves légales statutaires et indisponibles augmentées des primes d'émission, d'apport et de fusions, des reports à nouveau) de la société TOUAX s'élève à 14 512 396 euros au 31 décembre 2005.

Compte tenu des éléments cités ci-dessus le rachat ne pourrait porter à ce jour que sur 382 744 actions (9,85% du capital), soit un montant maximum de 14 161 528 euros, sur la base du prix maximum de 37 euros.

### 5. Durée du contrat

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce et à la sixième résolution qui sera soumise à l'assemblée générale mixte du 28 juin 2006, ce programme de rachat pourra être mis en œuvre pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2006, soit au plus tard le 27 décembre 2007.

# Rapport du Conseil de surveillance et du président du Conseil de surveillance

## Rapport du Conseil de surveillance

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 226-9 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les comptes annuels et les comptes consolidés du Groupe.

Le Conseil de surveillance assume un contrôle permanent de la gestion de la société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes.

Le Conseil de surveillance exerce sa mission de contrôle en toute indépendance et bénéficie d'une information transparente, complète et fiable sur la société, notamment sur ses comptes, ses engagements financiers et les risques inhérents à ses activités et son environnement.

Le Conseil de surveillance, par l'intermédiaire de son président, participe à des comités de surveillance des activités. Ces comités, préparés par les gérants et les directions opérationnelles, ont pour objet de présenter les orientations stratégiques des activités, notamment les évolutions de stratégie de marché, de stratégie géographique, de positionnement par rapport aux concurrents et les progrès par rapport aux stratégies précédentes. Ils ont pour objet par ailleurs d'étudier les événements marquants de la période analysée.

Le Conseil de surveillance révisé les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe avec l'aide de son comité des comptes. Actuellement, le comité des comptes est composé du président du Conseil (Alexandre Walewski) et d'un membre (Jean-Louis Leclercq). Alexandre Walewski a été président du Groupe pendant 20 ans et Jean-Louis Leclercq en a été longtemps le directeur financier. Ces membres ont été choisis pour leur expérience dans le Groupe.

Le rapport des gérants et les documents d'information financière mis à votre disposition montrent l'évolution des activités et des résultats du Groupe au cours de l'exercice 2005. Les rapports des commissaires aux comptes au titre de cet exercice n'appellent pas d'observation de notre part.

Les comptes consolidés font apparaître un bénéfice net de 4 082 558 euros pour la part du Groupe en 2005 comparé à 3 176 616 euros en 2004. Le total du bilan consolidé s'élève à 206,2 millions d'euros en 2005 comparé à 179,6 millions d'euros en 2004.

L'année 2005 a été marquée par la progression du chiffre d'affaires, du résultat net et du bénéfice par action qui témoigne de la capacité du Groupe à assurer son développement et de la fiabilité de ses orientations stratégiques. L'évènement marquant de l'année 2005 est l'augmentation du capital de la société de 18 millions d'euros. Cette augmentation de capital permet au Groupe de financer la propriété des actifs.

L'activité conteneurs maritimes s'est trouvée sur un marché porteur ces deux dernières années. Il a subi depuis le second semestre 2005 un ralentissement, dû principalement à un excédent de matériel sorti d'usine. Le Groupe a, par conséquent, commandé et commercialisé un nombre inférieur de conteneurs en comparaison à l'année 2004. La reprise du marché a commencé en mars 2006.

L'activité constructions modulaires, qui a souffert particulièrement en France et aux Benelux ces dernières années, est en progression depuis le second semestre de l'année 2005. Un effort particulier, commercial et d'investissement, est effectué en France, Allemagne, Pologne, Espagne et États Unis. Des équipes commerciales ont été recrutées et s'appliquent avec succès à cette tâche.

L'activité barges fluviales a été fortement soutenue sur le Mississippi et sur le Danube et plus contrastée sur le Rhin.

L'activité wagons bénéficie de la libéralisation du marché en Europe et continue sa progression avec des investissements significatifs.

Sur ces bases, le Conseil de surveillance est en mesure de confirmer sa confiance dans l'avenir de votre société et dans vos gérants. Le Conseil vous recommande ainsi d'adopter les propositions soumises à votre approbation et de voter les résolutions correspondantes.

Puteaux La Défense, le 30 mars 2006

Alexandre Walewski  
Président du Conseil de surveillance

# Rapport du Conseil de surveillance et du président du Conseil de surveillance

## Rapport du Président du Conseil de surveillance

Sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires

En application de l'article L.621-18-3 du Code monétaire et financier issu de la loi sur la sécurité financière (n° 2003-106 du 1<sup>er</sup> août 2003), le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société TOUAX SCA.

Les autres sociétés du Groupe ne rentrent pas dans le champ de ce rapport. Elles doivent néanmoins appliquer les procédures définies par le Groupe. Toutes les procédures de contrôle interne du Groupe sont appliquées indifféremment par l'ensemble des filiales.

## La gouvernance d'entreprise

La société TOUAX a été transformée en société en commandite par actions lors de l'assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2005 et le Conseil d'administration du 28 juillet 2005 a constaté la réalisation définitive de cette transformation. Préalablement, la société TOUAX était une société anonyme à Conseil d'administration.

La société a été administrée par un Conseil d'administration jusqu'au 28 juillet 2005. À partir de cette date, le Conseil d'administration a été remplacé par un Conseil de gérance et un Conseil de surveillance.

Le Conseil de gérance, assisté d'un comité de direction et des directions opérationnelles dirige la société. Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la société par le Conseil de gérance.

Alexandre Colonna Walewski, Raphaël Colonna Walewski et Fabrice Colonna Walewski ont des liens de parentés au premier degré.

A notre connaissance, aucune condamnation pour fraude, aucune faillite, aucune prise sous séquestre ou liquidation, aucune incrimination ou sanction publique officielle, aucun empêchement n'ont été prononcés au cours des cinq dernières années à l'encontre d'un des administrateurs ou d'une société dans laquelle l'un des administrateurs est mandataire sociale, associé commandité, fondateur, ou possède des fonctions d'administration, de direction, de surveillance.

Il est à noter par ailleurs que l'expertise et l'expérience des administrateurs ou des membres du conseil de surveillance en matière de gestion sont mentionnées dans les mandats qu'ils exercent dans d'autres sociétés et sur leur date d'entrée en fonction dans le Groupe.

Par ailleurs, il n'existe à notre connaissance :

➔ Aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des administrateurs ou membres du conseil de surveillance ou directeur général, et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs ;

➔ Aucun arrangement ou accord entre un membre du conseil d'administration ou un des membres du conseil de surveillance ou de la direction générale avec l'un quelconque des principaux actionnaires, clients ou fournisseurs ;

➔ Aucune restriction concernant la cession par un administrateur ou un membre du conseil de surveillance ou un membre de la direction dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social du Groupe ;

➔ Aucun contrat de service client liant les membres des organes d'administration ou les membres du conseil de surveillance et de directions de TOUAX SCA avec l'une quelconque de ses filiales.

## La gérance

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et jusqu'à la date de transformation de la société, un système de Coprésidence avait été instauré entre Raphaël WALEWSKI et Fabrice WALEWSKI.

Le Président du Conseil d'administration assurait la direction générale de la société et déléguait ses pouvoirs. Concernant la première partie de l'exercice 2005, Fabrice WALEWSKI était président-directeur général et Raphaël WALEWSKI directeur général délégué. Au cours de l'exercice 2004, Raphaël WALEWSKI assurait la fonction de président-directeur général et Fabrice WALEWSKI celle de directeur général délégué.

Depuis le 28 juillet 2005, la société est gérée et administrée par le Conseil de gérance composé des deux gérants, Fabrice et Raphaël WALEWSKI. Ils ont été nommés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005. Ils se réunissent en Conseil pour prendre les décisions.

Les gérants (et auparavant le président-directeur général et le directeur général délégué) sont assistés par le comité de direction pour l'exercice de leurs fonctions.

## Le comité de direction

### Composition

Le comité de direction a été créé en juin 1992.

Ce comité de direction se compose à ce jour de quatre membres.

### Raphaël WALEWSKI

Gérant (date d'entrée juin 1994)

### Fabrice WALEWSKI

Gérant (date d'entrée juin 1994)

### Stephen PONAK

Directeur des Finances (date d'entrée janvier 1998).

## Thierry SCHMIDT de La BRÉLIE

Directeur Administratif et Comptable (date d'entrée mars 2005).

### Fonctionnement

Le comité assure par des réunions régulières, généralement mensuelles, la direction effective de la société et de ses filiales.

Ses missions consistent essentiellement en :

- ➔ la mise au point des stratégies commerciales et financières,
- ➔ le suivi et le contrôle des activités du Groupe,
- ➔ les décisions d'investissements et de cessions.

Au cours de l'année 2005, il y a eu 15 réunions et l'ensemble des membres du comité a été présent à chaque tenue.

Des comités financiers de nature technique se tiennent également entre certains membres du comité au moins deux fois par mois. Par ailleurs, le comité de direction fait participer ponctuellement les directeurs du Groupe pour des points particuliers.

### Rémunération

La rémunération brute du comité de direction s'est élevée à 586 milliers d'euros pour ses 4 membres en 2005.

### Stock-options et Bons de souscription d'actions attribuées du comité de direction

Stocks options attribuées à certains membres du comité de direction : ..... 4 900 options

Aucun bon de souscription n'est actuellement attribué à certains membres du comité de direction.

Les bons de souscription antérieurement attribués ont été exercés ou ne sont plus exerçables. Le Conseil de gérance du 7 octobre 2005 a constaté l'exercice de 11 001 Bons de souscription entraînant l'augmenta-

tion de capital de 88 008 euros (dont 7 334 bons étaient attribués à des membres du comité de direction).

### Le Conseil d'administration

#### Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration était composé de 9 membres à la date de l'assemblée du 30 juin 2005. À l'issue de la transformation de la société en société en commandite, tous les administrateurs ont été nommés membres du Conseil de surveillance à l'exception de Raphaël et Fabrice WALEWSKI qui ont été nommés gérants.

Deux membres du Conseil d'administration étaient considérés comme indépendants, au regard des critères énoncés dans le rapport Viénot II, repris dans le rapport AFEP/MEDEF. Ces rapports sur la gouvernance d'entreprise précise qu'un membre du Conseil de surveillance est indépendant et libre d'intérêts dès lors « qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». S'ajoute notamment à cette définition un critère de durée : « ne pas être administrateur ou membre du Conseil depuis plus de douze ans ».

Les membres du Conseil d'administration ne faisaient pas partie des effectifs du Groupe

#### Organisation du Conseil d'administration

Le président organisait les travaux du Conseil. Aux rendez-vous obligatoires (l'examen des comptes annuels et semestriels) s'ajoutaient les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

#### Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration était convoqué par le président quinze jours à l'avance par courrier simple.

Cinq conseils d'administration ont été tenus durant l'exercice 2005 au cours desquels le Conseil a pleinement exercé ses fonctions. Le taux de présence au Conseil d'administration s'élève à 82 %.

La réglementation applicable aux opérations sur titres des personnes initiées est opposable aux administrateurs de la société.

#### Les comptes rendus de séance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration nommait son secrétaire à chaque réunion. Le procès-verbal de chaque réunion était établi par le secrétaire du Conseil. Il était arrêté par le président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il était retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'un membre du Conseil.

#### Rémunération du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration s'est élevée à 38 890 euros sur l'exercice 2005, conformément aux montants des jetons de présence fixés par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005, calculés au prorata. Ce montant était de 70 000 euros pour l'exercice 2004.

Les jetons de présence ont été attribués pour 50 % en partie fixe et pour 50 % en fonction de la présence effective au Conseil d'administration. Les deux Coprésidents ont bénéficié de jetons de présence doubles jusqu'à la transformation de la société en commandite par actions.

#### Limitations des pouvoirs du directeur général

Le Conseil d'administration n'avait fixé aucune limitation de pouvoir.

La fonction de directeur général n'existe plus au sein de la société en commandite par actions.

# Rapport du Conseil de surveillance et du président du Conseil de surveillance

## Le Conseil de surveillance

### Composition du Conseil de surveillance

À l'issue de la transformation de la société en société en commandite, tous les administrateurs ont été nommés membres du Conseil de surveillance à l'exception de Raphaël et Fabrice WALEWSKI qui ont été nommés gérants.

Au cours du mois de septembre la société ALMAFIN a donné sa démission de son mandat de membre du Conseil de surveillance suite au changement de politique du Groupe KBC (société mère d'Almafin) qui a décidé de céder sa participation dans TOUAX.

Au cours du mois de janvier 2006, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé la nomination de Yves-Claude ABESCAT, représentant de SALVEPAR, en qualité de membre du Conseil de surveillance. Cette nomination fait suite à la prise de participation de la société SALVEPAR dans le Groupe TOUAX.

Le Conseil de surveillance est actuellement composé de sept membres. Les membres sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée d'un an. Ils sont choisis exclusivement parmi les actionnaires non commandités.

Deux des sept membres du Conseil de surveillance sont considérés comme indépendants, au regard des critères énoncés dans le rapport Viénot II, repris dans le rapport AFEP/MEDEF. Ces rapports sur la gouvernance d'entreprise précise qu'un membre du Conseil de surveillance est indépendant et libre d'intérêts dès lors « qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». S'ajoute notamment à cette définition un critère de durée : « ne pas être administrateur ou membre du Conseil depuis plus de douze ans ».

Les membres du Conseil de surveillance ne font pas partie des effectifs du Groupe.

### Organisation du Conseil de surveillance

Le président organise les travaux du Conseil. Aux rendez-vous obligatoires (l'examen des comptes annuels et semestriels arrêtés par les gérants) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Le Conseil de surveillance conformément aux dispositions légales et statutaires, assume un contrôle permanent de la gestion de la société.

Le président :

- reçoit les documents préparés par les services internes à l'entreprise sous l'autorité des gérants ;
- organise et dirige les travaux du Conseil de surveillance ;
- s'assure que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil de surveillance est assisté d'un comité des comptes.

### Fonctionnement du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est convoqué par le président quinze jours à l'avance par courrier simple.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance s'est réuni une fois. La société TOUAX s'est transformée en société en commandite par actions le 28 juillet 2005. Le Conseil de surveillance n'a pas un an d'existence. Le taux de participation s'est élevé à 100 %.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil de surveillance qui examine les comptes annuels ou semestriels.

La réglementation applicable aux opérations sur titres des personnes initiées est opposable aux administrateurs de la société.

### Les comptes rendus de séance du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance nomme son secrétaire à chaque séance. Le secrétaire du Conseil établit le procès-verbal de la réunion qui est arrêté par le président et soumis à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'un membre du Conseil.

Le Conseil s'est réuni le 28 septembre 2005 avec pour objectif :

- d'élire son président,
- de constituer un comité des comptes,
- d'analyser, d'évaluer les conséquences des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes en IFRS
- d'examiner, analyser et contrôler les comptes du premier semestre 2005.

Les comptes consolidés du premier semestre 2005 ont été présentés par les gérants. Le Conseil de surveillance a pris connaissance des éléments de la communication financière sur lesquels il a exprimé son avis.

Le Conseil de surveillance a également bénéficié de présentations spécifiques par les gérants sur le projet d'augmentation de capital.

### Rémunération du Conseil de surveillance

La rémunération du Conseil de surveillance s'est élevée à 22 666 euros sur l'exercice 2005, conformément aux montants des jetons de présence fixé par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005. Ce montant est de 51 000 euros pour l'exercice 2005, calculé au prorata du nombre de mois sur l'année.

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006 proposera de maintenir le montant de la rémunération à 51 000 euros pour l'exercice 2006.

Les jetons de présence ont été attribués pour 50 % en partie fixe et pour 50 % en fonction de la présence effective au Conseil de surveillance. Le président du Conseil de surveillance bénéficie de jetons de présence double.

#### Le comité des rémunérations

Un comité des rémunérations composé de deux membres du Conseil d'administration avait été instauré pour statuer sur les rémunérations du président-directeur général et du directeur général délégué. Ce comité des rémunérations n'existe plus depuis la transformation de la société, les rémunérations des gérants étant statutaires.

#### Les mandats en cours

Il est à noter préalablement que :

- ➔ la rémunération brute des mandataires sociaux en 2005 s'élève à 664,4 milliers d'euros.
- ➔ aucun actif exploité par la société n'appartient aux dirigeants ou à leur famille.

#### Raphaël WALEWSKI – gérant

Entrée en fonction :

- Administrateur en 1994.
- Directeur général en 1999, 2001, 2003 et 2004.
- Président sur les exercices 1998, 2000, 2002 et 2004.
- Directeur général délégué en 2005 puis Gérant.

Âgé de 39 ans.

Administrateur des sociétés du Groupe suivantes : EUROBULK TRANSPORTMAATSCHAPPIJ BV, GOLD CONTAINER Corporation, GOLD CONTAINER GmbH, MARSTEN/THG MODULAR LEASING Corporation WORKSPACE PLUS D/B/A, INTERFEEDER-DUCOTRA BV, SIKO CONTAINERHANDEL GmbH, SIKO POLSKA

Sp.z.o.o, TOUAX BV, TOUAX ESPANA SA, TOUAX CONTAINER LEASE RECEIVABLES Corporation, TOUAX Corporation, TOUAX EQUIPMENT LEASING Corporation, TOUAX FINANCE Inc., TOUAX LPG SA, TOUAX NV, TOUAX ROM SA.

Son mandat d'administrateur a expiré le 28 juillet 2005.

Raphaël WALEWSKI possède 407 402 actions de la société TOUAX SCA.

#### Fabrice WALEWSKI – gérant

Entrée en fonction :

- Administrateur en 1994.
- Directeur général en 1998, 2000, 2002 et 2005.
- Président sur les exercices 1999, 2001, 2003 et 2005.
- Directeur général délégué en 2004.

Âgé de 37 ans.

Administrateur des sociétés du Groupe suivantes : RAIL INVESTMENT Ltd, GOLD CONTAINER Corporation, MARSTEN/THG MODULAR LEASING Corporation WORKSPACE PLUS D/B/A, SIKO CONTAINERHANDEL GmbH, SIKO POLSKA Sp.z.o.o, TOUAX BV, TOUAX ESPANA SA, TOUAX CONTAINER LEASE RECEIVABLES Corporation, TOUAX Corporation, TOUAX EQUIPMENT LEASING Corporation, TOUAX FINANCE Inc., TOUAX LPG SA, TOUAX RAIL Ltd, TOUAX ROM SA, TOUAX RAIL ROMANIA SA.

Son mandat d'administrateur a expiré le 28 juillet 2005.

Fabrice WALEWSKI possède 419 562 actions de la société TOUAX SCA.

#### Alexandre WALEWSKI – président du Conseil de surveillance

Entrée en fonction :

- Administrateur en 1977.
- Président-directeur Général de juillet 1977 à décembre 1997.

Âgé de 72 ans.

Son mandat d'administrateur a expiré le 28 juillet 2005.

Alexandre Walewski a été nommé membre du Conseil de surveillance lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005 et élu président lors du Conseil de surveillance du 29 septembre 2005. Son mandat expire à la prochaine assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006. Son mandat est proposé d'être renouvelé pour un an lors de cette assemblée.

Alexandre WALEWSKI possède 440 701 actions de la société TOUAX SCA.

#### Serge BEAUCAMPS

##### Membre du Conseil de surveillance

Entrée en fonction : administrateur en 1986.

Âgé de 82 ans.

Son mandat d'administrateur a expiré le 28 juillet 2005.

Serge BEAUCAMPS a été nommé membre du Conseil de surveillance lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005. Son mandat expire à la prochaine assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006. Son mandat est proposé d'être renouvelé pour un an lors de cette assemblée.

Serge BEAUCAMPS possède 3 068 actions de la société TOUAX SCA.

#### Jean-Louis LECLERCQ

##### Membre du Conseil de surveillance

Entrée en fonction : administrateur en 1986.

Âgé de 74 ans.

Autres mandats : SARL Navidor Directeur Général, SCI OUSTAL QUERCYNOIS Gérant l'HORDE OCCITAN Gérant.

Jean-Louis LECLERCQ a été nommé membre du Conseil de surveillance lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005. Son mandat expire à la prochaine assemblée générale ordinaire

# Rapport du Conseil de surveillance et du président du Conseil de surveillance

du 28 juin 2006. Son mandat est proposé d'être renouvelé pour un an lors de cette assemblée.

Jean-Louis LECLERCQ possède 250 actions de la société TOUAX SCA.

## **Philippe REILLE**

**Membre du Conseil de surveillance**

Entrée en fonction : administrateur en 1986.

Âgé de 67 ans.

Philippe REILLE a été nommé membre du Conseil de surveillance lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005. Son mandat expire à la prochaine assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006. Son mandat est proposé d'être renouvelé pour un an lors de cette assemblée.

Philippe REILLE possède 300 actions de la société TOUAX SCA.

## **Thomas M. HAYTHE**

**Membre du Conseil de surveillance**

Entrée en fonction : administrateur en 2001.

Âgé de 66 ans.

Autres mandats : Commonwealth Center Assoc. Llp – Member of Executive Committee, Nottoway Properties Inc – Secretary, Diebold Finance Company Inc – Vice President & Assistant Secretary Diebold Finance Company – Vice President & Assistant Secretary, Orley Investments Inc – Director, Vice President, Secretary and Treasurer, Tulip Rock Investments Inc – Vice President, Bugina (United States) Inc – Director, President and Secretary, Bemarin Investments N.V – President & Director, Novamatrix Medical Systems Inc – Director, General Counsel and Assistant Secretary, Guest Supply Inc – General Counsel, Westerbeke Corporation – Director, General Counsel, Ramsay Youth Services Inc – Director, General Counsel and Assistant Secretary, Nureddin Corporation SA – Director, President & Secretary.

Thomas M. HAYTHE a été nommé membre du Conseil de surveillance lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005. Son mandat expire à la prochaine assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006. Son mandat est proposé d'être renouvelé pour un an lors de cette assemblée.

Thomas M. HAYTHE possède 4 380 actions de la société TOUAX SCA.

## **Jérôme BETHBEZE**

**Membre du Conseil de surveillance**

Entrée en fonction : administrateur en 2004.

Âgé de 44 ans.

Autres mandats : Président du Directoire de Quilvest Gestion Privée.

Jérôme BETHBEZE a été nommé membre du Conseil de surveillance lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005. Son mandat expire à la prochaine assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006. Son mandat est proposé d'être renouvelé pour un an lors de cette assemblée.

Jérôme BETHBEZE possède 301 actions de la société TOUAX SCA.

## **Yves-Claude ABESCAT**

**Représentant de la société SALVEPAR**

**Membre du Conseil de surveillance**

Entrée en fonction : membre du Conseil de surveillance le 30 janvier 2006.

Âgé de 63 ans.

Autres mandats : Président-directeur général de SALVEPAR, membre du Conseil de surveillance de la société Générale Marocaine de Banque, Représentant permanent de la Société Générale Capital Développement, administrateur d'Oberthur Smart Cards, administrateurs de LT Participations (Groupe IPSOS), administrateur du Groupe

Gascogne, administrateur d'IPSOS, et administrateur de François Charles Oberthur Fiduciaire.

Son mandat expire à la prochaine assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006. Son mandat est proposé d'être renouvelé pour un an lors de cette assemblée.

La société SALVEPAR possède 249 928 actions de la société TOUAX SCA.

## **Hugo VANDERPOOTEN**

**Représentant de la société ALMAFIN**

Entrée en fonction : administrateur en 2000.

Âgé de 50 ans.

La société ALMAFIN a démissionné de son mandat suite au changement de politique du Groupe KBC bank (société mère d'Almafin) qui a décidé de céder sa participation dans TOUAX.

La société ALMAFIN ne possède plus d'actions de la société TOUAX SCA.

## **Le comité des comptes**

Le comité des comptes a été mis en place lors de la séance du Conseil de surveillance du 30 janvier 2006. Sa mission commence avec les comptes de 2005. Il est composé de deux membres (Alexandre WALEWSKI et Jean-Louis LECLERCQ).

Le comité des comptes a pour objet d'assister le Conseil de surveillance dans la révision et le contrôle des comptes du Groupe.

## **Le contrôle interne**

### **Définition et rappel du contexte**

Le contrôle interne est défini par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne comme étant un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce

soit destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- ➔ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, et de protection du patrimoine,
- ➔ les opérations financières sont fiables,
- ➔ les lois, les réglementations et les directives sont respectées.

#### Objectifs de la société en matière de contrôle interne

Le contrôle interne de la société a pour objectifs que :

- ➔ les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la société.
- ➔ les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Les procédures impliquent le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs, la prévention et la détection des fraudes et erreurs, la réalité et l'exhaustivité des enregistrements comptables, l'établissement dans les délais impartis d'informations comptables et financières fiables.

Le système de contrôle interne de la société ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce en raison des limites inhérentes à toute procédure.

#### Synthèse des risques auxquels est soumise la société

Ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou consi-

dérés comme non significatifs par TOUAX, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de TOUAX, ou le cours de ses actions.

Les risques, décrits dans le rapport des gérants, sont résumés dans les paragraphes suivants.

#### Risques financiers

Les risques correspondent aux risques de marché (taux et change), au risque de liquidité et au risque sur actions.

La gestion du risque financier fait partie intégrante de la gestion de la société. Pour assurer un meilleur suivi du risque et optimiser le contrôle interne, la direction a séparé la direction administrative et financière en deux directions : la direction des finances et la direction administrative et comptable.

La direction des finances, à laquelle se rattachent les services centraux de trésorerie du Groupe et d'administration des programmes de gestion, gère le risque financier.

L'ensemble des dossiers financiers est suivi ou revu par la direction des finances quotidiennement qui met en place les moyens nécessaires pour limiter les risques financiers.

La direction administrative et comptable a pour objectif la production des informations comptables et financières fiables, la communication de ces informations, le suivi des autres risques et notamment du risque de contrepartie, la mise en place des procédures administratives, comptables et financières, et le suivi juridique et fiscal du Groupe.

#### Risques juridiques

Les risques juridiques sont suivis par la direction administrative et comptable et les directeurs opérationnels.

Les risques sont provisionnés dès lors qu'une charge est probable conformément à l'article L 123-20 article 3 du code de commerce.

#### Risques industriels et liés à l'environnement

Ces risques correspondent notamment à des risques économiques, politiques, géopolitiques, technologiques, climatiques et environnementaux.

Les risques dépendent principalement des différentes activités de la société. Des rapports réguliers sont transmis à la direction pour assurer le suivi de ces risques.

#### Risque de dépendance

Le Groupe n'est pas dans une situation de dépendance significative à l'égard d'un tiers ou d'autorités publiques.

#### Risque économique

##### ■ Conteneurs maritimes

Le Groupe considère par la qualité de sa clientèle qu'il fournit des prestations de haute qualité à des prix compétitifs et qu'il possède ainsi des atouts significatifs face à la concurrence,

##### ■ Constructions modulaires

Pour limiter ces risques, le Groupe s'est d'une part diversifié sur trois marchés distincts (BTP, industrie et collectivités locales), et a d'autre part transféré une partie des risques à ses propres fournisseurs,

##### ■ Wagons

Le Groupe estime que les États européens continueront dans le sens de la dérégulation et de la privatisation, ce qui augmentera la compétitivité du transport ferroviaire et les volumes transportés.

# Rapport du Conseil de surveillance et du président du Conseil de surveillance

## Risque géopolitique

### ■ Conteneurs maritimes

Le risque géopolitique correspond au risque de récession cyclique et au risque protectionniste des pays. La gestion du risque est réalisée à partir de l'analyse de la répartition des contrats de location de longue durée et de courte durée,

### ■ Barges fluviales

Pour les fleuves traversant plusieurs pays (Danube), il existe un risque concernant le droit de passage (taxe) qu'accorde le pays aux unités utilisant la portion du fleuve qui appartient à ce pays,

### ■ Wagons

Le transport ferroviaire de fret avait été affecté sous le tunnel de la Manche du fait des problèmes d'immigration clandestine, seulement environ 5% du parc est affecté à ce trafic au premier trimestre 2005.

## Risque environnemental

### ■ Conteneurs maritimes

Le Groupe a contracté et oblige ses clients à contracter des assurances pour se couvrir contre le risque lié au déchargement des marchandises,

Le Groupe estime par ailleurs que les autres activités ne sont pas soumises à des risques environnementaux significatifs.

## Risque de gestion

Une part significative d'actif gérée par le Groupe appartient à des investisseurs tiers ou des véhicules financiers. Le Groupe a limité le risque de rupture des contrats de gestion en diversifiant le nombre d'investisseurs.

## Risque d'approvisionnement

### ■ Constructions modulaires

La responsabilité du Groupe peut être engagée en cas de défaillance d'un sous-traitant, dans la limite de la couverture des assurances,

### ■ Barges fluviales

Le Groupe n'utilise pas d'instrument de couverture des prix du pétrole. Pour limiter ce risque, le Groupe a indexé la majorité de ses contrats de transport à l'évolution du prix des produits pétroliers.

## Risque climatique

La navigation fluviale est dépendante des conditions climatiques. Les différentes implantations géographiques du Groupe permettent de limiter ces risques.

## Risque de positionnement et de perte des conteneurs

Le Groupe facture à ses clients des valeurs de remplacement qui sont préalablement acceptées. En cas de faillite d'un client, le risque de perte totale n'est pas couvert. En revanche, l'ensemble des dommages ou pertes liés à une catastrophe naturelle est couvert soit par les assurances du client soit par les assurances des dépôts.

## Risque technique et qualitatif des constructions modulaires

Le Groupe investit dans des matériels de haute qualité en avance sur les normes existantes et les produits concurrents.

## Assurance – couverture des risques

Le Groupe poursuit une politique systématique de couverture de ses actifs corporels et de ses risques généraux.

## Description synthétique des éléments de contrôle interne

### Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne repose sur des procédures formalisées, le système d'information et son architecture et la compétence et la formation du personnel.

Les cycles principaux sont les revenus et les clients, les charges et les fournisseurs, les actifs corporels, la trésorerie et les financements. Les cycles secondaires correspondent à la fonction paie-personnel et aux stocks.

### Rôle du service d'audit interne et de contrôle de gestion

L'audit interne a pour mission le suivi de la cartographie des risques, la mise en place et le contrôle de la remontée d'informations par le biais des différents rapports, la mise en place et le suivi des procédures administratives et comptables en relation avec les différents services comptables.

L'audit interne assiste le comité de direction et le Conseil de surveillance dans le cadre de la maîtrise des risques, de la vérification des méthodes et procédures, et du contrôle de la fiabilité des informations fournies par les différentes filiales, agences et divisions du Groupe.

## Description générale des procédures

### Les revenus et les clients

Les objectifs principaux sont de s'assurer de la réalité des revenus, de la valorisation des comptes clients, de l'exhaustivité des encaissements et de suivre le risque de contrepartie.

Pour remplir ces objectifs, la direction a mis en place l'organisation suivante :

- Service Exploitation : Distinct des services com-

merciaux et marketing, il est essentiellement chargé du traitement et du suivi de l'exécution de la commande clients,

• Service « crédits clients » : Rattaché au département administratif et comptable, il est chargé de donner son opinion avant le traitement de la commande. L'activité de contentieux lui est rattachée. Il prend en charge l'établissement des factures à partir d'informations saisies dans le système d'information par le service Exploitation. L'enregistrement en comptabilité des factures est automatisé et intégré. Les principes fondamentaux du cycle revenus-clients sont :

- l'existence systématique de contrats de location saisis dans le système d'information,
- l'intégration du système de gestion et de facturation avec le système comptable,
- la séparation des tâches entre le service crédit, les services d'exploitation et la trésorerie,
- la supervision régulière du montant des crédits clients (DSO – Days Sales Outstanding) par la direction générale.

#### **Les charges et les fournisseurs**

Les objectifs principaux sont de s'assurer de l'exhaustivité des charges, la valorisation des comptes fournisseurs et la réalité des paiements.

L'organisation mise en place est la suivante :

- Service Exploitation : initiateur de la commande, il émet des « demandes d'achat » dans des limites strictement définies par la direction. Il réceptionne la commande une fois approuvée et s'assure de la conformité de la livraison.
- Direction d'exploitation : Elle valide les demandes qui sont alors transformées en bons de commande. Elle négocie les prix, choisit les fournisseurs et surveille les conditions de vente.

• Direction opérationnelle de l'activité : Elle a la responsabilité du contrôle et de l'approbation systématique des factures.

• Service Comptable : Il enregistre les factures sur la base des bons de commande et prépare les paiements qui sont approuvés par la direction générale.

Les principes fondamentaux du cycle charges-fournisseurs reposent sur :

- l'approbation de la commande,
- le rapprochement entre le bon de commande avec les bons de livraison, les procès-verbaux de réception de travaux, les lettres de transport et les factures,
- le contrôle systématique des factures par la direction opérationnelle de l'activité,
- la centralisation des paiements par la direction générale.

#### **Les actifs corporels**

L'objectif majeur est la protection du patrimoine.

La société réalise un inventaire physique général deux fois par an en relation avec les services opérationnels et les services administratifs et comptables. Les écarts sont analysés, justifiés et présentés à la direction générale.

#### **La trésorerie**

Les objectifs sont transverses avec les autres cycles. Ils sont principalement assurés par une stricte séparation des tâches et l'implication de la direction générale.

Le caractère prédominant du contrôle interne du cycle trésorerie-financement est :

- la gestion centralisée des flux de trésorerie grâce au suivi mensuel des flux,
- le suivi des autorisations et des délégations des signatures et des autres engagements bancaires,

• la mesure et la prévision régulière des besoins de trésorerie.

#### **Description générale des procédures relative à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.**

Les procédures administratives et comptables sont mises en place afin que les opérations traduites dans les comptes annuels répondent aux objectifs de régularité et de sincérité. Ces procédures sont intégrées dans le contrôle interne décrit précédemment.

Ces procédures reposent sur :

- un système de gestion et un système comptable intégré,
- une séparation des tâches dans la limite de la taille des services,
- une supervision et un contrôle des directions opérationnelles, fonctionnelles et de la direction générale.

L'ensemble des informations financières et comptables est rapporté mensuellement au service de consolidation qui effectue un contrôle de cohérence des flux et des méthodes appliquées. Une consolidation complète est réalisée trimestriellement. Une consolidation succincte est réalisée en février, mai, août et novembre de chaque année. Les procédures mises en place de reporting et de consolidation visent à garantir le respect des principes comptables appliqués par la société.

Par ailleurs, le suivi mensuel des résultats des filiales et du Groupe permet à la direction générale de vérifier la traduction financière de la stratégie donnée aux activités, de contrôler les résultats avec les engagements budgétaires et le business plan du Groupe.

Il est à noter que les filiales font l'objet de visites régulières des directions (générale, financière,

# Rapport du Conseil de surveillance et du président du Conseil de surveillance

comptable, opérationnelle) permettant de s'assurer du correct suivi des procédures du Groupe.

## Appréciation du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne et celle relative à l'élaboration de l'information comptable et financière n'ont pas connu de changement significatif en 2005.

Au cours de cette année, le Groupe a finalisé la transition aux normes comptables internationales.

L'appréciation du contrôle interne est réalisée aujourd'hui au travers les différentes revues des comptes des filiales et du Groupe lors des conseils d'administration des sociétés. Cette démarche n'est pas formalisée à ce jour. Une démarche d'évaluation formalisée est envisagée pour les années à venir. L'évaluation serait réalisée à travers des audits réguliers et tournants sur l'ensemble des cycles du contrôle interne de toutes les sociétés du Groupe. Cette démarche aboutira à des recommandations sur le suivi et la maîtrise des risques du Groupe.

Puteaux La Défense, le 30 mars 2006

Alexandre WALEWSKI  
Président du Conseil de surveillance

## Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de surveillance, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société TOUAX SCA., nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil de surveillance de votre société relatif aux procédures de contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le président du conseil de surveillance rend compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société, conformément aux dispositions de l'article L.621-18-3 du Code monétaire et financier.

Nous vous présentons les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président du conseil de surveillance, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président du conseil de surveillance, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président du conseil de surveillance ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

LEGUIDE NAÏM & ASSOCIES  
Paul NAÏM

DELOITTE & ASSOCIES  
Bertrand de FLORIVAL



# Communiqués de presse récents

## Communiqué de presse du 27 janvier 2006

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel réservée à la société SALVEPAR

Augmentation de capital par émission de 120 600 actions nouvelles

Prix du placement : 20,73 € par action nouvelle

La Société Alsacienne et Lorraine de valeurs d'Entreprises et de Participations – SALVEPAR-société cotée détenue à 51% par la Société Générale n'ayant pu participer à l'augmentation de capital constatée le 28 novembre 2005 pour des raisons réglementaires indépendantes de leur volonté, a émis le souhait de souscrire au capital de TOUAX.

La société TOUAX SCA réserve à la société SALVEPAR par l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 30 janvier 2006 la souscription de 120 600 actions au prix d'émission de 20,73 euros, soit le même prix unitaire que la précédente augmentation de capital. Cette souscription correspond à 3,20 % du capital actuel de TOUAX, qui se compose de 3764 919 actions au nominal de 8 €.

Cette opération portera le capital à 31 084 152 euros, composé de 3 885 519 actions de 8 euros chacune.

## Communiqué de presse du 13 février 2006

La croissance du chiffre d'affaires de l'exercice 2005 a dépassé les prévisions : + 23 % (16,9 % à périmètre comparable).

Chiffre d'affaires consolidé par nature (en milliers d'euros)	2005 non audité	2004 Audité	Variation
Chiffre d'affaires locatif	124 828	108 396	15 %
Ventes de matériel et divers	97 254	72 187	35 %
Chiffre d'affaires consolidé	222 082	180 583	23 %

Chiffre d'affaires consolidé par activité (en milliers d'euros)	2005	2004	Variation
Conteneurs maritimes	114 915	102 866	12 %
Constructions modulaires	45 264	37 103	22 %
Barges fluviales	31 016	29 119	7 %
Wagons	30 887	11 495	169 %
Chiffre d'affaires consolidé	222 082	180 583	23 %

Le Groupe TOUAX poursuit sa croissance dans ses activités de location opérationnelle de matériels mobiles standardisés, soutenu par une tendance à l'externalisation chez ses clients. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 222,1 millions d'euros au 31 décembre 2005 comparé à 180,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Il présente une hausse de 23 % sur l'année (16,9 % à périmètre comparable compte tenu du rachat de 100 % de TOUAX Rail au 30 novembre 2005).

L'activité conteneurs maritimes a continué son développement au cours de l'année 2005 avec une hausse cumulée de 12 %. Elle continue de bénéficier de la progression des échanges mondiaux, malgré un ralentissement de la demande constatée en Chine depuis avril 2005. Le chiffre d'affaires locatif cumulé progresse de 19 % et les ventes de matériels cumulées enregistrent une hausse de 6 % comparé à l'année 2004.

L'activité constructions modulaires confirme son redressement avec une hausse cumulée de 22 % sur l'année, générée par une forte hausse des ventes de matériels 46 % et une augmentation des revenus locatifs de 17 %. La croissance a été soutenue aux USA (Floride, Georgie), en Pologne et en Espagne.

L'activité barges fluviales progresse en 2005 de 7 %, résultant d'une forte progression aux USA (Mississippi) et en Europe de l'Est (Danube).

L'activité de location de wagons poursuit sa progression au rythme des ambitions affichées par le Groupe avec notamment une hausse de 261 % des ventes de matériels et de 46 % du revenu locatif. La libéralisation totale du transport ferroviaire en Europe à partir du mois de mars 2006 devrait offrir de nouvelles opportunités.

Pour l'année 2006 le Groupe prévoit une progression soutenue de son chiffre d'affaires. Une prévision chiffrée sera donnée à l'occasion de la présentation des comptes annuels le 30 mars 2006.

## Communiqué de presse du 15 mai 2006

Chiffre d'affaires consolidé du 1<sup>er</sup> trimestre 2006 : 37,9 millions d'euros.

Chiffre d'affaires par nature (Données consolidées non auditées, en milliers d'euros)	2006	2005	variation
Chiffre d'affaires locatif	35 014	28 105	25 %
Ventes de matériel et divers	2 918	17 991	-84 %
<b>Chiffre d'affaires consolidé du 1<sup>er</sup> trimestre</b>	<b>37 932</b>	<b>46 096</b>	<b>-18 %</b>

Chiffre d'affaires par activité (Données consolidées non auditées, en milliers d'euros)	2006	2005	variation
Conteneurs maritimes	14 944	28 748	-48 %
Constructions modulaires	10 654	9 424	13 %
Barges fluviales	8 602	6 503	32 %
Wagons et divers	3 733	1 422	163 %
<b>Chiffre d'affaires consolidé du 1<sup>er</sup> trimestre</b>	<b>37 933</b>	<b>46 097</b>	<b>-18 %</b>

Le chiffre d'affaires locatif augmente de 25 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2006 comparé au 1<sup>er</sup> trimestre 2005. La location est une activité récurrente et en progression. Le chiffre d'affaires consolidé du 1<sup>er</sup> trimestre 2006 s'élève à 37,9 millions d'euros et présente une diminution de 18 % comparé au 1<sup>er</sup> trimestre 2005. La conclusion de nouveaux programmes de gestion et donc de ventes de matériels ou de cessions d'actifs peut subir des variations importantes d'un trimestre à un autre. Pour mémoire, l'activité conteneurs maritimes avait enregistré 15 millions d'euros de vente au 1<sup>er</sup> trimestre 2005. Aucune vente de conteneurs maritimes n'a été réalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2006. Le volume des ventes de l'activité conteneurs maritimes n'est que provisoirement en baisse ; un glissement est constaté au profit du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> trimestre 2006. Compte tenu de cette particularité, le Groupe confirme ses objectifs d'une hausse de plus de 30 % de son résultat net pour l'exercice 2006.

L'activité conteneurs maritimes continue de bénéficier de la mondialisation des échanges et de la croissance continue du commerce international avec un chiffre d'affaires locatif en hausse de 10 %.

L'activité constructions modulaires confirme son redressement avec une augmentation de 13 % de son chiffre d'affaires suite à de nouveaux investissements.

L'activité barges fluviales progresse suite à la conclusion de nouveaux contrats en cours depuis le second semestre 2005.

L'activité wagons poursuit sa croissance grâce à la libéralisation totale du fret ferroviaire et le rachat de 100 % de l'activité wagons en novembre 2005.

Le Conseil de surveillance du 29 mars 2006 proposera à l'Assemblée générale du 28 juin 2006 la distribution d'un dividende de 0,70 € net par action en hausse de 17 % par rapport à l'année précédente.

# Projet des résolutions

## Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2006

### De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. Elle statue à la majorité des voix.

### Première résolution

L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport du conseil de gérance, du rapport du conseil de surveillance et du rapport du Président du conseil de surveillance prévu par l'article L. 225-68 du Code de Commerce sur l'exercice clos le 31 décembre 2005 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels, faisant apparaître un bénéfice net comptable de 1 193 675 euros.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire donne au Conseil de gérance, au conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2005.

Résultat de l'exercice	1 193 675,23 €
Rémunération Statutaire des Commandités	-122 476,77 €
Augmenté du report à nouveau	693 928,33 €

**Bénéfice à répartir** **1 765 126,79 €**

Affectation à la réserve légale	59 683,76 €
Distribution d'un dividende de 0,7 € à 3 764 919 actions	2 635 443,30 €
Prélèvement sur la prime d'émission	-930 000,27 €

**Total des bénéfices répartis** **1 765 126,79 €**

De ce fait, le dividende distribué aux 3 764 919 actions y ayant droit, s'élèvera à 0,70 € par action. En application de l'article 93 de la loi n° 2003-1311 du 30 septembre 2003, l'avoir fiscal cesse d'être rattaché aux dividendes mis en paiement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le précompte mobilier cesse corrè-

### Troisième résolution

L'assemblée générale approuvant les propositions présentées par le Conseil de gérance décide la répartition suivante :

lativement d'être exigible sur les dividendes mis en paiement à compter de cette date.

Conformément aux dispositions légales et ainsi que le rapport de gestion le mentionne, l'assemblée générale prend acte des dividendes des trois derniers exercices et rappelle le projet de 2005 :

En euros	2002	2003	2004	2005
Dividende net	0,60	0,25	0,60	0,70
Avoir fiscal	0,30	0,125		
Revenu global	0,90	0,375	0,60	0,70
<b>Nombre d'actions</b>	<b>2 838 127</b>	<b>2 838 127</b>	<b>2 838 127</b>	<b>3 764 919</b>
Dividendes	1 702 876	709 532	1 702 876	2 635 443
Remboursement d'apport				
Dividende exceptionnel		993 344		
<b>Total distribué</b>	<b>1 702 876</b>	<b>1 702 876</b>	<b>1 702 876</b>	<b>2 635 443</b>

# Projet des résolutions

Le dividende, éligible à l'abattement de 50 % prévu par l'article 158-3 du Code Général des impôts, sera mis en paiement à compter du 7 juillet 2006 aux guichets du Crédit Industriel et Commercial.

## Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et L. 225-40 du Code de commerce, approuve successivement dans les conditions du dernier alinéa de l'article L. 225-88 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

## Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe, inclus dans le rapport de gestion du Conseil de gérance, du conseil de surveillance et des rapports des commissaires aux comptes, approuve tels qu'ils sont présentés, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 établis conformément aux dispositions des articles L. 357-1 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice de 4 082 559 euros.

## Sixième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil de gérance, conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social dans les conditions suivantes :

Prix maximal d'achat par action .....37 euros  
Montant maximal .....14 161 528 euros

Conformément à l'article L. 225-210 du code de commerce, l'acquisition d'actions de la société ne peut avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. Le montant des

titres acquis ne peut pas dépasser le montant des réserves qui s'élèvent à 14 512 396 euros au 31 décembre 2005.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré, par cession de blocs ou par utilisation de produits dérivés, en vue :

➔ d'assurer l'animation du marché et la liquidité de l'action TOUAX SCA au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers conclu avec deux prestataires de services d'investissement ;

➔ de consentir des options d'achat d'actions et/ou attribuer gratuitement des actions au profit des salariés et des dirigeants de la société et/ou des sociétés du groupe TOUAX ;

➔ de procéder à leur annulation dans le cadre d'une autorisation ultérieure de l'assemblée générale extraordinaire.

Dans le cadre du premier objectif les actions de la société seront achetées pour le compte de la Société par un prestataire de services d'investissement intervenants dans le cadre d'un contrat de liquidité et conformément à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est précisé, par ailleurs, que concernant le dernier objectif, une autorisation devra être donnée par une assemblée générale à venir ultérieure statuant dans sa forme extraordinaire.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation prend effet dès acceptation par la présente assemblée. Elle est donnée pour une durée de 18 mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2005, dans sa sixième résolution.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil de gérance, avec faculté de subdélégation, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominal des actions, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

## Septième résolution

L'assemblée générale fixe à 51 000 euros le montant global des jetons de présence annuels alloués au Conseil de surveillance.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

## Huitième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Serge BEAUCAMPS, vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de 2006.

## Neuvième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Thomas M. HAYTHE, vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de 2006.

## Dixième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Louis LECLERCQ, vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée d'un an qui prendra fin à

l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de 2006.

#### Onzième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Philippe REILLE, vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de 2006.

#### Douzième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Alexandre WALEWSKI, vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de 2006.

#### Treizième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de la société SALVEPAR représentée par Monsieur Yves-Claude ABESCAT vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de 2006.

#### Quatorzième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jérôme BETHBEZE, vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de 2006.

### De la compétence de L'assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant droit de vote, et sur deuxième convocation, le cinquième desdites actions. Elle statue à la majorité des deux tiers.

#### Quinzième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport des gérants, et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

✚ autorise les gérants à procéder à l'acquisition, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, dans la limite de 1,25% au maximum du nombre total d'actions aux fins d'attribution d'options d'achat d'actions définies aux articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce ;

✚ autorise les gérants, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce, à consentir indifféremment, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et/ou des options d'achat d'actions existantes de la Société ;

✚ autorise les gérants à déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Cette autorisation pourra être utilisée dans le délai de 38 mois à compter de ce jour.

Les bénéficiaires de ces options pourront être choisis, par les gérants, parmi les salariés et les manda-

taires sociaux définis par la Loi, tant de la Société, que des sociétés qui lui sont liées, directement ou indirectement, dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le nombre total d'options qui pourront être attribuées ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 1,25% du capital social.

Le prix de souscription ou d'achat des actions devra être fixé par les gérants conformément aux dispositions légales en vigueur :

✚ En cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires devra être fixé par les gérants, conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de Commerce, le jour où les options seront consenties, ce prix ne pouvant être inférieur à quatre-vingts pour cent (80 %) de la moyenne des cours constatés pour les actions de la Société sur le Second Marché au cours des vingt (20) séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions sont consenties ;

✚ En cas d'octroi d'options d'achat d'actions, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires devra être fixé par le gérant, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 alinéa 4 et L. 225-179 alinéa 2 du Code de Commerce, le jour où les options seront consenties, ce prix ne pouvant être inférieur :

– à quatre-vingts pour cent (80 %) de la moyenne des cours constatés pour les actions de la Société au cours des vingt (20) séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions sont consenties ;

– et à quatre-vingts pour cent (80 %) du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société en application des articles L. 225-208 et/ou L. 225-209 du Code de Commerce.

# Projet des résolutions

➔ Rappelle qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être consentie :

- En application des dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce, moins de vingt (20) séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;

- En application des dispositions de l'article L.225-177 alinéa 5 du Code de commerce, ni dans le délai de dix (10) séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés ou à défaut les comptes annuels seront rendus publics ;

- En application des dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 5 du Code de commerce, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société auraient connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix (10) séances de bourse à celle où cette information serait rendue publique.

L'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée a délégué au gérant tous pouvoirs pour mettre en œuvre ladite délégation, et notamment :

➔ arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires ;

➔ fixer, dans les limites légales et réglementaires, l'ensemble des conditions et des modalités dans lesquelles seront consenties et exercées les options, étant notamment précisé que le gérant pourra prévoir l'interdiction temporaire de cession des actions souscrites ou acquises, sans toutefois que ce délai d'incessibilité puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée de l'option ;

➔ décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à souscrire ou à acheter seront ajustés, en cas d'opérations financières de la Société ;

➔ accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de ladite autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Les options devront être levées au plus tard six (6) ans à compter de ce jour. A l'expiration de cette date, les options deviendront caduques.

La présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

L'augmentation du capital social résultant des levées d'option sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement, en numéraire ou par compensation avec des créances, de la somme correspondante.

L'assemblée générale confère aux gérants tous les pouvoirs nécessaires pour fixer toutes autres conditions et modalités de l'opération pour constater les augmentations successives du capital social et remplir les formalités consécutives.

## Seizième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des gérants et du rapport spécial des commissaires aux comptes, constatant que le capital social est intégralement libéré, autorise les gérants à procéder, lorsqu'ils le jugeront opportun, à l'émission de bons de souscription d'actions pour un montant maximum de 1 500 000 euros conformément aux dispositions de l'article L. 228-95 du Code de commerce.

Cette autorisation conférée pour une durée de vingt six (26) mois, soit jusqu'au 27 août 2008, comporte, au profit des souscripteurs, renonciation expresse des

actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises lors de l'exercice des droits de souscription attachés aux bons émis.

L'assemblée générale autorise en conséquence les gérants, afin de permettre aux souscripteurs des bons émis d'exercer leur droit de souscription, à procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social pour un montant maximum de 1 500 000 euros.

Les bons sont émis au bénéfice de la catégorie constituée des personnes physiques exerçant des responsabilités de premier plan, impliquées dans le développement du Groupe, et acceptant de s'associer au développement de la société TOUAX SCA au moyen d'un investissement financier réel et immédiat. Les souscripteurs seront désignés dans cette catégorie par les gérants.

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au gérant aux fins de :

➔ de procéder à l'émission des bons et d'en arrêter les modalités, notamment le nombre de bons à émettre, le prix d'émission et leurs caractéristiques, leur date de jouissance ;

➔ de déterminer les conditions d'exercice des bons émis et notamment le nombre d'actions à la souscription desquelles ils ouvriront droit, la date de jouissance des actions, les périodes et les délais pendant lesquels les souscriptions d'actions pourront être réalisées et le prix d'émission desdites actions ;

➔ de constater l'exercice des bons émis et les augmentations consécutives du capital social ;

➔ de modifier corrélativement les statuts et d'effectuer toutes formalités relatives auxdites augmentations de capital ;

➔ de déterminer les conditions d'ajustement nécessaires à la réservation des droits des titulaires de bons ;

➔ d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire en vue de l'émission desdits bons et de l'exercice du droit de souscription y attaché ;

L'assemblée générale délègue aux gérants le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires des bons de souscription d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce.

#### Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport des Gérants et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

Et conformément aux dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129 6 et L. 225-138 I du Code de commerce :

➔ délègue aux gérants les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission d'actions nouvelles de la société, au profit des salariés en activité de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce et adhérant à un plan d'Entreprise ;

➔ décide que le montant global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieure à 1 500 000 euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

➔ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit des salariés :

– en activité dans la Société ou dans les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce,

– et adhérents à un plan d'Epargne d'Entreprise,

– et remplissant, en outre, les conditions éventuellement imposées par les gérants ;

➔ donne tous les pouvoirs aux gérants, avec la faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente délégation, ainsi que ceux d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer, à l'effet notamment de :

• fixer le prix de souscription des actions nouvelles dans les conditions légales définies à l'article L. 443-5 du Code du travail ;

• procéder, dans les limites fixées par l'article L.443-5 du Code du travail, à l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital aux lieux et place de la décote susvisés et/ou de l'abonnement ;

• arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des augmentations de capital à intervenir et notamment :

– déterminer les sociétés dont les salariés pourront souscrire aux actions émises en application de la présente autorisation ;

– fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions ;

– déterminer si les souscriptions devront être réalisés par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ;

– décider du montant de l'émission, du ou des prix de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;

– sur ses seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital ;

• accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;

• décide que la délégation ainsi conférée aux gérants est valable 2 ans à compter de ce jour ;

• précise que les autres modalités de l'opération feront, conformément aux dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, l'objet d'un rapport complémentaire que les gérants établiront au moment où il fera usage de l'autorisation donnée par la présente Assemblée Générale, ainsi que d'un rapport complémentaire des commissaires aux comptes.

#### Dix-huitième résolution

L'assemblée générale, suite à la proposition du conseil de gérance, autorise la modification des statuts en son point 11.5 tel qu'exposé ci-après :

« La rémunération annuelle attribuée à chaque gérant dans le cadre du régime générale de la sécurité sociale est fixée comme suit :

➔ une partie fixe brute égale à la somme de 129 354 euros, complétée par les bénéfices d'avantage en nature dans la limite de 15% de la rémunération fixe, étant précisé que ne s'imputent pas sur ce montant

les jetons de présence, rémunérations et remboursements de frais perçus par les gérants au titre des mandats sociaux et fonctions exercés dans toutes les filiales de la société, dans la limite de 80 000 euros par gérant ;

→ D'une somme brute de 850 euros pour chaque jour de déplacement professionnel hors de France, à titre de prime d'éloignement familial ;

Ces montants ne pourront être librement réévalués par les associés commandités que dans la limite de l'évolution cumulée de l'indice d'inflation annuel de l'INSEE.

→ Une partie variable égale au maximum à 1 % de l'EBITDA consolidé du Groupe TOUAX diminué des revenus locatifs dus aux investisseurs. Pour les besoins de ce calcul, il est précisé que l'EBITDA est l'excédent brut d'exploitation consolidé diminué de la dotation nette aux provisions d'exploitation.

Les associés commandités décident librement des modalités de paiement de cette rémunération des

gérants, et peuvent en limiter le montant. Le versement de la partie variable est fait, après décision des associés commandités, dans les soixante (60) jours de l'assemblée générale d'approbation des comptes par la société.

Cette rémunération peut être modifiée à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires sur proposition des commandités après consultation du conseil de surveillance, et avec accord unanime des associés commandités.

Tous les frais de déplacement et de représentation exposés par un gérant dans l'intérêt de la société seront pris en charge par la société. »

### **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire**

#### **Dix-neuvième résolution**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

# Glossaire

## **Automoteur**

Barge fluviale motorisée.

## **Barge fluviale**

Bateau métallique à fond plat non motorisé utilisé pour le transport fluvial de marchandises.

## **BTP**

Bâtiment Travaux Publics.

## **Cale de transport**

Capacité quotidienne de transport d'un navire.

## **Conteneur maritime**

Caisse métallique de dimensions normalisées pour le transport de marchandises.

## **Conteneur 20' Dry**

conteneur standard de dimension 20'x8'x8,6'.

## **Conteneur 40' Dry**

Conteneur standard de dimension 40'x8'x8,6'.

## **Conteneur Open top**

Conteneur à toit ouvert pour des chargements hors normes.

## **Conteneur Flat**

Conteneur plate-forme pour des chargements spéciaux.

## **Conteneur High cube**

Conteneur de dimension plus grande 40'x8'x9,6'.

## **Conteneur Reefer**

Conteneur frigorifique.

## **Construction modulaire**

Bâtiments composés d'éléments standards (modules) se superposant et se juxtaposant dans l'espace sans retouche lors de leur pose.

## **EBITDA**

Earnings Before Interests, Tax, Depreciation and Amortization. L'EBITDA utilisé par le Groupe correspond à l'Excédent Brut d'Exploitation retraité des provisions d'exploitation (provisions pour créances douteuses notamment).

## **Location opérationnelle**

Par opposition à la location financière, la location opérationnelle ne transfère pas au preneur la quasi-

totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

## **Pool**

Groupement de matériel.

## **Pousseur**

Bateau à moteur assurant le poussage des barges fluviales.

## **ROFA**

Return of Fixed Assets ou Retour sur immobilisations. Ce ratio est un indicateur de performance du Groupe. Le ROFA est un ratio par activité entre l'EBITDA diminué des distributions aux investisseurs et le montant des immobilisations brutes affectées à l'activité (hors goodwill).

## **TEU (Twenty Foot Equivalent Unit)**

Équivalent vingt pieds – unité de mesure des conteneurs. Cette unité peut être physique (un 40 pieds égal deux 20 pieds) ou financière (le prix d'un 40 pieds égal 1,6 fois le prix d'un 20 pieds). L'unité de mesure utilisée dans le rapport est l'unité physique (TEU) sous réserve d'indication contraire (unité financière – FTEU).

## **Titrisation d'actifs (« asset-back securitization »)**

La titrisation d'actif est une méthode de financement d'une entreprise consistant à transférer des actifs de leur propriétaire (un « vendeur ») à une entité à désignation spécifique qui finance l'acquisition en émettant des titres (« billet ») à diverses parties (« investisseurs »).

## **Transport intermodal / transport combiné**

Transport de marchandises utilisant plusieurs modes de transport intégrés sur de longues distances et dans un même contenant,

## **Wagon de fret**

Véhicule ferroviaire employé au transport de marchandises.

## **Wagons de type 45', 60', 90' et 106' multifret et wagons plats**

Wagons de fret de dimensions normalisées.

# Table des matières

<b>Personnes responsables</b>		
Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	14	
Déclaration des personnes responsables du document de référence	14	
<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>		
Coordonnées des contrôleurs légaux des comptes	15	
Changement des contrôleurs légaux	15	
<b>Informations financières sélectionnées</b>		
Informations financières historiques sélectionnées	16	
Informations financières sélectionnées des périodes intermédiaires	16	
<b>Facteurs de risque</b>		
Facteurs de dépendance	17	
Facteurs de risque	17	
Risque de marché	17	
Risque de liquidité	17	
Risque de taux	18	
Risque de change	18	
Risque sur actions	19	
Risque juridique – litiges	19	
Risques industriels et liés à l’environnement	20	
Risque économique	20	
Risque géopolitique	20	
Risque politique	21	
Risque environnemental	21	
Risque de gestion	21	
Risque d’approvisionnement	21	
Risque climatique	22	
Risque de positionnement et de perte des conteneurs	22	
Risque technique et qualitatif des constructions modulaires	22	
Risque de sous-traitance des wagons	22	
Assurance – couverture des risques	22	
<b>Informations concernant l’émetteur</b>		
Histoire et évolution de la société	24	
Raison sociale et nom commercial	24	
Lieu et numéro d’enregistrement	24	
Date de constitution et durée		24
Forme juridique et législation		24
Rappel historique		24
<b>Investissements</b>		24
Principaux investissements		24
Principaux investissements en cours		26
Engagements fermes d’investissements		27
<b>Aperçu des activités</b>		28
<b>Organigramme</b>		
Organigramme du Groupe		29
Relations mères filles		30
<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles		34
Politique environnementale		34
<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>		
Situation financière		35
Résultat d’exploitation		35
<b>Trésorerie et capitaux</b>		
Capitaux du Groupe		35
Flux de trésorerie		35
Conditions d’emprunt et structure de financement		35
Restriction à l’utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l’émetteur		35
Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements d’investissements		35
<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>		35
<b>Informations sur les tendances</b>		
Principales tendances jusqu’à la date du document d’enregistrement		36
Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d’influer sensiblement pour l’exercice en cours		36

<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>		<b>Informations complémentaires</b>	
Principales hypothèses	37	Capital social	142
Rapport des commissaires aux comptes – éléments prévisionnels	38	Capital souscrit	143
<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance</b>	39	Action non représentative du capital	143
<b>Rémunérations et avantages</b>		Composition du capital	143
Rémunération des mandataires sociaux	39	Capital Potentiel	143
Retraite et autres avantages	40	<b>Données boursières</b>	143
<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	40	Historique boursier	143
<b>Salariés</b>		Le cours de l'action TOUAX	143
Répartition de l'effectif	41	Évolution des transactions au cours des dix-huit derniers mois	144
Participations et stock-options	41	Dispositions statutaires.	145
Politique sociale	41	<b>Contrats importants</b>	147
Participation des salariés dans le capital	41	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts</b>	147
<b>Principaux actionnaires</b>	42	<b>Documents accessibles au public</b>	147
<b>Opérations avec des apparentés</b>	45	<b>Informations sur les participations</b>	147
<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		<b>Rapports des gérants</b>	
Comptes consolidés	46	Rapport de gestion	148
Comptes sociaux	110	Rapport sur les stocks options	157
Commissariat aux comptes	135	Rapport sur le programme de rachat d'actions	157
Rapport des commissaires aux comptes – Comptes consolidés	135	<b>Rapport du Conseil de surveillance et du président du Conseil de surveillance</b>	
Rapport général des commissaires aux comptes – Comptes annuels	136	Rapport du Conseil de Surveillance	159
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	137	Rapport du Président du Conseil de Surveillance	160
Honoraires des commissaires aux comptes	140	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance	168
Politique de distribution des dividendes	141	<b>Communiqués de Presse Récents</b>	
Historique de la politique de distribution	141	Communiqué de presse du 27 janvier 2006	169
Procédures judiciaires et d'arbitrage	141	Communiqué de presse du 13 février 2006	169
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	141	Communiqué de presse du 15 mai 2006	170
		<b>Projet des résolutions</b>	171
		<b>GLOSSAIRE</b>	177



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 juin 2006 conformément aux dispositions des articles 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais, auprès de TOUAX SCA, Tour Arago – 5, rue Bellini – 92806 Puteaux La Défense cedex, ainsi que sur le site Internet de TOUAX : [www.touax.com](http://www.touax.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive « Prospectus », les documents suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels que présentés respectivement dans le document de référence enregistré le 2 juin 2004 sous le numéro R.04-101 en pages 43 et suivantes, et en page 79 ;
- les comptes sociaux du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels que présentés respectivement dans le document de référence enregistré le 2 juin 2004 sous le numéro R.04-101 en pages 80 et suivantes, et en page 102 ;
- Les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels que présentés respectivement dans le document de référence enregistré le 18 juin 2005 sous le numéro R.03-132 en pages 43 et suivantes, et en page 79 et ses actualisations en date du 21 juillet 2005 portant le n° D.05-0820 A01 et en date du 28 octobre 2005 portant le n° D.05-0820 A02 ;
- les comptes sociaux du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels que présentés respectivement dans le document de référence enregistré le 18 juin 2005 sous le numéro R.03-132 en pages 80 et suivantes, et en page 101, et ses actualisations en date du 21 juillet 2005 portant le n° D.05-0820 A01 et en date du 28 octobre 2005 portant le n° D.05-0820 A02.

Dans le souci du respect de l'environnement, nous avons choisi pour éditer ce rapport un papier garanti sans chlore, imprimé avec des encres bio à base d'huile végétale. La photogravure a été réalisée en CTP, sans utilisation de films, permettant ainsi de réduire la quantité de produits chimiques utilisés.  
Création, réalisation !pandora - Imprimerie : STIPA 6053261.



Tour Arago. 5 rue Bellini 92806 Puteaux - La Défense cedex ■

Tél. +33 (0)1 46 96 18 00 ■

Fax +33 (0)1 46 96 18 18 ■

[touax@touax.com](mailto:touax@touax.com) ■

[www.touax.com](http://www.touax.com) ■

SCA au capital de 31 084 152 € ■

RCS Nanterre B 305 729 352 ■